

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-troisième séance – Mardi 15 février 2011, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Jacques Baud, Christophe Buemi, Sylvain Clavel, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung, M. Robert Pattaroni, M<sup>me</sup> Maria Pérez et M. Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 4 février 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février et mercredi 16 février 2011, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je voudrais vous donner des nouvelles des deux personnes qui ont été accidentées lors d'un spectacle au Grand Théâtre. La dame – que j'appellerai M<sup>me</sup> M. – habite Londres. Elle était de passage à Genève et avait été invitée par des amis pour aller au spectacle. Cette personne d'un certain âge – plus de 70 ans – est malheureusement tombée du premier balcon. Elle a tout de suite été prise en charge par l'intendance médicale du Grand Théâtre.

D'ailleurs, à ce sujet, M<sup>me</sup> Kraft-Babel, membre du conseil de fondation, a dit à la télévision et à la radio que, si elle était élue au Conseil administratif, la première chose qu'elle ferait serait de nommer une intendance médicale au Grand Théâtre. Mais cette intendance existe depuis fort longtemps... (*Remarque de M<sup>me</sup> Kraft-Babel.*) C'est ce qu'on m'a rapporté, Madame Kraft-Babel...

M<sup>me</sup> M. a donc dû être opérée, car l'accident était grave: une vertèbre touchée et des côtes cassées. L'opération s'est bien déroulée, il n'y a pas eu de séquelles, si ce n'est que la rééducation est assez longue et pénible pour une personne de cet âge. Mais cela se passe bien. Des responsables du Grand Théâtre lui ont rendu visite, j'y suis allé également et je dois dire qu'elle prend son accident avec un certain humour. Je le souligne parce qu'elle a été très sympathique. Du point de vue financier, le cas est évidemment pris en charge par le Grand Théâtre et la Ville, puis il y aura une répartition entre les assurances concernées.

J'aimerais aussi dire que M. Meylan, qui s'occupe de la sécurité des bâtiments dans le département de mon collègue Rémy Pagani, s'est rendu au Grand Théâtre. Il n'y a pas eu de malfaçon, ni de détérioration avec les années: il s'agit simplement de matériel fabriqué selon les normes des années 1960. Il n'est pas interdit de passer à cet endroit, mais ce n'est pas un lieu de passage normal. A l'époque, ces critères étaient considérés comme normaux et il n'y a pas eu de dégradation du matériel.

Cela dit, cet accident nous a alertés et le lendemain, un dimanche, tous les espaces comparables ont été sécurisés. M. Meylan fait actuellement une enquête dans tous les lieux de spectacles qui dépendent de la Ville, pour vérifier s'il y a des endroits qui pourraient poser des problèmes de sécurité. Le Conseil administratif aura prochainement un rapport sur son bureau.

Je peux donc vous dire que tout est sous contrôle et que nous suivons de près ce qui arrive à cette dame. Nous nous sommes engagés à la rapatrier en voiture jusqu'à Londres, car, pour des raisons de confort, elle ne pourra pas prendre le train ni l'avion.

Quant au monsieur, il a reçu des éclats de verre sur la tête et a dû subir plusieurs points de suture. Je ne l'ai pas vu personnellement, mais nous l'avons remercié de prendre la chose paisiblement et le Grand Théâtre lui a offert des billets. Nous espérons qu'il n'aura pas de séquelles, mais, à ma connaissance, son rétablissement se passe plutôt bien. Voilà pour les dernières nouvelles, Mesdames et Messieurs. J'espère que la suite se déroulera au mieux.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**La présidente.** Je fais maintenant donner lecture de la lettre de démission de M. Luciano Gilardi du conseil d'administration de 022 Télégénève. Je demande à M<sup>me</sup> Ecuyer de lire cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 9 février 2011

*Concerne: Démission du conseil d'administration de 022 Télégénève*

Madame la présidente du Conseil municipal,

Faisant suite aux instructions reçues de la part de M. Grégoire Carasso, je vous informe que je quitterai mes fonctions au sein du conseil d'administration de 022 Télégénève avec effet au 15 mars 2011.

Vous remerciant de l'opportunité et de la confiance accordées, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, mes salutations distinguées.

*Luciano Gilardi*

Copie: président du Parti socialiste Ville de Genève

**La présidente.** Merci, Madame la secrétaire. L'élection du remplaçant aura lieu lors de notre prochaine session du mois de mars.

Le bureau ainsi que ce Conseil municipal saluent à la tribune du public, dans le cadre de l'année de mairie de M<sup>me</sup> Salerno, un certain nombre de clubs d'ânés: Eaux-Vives Seniors, 3<sup>e</sup> optimiste, Champel, Vieusseux L'Oasis, Au Fil du Rhône, Asters et Pâquisards. (*Applaudissements.*) Je vous rappelle que les membres du Conseil municipal sont les bienvenus au Palais Eynard durant la pause pour rencontrer les différents groupes.

Nous saluons également à la tribune du public la présence de M<sup>me</sup> Solange Zosso, membre de la Constituante. (*Applaudissements.*)

Le bureau vous informe que demain, mercredi 16 février, à 20 h 30, nous traiterons comme de coutume, durant un quart d'heure, les réponses du Conseil administratif aux motions, pétitions, questions écrites...

Nous vous informons enfin que l'interpellation I-226 du 19 janvier 2011 de MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Jacques Dalphin, Christophe Dunner, Benaouda Belghoul, Yves de Matteis, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Sandrine Burger et Anne Moratti Jung: «200 rues piétonnes: une proposition arrivera-t-elle en février?» est retirée.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous reçu la liste des objets en suspens. Cette liste figurera au *Mémorial*.

### **3. Liste des objets en suspens arrêtée au 31 janvier 2011 (D-12).**

D-12



## Liste des objets en suspens

Arrêtée au 31 janvier 2011  
(Article 23 du règlement du Conseil municipal)

- 2 -

**Table des matières**

<b>Bureau du Conseil municipal</b> .....	<b>5</b>
Questions écrites .....	5
<b>Commission Agenda 21</b> .....	<b>6</b>
Motions .....	6
<b>Commission de contrôle de gestion</b> .....	<b>8</b>
Motions .....	8
<b>Commission de l'aménagement</b> .....	<b>9</b>
Divers (CM) .....	9
Motions .....	9
Projets d'arrêtés .....	12
Propositions CA au CM .....	12
Résolutions .....	14
<b>Commission de l'informatique et de la communication</b> .....	<b>15</b>
Divers (CM) .....	15
Motions .....	15
Propositions CA au CM .....	16
<b>Commission de la cohésion sociale</b> .....	<b>17</b>
Divers (CM) .....	17
Motions .....	17
Projets d'arrêtés .....	19
Propositions CA au CM .....	19
<b>Commission de la jeunesse et des sports</b> .....	<b>20</b>
Divers (CM) .....	20
Motions .....	20
Propositions CA au CM .....	21
<b>Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public</b> .....	<b>22</b>
Divers (CM) .....	22
Motions .....	22
Pétitions .....	23
Projets d'arrêtés .....	23
Propositions CA au CM .....	24
<b>Commission des arts et de la culture</b> .....	<b>25</b>
Divers (CM) .....	25
Motions .....	25
Propositions CA au CM .....	26
Résolutions .....	27
<b>Commission des finances</b> .....	<b>28</b>
Divers (CM) .....	28
Motions .....	29

– 3 –

Projets d'arrêtés .....	31
Propositions CA au CM .....	31
<b>Commission des pétitions .....</b>	<b>40</b>
Pétitions .....	40
<b>Commission des travaux et des constructions .....</b>	<b>43</b>
Divers (CM) .....	43
Motions .....	43
Projets d'arrêtés .....	44
Propositions CA au CM .....	44
<b>Commission du logement .....</b>	<b>55</b>
Divers (CM) .....	55
Motions .....	55
Projets d'arrêtés .....	56
<b>Commission du règlement .....</b>	<b>57</b>
Initiatives municipales .....	57
Motions .....	57
Projets d'arrêtés .....	57
<b>Grand Conseil .....</b>	<b>59</b>
Motions .....	59
<b>Département Autorités .....</b>	<b>60</b>
Motions .....	60
Pétitions .....	60
Questions écrites .....	60
<b>Département N° 1 Finances et logement – M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.....</b>	<b>62</b>
Interpellations .....	62
Motions .....	62
Questions écrites .....	64
<b>Département N° 2 Constructions et aménagement – M. Rémy Pagani</b>	<b>65</b>
Initiatives municipales .....	65
Interpellations .....	65
Motions .....	65
Pétitions .....	67
Questions écrites .....	68
<b>Département N° 3 Culture – M. Patrice Mugny .....</b>	<b>70</b>
Motions .....	70
Pétitions .....	71
Questions écrites .....	72
<b>Département N° 4 Environnement urbain et sécurité –</b>	
<b>M. Pierre Maudet .....</b>	<b>73</b>
Motions .....	73
Pétitions .....	73
Questions écrites .....	73

<b>Département N° 5 Cohésion sociale, jeunesse et sports –</b>	
<b>M. Manuel Tornare .....</b>	<b>75</b>
Interpellations .....	75
Motions .....	75
Pétitions .....	79
Questions écrites .....	80
<b>Direction générale .....</b>	<b>82</b>
Motions .....	82
<b>Conseil administratif.....</b>	<b>83</b>
Pétitions .....	83
Questions écrites .....	83

- 5 -

**Bureau du Conseil municipal**

**Questions écrites**

QE-307 (166) Question écrite du 18 mai 2009 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli et Alexandre Chevalier: «Fonctionnement du bureau du Conseil municipal et frais inhérents».

- ❖ Commission(s): Bureau du Conseil municipal
- ❖ Renvoi en commission: 18.05.2009

**Commission Agenda 21****Motions**

- M-509 (162) Motion de M<sup>mes</sup> Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuver, MM. Alain Dupraz et Pierre Rumo: «Label de qualité sociale».
- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
  - ❖ Renvoi en commission: 21.02.2005
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CA21)
  - ❖ Vote commission: 17.01.2007
- M-705 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M<sup>mes</sup> Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au développement».
- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
  - ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Hélène Ecuver (CA21)
  - ❖ Vote commission: 25.06.2009
- M-795 (165) Motion du 28 avril 2008 de M<sup>mes</sup> Anne Pictet, Sandrine Burger et M. Alexandre Wisard: «FSC: pour une gestion exemplaire et durable de nos forêts».
- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
  - ❖ Renvoi en commission: 26.11.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (CA21)
  - ❖ Vote commission: 04.02.2010
- M-876 (167) Motion du 10 juin 2009 de MM. Alpha Dramé, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Florence Kraft-Babel, Anne-Marie Gisler, Maria Pérez, MM. Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Olivier Tauxe et Sylvain Clavel: «Pour un parc éco-industriel ou un écosite sur le site de Châtelaine».
- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21

- 7 -

- ❖ Renvoi en commission: 23.06.2009
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CA21)
- ❖ Vote commission: 06.05.2010

**Commission de contrôle de gestion****Motions**

- M-619 (163) Motion du 17 mai 2006 de M<sup>mes</sup> Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, MM. Alexis Barbey, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Lionel Ricou et Christian Zaugg: «Pour l'activation de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève».
- ❖ Commission(s): Commission de contrôle de gestion
  - ❖ Renvoi en commission: 06.06.2006
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CCG)

### Commission de l'aménagement

#### Divers (CM)

- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010

#### Motions

- M-392 (156) Motion de M<sup>mes</sup> Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 16.06.1999
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CAM)
  - ❖ Vote commission: 04.09.2001
- M-311 (160) Motion de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde».

– 10 –

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CAM)
  - ❖ Vote commission: 13.05.2003
- M-714 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M<sup>mes</sup> Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!»
- ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (CAM)
  - ❖ Remis au secrétariat: 15.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- M-738 (165) Motion du 7 novembre 2007 de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Anne-Marie Gisler, MM. Thierry Piguet et Jean Sanchez: «La rade en rade».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 12.03.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Salika Wenger (CAM)
  - ❖ Vote commission: 23.09.2008
- M-782 (165) Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Annina Pfund et Mary Pallante: «De l'air à la place Dorcière!»
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 10.11.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Pierre Rumo (CAM)
- M-789 (165) Motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement

– 11 –

- ❖ Renvoi en commission: 10.11.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CAM)
  - ❖ Vote commission: 26.01.2010
- M-790 (165) Motion du 22 avril 2008 de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Jean Sanchez, Alpha Dramé, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe et Pierre Rumo: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 23.04.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (CAM)
  - ❖ Vote commission: 23.09.2008
  - ❖ Remis au secrétariat: 21.10.2008
- En attente du rapport sur M-738
- M-816 (166) Motion du 24 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries: créons des hôtels d'entreprises pour faciliter leur éclosion!»
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
  - ❖ Renvoi en commission: 17.12.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Héléne Ecuyer (CAM)
- M-832 (166) Motion du 5 novembre 2008 de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, MM. Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Jean Sanchez et Jean-Louis Fazio: «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 03.10.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Héléne Ecuyer (CAM)
  - ❖ Vote commission: 02.03.2010

**Projets d'arrêtés**

- PA-78 (165) Projet d'arrêté du 12 mars 2008 de MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Vera Figurek, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Maria Casares et Maria Pérez: «Modification du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol».
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
  - ❖ Renvoi en commission: 16.09.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (CAM)

**Propositions CA au CM**

- PR-778 (167) Proposition du Conseil administratif du 17 février 2010, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan de site «Ensemble de Budé», N° 29485, sis sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex.
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 23.03.2010
- PR-787 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 09.06.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Grégoire Carasso (CAM)
- PR-792 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif à la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
  - ❖ Renvoi en commission: 09.06.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (CAM)

## Liste des objets en suspens

– 13 –

- PR-794 (168) Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net de 16 335 000 francs destiné à la construction d'une passerelle piétonne reliant le chemin Eugène-Rigot à la rue Kazem-Radjavi, déduction faite de 842 000 francs, représentant le crédit d'étude PR-201, voté le 10 septembre 2003, et de 180 000 francs, correspondant à la part de subvention cantonale déjà versée, relative aux études, soit un montant brut de 17 357 000 francs.
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sandrine Burger (CAM)
  - ❖ Remis au secrétariat: 13.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- PR-816 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture des crédits suivants, destinés à la première phase de mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre du contrat de quartier des Grottes:
- crédit d'un montant de 185 000 francs destiné à l'étude du projet d'aménagement de la place des Grottes sous la forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains;
  - subvention d'un montant de 250 000 francs destinée à financer la réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures.
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sandrine Burger (CAM)
  - ❖ Remis au secrétariat: 10.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- PR-824 (168) Proposition du Conseil administratif du 29 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 991 500 francs destiné à l'étude de faisabilité pour l'aménagement de six tronçons de la voie verte d'agglomération situés sur le territoire de la Ville de Genève (franchissement des niveaux du bois de la Bâtie et études d'aménagement de tronçons se situant rue Henri-Mussard, passage dit «chemin des Infirmières», quai du Cheval-Blanc, pont de la Jonction-sentier du Promeneur-Solitaire-rue du Contrat-Social et extrémité nord de la couverture des voies de Saint-Jean et franchissement de l'avenue d'Aire).

– 14 –

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (CAM)

PR-832 (168) Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

- ❖ Renvoi en commission: 03.11.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (CAM)
- ❖ Remis au secrétariat: 13.01.2011
- ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011

### Résolutions

R-108 (165) Résolution du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Mary Pallante, Silvia Machado et Annina Pfund: «PUS et PLQ: que fait-on de la culture?»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
- ❖ Renvoi en commission: 25.11.2008
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (CAM)

R-121 (166) Résolution du 21 avril 2009 de M. Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Sarah Klopmann et Sandrine Burger: «Pas de mégaparkings en ville de Genève!»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement
- ❖ Renvoi en commission: 02.12.2009
- ❖ Rapporteur[se]: M. Grégoire Carasso (CAM)

– 15 –

### Commission de l'informatique et de la communication

#### Divers (CM)

- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010

#### Motions

- M-772 (165) Motion du 20 février 2008 de MM. Vincent Maitre, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, Florence Kraft-Babel, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez et Alexis Barbey: «Sécurité informatique: connectons-nous à la réalité!»
- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
  - ❖ Renvoi en commission: 22.09.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CICO)
  - ❖ Vote commission: 09.03.2009

**Propositions CA au CM**

PR-837 (168) Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total de 8 621 840 francs destinés à assurer le financement du deuxième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2011-2015 ainsi que trois opérations de numérisation par des tiers.

- ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M. Roger Michel (CICO)
- ❖ Vote commission: 13.12.2010
- ❖ Remis au secrétariat: 31.01.2011
- ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011

– 17 –

### Commission de la cohésion sociale

#### Divers (CM)

- D-34 (167) Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009.
- ❖ Commission(s): Commission de la cohésion sociale
  - ❖ Renvoi en commission: 18.05.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Simon Brandt (CCS)
- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010

#### Motions

- M-846 (166) Motion du 17 février 2009 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «2009-2012: sombres perspectives sociales».
- ❖ Commission(s): Commission de la cohésion sociale

- ❖ Renvoi en commission: 03.10.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (CCS)
- M-859 (166) Motion du 6 avril 2009 de M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «Pension en espace de vie enfantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs».

  - ❖ Commission(s): Commission de la cohésion sociale
  - ❖ Renvoi en commission: 31.05.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sandrine Burger (CCS)
- M-863 (166) Motion du 6 avril 2009 de M<sup>me</sup> Martine Sumi, M. Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, M. Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Corinne Goehner-Da Cruz: «Aides sociales urgentes: il y a urgence».

  - ❖ Commission(s): Commission de la cohésion sociale
  - ❖ Renvoi en commission: 03.10.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Maria Casares (CCS)
  - ❖ Vote commission: 13.01.2011
- M-866 (166) Motion du 6 avril 2009 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Martine Sumi, Anne Moratti Jung et Sandrine Burger: «Pensions alimentaires et familles monoparentales!»

  - ❖ Commission(s): Commission de la cohésion sociale
  - ❖ Renvoi en commission: 31.05.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Vera Figurek (CCS)
- M-925 (167) Motion du 19 mai 2010 de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer: «Aide à la mobilité des non-voyants».

  - ❖ Commission(s): Commission de la cohésion sociale
  - ❖ Renvoi en commission: 28.06.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (CCS)

– 19 –

### **Projets d'arrêtés**

- PA-104 (167) Projet d'arrêté du 28 avril 2010 de M<sup>me</sup> Salika Wenger: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides».
- ❖ Commission(s): Commission de la cohésion sociale
  - ❖ Renvoi en commission: 29.06.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christophe Buemi (CCS)
  - ❖ Remis au secrétariat: 08.02.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011

### **Propositions CA au CM**

- PR-576 (165) Proposition du Conseil administratif du 3 octobre 2007 en vue de la constitution d'une fondation de droit public de la Ville de Genève pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.
- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
  - ❖ Renvoi en commission: 06.11.2007
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sandrine Burger (CSJ)

**Commission de la jeunesse et des sports****Divers (CM)**

- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010

**Motions**

- M-672 (164) Motion du 26 février 2007 de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Roman Juon: «Construction d'un *bowl* pour la pratique des sports de rue à roulettes».
- ❖ Commission(s): Commission de la jeunesse et des sports
  - ❖ Renvoi en commission: 08.05.2007
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Philippe Cottet (CJS)
  - ❖ Vote commission: 07.02.2008
- M-747 (165) Motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Georges Queloz, Jean Sanchez, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Laetitia

## Liste des objets en suspens

– 21 –

Guinand, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et M. Vincent Maitre: «Pour des compétitions sportives internationales à Genève».

- ❖ Commission(s): Commission de la jeunesse et des sports
- ❖ Renvoi en commission: 12.03.2008
- ❖ Rapporteur[se]: M. Patrick Baud-Lavigne (CJS)
- ❖ Vote commission: 30.11.2009

**Propositions CA au CM**

PR-811 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 899 175 francs destiné à la construction d'équipements sportifs simples, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population.

- ❖ Commission(s): Commission de la jeunesse et des sports
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M. Jacques Finet (CJS)

**Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public****Divers (CM)**

- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010

**Motions**

- M-887 (167) Motion du 11 novembre 2009 de M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Maria Casares, Sarah Klopmann, MM. Christophe Buemi, Thierry Piguet, Grégoire Carasso et Jean-Louis Fazio: «PET récup à Genève».
- ❖ Commission(s): Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public
  - ❖ Renvoi en commission: 24.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (CSSDOM)
- M-894 (167) Motion du 20 janvier 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Roger Michel, Endri Gega, Gérard Deshusses,

– 23 –

Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Andrienne Soutter, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz: «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures...»

- ❖ Commission(s): Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public
- ❖ Renvoi en commission: 18.05.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (CSSDOM)

### Pétitions

- P-252 (168) Pétition: «Sauvons les fêtes de quartier!»
- ❖ Commission(s): Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public
  - ❖ Renvoi en commission: 27.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Patricia Richard (CSSDOM)

### Projets d'arrêtés

- PA-99 (167) Projet d'arrêté du 16 septembre 2009 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg: «Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public pour des activités civiques».
- ❖ Commission(s): Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public
  - ❖ Renvoi en commission: 28.04.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Patricia Richard (CSSDOM)
- PA-120 (168) Projet d'arrêté du 11 décembre 2010 de M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Pierre Rumo: «Règlement des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève».
- ❖ Commission(s): Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public
  - ❖ Renvoi en commission: 13.12.2010

**Propositions CA au CM**

PR-815 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture de cinq crédits d'investissement d'un montant total de 11 770 000 francs relatifs au renouvellement (6 370 000 francs) et à l'assainissement (5 400 000 francs) du parc des véhicules et engins du SIS durant les années 2010-2012.

- ❖ Commission(s): Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M. Grégoire Carasso (CSSDOM)
- ❖ Vote commission: 02.11.2010

– 25 –

### Commission des arts et de la culture

#### Divers (CM)

- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010

#### Motions

- M-807 (165) Motion du 26 mai 2008 de MM. Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier et Christiane Olivier: «Nuit des musées».
- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
  - ❖ Renvoi en commission: 17.12.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Yves de Matteis (CARTS)
  - ❖ Vote commission: 21.10.2010
- M-844 (166) Motion du 21 janvier 2009 de MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier: «Budget du Grand Théâtre».

– 26 –

- ❖ Commission(s): Commission des arts  
et de la culture  
Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 01.04.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Adrien Genecand (CARTS)
  - ❖ Vote commission: 28.05.2009
- M-851 (166) Motion du 11 mars 2009 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund et Andrienne Soutter: «Une retraite pour les artistes».
- ❖ Commission(s): Commission des arts  
et de la culture
  - ❖ Renvoi en commission: 17.02.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato  
(CARTS)
- M-882 (167) Motion du 16 septembre 2009 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, M. Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Renate Cornu, MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand et Jacques Baud: «Un coup de pouce pour les arts électroniques».
- ❖ Renvoi en commission: 14.10.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Holenweg (CARTS)
  - ❖ Vote commission: 18.11.2010
  - ❖ Remis au secrétariat: 10.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011

**Propositions CA au CM**

- PR-682 (166) Proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 87 000 francs pour la reproduction du groupe sculpté de Canova *Vénus et Adonis*.
- ❖ Renvoi en commission: 11.03.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Véronique Paris (CARTS)
  - ❖ Vote commission: 03.12.2009
  - ❖ Remis au secrétariat: 13.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011

– 27 –

- PR-825 (168) Proposition du Conseil administratif du 29 septembre 2010 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2009-2010 du Grand Théâtre de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission des arts  
et de la culture
  - ❖ Renvoi en commission: 12.10.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Fiumelli (CF)
  - ❖ Vote commission: 30.11.2010
- PR-836 (168) Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 600 000 francs destiné à la désacidification d'ensembles patrimoniaux de la Bibliothèque de Genève et de la Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques.
- ❖ Commission(s): Commission des arts  
et de la culture
  - ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Renate Cornu (CARTS)
  - ❖ Vote commission: 02.12.2010
- PR-850 (168) Proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 597 000 francs pour le renouvellement des équipements techniques (projecteurs et sonorisation) des deux salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli.
- ❖ Commission(s): Commission des arts  
et de la culture
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Salika Wenger (CARTS)

### Résolutions

- R-130 (167) Résolution du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Renate Cornu, Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Christiane Olivier, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Christophe Buemi, Yves de Matteis, Thierry Piguët, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Une nuit? Ce n'est pas assez (Nuit des musées)!»
- ❖ Commission(s): Commission des arts  
et de la culture
  - ❖ Renvoi en commission: 23.03.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Yves de Matteis (CARTS)
  - ❖ Vote commission: 04.11.2010

**Commission des finances****Divers (CM)**

- D-32 (165) Rapport annuel 2006 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 11.09.2007
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Annina Pfund (CF)
  - ❖ Vote commission: 12.01.2011
- D-54 (165) Ratification de la rémunération du président et des membres de la Fondetec.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 25.06.2007
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Annina Pfund (CF)
  - ❖ Vote commission: 04.12.2007
- D-32 (167) Rapport d'activité et comptes 2008 et budget de fonctionnement 2009 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 15.09.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Salika Wenger (CF)
  - ❖ Vote commission: 30.09.2009 (comptes)  
25.11.2009 (budget)
- D-61 (167) Rapport des audits du Contrôle financier sur les bains des Pâquis.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 24.06.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Fiumelli (CF)
  - ❖ Vote commission: 25.11.2009
- D-32 (168) Rapport d'activité et comptes 2009 et budget de fonctionnement 2010 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).
- ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Fiumelli (CF)
  - ❖ Vote commission: 08.09.2010
  - ❖ Remis au secrétariat: 16.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011

– 29 –

- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010
- D-53 (168) Ratification de la nomination de Gestoval Société Fiduciaire SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)

### Motions

- M-595 (163) Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
  - ❖ Rapporteur[se] de majorité: M. Alexis Barbey (CF)
  - ❖ Rapporteur[se] de minorité: M. Christian Zaugg (CF)
  - ❖ Vote commission: 09.02.2010
  - ❖ Remis au secrétariat (minorité): 27.04.2010

- M-642 (164) Motion du 11 octobre 2006 de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M<sup>me</sup> Linda de Coulon, MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Blaise Hatt-Arnold, André Kaplun, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Luc Persoz, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Vincent Schaller et Armand Schweingruber: «Pour une clarification des critères de subventionnement à diverses associations».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 23.04.2007
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Annina Pfund (CF)
  - ❖ Vote commission: 08.04.2008
- M-713 (165) Motion du 17 septembre 2007 de M. Olivier Fiumelli, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M<sup>me</sup> Virginie Jordan, MM. Grégory Baud, Guy Dossan et M<sup>me</sup> Patricia Richard: «Pour des états financiers intelligibles, pertinents, fiables et comparables, appliquons les normes IPSAS aux comptes de la Ville!»
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CF)
  - ❖ Vote commission: 30.09.2009
- M-774 (165) Motion du 20 février 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, M<sup>mes</sup> Virginie Jordan, Christine Camporini, Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Mettons fin au non-sens économique de la taxe professionnelle».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 22.09.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Christiane Olivier (CF)
  - ❖ Vote commission: 01.09.2009
- M-787 (165) Motion du 12 mars 2008 de MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Alexis Barbey et Jean-Marc Froidevaux: «Pour la mise en place d'une véritable culture du contrôle en Ville de Genève et un renforcement de l'audit interne».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 10.11.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CF)
  - ❖ Vote commission: 25.03.2009

## Liste des objets en suspens

– 31 –

- M-793 (165) Motion du 23 avril 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, M<sup>mes</sup> Anne Caron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une équitable répartition de la manne fiscale entre communes liées à la future réalisation du projet d'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV)».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 26.11.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CF)
  - ❖ Vote commission: 27.01.2009
- M-844 (166) Motion du 21 janvier 2009 de MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier: «Budget du Grand Théâtre».
- ❖ Commission(s): Commission des arts  
et de la culture  
Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 01.04.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Adrien Genecand (CARTS)
  - ❖ Vote commission: 28.05.2009

**Projets d'arrêtés**

- PA-90 (166) Projet d'arrêté du 26 novembre 2008 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Internalisation des concierges, nettoyeurs et nettoyeuses qui travaillent pour la Ville de Genève».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 03.10.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CF)
- PA-122 (168) Projet d'arrêté du 18 janvier 2011 de M. Olivier Fiumelli: «Règlement municipal sur l'audit interne et l'audit externe».
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 19.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Fiumelli (CF)

**Propositions CA au CM**

- PR-484 (164) Proposition du Conseil administratif du 21 juin 2006 en vue du bouclage du crédit de 150 000 francs (proposition PR-287, votée le 2 juin 1998) destiné à l'achat de mobilier et de matériel pour la crèche collective et la crèche familiale avec halte-garde-

- rie, qui devaient être créées sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, sur la parcelle 3591, feuille 39 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 12.09.2006
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Annina Pfund (CF)
  - ❖ Vote commission: 28.03.2007
- PR-500 (164) Proposition du Conseil administratif du 20 septembre 2006 en vue d'élargir la qualité de partie aux plaignants dans les cas d'enquêtes administratives ouvertes pour atteinte à la personnalité. Introduction de nouvelles dispositions dans le statut du personnel de l'administration municipale et le statut du personnel du Service d'incendie et de secours.
- ❖ Renvoi en commission: 10.10.2006
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Fiumelli (CF)
  - ❖ Vote commission: 16.05.2007
  - ❖ Remis au secrétariat: 17.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- PR-507 (164) Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2006 en vue du bouclement du crédit destiné à la réalisation et à l'information d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels destinés aux services de l'administration, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 764 069,06 francs.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 28.11.2006
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Alexis Barbey (CF)
  - ❖ Vote commission: 16.05.2007
- PR-628 (166) Proposition du Conseil administratif du 11 juin 2008 en vue du bouclement du crédit de 40 200 francs destiné à l'accroissement de la capacité d'accueil du restaurant scolaire de l'école Micheli-du-Crest, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 2311,83 francs.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 16.09.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (CF)
  - ❖ Vote commission: 01.07.2009

## Liste des objets en suspens

– 33 –

- PR-717 (167) Proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 476 000 francs destiné à la digitalisation des plans d'exécution des modules existants de la maquette de la ville de Genève à l'échelle 1:500°.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 22.06.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Christiane Olivier (CF)
  - ❖ Vote commission: 13.04.2010
- PR-722 (167) Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 844 800 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier de la Ville de Genève (9<sup>e</sup> plan d'achat de mobilier).
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 16.09.2009
  - ❖ Rapporteur[se] de majorité: M<sup>me</sup> Salika Wenger (CF)
  - ❖ Rapporteur[se] de minorité: M. Alexandre Chevalier (CF)
  - ❖ Vote commission: 10.03.2010
- PR-743 (167) Proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du bouclage de 14 crédits d'études, de préétudes et de construction terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 5 699 596,86 francs, composé:
- I. d'un montant de 5 506 464,46 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de quatre crédits de réalisation terminés;
  - II. d'un montant de 193 132,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de deux crédits d'études non suivis de réalisation;
  - III. de huit crédits d'études, non suivis de réalisation, non utilisés ou abandonnés, représentant un montant total voté de 1 331 502 francs moins une dépense cumulée de 855 451,66 francs, sans demande de crédit complémentaire.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 13.10.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Christiane Olivier (CF)
  - ❖ Vote commission: 16.12.2009
- PR-758 (167) Proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009 en vue de l'approbation des comptes 2008 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.
- ❖ Commission(s): Commission des finances

– 34 –

- ❖ Renvoi en commission: 19.01.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Alexandre Chevalier (CF)
  - ❖ Vote commission: 13.04.2010
- PR-773 (167) Proposition du Conseil administratif du 3 février 2010 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2006-2007 et 2007-2008 de la Fondation d'art dramatique de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 23.03.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CF)
  - ❖ Vote commission: 22.06.2010
- PR-788 (168) Proposition du Conseil administratif du 5 mai 2010 en vue du bouclement du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 08.06.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Marie Chappuis (CF)
  - ❖ Vote commission: 07.09.2010
- PR-789 (168) Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue:
- du bouclement du crédit destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale (PR-145);
  - de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 48 770,03 francs.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 08.06.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Martine Sumi (CF)
  - ❖ Vote commission: 20.10.2010
- PR-793 (168) Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2010 en vue de l'octroi à l'Association Nicolas-Bogueret d'un droit de superficie distinct et permanent d'une surface d'environ 907 m<sup>2</sup> sur une partie des parcelles N<sup>os</sup> 2129 et 5191, feuille 12, section Petit-Saconnex, appartenant à la Ville de Genève, sises avenue Blanc/avenue de France, en vue de la construction d'un établissement médico-social ou d'une structure de logements destinée à des personnes âgées.
- ❖ Commission(s): Commission des finances

– 35 –

- ❖ Renvoi en commission: 29.06.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Christiane Olivier (CF)
  - ❖ Vote commission: 07.09.2010
- PR-796 (168) Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 80 000 francs (frais d'enregistrement, émoluments au Registre foncier et frais d'acte notarié compris) destiné à l'acquisition par la Ville de Genève de la parcelle N° 211 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise au lieu-dit «La Jonction», sis au sentier des Saules, d'une surface de 1423 m<sup>2</sup>, propriété de l'Office du tourisme de Genève, Association des intérêts de Genève, Syndicat d'initiative de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Marie Chappuis (CF)
  - ❖ Vote commission: 12.01.2011
- PR-803 (168) Proposition de Conseil administratif du 30 juin 2010 en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 3173 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise place de Saint-François, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 771 de la commune de Genève, section Plainpalais, située 23, boulevard du Pont-d'Arve, propriété de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Martine Sumi (CF)
  - ❖ Vote commission: 01.12.2010
- PR-813 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 445 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 3147, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 652 m<sup>2</sup>, sise chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévoist 21, dont dépend une part de copropriété de 1/68<sup>es</sup> de la parcelle N° 2881, même commune et section, (chemin), propriété de M. Eric Schaller.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Martine Sumi (CF)
  - ❖ Vote commission: 01.12.2010

- PR-814 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 341 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 3148, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 656 m<sup>2</sup>, sise au chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 21A, ainsi que de la copropriété de la parcelle N° 1613, même commune et section (chemin), et une part de copropriété de 1/68<sup>es</sup> de la parcelle N° 2881, même commune et section (chemin), propriété de M. René Prelaz.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Martine Sumi (CF)
  - ❖ Vote commission: 01.12.2010
- PR-825 (168) Proposition du Conseil administratif du 29 septembre 2010 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2009-2010 du Grand Théâtre de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission des arts  
et de la culture
  - ❖ Renvoi en commission: 12.10.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Fiumelli (CF)
  - ❖ Vote commission: 30.11.2010
- PR-826 (168) Proposition du Conseil administratif du 29 septembre 2010 en vue de l'adoption d'une résolution visant à l'extension du service public au secteur de la petite enfance.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 02.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Martine Sumi (CF)
  - ❖ Vote commission: 30.11.2010
- PR-828 (168) Proposition du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue de la modification de la servitude de limitation de hauteur, inscrite au Registre foncier le 2 avril 1952 sous P.j. D 38, grevant la parcelle N° 6898 de la commune de Genève, section Cité, d'une surface de 309 m<sup>2</sup>, propriété de Schwaper SA, sise rue Jean-Jaquet 15, au profit de la Ville de Genève, moyennant une contrepartie financière de 200 000 francs.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 02.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Salika Wenger (CF)

## Liste des objets en suspens

– 37 –

- PR-830 (168) Proposition du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue du bouclement de dix soldes de crédits de préétudes et d'études (représentant un montant total voté de 1 312 560 francs) qui sont abandonnés, non utilisés, sans demande de crédit complémentaire.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 02.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Salika Wenger (CF)
  - ❖ Vote commission: 01.12.2010
- PR-839 (168) Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue d'/de:
- un échange sans soulte entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Gradelle, contenant 17 430 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de Genève, contre les futures parcelles 4523 et 4524 feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, sises quartier Petit-Bel-Air, contenant respectivement 15 154 m<sup>2</sup> et 2276 m<sup>2</sup>, soit un total de 17 430 m<sup>2</sup>, propriété de l'Etat de Genève;
  - la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une surface d'environ 1200 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle 5356, feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze, propriété de l'Etat de Genève;
  - l'ouverture d'un crédit de 812 000 francs destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CF)
- PR-841 (168) Proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2010 en vue du bouclement de quatre crédits d'études, abandonnés, non suivis de réalisation, sans demande de crédit complémentaire.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Martine Sumi (CF)
- PR-842 (168) Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de

– 38 –

- 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (PR-658) pour un montant de 235 500 francs, destiné à compléter la fresque de Hans Ermi de part et d'autre de l'entrée principale du Palais des Nations.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Salika Wenger (CF)
- PR-843 (168) Proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 100 000 francs au titre de subvention d'investissement au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme participation financière aux travaux de transformation du musée.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CF)
- PR-844 (168) Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 7 040 500 francs, soit:
- un crédit de 6 790 000 francs (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4206 (future), d'une contenance de 478 m<sup>2</sup>, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, sise boulevard de la Cluse, sur laquelle sera érigée une crèche construite selon le descriptif général établi par le maître de l'ouvrage Sol Séjour Soleil SA;
  - un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais.
- ❖ Commission(s): Commission des finances
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Marie Chappuis (CF)
- PR-847 (168) Proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue d'un échange foncier comprenant:
- d'une part,
  - l'acquisition par la Ville de Genève de 10 lots de PPE de bureaux et dépôts, représentant au total 160.65/1000<sup>es</sup> du DDP N° 3272 sis rue du Tir 3, situé sur la parcelle N° 3186

## Liste des objets en suspens

– 39 –

(section Plainpalais), propriété de la Fondation de prévoyance LPP Mirabaud, pour le prix de 6 290 000 francs avec l'ouverture d'un crédit de 6 518 000 francs (droit d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris);

et, d'autre part,

- la proposition de vente des parcelles N° 4691 et N° 6875 (section Plainpalais), propriété de la Ville de Genève constituant le «square Balmat», situé au centre de l'îlot au niveau du boulevard Georges-Favon 29, contenant le DDP 7091, s'exerçant en sous-sol, à la Banque Mirabaud & Cie pour le prix de 3 034 000 francs;
- l'inscription d'une servitude de passage public à pied en faveur de la Ville de Genève, reliant la rue du Général-Dufour à la rue Jacques-Balmat, sur les parcelles N°s 4691, 6875, 4688 et 4693.

De cet échange, il résulte un montant à charge de la Ville de Genève de 3 484 000 francs.

❖ Commission(s):	Commission des finances
❖ Renvoi en commission:	18.01.2011
❖ Rapporteur[se]:	M. Olivier Fiumelli (CF)

**Commission des pétitions****Pétitions**

- P-162 (163) Pétition: «Lieux de récupération du PET».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 15.02.2006
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Christiane Olivier (CP)
  - ❖ Vote commission: 15.09.2008
- P-219 (166) Pétition: «Pertes financières des stands du Fan Village au Bout-du-Monde».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 24.06.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Christiane Olivier (CP)
  - ❖ Vote commission: 24.11.2008
- P-237 (167) Pétition: «Menace de démolition d'une partie du quartier des Grottes».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 20.01.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (CP)
  - ❖ Vote commission: 13.09.2010
- P-239 (167) Pétition: «Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 20.01.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (CP)
  - ❖ Vote commission: 15.11.2010
- P-244 (167) Pétition: «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!»
- ❖ Renvoi en commission: 17.02.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (CP)
  - ❖ Vote commission: 18.10.2010
  - ❖ Remis au secrétariat: 13.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- P-245 (167) Pétition: «Aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 24.03.2010

– 41 –

- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (CP)
  - ❖ Vote commission: 20.09.2010
- P-247 (167) Pétition: «Disparition de tous les arbres consécutive au projet du Musée d'ethnographie».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 24.03.2010
- P-249 (167) Pétition: «Contre la démolition d'une demeure de style de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle située au 22, chemin du Velours».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 19.05.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (CP)
- P-250 (168) Pétition: «Pour une placette à la place Grenus».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 09.06.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (CP)
- P-251 (168) Pétition: «Soutenez les ateliers de la SIP-Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Alexandre Wisard (CP)
- P-253 (168) Pétition: «Attitude de l'unité des marchés à l'égard des puciers de Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 13.10.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (CP)
- P-254 (168) Pétition: «Fermeture des portes et surveillance des préaux de l'école Geisendorf».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 13.10.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (CP)
- P-255 (168) Pétition: «Pour le maintien de la ligne de bus 32 (*bis*)».
- ❖ Renvoi en commission: 13.10.2010

– 42 –

- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz  
(CP)
  - ❖ Vote commission: 08.11.2010
  - ❖ Remis au secrétariat: 20.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- P-256 (168) Pétition: «Pour des bains publics au fil du Rhône».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 03.11.2010
- P-257 (168) Pétition: «Pour des aménagements urbains temporaires entre la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 03.11.2010
- P-258 (168) Pétition: «Pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 03.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz  
(CP)
- P-259 (168) Pétition: «Pour des équipements collectifs à la future gare des Eaux-Vives (PR-750)».
- ❖ Renvoi en commission: 24.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann  
(CP)
  - ❖ Remis au secrétariat: 24.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- P-260 (168) Pétition: «Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
  - ❖ Renvoi en commission: 19.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz  
(CP)

– 43 –

### Commission des travaux et des constructions

#### Divers (CM)

- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010

#### Motions

- M-709 (165) Motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Gilles Garazi, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hicckel, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann et Vera Figurek: «Les Vernets et la Queue-d'Arve: un centre sportif autonome énergiquement!»
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 21.01.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Linda de Coulon (CTC)
  - ❖ Vote commission: 28.05.2008

- M-820 (166) Motion du 24 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pour une ville verte de qualité!»
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 20.01.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Marc Dalphin (CTC)
- M-886 (167) Motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC à moyen terme: une 3<sup>e</sup> phase dans les travaux».
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Guy Dossan (CTC)

**Projets d'arrêtés**

- PA-97 (166) Projet d'arrêté du 12 mai 2009 de M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio, Jacques Hämmerli et Alpha Dramé: «Pour l'ouverture d'un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand afin de répondre à la demande en places de crèche du quartier».
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 13.05.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CTC)
  - ❖ Vote commission: 14.04.2010
- PA-117 (168) Projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets».
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Guy Dossan (CTC)

**Propositions CA au CM**

- PR-719 (167) Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511

## Liste des objets en suspens

– 45 –

- de 352 340 francs destiné aux travaux de rénovation des deux dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.
- ❖ Renvoi en commission: 15.09.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Alexandre Wisard (CTC)
  - ❖ Remis au secrétariat: 10.02.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 27.04.2010  
23.03.2010  
18.05.2010
  - ❖ Vote commission: 09.06.2010
- PR-735 (167) Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 519 000 francs destiné à des travaux de mise en conformité et d'entretien du centre artisanal situé au 2, rue du Vélodrome, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.
- ❖ Renvoi en commission: 14.10.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Guy Dossan (CTC)
  - ❖ Vote commission: 10.11.2010
  - ❖ Remis au secrétariat: 10.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- PR-737 (167) Proposition du Conseil administratif du 9 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 350 000 francs destiné à l'étude des travaux de sécurisation, de mise en conformité et de rénovation de l'enveloppe des ateliers d'artistes situés au 20, avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 3027, feuille N° 26, commune de Genève, section Petit-Saconnex.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 13.10.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Marc Dalphin (CTC)
- PR-750 (167) Proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions

– 46 –

- ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se] de majorité: M. Christian Lopez Quirland (CTC)
  - ❖ Rapporteur[se] de minorité: M. Alexandre Wisard (CTC)
- PR-753 (167) Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:
- un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;
  - un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;
  - un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 01.12.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Guy Dossan (CTC)
- PR-755 (167) Proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 166 200 francs, déduction faite de la participation de la commune de Cologny d'un montant identique, soit un montant brut de 332 400 francs, destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment pour le groupe scolaire de Pré-Picot, sis chemin Frank-Thomas 31.
- ❖ Renvoi en commission: 19.01.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CTC)
  - ❖ Vote commission: 03.02.2010
  - ❖ Remis au secrétariat: 10.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- PR-786 (167) Proposition du Conseil administratif du 31 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 1 035 000 francs, soit:

## Liste des objets en suspens

– 47 –

- un crédit net de 869 200 francs destiné aux travaux d'aménagement de la deuxième étape de «l'allée Grand-Pré», prévoyant l'intégration d'une œuvre d'art de Fabrice Gygi, offerte à la Ville par A&A Real Estate Grand-Pré SA, déduction faite de 36 000 francs, représentant la part de réalisation du trottoir privé, assurée par le propriétaire du bâtiment D1366, soit un montant brut total de 905 200 francs;
  - un crédit net de 165 800 francs destiné à la réalisation de la prolongation du réseau public d'assainissement de «l'allée Grand-Pré», déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 30 800 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 20 200 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments D1366, D233 et D1303, soit un montant brut total de 216 800 francs;
  - une donation par A&A Real Estate Grand-Pré SA de l'œuvre d'art de Fabrice Gygi, d'une valeur de 497 768 francs.
- |                         |  |
|-------------------------|--|
| ❖ Commission(s):        | Commission des travaux<br>et des constructions |
| ❖ Renvoi en commission: | 27.04.2010                                     |
| ❖ Rapporteur[se]:       | M <sup>me</sup> Linda de Coulon (CTC)          |
| ❖ Vote commission:      | 02.06.2010                                     |
- PR-799 (168) Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 162 900 francs, soit:
- un crédit net de 2 033 500 francs destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, déduction faite du crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 18 février 2009), soit un montant brut total de 2 133 500 francs;
  - un crédit net de 733 000 francs destiné aux travaux de réfection de l'enveloppe et transformations intérieures de l'édicule de la Voirie situé sur le square de Chantepoulet;
  - un crédit net de 398 700 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteur du square Chantepoulet, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 65 400 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 464 100 francs.
- |                         |  |
|-------------------------|--|
| ❖ Commission(s):        | Commission des travaux<br>et des constructions |
| ❖ Renvoi en commission: | 29.06.2010                                     |

– 48 –

- ❖ Rapporteur[se]: M. Alain de Kalbermatten  
(CTC)
- PR-801 (168) Proposition du Conseil administratif du 23 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 840 000 francs destiné à la rénovation et surélévation d'un bâtiment situé à la rue de Lausanne 27, parcelle N° 3060, feuille 63 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux  
et des constructions
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)
- PR-802 (168) Proposition du Conseil administratif du 23 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 812 000 francs destiné à la construction d'un bâtiment d'ateliers d'artistes situé à la rue de Lausanne 27A, parcelle N° 6552, feuille 63 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux  
et des constructions
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Linda de Coulon (CTC)
- PR-804 (168) Proposition de Conseil administratif du 30 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 8 400 000 francs, soit:
- un crédit de 8 232 000 francs destiné à l'agrandissement et à la transformation de l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle 3552, feuille 31 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;
  - un crédit de 168 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle 3552, feuille 31 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux  
et des constructions
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Maria Pérez (CTC)
- ❖ Vote commission: 29.09.2010

## Liste des objets en suspens

– 49 –

- PR-806 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 880 000 francs destiné à la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff de la salle communale de Plainpalais, situé 52, rue de Carouge, 1205 Genève, parcelle N° 827, feuille N° 42, section Genève-Plainpalais.
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Bayram Bozkurt (CTC)
  - ❖ Vote commission: 10.11.2010
  - ❖ Remis au secrétariat: 14.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- PR-809 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 876 000 francs destinés au réaménagement de l'île Rousseau, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité, soit:
- un crédit de 1 460 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île, des plantations d'arbres, de l'éclairage des éléments de projet du centre de l'île (étape I);
  - un crédit de 170 000 francs destiné à la restauration de la barrière périphérique;
  - un crédit de 246 000 francs destiné à l'éclairage des arbres depuis la périphérie de l'île comprenant la restauration de l'éclairage du bastion de l'île (étape II).
- ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (CTC)
  - ❖ Remis au secrétariat: 13.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- PR-810 (168) Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 614 300 francs destiné aux travaux de réalisation d'un trottoir en béton du côté pair de l'avenue d'Aire.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux  
et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 14.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (CTC)
- PR-817 (168) Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 1 974 000 francs TTC destiné au complément d'études nécessaires à la rénovation de l'enveloppe, des toitures et à la remise à niveau des installations

– 50 –

techniques de l'ensemble des immeubles et de la galette centrale selon les critères de haute performance énergétique (standard Minergie), des immeubles situés rue des Minoteries 1-3-5-7 et rue de Carouge 98-100-102, parcelle N° 1011, feuille N° 50, commune de Genève, section Plainpalais.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M. Marc Dalphin (CTC)
- ❖ Vote commission: 10.11.2010

PR-818 (168) Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant d'améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M. Marc Dalphin (CTC)

PR-819 (168) Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit net total de 3 828 000 francs, soit:

- un crédit de 3 240 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du square Pradier;
- un crédit net de 588 000 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteur du square Pradier, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 117 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 126 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments G524, G525, G526, G527, G528, G529 et G530, soit un montant brut total de 831 000 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (CTC)

## Liste des objets en suspens

– 51 –

- PR-820 (168) Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 559 000 francs destiné à l'entretien des équipements de sécurité des sorties de secours des couvertures des voies CFF de Saint-Jean.
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Guy Dossan (CTC)
  - ❖ Vote commission: 01.12.2010
  - ❖ Remis au secrétariat: 04.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- PR-821 (168) Proposition du Conseil administratif du 15 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études, complémentaire au crédit voté le 15 janvier 2002 (PR-117, numéro PFI 031.071.03), pour un montant de 649 000 francs, destiné à la poursuite des études pour la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation du bâtiment parascolaire existant, situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 12.10.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Annina Pfund (CTC)
  - ❖ Vote commission: 26.01.2011
- PR-829 (168) Proposition du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 1 849 600 francs destiné à des travaux de réfection de quatre toitures dans quatre groupes scolaires, ainsi qu'à la création d'une centrale photovoltaïque, soit:
- 1<sup>er</sup> crédit: 334 400 francs pour la réfection des toitures des bâtiments B et C de l'école de Contamines;
  - 2<sup>e</sup> crédit: 210 800 francs pour la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 20 kWp sur la toiture du bâtiment A de l'école de Contamines;
  - 3<sup>e</sup> crédit: 318 500 francs pour la réfection de la toiture de l'école de Saint-Antoine;
  - 4<sup>e</sup> crédit: 332 300 francs pour la réfection de la surface du préau supérieur (en toiture) de l'école des Vollandes;
  - 5<sup>e</sup> crédit: 653 600 francs pour la réfection de la surface totale de la toiture de la salle de judo et du préau de l'école de Lio-tard.

– 52 –

- |   |                       |  |
|---|-----------------------|--|
| ❖ | Commission(s):        | Commission des travaux<br>et des constructions |
| ❖ | Renvoi en commission: | 02.11.2010                                     |
| ❖ | Rapporteur[se]:       | M <sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)        |
| ❖ | Vote commission:      | 26.01.2011                                     |
- PR-833 (168) Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires pour un montant net total de 2 349 000 francs, soit:
- un crédit complémentaire de 1 790 000 francs sur la délibération votée le 18 mai 2009 (PR-665) destiné aux travaux supplémentaires découlant des nouvelles exigences de l'Etat de Genève pour le réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation), situé à la route de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47);
  - un crédit complémentaire de 559 000 francs sur la délibération votée le 18 mai 2009 (PR-665) destiné à la dépollution totale pour le réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation), situé à la route de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47).
- |   |                       |  |
|---|-----------------------|--|
| ❖ | Commission(s):        | Commission des travaux<br>et des constructions |
| ❖ | Renvoi en commission: | 19.01.2011                                     |
| ❖ | Rapporteur[se]:       | M. Marc Dalphin (CTC)                          |
- PR-835 (168) Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais :
- arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges;
  - arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du gradin sponsors;
- ou
- arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;
  - arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires.

– 53 –

- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Annina Pfund (CTC)
- PR-838 (168) Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 273 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un immeuble de logements et d'ateliers d'artistes, situé rue François-Grast, sur la parcelle N° 1716, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (CTC)
  - ❖ Vote commission: 26.01.2011
- PR-840 (168) Proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 793 000 francs destiné à l'étude du réaménagement des dépôts, de la halle pour les véhicules et du bâtiment administratif de la Voirie, situés rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalais.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 23.11.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Bayram Bozkurt (CTC)
- PR-845 (168) Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un total de 937 000 francs destinés à l'aménagement d'une cuisine de production et à son équipement, située au 6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève, parcelle N° 6203, feuille N° 49, section Genève Cité.
- Arrêté I: un crédit de 770 000 francs, déduction faite du crédit d'étude de 50 000 francs voté le 23 juin 2009, soit un total de 820 000 francs destiné à l'aménagement d'une cuisine de production.
- Arrêté II: un crédit de 117 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine de production.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (CTC)

- PR-846 (168) Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> décembre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un total de 5 172 500 francs destinés à la rénovation de l'immeuble et à l'aménagement de la cour situés au 7, rue Rousseau, parcelle N° 6350, feuille N° 47, commune de Genève, section Cité.  
Arrêté I: un crédit de 4 977 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble.  
Arrêté II: un crédit de 195 500 francs destiné à l'aménagement de la cour.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)
- PR-848 (168) Proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 890 000 francs, soit:
- un crédit de 1 422 000 francs destiné à la création de locaux pour le parascolaire dans l'immeuble situé rue de Montchoisy 48-50, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;
  - un crédit de 406 000 francs destiné à la création d'un restaurant scolaire (réfectoire et office de remise en température) dans l'école des Vollandes, située rue du Nant 35, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;
  - un crédit de 62 000 francs destiné à l'aménagement parascolaire (mobilier) pour les locaux créés dans l'immeuble situé rue de Montchoisy 48-50, parcelle N° 2351, feuille N° 16 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011
- PR-849 (168) Proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 2 000 000 de francs destiné au complément d'étude nécessaire à la rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève, situé place Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.
- ❖ Commission(s): Commission des travaux et des constructions
  - ❖ Renvoi en commission: 18.01.2011

– 55 –

### Commission du logement

#### Divers (CM)

- D-39 (168) 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.
- ❖ Commission(s): Commission des finances  
Commission de l'informatique et de la communication  
Commission des travaux et des constructions  
Commission des arts et de la culture  
Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public  
Commission de la jeunesse et des sports  
Commission de la cohésion sociale  
Commission de l'aménagement  
Commission du logement
  - ❖ Renvoi en commission: 06.09.2010
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CF)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CICO)  
M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CTC)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CARTS)  
M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (CSSDOM)  
M<sup>me</sup> Martine Sumi (CJS)  
M. Alpha Dramé (CCS)  
M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (CAM)  
M. Alpha Dramé (CL)
  - ❖ Vote commission: 02.11.2010

#### Motions

- M-304 (155) Motion de M. Alain Marquet et M<sup>me</sup> Michèle Künzler: «L'eau a un coût».
- ❖ Renvoi en commission: 19.05.1998
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CL)
  - ❖ Vote commission: 23.11.1998
  - ❖ Remis au secrétariat: 13.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- M-763 (165) Motion du 21 janvier 2008 de M<sup>mes</sup> Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, Danièle Magnin, MM. Jean Sanchez, Alexis Barbey,

– 56 –

Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz et Alexandre Chevalier:  
«Pour que la Ville respecte les accords sur le logement!»

- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 17.03.2008
- ❖ Rapporteur[se] de majorité: M<sup>me</sup> Sandra Golay (CL)
- ❖ Rapporteur[se] de minorité: M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (CL)
- ❖ Vote commission: 26.04.2010

### Projets d'arrêtés

PA-62 (163) Projet d'arrêté du 15 mars 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Roland Crot, Jacques Mino, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, David Carrillo, Didier Bonny, M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Marie-France Spielmann, Gisèle Thiévent, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Nelly Hartlieb: «Règlement municipal sur l'attribution et l'exploitation des restaurants et débits de boisson appartenant à la Ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 24.03.2010
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sandra Golay (CL)

PA-94 (166) Projet d'arrêté du 31 mars 2009 de M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Règlement fixant les conditions de location des locaux commerciaux et places de stationnement de la Ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 31.03.2009
- ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Sandra Golay (CL)

### Commission du règlement

#### Initiatives municipales

- IN-1 (165) Rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI».
- ❖ Renvoi en commission: 20.05.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Danièle Magnin (CR)
  - ❖ Remis au secrétariat: 06.10.2008
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 04.11.2008

#### Motions

- M-780 (165) Motion du 12 mars 2008 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean Sanchez, Georges Queloz, M<sup>mes</sup> Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Laetitia Guinand et Linda de Coulon: «Pour des débats de qualité et efficaces!»
- ❖ Commission(s): Commission du règlement
  - ❖ Renvoi en commission: 10.11.2008
  - ❖ Rapporteur[se]: M<sup>me</sup> Véronique Paris (CR)

#### Projets d'arrêtés

- PA-88 (166) Projet d'arrêté du 15 octobre 2008 de M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder, MM. Roland Crot, Jacques Hämmerli et Pascal Rubeli: «Présidences de commission».
- ❖ Commission(s): Commission du règlement
  - ❖ Renvoi en commission: 10.03.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CR)
  - ❖ Vote commission: 16.12.2009
- PA-89 (166) Projet d'arrêté du 5 novembre 2008 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Catherine Buchet-Harder, MM. Jacques Hämmerli et Pierre Rumo: «Halte à l'abus de procédure!»
- ❖ Commission(s): Commission du règlement
  - ❖ Renvoi en commission: 21.04.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CR)
- PA-91 (166) Projet d'arrêté du 26 novembre 2008 de M. Thierry Piguet, M<sup>me</sup> Vera Figurek, M. Jean-Marc Froidevaux, M<sup>me</sup> Anne Moratti

– 58 –

- Jung, MM. Alain de Kalbermatten, Roland Crot et Rémy Burri:  
«Troisième débat».
- ❖ Commission(s): Commission du règlement
  - ❖ Renvoi en commission: 11.03.2009
  - ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CR)
- PA-93 (166) Projet d'arrêté du 23 février 2009 de M. Thierry Piguët, M<sup>me</sup> Vera Figurek, MM. Jean-Marc Froidevaux, Alain de Kalbermatten, M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung, MM. Roland Crot et Rémy Burri: «Pour une relecture du règlement du Conseil municipal».
- ❖ Commission(s): Commission du règlement
  - ❖ Renvoi en commission: 11.03.2009
  - ❖ Rapporteur[se] de majorité: M. Jean-Marc Froidevaux (CR)
  - ❖ Rapporteur[se] de minorité: M. Pierre Rumo (CR)
  - ❖ Vote commission: 22.12.2010

– 59 –

### **Grand Conseil**

#### **Motions**

- M-345 (160) Motion du 20 janvier 2003 de MM. Jacques Mino, Alain Marquet, Didier Bonny, Pierre Losio, Gérard Deshusses, René Grand, Christian Zaugg et Guy Jousson, à l'intention du Grand Conseil: «Pour une équipe d'assistant(e)s sociaux(ales) à la disposition de l'enseignement primaire».
- ❖ Commission(s): Grand Conseil
  - ❖ Renvoi en commission: 12.02.2003
- M-348 (160) Motion du 12 février 2003 de MM. Gérard Deshusses et Daniel Sormanni, à l'intention du Grand Conseil: «Pour la création d'un fonds cantonal de compensation pour les charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire».
- ❖ Commission(s): Grand Conseil
  - ❖ Renvoi en commission: 12.04.2003

**Département Autorités****Motions**

- M-437 (161) Motion de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Alpha Dramé, M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, M. Jean-Marie Hainaut, M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, MM. Pierre Losio, Pierre Maudet, David Metzger et M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent: «Promotion de Genève dans d'autres villes».
- ❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
  - ❖ Renvoi au CA: 10.02.2004
- M-478 (162) Motion de MM. Guillaume Barazzone, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Transparence en matière de marchés publics».
- ❖ Renvoyé à: Direction générale
  - ❖ Renvoi au CA: 03.11.2004
- M-814 (166) Motion du 24 juin 2008 de M. Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Nicole Valiquier Grecuccio, Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hickel: «Securitas: plus d'affaires avec des taupes».
- ❖ Renvoyé à: Direction générale
  - ❖ Renvoi au CA: 17.12.2008

**Pétitions**

- P-240 (167) Pétition: «Pour la nomination d'une rue ou d'une place «Georges-Saint-Paul».
- ❖ Renvoyé à: Service juridique
  - ❖ Renvoi au CA: 13.10.2010
  - ❖ Date de la réponse: 19.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011

**Questions écrites**

- QE-297 (166) Question écrite du 15 octobre 2008 de M. Simon Brandt: «Répartition des annonces publicitaires dans la presse locale».
- ❖ Renvoyé à: Administration centrale
  - ❖ Renvoi au CA: 15.10.2008

– 61 –

- QE-320 (167) Question écrite du 17 février 2010 de M<sup>me</sup> Valérie Bourquin:  
«Trop d'information tue l'information!»
- ❖ Renvoyé à: Direction générale
  - ❖ Renvoi au CA: 17.02.2010
- QE-336 (168) Question écrite du 27 septembre 2010 de M. Grégoire Carasso:  
«Le coût du papier vaut-il la peine d'envisager celui d'une nouvelle technologie?»
- ❖ Renvoyé à: Administration centrale –  
Secrétariat du Conseil  
municipal
  - ❖ Renvoi au CA: 27.09.2010

**Département N° 1 Finances et logement – M<sup>me</sup> Sandrine Salerno****Interpellations**

- I-195 (166) Interpellation du 18 mai 2009 de M. Christian Zaugg: «Quel avenir pour la CAP?»  
 ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno  
 ❖ Renvoi au CA: 02.12.2009
- I-222 (168) Interpellation du 12 octobre 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Odette Saez, M. Robert Pattaroni et M<sup>me</sup> Marie Chappuis, intitulée: «Fête du 31 décembre en Vieille-Ville: où en est-on des préparatifs?»  
 ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno  
 ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010

**Motions**

- M-781 (165) Motion du 12 mars 2008 de MM. Patrick Baud-Lavigne, Thierry Piguët, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Christiane Olivier, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Annina Pfund et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères». (Rapport M-781 A.)  
 ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno  
 ❖ Renvoi au CA: 16.11.2009
- M-810 (166) Motion du 11 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Salika Wenger, Maria Casares, M. Pierre Rumo, M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato, MM. Jean-Charles Lathion, Yves de Matteis, M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet et M. Jacques Baud: «Afin que le Théâtre Pitoëff redonne un théâtre». (Rapport M-810 A.)  
 ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny  
 (rapporteur[se])  
 M<sup>me</sup> Sandrine Salerno  
 ❖ Renvoi au CA: 27.09.2010
- M-817 (166) Motion du 24 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Christian Lopez Quir-

## Liste des objets en suspens

– 63 –

- land, Patrick Baud-Lavigne et Jean-Louis Fazio: «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire». (Rapport M-817 A.)
- ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (rapporteur[se])  
M. Patrice Mugny  
24.11.2010
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
- M-849 (166) Motion du 18 février 2009 de M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso et Gérard Deshusses: «Pour une meilleure information des locataires et usagers des locaux appartenant à la Ville concernant la valeur patrimoniale de ces lieux».
- ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 31.05.2010
- M-864 (166) Motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Pour des achats publics équitables».
- ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 31.05.2010
- M-865 (166) Motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Pour le respect des conventions de l'OIT dans l'attribution des marchés publics de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 31.05.2010
- M-867 (166) Motion du 6 avril 2009 de MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Catherine Buchet-Harder, MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier et Roland Crot: «Pour une politique proactive en matière de sponsoring et de mécénat».

– 64 –

- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny  
(rapporteur[se])  
M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 31.05.2010
  - ❖ Date de la réponse: 17.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- M-872 (166) Motion du 18 mai 2009 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung, Alexandra Rys, Maria Casares, Martine Sumi, Marie-France Spielmann, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Georges Queloz, Armand Schweingruber et Pascal Rubeli: «Personnes handicapées: pour une meilleure qualité de vie».
- ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 31.05.2010
- M-949 (168) Motion du 3 novembre 2010 de MM. Yves de Matteis, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Gary Benaïm, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Maria Pérez, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Caron-Cescato, Véronique Latella et Chantal Perret-Gentil: «Pour le lancement d'une coalition internationale des villes contre l'homophobie».
- ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010

**Questions écrites**

- QE-332 (168) Question écrite du 15 septembre 2010 de M. Alexandre Wisard: «Gestion des postes de fonctionnaires à la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Direction des ressources  
humaines
  - ❖ Renvoi au CA: 15.09.2010
- QE-340 (168) Question écrite du 3 novembre 2010 de M. Adrien Genecand: «La Ville de Genève adopte le principe de l'investissement durable! Vraiment? A quel prix?»
- ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 03.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 12.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011

**Département N° 2 Constructions et aménagement – M. Rémy Pagani**

**Initiatives municipales**

- IN-2 (166) Rapport du Conseil administratif du 4 février 2009 relatif à la validité de l'initiative populaire municipale «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 19.01.2010

**Interpellations**

- I-211 (167) Interpellation du 28 avril 2010 de M<sup>me</sup> Christiane Olivier, intitulée: «Parc des Charmilles: Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?»
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010

**Motions**

- M-797 (165) Motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Désinvestissons pour réduire la dette».
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 26.11.2008
- M-822 (166) Motion du 24 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, MM. Eric Rossiaud, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Miguel Limpo: «Pour des écoquartiers participatifs!» (Rapport M-822 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 12.10.2010
- M-824 (166) Motion du 17 septembre 2008 de MM. Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Mary Pallante et Annina Pfund: «Pour une rue du Rhône sécurisée!» (Rapport M-824 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 13.10.2010

- M-833 (166) Motion du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Charles Lathion, Gérard Deshusses, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Miguel Limpo, Christian Zaugg, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie Chappuis, Catherine Buchet-Harder et Anne-Marie Gisler: «Pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité». (Rapport M-833 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 13.10.2010
- M-837 (166) Motion du 26 novembre 2008 de M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Véronique Paris, Anne Carron-Cescato, Catherine Gaillard, Florence Kraft-Babel et M. Jacques Baud: «Ateliers d'artistes: rendons Grast aux artistes!»
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 03.10.2009
  - ❖ Date de la réponse: 17.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- M-852 (166) Motion du 11 mars 2009 de MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Rénovation du cimetière de Châtelaine».
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
(rapporteur[se])  
M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 17.02.2010
- M-855 (166) Motion du 16 mars 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Annina Pfund et Andrienne Soutter: «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!» (Rapport M-855 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 12.10.2010
- M-861 (166) Motion du 6 avril 2009 de M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Isabelle Brunier, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Catherine Buchet-Harder, MM. Yves de Matteis et Christian Zaugg: «Pour une meilleure accessibilité des centres sportifs par les piétons».
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 31.05.2010

– 67 –

- ❖ Date de la réponse: 12.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- M-937 (168) Motion du 15 septembre 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron-Cescato, MM. Christian Zaugg, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Alexandre Wisard et Jean-Charles Lathion: «Un réservoir de plaisir pour tous au bois de la Bâtie».
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 03.11.2010
- M-939 (168) Motion du 27 septembre 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Roger Michel, Pascal Holenweg, Thierry Piguet, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Martine Sumi, Silvia Machado et Sarah Klopmann: «Une salle pluridisciplinaire dans le futur écoquartier de la Jonction Carré-Vert et réaffectation des réservoirs du bois de la Bâtie à des fins culturelles».
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 03.11.2010
- M-941 (168) Motion du 12 octobre 2010 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>me</sup> Sarah Klopmann, M. Jean-Charles Lathion, M<sup>me</sup> Marie Chappuis, MM. Gérard Deshusses, Rémy Burri, M<sup>me</sup> Salika Wenger, MM. Pascal Rubeli et Alexandre Chevalier: «Mobilité douce et pont du Mont-Blanc: la Ville de Genève ne doit pas rater le financement fédéral».
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 12.10.2010

### **Pétitions**

- P-231 (167) Pétition: «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés».
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 19.05.2010
  - ❖ Date de la réponse: 01.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011

- P-236 (167) Pétition: «Pour le maintien de la ligne de bus 32».  
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
❖ Renvoi au CA: 13.10.2010
- P-242 (167) Pétition: «Pour le maintien du minibus de la Vieille-Ville, ligne 36».  
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
❖ Renvoi au CA: 13.10.2010
- P-243 (167) Pétition: «Chemin sécurisé pour les écoliers du quartier de Saint-Gervais».  
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
❖ Renvoi au CA: 24.11.2010

**Questions écrites**

- QE-310 (167) Question écrite du 16 septembre 2009 de M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio: «Circulation à la Jonction: quelle sécurité pour les piétons pendant les travaux du TCOB».  
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
❖ Renvoi au CA: 16.09.2009  
❖ Date de la réponse: 12.01.2011  
❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- QE-330 (168) Question écrite du 9 juin 2010 de M. Grégoire Carasso: «Occupation des parkings existants: où se situe-t-on?»  
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
❖ Date de la réponse: 08.12.2010  
❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- QE-333 (168) Question écrite du 15 septembre 2010 de M. Simon Brandt: «Où est passée la rénovation de la patinoire des Vernets?»  
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
❖ Renvoi au CA: 15.09.2010
- QE-334 (168) Question écrite du 15 septembre 2010 de M. Simon Brandt: «Qu'est-ce qu'un crédit revêtant un caractère d'urgence?»  
❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
❖ Renvoi au CA: 15.09.2010
- QE-343 (168) Question écrite du 24 novembre 2010 de M. Marc Dalphin: «Les seules activités vitalisantes de la plaine de Plainpalais».

– 69 –

- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 19.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- QE-345 (168) Question écrite du 24 novembre 2010 de M. Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett et Marie Chappuis: «110-114, rue de Lyon: que fait la Ville de Genève ?»
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 26.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- QE-347 (168) Question écrite du 24 novembre 2010 de M. Pierre Rumo: «Deux bancs à la Jonction?»
- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010

**Département N° 3 Culture – M. Patrice Mugny****Motions**

- M-646 (164) Motion du 16 octobre 2006 de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Sandrine Salerno et Annina Pfund: «Fonds d'art contemporain: pour augmenter l'installation d'œuvres artistiques dans l'espace public». (Rapport M-646 A1.)
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
  - ❖ Renvoi au CA: 16.12.2008
- M-810 (166) Motion du 11 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Salika Wenger, Maria Casares, M. Pierre Rumo, M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato, MM. Jean-Charles Lathion, Yves de Matteis, M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet et M. Jacques Baud: «Afin que le Théâtre Pitoëff redevenue un théâtre». (Rapport M-810 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny  
(rapporteur[se])  
M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 27.09.2010
- M-817 (166) Motion du 24 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne et Jean-Louis Fazio: «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire». (Rapport M-817 A.)
- ❖ Renvoyé à: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno  
(rapporteur[se])  
M. Patrice Mugny
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
- M-854 (166) Motion du 11 mars 2009 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l'Usine a 20 ans». (Rapport M-854 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
  - ❖ Renvoi au CA: 31.03.2009

– 71 –

- ❖ Date de la réponse: 26.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- M-867 (166) Motion du 6 avril 2009 de MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Catherine Buchet-Harder, MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier et Roland Crot: «Pour une politique proactive en matière de sponsoring et de mécénat».
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny  
(rapporteur[se])  
M<sup>me</sup> Sandrine Salerno
  - ❖ Renvoi au CA: 31.05.2010
  - ❖ Date de la réponse: 17.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- M-920 (167) Motion du 18 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Arienne Arlotti, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Maria Casares et M. Pierre Rumo: «Les conseillers ne sont pas les payeurs (avant-projet de loi cantonal sur la culture)». (Rapport M-920 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
  - ❖ Renvoi au CA: 15.09.2010
- M-943 (168) Motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Pascal Rubeli: «Pour un soutien affirmé à des lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs afin de redonner vie à Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
  - ❖ Renvoi au CA: 03.11.2010
- Pétitions**
- P-230 (167) Pétition: «Pour la conservation de la volière du Jardin botanique».
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
  - ❖ Renvoi au CA: 13.10.2010

**Questions écrites**

- QE-339 (168) Question écrite du 13 octobre 2010 de M. Marc Dalphin: «Dépôts des musées dans le sous-sol de l'écoquartier sur l'ex-site d'Arta-mis».
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
  - ❖ Renvoi au CA: 13.10.2010
  - ❖ Date de la réponse: 08.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- QE-344 (168) Question écrite du 24 novembre 2010 de M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti et Maria Pérez: «Attribution des subventions: pourquoi n'existe-t-il pas à la Ville de Genève de droit de recours?»
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010

**Département N° 4 Environnement urbain et sécurité – M. Pierre Maudet**

**Motions**

- M-633 (164) Motion du 13 septembre 2006 de M<sup>mes</sup> Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz et Vincent Schaller: «Terrasses parisiennes ouvertes: une alternative pour les cafetiers-restaureurs». (Rapport M-633 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 15.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011

**Pétitions**

- P-77 (160) Pétition: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
  - ❖ Renvoi au CA: 04.11.2003
- P-232 (167) Pétition: «Pour le droit au sommeil et à la jouissance du parc Voltaire».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 15.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- P-233 (167) Pétition: «Pour des pavillons autour de la rade qui respectent le développement durable et favorisent l'économie sociale et solidaire».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 15.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011

**Questions écrites**

- QE-338 (168) Question écrite du 13 octobre 2010 de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer: «Caissettes à journaux?»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
  - ❖ Renvoi au CA: 13.10.2010

– 74 –

- ❖ Date de la réponse: 10.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- QE-341 (168) Question écrite du 3 novembre 2010 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett et Marie-Pierre Theubet: «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
  - ❖ Renvoi au CA: 03.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 15.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- QE-342 (168) Question écrite du 3 novembre 2010 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett et Marie-Pierre Theubet: «Concorde et Ferrazinette».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
  - ❖ Renvoi au CA: 03.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 15.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- QE-346 (168) Question écrite du 24 novembre 2010 de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck et Bayram Bozkurt: «Comment fait-on croire aux gens que les cyclistes sont des cycloterroristes?»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Maudet
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
  - ❖ Date de la réponse: 15.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011

– 75 –

**Département N° 5 Cohésion sociale, jeunesse et sports – M. Manuel Tornare**

**Interpellations**

- I-220 (168) Interpellation du 15 septembre 2010 de M. Christian Zaugg:  
«Colonies de vacances, temple de l'inégalité».  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 24.11.2010

**Motions**

- M-63 (157) Motion de M<sup>mes</sup> Alice Ecuillon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants». (Rapport M-63 A.)  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 10.10.2001
- M-224 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective». (Rapport M-224 A.)  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
(rapporteur[se])  
Direction générale  
❖ Renvoi au CA: 04.12.2001
- M-536 (162) Motion de MM. Pierre Losio, Bruno Martinelli, M<sup>mes</sup> Hélène Ecuyer et Sandrine Salerno: «Relations Ville-Etat: le Conseil municipal doit être informé des intentions du Conseil administratif».  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 12.10.2005
- M-548 (162) Motion de M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Alexandra Rys, MM. Jean-Marie Hainaut et Eric Ischi: «Concept des Fêtes de Genève 2006; qu'en est-il?»  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 24.10.2005
- M-587 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Gérard Deshusses et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Etat des lieux des privilèges du Conseil administratif».  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 05.04.2006

– 76 –

- M-609 (163) Motion du 20 mars 2006 de M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier et M. René Grand: «Pour le rétablissement d’Asphaltissimo à la place du Rhône». (Rapport M-609 A.)  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 17.09.2007
- M-649 (164) Motion du 8 novembre 2006 de M. Alexis Barbey, M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, MM. Vincent Schaller, Guy Dossan, Pierre Maudet et Simon Brandt: «Sécurité dans les préaux: n’attendons pas». (Rapport M-649 A.)  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 10.10.2007
- M-675 (164) Motion du 21 mars 2007 de M. Olivier Coste, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Martine Sumi-Viret et Anne Moratti Jung: «Un resto à Gaise (école de Geisendorf)?»  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 08.05.2007
- M-685 (165) Motion du 25 juin 2007 de M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg et Yves de Matteis: «Mesures d’accompagnement à apporter à la répartition entre l’Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l’action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487». (Rapport M-685 A.)  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 28.11.2007  
❖ Date de la réponse: 12.01.2011  
❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- M-727 (165) Motion du 7 novembre 2007 de M. Alexis Barbey, M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, MM. Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, Christian Zaugg et M<sup>me</sup> Maria Casares: «Descente de la Treille: attention au virage (piste de ski)!»  
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
❖ Renvoi au CA: 07.11.2007
- M-739 (165) Motion du 27 novembre 2007 de M<sup>mes</sup> Anne Pictet, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia

## Liste des objets en suspens

– 77 –

- Heberlin Simonett, Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Alexandre Wisard et Alpha Dramé: «Un, deux, trois... pigeons volent».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 27.11.2007
- M-746 (165) Motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Georges Queloz, Jean Sanchez, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et M. Vincent Maitre: «Soutenons nos sportifs d'élite!» (Rapport M-746 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 24.11.2010
- M-786 (165) Motion du 12 mars 2008 de M<sup>mes</sup> Maria Casares et Marie-France Spielmann: «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation». (Rapport M-786 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 13.10.2010
- M-808 (166) Motion du 10 juin 2008 de M. Alain de Kalbermatten, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Alexandre Wisard et M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel: «Eté 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!» Rapport M-808 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 18.05.2009
- M-842 (166) Motion du 17 décembre 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne». (Rapport M-842 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 12.10.2010
- M-852 (166) Motion du 11 mars 2009 de MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Rénovation du cimetière de Châtelaine».

– 78 –

- ❖ Renvoyé à: M. Rémy Pagani  
(rapporteur[se])  
M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 17.02.2010
- M-856 (166) Motion du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Le Conseil administratif a-t-il reçu le message du Conseil municipal concernant le site artisanal du Vélodrome?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 31.03.2009
- M-870 (166) Motion du 13 mai 2009 de M. Georges Queloz, M<sup>mes</sup> Linda de Coulon, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, Claudia Heberlein Simonett, Maria Pérez, Andrienne Soutter, MM. Marc Dalphin, Guy Dossan, Alpha Dramé, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Le juste prix (mise à disposition de la patinoire)».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 10.06.2009
- M-877 (167) Motion du 10 juin 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Edgar Bordier, Grégory Baud, M<sup>mes</sup> Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Pour une politique lisible en matière de soutien public aux événements sportifs populaires».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 31.05.2010
  - ❖ Date de la réponse: 10.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- M-880 (167) Motion du 16 septembre 2009 de M<sup>mes</sup> Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Edgar Bordier et Salvatore Vitanza: «Une réglementation pour le respect de nos préaux».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 14.10.2009
- M-888 (167) Motion du 16 novembre 2009 de M<sup>mes</sup> Odette Saez, Salika Wenger, MM. Jean-Charles Lathion et Alain de Kalbermatten: «Skate-park: conditions décentes avant l'hiver pour les animaux».

## Liste des objets en suspens

– 79 –

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 16.11.2009
- M-889 (167) Motion du 2 décembre 2009 de M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaïdes, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe: «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport». (Rapport M-889 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 12.10.2010
- M-899 (167) Motion du 20 janvier 2010 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Jacques Hämmerli, M<sup>me</sup> Odette Saez, Patricia Richard et Florence Kraft-Babel: «Suivons les conclusions du forum Gesport pour un soutien accru au mouvement Genève Futur Hockey».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 27.04.2010
  - ❖ Date de la réponse: 24.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- M-918 (167) Motion du 28 avril 2010 de MM. Georges Breguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, Roger Michel, Miltos Thomaïdes, Pierre Rumo, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Maria Casares, Odette Saez, Alexandra Rys et Catherine Buchet-Harder: «Exposition sur la pauvreté «Si jamais»: pourquoi pas à Genève? il n'est pas trop tard!»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Date de la réponse: 12.01.2011
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 15.02.2011
- Pétitions**
- P-69 (155) Pétition de l'Ondine genevoise concernant son déménagement de l'école des Casemates.
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 10.03.1998

– 80 –

- ❖ Date de la réponse: 24.11.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- P-101 (156) Pétition de la Société genevoise pour la protection des animaux en faveur des propriétaires de chiens.
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 15.06.1999
- P-3 (157) Pétition: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 05.06.2002
- P-201 (165) Pétition: «Pour le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS/AI relevant de l'OCPA».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 05.11.2008
- P-210 (165) Pétition: «Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aire, de Châtelaine et de l'Ain».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 20.01.2009
- P-215 (166) Pétition: «Pour l'installation de jeux du type de ceux de Baby-Plage».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 18.05.2009

**Questions écrites**

- QE-226 (164) Question écrite du 7 juin 2006 de M. Roman Juon: «Le préau de l'école Ferdinand-Hodler aux ados?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 07.06.2006
  - ❖ Date de la réponse: 01.12.2010
  - ❖ Inscription(s) en séance CM: 18.01.2011  
15.02.2011
- QE-309 (167) Question écrite du 16 septembre 2009 de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer: «Abattage de 31 arbres à la rue Saint-Laurent».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 16.09.2009

– 81 –

- QE-335 (168) Question écrite du 15 septembre 2010 de M. Simon Brandt:  
«Pourquoi le PFI 2011-2022 ne contient-il pas le projet de construction de la nouvelle patinoire?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 15.09.2010
- QE-337 (168) Question écrite du 13 octobre 2010 de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz: «Poubelles du parc de l’Ancien-Palais».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
  - ❖ Renvoi au CA: 13.10.2010

**Direction générale****Motions**

- M-224 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective». (Rapport M-224 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare  
(rapporteur[se])  
Direction générale
  - ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

– 83 –

### **Conseil administratif**

#### **Pétitions**

- P-248 (167) Pétition: «Sauvons un espace vert aux Délices».  
❖ Renvoi au CA: 19.01.2011

#### **Questions écrites**

- QE-348 (168) Question écrite du 19 janvier 2011 de M. Rémy Burri: «Quel est le bilan complet de la fête du 31 décembre 2010?»
- QE-349 (168) Question écrite du 19 janvier 2011 de M. Marc Dalphin: «L'esplanade Théodore-de-Bèze dans le prolongement de la promenade Saint-Antoine».
- QE-350 (168) Question écrite du 19 janvier 2011 de M. Pierre Rumo: «Kiosque du boulevard des Tranchées».

#### 4. Questions orales.

**M. Benaouda Belghoul** (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif. J'aimerais savoir ce que pense le Conseil administratif du refus du bureau de faire observer une minute de silence en hommage aux victimes des mouvements qui traversent les pays arabes actuellement. Comme ce Conseil municipal a toujours eu coutume de soutenir les mouvements démocratiques, j'avais demandé qu'on observe une minute de silence...

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Monsieur le conseiller municipal, avec tout le respect et l'estime que nous avons pour les personnes citoyennes qui se sont levées dans leurs pays respectifs, nous ne pensons pas qu'il appartient au Conseil administratif de juger la qualité des décisions qui sont prises par le bureau de votre Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AGT). Ma question s'adresse à M. Patrice Mugny et au Conseil administratif dans son ensemble. J'ai appris que le laboratoire d'expertise et de restauration du Musée d'art et d'histoire (MAH) va fermer et que le poste de chef de laboratoire va être supprimé. Alors même qu'un colloque vient d'avoir lieu à Uni Dufour sur la provenance des œuvres d'art et leur expertise, il semble plutôt positif que le Musée d'art et d'histoire de Genève accueille un tel laboratoire. Tous les conservateurs en place peuvent témoigner de son utilité, sachant qu'il n'y en a que deux en Suisse, celui de Bâle et celui de Genève. Je me pose donc la question de savoir quel est le but de cette suppression. Veut-on externaliser ce service? Est-ce parce qu'on ne l'utilise pas assez, est-ce une question budgétaire, ou y a-t-il d'autres motifs?

J'ai essayé de chercher la réponse à ma question, mais je n'ai trouvé que le *Mémorial* de 2007, lorsque nous avons voté le crédit d'étude pour le projet d'agrandissement Jean Nouvel. J'ai lu qu'il n'y aurait pas de réels changements en termes de personnel au sein des MAH, tout au plus quelques gardiens supplémentaires, avec l'agrandissement du musée. Mais si on agrandit un musée, j' imagine qu'on va accueillir davantage d'œuvres d'art de l'extérieur. Alors, que va-t-il se passer pour ce laboratoire? Comme vous le savez toutes et tous ici, en tant que syndicaliste, je suis sensible aux problèmes de personnel et je me demande également ce que deviendra le personnel. Merci de me répondre, Monsieur le magistrat.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Nous touchons là à la séparation des pouvoirs: M. Belghoul demande ce que pense le Conseil administratif

d'une attitude du bureau et M<sup>me</sup> Figurek demande au Conseil administratif, c'est-à-dire à l'employeur, comment il compte réorganiser un musée... Dans ce dernier cas, je ne sais pas de quel poste vous parlez, Madame Figurek. Je n'ai eu aucune demande de suppression de poste sur mon bureau...

Je sais qu'il y a une réorganisation en cours. De la même manière que tous les hôpitaux, auparavant, faisaient toutes les opérations, tous les musées faisaient aussi toutes les opérations de restauration et de recherches chimiques. Aujourd'hui, nous essayons de concentrer les spécialités, parce que, comme un hôpital, un musée est plus efficace quand il est spécialisé dans un secteur, sachant qu'un certain nombre d'œuvres d'art peuvent être transportées.

Je le répète, je n'ai pas connaissance de ce cas. Si j'en avais connaissance, par courtoisie, je vous répondrais, même si, en fait, cela ne vous concerne pas, puisque c'est encore le Conseil administratif qui organise les institutions et qui décide quels postes sont occupés ou non. C'est encore le Conseil administratif qui décide la suppression d'un poste; ce n'est pas le Conseil municipal, si ce n'est en décidant d'ajouter ou d'enlever des sous au budget.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (R).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Nous avons voté le 22 juin 2009 le rapport de majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement PR-689 A/B, concernant un crédit de 2,19 millions pour l'acquisition de pavillons de glaciers. Dans la proposition PR-689 du Conseil administratif, au point 2 de l'estimation du coût, il y avait sept toitures photovoltaïques pour 25 000 francs chacune, soit un total de 175 000 francs. A ce jour, une seule a été posée sur le stand de M<sup>me</sup> Roulin. Lorsque les exploitants des autres stands se sont inquiétés de savoir quand ces toitures photovoltaïques seraient enfin posées, le fonctionnaire responsable de votre service a répondu texto, devant témoin: «Ces toitures étaient politiques, afin que les Verts votent la proposition, elles sont à la poubelle...» J'aimerais donc avoir une explication concernant ces 175 000 francs, savoir si ce fonctionnaire dit des contrevérités ou si les toitures sont vraiment à la poubelle!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, chacun est libre de dire ce qu'il veut, y compris les fonctionnaires, quoiqu'ils soient tenus au devoir de réserve... Cela étant, je peux vous fournir les explications. Nous avons effectivement installé une cellule photovoltaïque sur le toit du stand de M<sup>me</sup> Roulin. Nous voulions avoir l'accord de la Commission des monuments, de la nature et des sites, puisque la rade de Genève est protégée, comme vous le savez. Mais l'installation s'est révélée inappropriée du point de vue de la protection de ce merveilleux panorama.

De plus, nous avons l'intention de généraliser ces panneaux et d'en installer sur les terrasses pergolas, alors que la proposition prévoyait d'en installer uniquement sur les pavillons glaciers. Nous avons donc remis l'ouvrage sur le métier, si j'ose dire. Notre volonté d'installer des cellules photovoltaïques reste intacte, non pas pour faire plaisir aux Verts – quoiqu'on puisse imaginer faire plaisir à nos alliés de l'Alternative! – mais il se trouve que nous avons redimensionné le projet.

**M. Bayram Bozkurt (Ve).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Pierre Maudet. Dans le quartier de la Jonction, la population supporte les nuisances des travaux en cours avec une patience d'ange. On dirait que les travaux dans ce quartier empêchent la Voirie de ramasser complètement les poubelles et les déchets; les habitants de la rue des Pêcheries s'en plaignent tout particulièrement.

Monsieur le conseiller administratif, savez-vous s'il existe un problème particulier qui empêche la Voirie de nettoyer les rues de la Jonction? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Effectivement, le quartier de la Jonction est particulièrement difficile pour la Voirie. Avec le quartier des Pâquis et l'hypercentre, c'est un des trois quartiers qui fait l'objet d'un nettoyage dès 4 h du matin; dans les autres quartiers le nettoyage se fait dès 6 h 30. Les travaux empêchent concrètement toute une série de petits véhicules de passer et de procéder au nettoyage normal. Ce sentiment est encore renforcé en hiver, puisqu'on ne peut pas passer à l'eau les trottoirs. Ce qui explique qu'on peut avoir à certains moments, notamment sur la pointe de la Jonction, des endroits sales. Il ne faut pas hésiter à le signaler à la Voirie qui peut renforcer les équipes, voire commencer encore plus tôt.

L'ennui et l'éternel dilemme, c'est que plus on commence tôt, plus les gens sont gênés par les nuisances sonores. Une difficulté supplémentaire se pose maintenant en raison du chantier. Les véhicules de Voirie, et je pense particulièrement aux véhicules de levée qui ramassent les sacs le mardi et le vendredi, doivent faire relativement vite, car plus on avance dans la matinée, plus le trafic est bloqué, sachant qu'un certain nombre de rues sont réduites à une seule voie de circulation.

Je vous confirme donc qu'il faut prendre son mal en patience. Vous parliez de la rue des Pêcheries qui est particulièrement sale. Il faut savoir que certaines fouilles servent de réceptacle à des ordures. A ce moment-là, nous prenons des

mesures, nous installons des poubelles, nous faisons intervenir plus d'équipes: c'est en quelque sorte du dosage sur-mesure en fonction des problèmes identifiés. Monsieur Bozkurt, je prendrai la peine de venir vous voir tout à l'heure pour savoir exactement de quel endroit il s'agit.

S'agissant des débarras sauvages, on a souvent ce problème à la Jonction et je confirme qu'en journée il est particulièrement difficile pour les camions de la Voirie de venir chercher les meubles et autres débarras. Mais nous essayons, autant que faire se peut, de faire ce qu'on nous demande.

Enfin, je signale qu'une fois les chantiers terminés les sites sont particulièrement propres, comme on l'a vu à la Servette. Avec le système de trottoirs en biseau, nous pouvons garantir une propreté optimale du quartier. En attendant, je le répète, il faut prendre son mal en patience.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Comme vous le savez, le problème de l'insécurité est particulièrement criant dans le quartier Plainpalais-Jonction. Ce matin, des enfants ont découvert des boulettes de cocaïne dans un parc à Plainpalais. Nous avons toujours une motion pendante à ce sujet, mais qui ne sera probablement pas traitée pendant cette législature. Je vous pose donc la question à nouveau, Monsieur Pagani: quand allez-vous mettre de l'éclairage sur la plaine de Plainpalais, même de manière provisoire, pour faire fuir les dealers?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, cette question tombe pile poil – si j'ose dire – dans la mesure où nous avons créé un petit groupe de travail pour remédier à cette situation. Je tiens à dire que le parc Gourgas, auquel il est fait référence et qui a fait l'objet d'un article dans les journaux, est parfaitement éclairé, puisqu'il a été rénové par le service de mon collègue Manuel Tornare. L'éclairage a été installé dans la foulée il y a six mois et il n'est donc pas défectueux.

En ce qui concerne la plaine de Plainpalais, comme je vous l'avais dit lors d'une précédente séance du Conseil municipal, nous avons installé des éclairages sur les mâts du terrain de pétanque. Vous pouvez aller le constater. Nous avons un problème pour éclairer le centre de la plaine de Plainpalais, mais grâce à un subterfuge technique, nous pourrions tirer une ligne électrique, par un égout qui n'est actuellement pas affecté, jusqu'au milieu de la plaine, et nous installerons un mât provisoire pour faire en sorte que les gens puissent traverser la plaine en toute quiétude. Ce mât central sera intégré dans le projet futur qui est en discussion au sein de la commission des travaux et des constructions.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (HP). J'ai deux questions très courtes. L'une s'adresse à M. Maudet. Dans le quartier de Champel, la levée des ordures vertes le lundi et le jeudi se fait de façon très aléatoire. Si la levée n'a pas lieu le lundi, ce n'est pas trop grave, car les sacs sont ramassés le mardi, mais le jeudi, c'est plus gênant. Il y a environ un mois, un voisin a sorti un grand nombre de sacs verts – je les ai comptés, il y en avait vingt-trois – qui sont restés là toute une semaine. J'aurais voulu savoir pourquoi ces levées étaient aléatoires. Ma deuxième question... (*Protestations.*)

**La présidente.** Vous n'avez droit qu'à une seule question, Madame Magnin.

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* J'aimerais juste savoir quel est le sort de cette villa dont nous avons voté l'achat...

**La présidente.** Je prie M. Maudet de répondre à la première question...

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je vous confirme que le lundi et le jeudi, pour toute la ville, il y a une levée porte à porte du compost. C'est la première fois que j'entends qu'il y aurait eu un défaut de levée, je me renseignerai, mais il faudra me donner les adresses précises.

Vous connaissez toutes et tous dans cette enceinte le numéro vert gratuit de la Voirie: 0800 22 42 22. N'attendez pas une semaine avant de téléphoner, ne vous mettez pas au masque à gaz si d'aventure vous voyez des sacs qui traînent! La Voirie fait aussi du travail sur mesure. Il est possible qu'à un endroit des sacs aient été oubliés, même si c'est étonnant, puisque les camions passent devant toutes les entrées. L'autre possibilité, c'est que ces sacs de déchets organiques proviennent d'entreprises, auquel cas, effectivement, on ne les lève pas. Mais si vous voyez qu'il y a eu un oubli de sacs, n'hésitez pas à appeler la Voirie. Je le répète, c'est la première fois que j'entends cela et j'attends avec intérêt de connaître l'adresse exacte.

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Mesdames et Messieurs, j'ai pu constater, en tenant des stands électoraux, que de nombreux étrangers, en particulier les fonctionnaires de la Genève internationale, ne connaissaient pas leurs droits. Le Conseil administratif entend-il adresser un message à ces électeurs et électrices?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Madame la conseillère municipale, non il n'entend pas le faire. Par contre, le Conseil administratif, via l'Association des communes genevoises, a demandé à la Chancellerie de le faire. Je sais que celle-ci a fait un envoi à tous les étrangers résidants depuis plus de huit ans qui ont des droits politiques au niveau communal, pour les informer de ces droits, mais également pour leur expliquer comment on vote à Genève.

**M. Guy Dossan (R).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. C'est une question récurrente, mais comme on ne voit toujours rien venir, il faut la reposer... Il s'agit des locaux, en principe toujours vides, au-dessous de l'Hôtel des Tourelles. Nous avons voté des travaux en 2008 pour plus de 1,2 million de francs et je crois que ces 500 m<sup>2</sup> ne sont toujours pas loués. Le seront-ils un jour? A-t-on l'intention, oui ou non, de les louer?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Monsieur Dossan, ces locaux sont loués. J'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer, mais je le refais volontiers. C'est le Conservatoire populaire de musique qui a loué ces locaux et qui entend, à partir de la rentrée prochaine, à la fin août ou au début septembre, y organiser des cours de musique ou de danse. Je pense que c'est une bonne chose. Ces locaux ont pignon sur rue, ils sont facilement accessibles et ils permettront non seulement à la Ville de Genève d'avoir un rendement financier, mais surtout aux habitants de Genève de disposer d'un lieu supplémentaire où leurs enfants pourront s'aguerrir dans les différentes activités artistiques proposées par le Conservatoire populaire de musique.

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Ma question s'adresse à M. Tornare et concerne un centre sportif dont on parle peu, celui des Evaux. Bien qu'il se trouve sur la commune d'Onex, la Ville de Genève est un partenaire important de ce centre sportif. Récemment, nous avons appris qu'un projet de nouvelle route d'accès traverserait le parc des Evaux. Je voudrais savoir, premièrement, si vous étiez au courant de ce projet. Deuxièmement, la Ville de Genève soutient-elle ce projet et, troisièmement, le soutient-elle financièrement? Si cette route devait être construite, aucun organe délibératif – ni le Conseil municipal de la Ville de Genève ni celui d'Onex – n'aura à se prononcer sur cet objet, puisque la Fondation des Evaux, bien que fondation de droit public, est un propriétaire privé et qu'il lui suffira de requérir une autorisation de construire. Je vous remercie donc de me fournir quelques éclaircissements sur ces points.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je représente le Conseil administratif à la Fondation des Evaux depuis trois

ans et demi, depuis que le Service des sports a été rattaché au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Je vais vous parler de la commune de Confignon, qui fait aussi partie de la Fondation des Evaux et où j'ai commencé ma carrière de conseiller municipal dans les années 1975-1979. Monsieur Buschbeck, vous me rappelez souvent mon âge vénérable et je dois vous dire qu'à l'époque j'étais un jeune élu socialiste, mais certainement aussi Vert que vous. Je me suis donc battu contre l'autoroute de contournement et, grâce à notre combat avec Maurice Blanchet, fils d'Alexandre, le peintre bien connu, nous avons obtenu qu'on construise le tunnel de Confignon. J'ai donc aussi une carrière d'écologiste tout en étant socialiste.

Cela pour dire que, en tant que représentant de la Ville de Genève à la fondation, je ne vais pas accepter que le terrain des Evaux soit massacré par une route. Je maintiendrai le cap et j'espère que le peuple n'élira pas un hurluberlu pour me succéder au sein de la Fondation des Evaux!

**M. Pascal Holenweg (S).** Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble, à l'un ou l'autre de ses augustes membres, et peut-être particulièrement à M. Mugny. En mars dernier, le Conseil administratif, au nom de la Ville de Genève, a conclu avec une fondation privée créée trois mois plus tôt, la Fondation Gandur pour l'art, une convention engageant la Ville pour un siècle. A peu près au même moment, le directeur du Musée d'art et d'histoire entrait au conseil de la Fondation Gandur. Trois mois plus tard, on annonçait que le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève n'était plus, depuis un mois, l'autorité de surveillance de la Fondation Gandur.

Je passe sur quelques péripéties plus ou moins amusantes et quelques efforts pour obtenir les informations nécessaires à notre compréhension de cette convention et de son contenu.

Le Conseil administratif, ou l'un ou l'autre de ses illustres membres, peut-il nous dire qui est aujourd'hui l'autorité de surveillance de la Fondation Gandur?

C'est une première partie de la question, la deuxième partie étant: le Conseil administratif, ou l'un ou l'autre de ses illustres membres, peut-il nous assurer que, à partir de dorénavant et jusqu'à désormais inclus, les conseillères et conseillers municipaux désireux de savoir avec qui précisément la Ville conclut des conventions pour un siècle pourront recevoir les informations utiles à leur appréciation, les recevoir si possible avant que telle convention soit conclue et au fur et à mesure que ces informations leur seront utiles, même si telle ou telle commission du Conseil municipal refuse de les demander?

Enfin, le Conseil administratif, ou l'un ou l'autre de ses illustres membres, peut-il nous laisser espérer que les conseillères et conseillers municipaux animés d'une saine curiosité politique n'auront pas à invoquer la LIPAD ou à demander à la Cour des comptes d'intervenir pour obtenir les informations qui leur sont utiles?

**La présidente.** Monsieur le conseiller municipal, il vous sera répondu demain.

**M. Adrien Genecand (R).** Ma question s'adresse à M. le magistrat Pagani et concerne le chantier de dépollution d'Artamis. Monsieur Pagani, vous nous aviez annoncé, il y a quelques mois, lors de la visite du chantier, qu'une parcelle adjacente nécessitait également une dépollution, en l'occurrence celle du Moulin à Danses, et qu'il y aurait certainement une répartition du prix à payer entre l'Etat et la Ville. J'aurais voulu savoir où en était la négociation de cette convention, si oui ou non nous pourrions enchaîner, après la dépollution du premier site, avec celle du site du Moulin à Danses, ou s'il faut prévoir de faire revenir le matériel de chantier et les instruments de dépollution.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur Genecand, je vous remercie de cette question, parce qu'elle me permet de vous expliquer la situation actuelle en temps réel. S'agissant du terrain du M&D, je vous rappelle que nous avons été confrontés à un refus net et cinglant de l'Etat de Genève de poursuivre dans la logique que nous avons entamée, en tant que pilote de la dépollution. Vous savez en effet que c'est une tâche que la Ville a prise en charge à bien plaisir, y compris au nom de l'Etat et des Services industriels de Genève.

Nous avons donc l'intention d'utiliser l'ensemble du matériel, des machines, des tentes qui sont actuellement sur la rue du Stand pour démolir le bâtiment de la Direction générale de la mobilité et le Moulin à Danses, et enchaîner sur la dépollution du terrain, qui est pollué au même niveau et dans les mêmes conditions que le site d'Artamis. Malheureusement, l'Etat a refusé dans un premier temps, mais, ensuite, nous nous sommes mis autour d'une table et nous avons évalué à environ 10 millions le prix de cette dépollution, soit un coût équivalent, rapporté au nombre de mètres cubes, à celle du site d'Artamis.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que la clé de répartition sera en principe de 50/50, l'Etat ayant adopté une position un peu plus modérée que celle qu'il avait au départ. Nous n'avons pas encore signé de convention, mais c'est à bout touchant. Je crois avoir ainsi répondu sur l'ensemble de la problématique.

**M. Rémy Burri (R).** Ma question est simple et s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, seriez-vous devenu le principal promoteur du 4 x 4 en ville de Genève? Je m'explique. Il y a une année, nous vous avons déjà interrogé sur l'entretien des routes et vous nous aviez expliqué, en long et en large, à quel point vous mettiez des moyens pour cet entretien. Or j'ai constaté depuis une année que les routes de la ville de Genève sont souvent dans un état lamentable. Je ne comprends pas, Monsieur Pagani, vous qui vous déplacez très souvent en vélo, que vous n'ayez pas le loisir d'observer cela.

Je sais, vous allez me demander de quelles rues il s'agit. J'ai là une longue liste à votre disposition, dont les rues des Contamines et de Vermont, la route de Malagnou, l'avenue Giuseppe-Motta, qui sont truffées de nids de poule. Je me demande donc ce que vous faites en termes d'aménagement et d'entretien des routes.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** En ce qui concerne les nids de poule, dus aux effets de l'hiver, je m'inscris en faux contre vos propos, Monsieur Burri. Le Service du génie civil s'emploie régulièrement et de manière systématique à reboucher ces fameux nids de poule.

En revanche, concernant l'état général de nos routes, vous avez totalement raison. Mais, comme vous le savez, contrairement à toutes les autres communes qui sont traversées par des routes cantonales, en ville de Genève il n'y a soi-disant pas de routes cantonales. Bien qu'elles soient utilisées de manière très importante par le trafic automobile, le Canton ne nous reverse pas ce qu'il touche de la Confédération pour entretenir les routes cantonales qui passent sur notre territoire.

Il faudrait à peu près 15 millions de francs par année pour faire un entretien régulier et nous avons inscrit au budget – sous réserve de contrôle – 3,5 millions de francs. Il y a donc un défaut d'entretien qui explique l'aspect de nos routes. Nous avons commencé des négociations avec l'Etat de Genève, mais elles n'ont pas encore abouti à ce jour. J'espère arriver à faire en sorte que l'Etat de Genève nous verse les 15 millions de francs qui seraient nécessaires pour entretenir régulièrement, de manière curative et de manière globale, les 800 rues de notre municipalité.

**M. Thierry Piguet (S).** Ma question s'adresse à M. Maudet. Monsieur le magistrat, le 8 février, l'association Feu Vert a manifesté à l'avenue de la Roseraie sans autorisation et, pire, sans demander d'autorisation! A croire que, quand on fait partie de l'Entente, il n'y a pas besoin d'en demander... Plusieurs conseillers

municipaux de la Ville de Genève étaient présents, ainsi que des candidats et candidates de l'Exécutif dont je tairai les noms, qui reprochent souvent à la gauche de ne pas respecter les lois et qui donnent le bon exemple en période électorale...

Monsieur le magistrat, vous avez réagi lors d'événements similaires, voire moindres, comme la récolte de signatures pour Marisa Pralong devant Manor avec des stands volants, ou la manifestation de Mayday Genève, à qui vous avez envoyé une amende particulièrement salée – heureusement, le Conseil administratif ne vous a pas suivi! Nous aimerions donc savoir ce que vous avez décidé à l'encontre de l'association Feu Vert qui manifestait sur le domaine public sans autorisation. Que comptez-vous faire? Car j'imagine que vous comptez assurer une certaine égalité de traitement entre les milieux gauchistes, que vous n'aimez pas beaucoup, et la politique des petits copains, dont la droite est friande...

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** La fin de la question me semble légèrement tendancieuse, je n'en retiendrai donc que le début. Monsieur Piguet, je suis d'autant plus fondé à vous répondre que je n'ai pas participé à cette manifestation: je ne suis donc pas juge et partie.

L'association Feu Vert – je pense qu'elle vous remercie à distance de l'avoir citée et d'avoir rappelé cette opération – était effectivement en infraction avec les dispositions relatives à l'usage du domaine public. C'est donc un feu orange, si je puis dire, qui lui a été envoyé, à savoir un avertissement, qui est, dans la proportionnalité souhaitée par les tribunaux, l'antichambre de l'amende. Toute entité ou personne qui se livre à un usage accru du domaine public, sans avoir auparavant demandé l'autorisation, se voit frappé préalablement d'un avertissement écrit, qui est ensuite suivi d'une amende.

C'est ainsi que cela s'est produit pour les collectifs, les associations et autres groupements que vous avez évoqués tout à l'heure. L'association Feu Vert est passée à l'orange et ce sera le rouge la prochaine fois, parce que, comme vous le savez, depuis le début de la législature j'ai à cœur d'appliquer le principe d'égalité de traitement. Si d'aventure une telle manifestation devait se reproduire dans les semaines, les mois ou les années à venir, une amende serait infligée pour usage accru du domaine public sans autorisation préalable.

J'espère que cette réponse vous satisfait, Monsieur Piguet. Malgré mon daltonisme, je n'ai pas d'approche tendancieuse des usages du domaine public.

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et concerne les travaux qui ont lieu actuellement au carrefour de la route de Florissant et de l'avenue Krieg, et qui sont liés au renouvellement de conduites de

gaz. Sachant qu'au même endroit des travaux du même type, mais entrepris par d'autres prestataires, ont eu lieu il y a une année et demie et qu'ils ont duré pendant des mois, je voudrais savoir ce qu'il en est de la coordination des travaux en ville et s'il n'y a pas moyen d'éviter ce genre de chantiers à répétition.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, je ne sais pas exactement ce qui se passe sur ce carrefour-là, mais je peux vous répondre de manière générale. Comme vous le savez, nous devons renouveler les collecteurs d'eaux usées et les tuyaux en général tous les cinquante à septante ans. Il existe un groupe de coordination qui fait en sorte que, lorsqu'une artère est ciblée par les services du génie civil ou par les Services industriels, les intervenants se regroupent pour installer les tuyaux nécessaires et utiles, eau, gaz, fibre optique, et ainsi de suite.

Malheureusement, il arrive que six mois, une année ou deux ans plus tard, d'autres sociétés – par exemple Naxoo ou d'autres entreprises qui fournissent la fibre optique et qui se livrent aujourd'hui une concurrence effrénée – interviennent au même endroit. Nous ne pouvons pas éviter ce genre de phénomène. Nous essayons de faire le maximum, au moment où des rues sont ouvertes, pour installer l'ensemble des tuyaux nécessaires et utiles, mais bien souvent, à peine rebouchées, les rues sont éventrées à nouveau. Je le regrette comme vous.

**La présidente.** Nous en avons fini avec les questions orales. Nous poursuivons nos travaux. Nous sommes saisis de deux motions d'ordre émanant du groupe A gauche toute!

La première demande la mise à l'ordre du jour et le traitement en urgence du rapport PA-104 A de la commission de la cohésion sociale: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides».

Je donne la parole à l'un des proposant pour défendre l'urgence.

**M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT).** Pour nous, A gauche toute!, les prestations municipales aux personnes âgées sont un sujet urgent et nous voulons que ce projet d'arrêté soit traité lors de cette session. Ce rapport a été déposé en novembre 2010 et nous ne comprenons pas pourquoi il n'a toujours pas été inscrit à l'ordre du jour... (*Remarque.*) Quoi qu'il en soit, nous souhaitons traiter et voter ce rapport en urgence.

**La présidente.** Madame Casares, je vous signale que le Service du Conseil municipal a reçu ce rapport PA-104 A le 8 février 2011, et non pas au mois de novembre 2010!

**M. Rémy Burri (R).** Madame la présidente, mes collègues me soufflent: mais quelle urgence? Nous ne savons même pas de quoi nous parlons. Cette urgence a juste été évoquée tout à l'heure lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe. La moindre des choses serait donc de développer le sujet. A mon avis, il n'y a pas d'urgence et nous la refuserons.

**M. Gérard Deshusses (S).** Au contraire, il y a une urgence réelle puisqu'il s'agit de répondre à une population qui est dans la précarité. Nous demandons donc de pouvoir discuter de ce rapport demain, mercredi 16 février.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Lorsqu'on prononce les mots «personnes âgées», on voit tout de suite quelle utilisation on peut en faire dans cette période préélectorale... Mais, Mesdames et Messieurs, ayons au moins le bon sens d'attendre d'avoir ce rapport! On ne sait même pas de quoi il s'agit et, une fois de plus, A gauche toute! y va de son couplet... Je sais que certains partis acceptent volontiers de se faire prendre en otage. Je vous rappelle que nous l'avons été durant toute la séance du budget. Ici, on veut en remettre une couche, on veut gagner du temps, on veut faire progresser la cause des personnes âgées, ou en tout cas on souhaite le faire croire. Nous, démocrates-chrétiens, nous ne sommes pas du même avis!

**M. Jacques Hämmerli (UDC).** Mesdames et Messieurs, je trouve un peu curieux la méthode qu'A gauche toute! emploie ce soir. Jeudi 3 février, nous avons eu une séance du bureau, qui compte un membre d'A gauche toute!, et cet objet n'a pas été évoqué. Pour notre part, nous n'entrerons pas en matière sur ce genre de démarche à la hussarde, à moins d'un mois des élections. C'est une question de principe. Nous comprenons que les alliés d'A gauche toute! au sein de l'Alternative suivent la demande, mais nous déplorons cette manière de travailler. C'est vraiment malhonnête. Raison pour laquelle nous refuserons l'urgence.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Nous, les Verts, accepterons l'urgence, puisque nous appartenons à une majorité qui s'appelle l'Alternative. C'était d'ailleurs une demande de l'Alternative qui a été adressée tout à l'heure au bureau... Nous

émettons simplement le vœu de recevoir, les uns et les autres, ce rapport PA-104 A avant d'en discuter demain. Ce serait la moindre des corrections et je pense que ce sera de nature à calmer le jeu ce soir. Nous accepterons donc l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 33 oui contre 31 non (1 abstention).

**La présidente.** Le bureau remercie le groupe A gauche toute! de s'organiser afin que l'ensemble des membres du Conseil municipal reçoivent le rapport PA-104 A. Il sera traité demain à 20 h 30.

La seconde motion d'ordre demande d'ajouter à notre ordre du jour et de traiter en urgence la motion M-962 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek et Salika Wenger: «Encore une fermeture de cinéma au centre-ville!»

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Chers collègues, le cinéma Broadway va fermer, ce qui veut dire qu'il n'y aura plus de salle en ville qui présente d'autres films que les *blockbusters* qu'on peut trouver dans les supermarchés. Nous en sommes navrés. Je rappelle que nous avons voté le règlement sur les plans d'utilisation du sol et que, dans cette perspective, nos camarades socialistes ont ajouté une disposition pour préserver les lieux culturels, pour préserver leur affectation.

En l'occurrence, il semble que la liberté du commerce soit plus importante dans cette ville que la culture. Comme ce n'est pas notre politique, nous présentons donc ce projet de motion urgente demandant au Conseil administratif de recourir contre la fermeture du cinéma Broadway, l'un des derniers du genre qui existe dans notre ville. L'urgence pour cet objet ne semble pas un luxe, puisqu'il y aurait déjà une demande de changement d'affectation. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, votons cette motion d'ordre!

**M. Alexis Barbey** (L). Sur ce sujet, je crois que nous avons affaire à une énième désinformation de la part du groupe A gauche toute! Il est faux de dire qu'il n'y a plus de cinéma indépendant en ville de Genève. Je vous rappelle qu'à la rue des Eaux-Vives il y a un cinéma multisalles qui est totalement indépendant. Le Parti libéral ne proposera pas que la Ville rachète ou finance la continuation de l'activité du Broadway, de même qu'il ne proposera pas que le groupe A gauche toute! se mêle de la programmation du cinéma, quelle que soit son envie. Nous refuserons donc cette urgence.

**M. Gérard Deshusses** (S). Mesdames et Messieurs, pour le groupe socialiste il n'y a pas d'urgence.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (HP). Pour ma part, j'ai entendu que ce local était déjà loué pour une activité commerciale. Alors, qu'on soit d'accord ou non, on peut traiter la question, et pour cela je voterai l'urgence.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, tout à l'heure les personnes âgées, maintenant le cinéma! Allons-y, j'espère que dans la boutique d'A gauche toute! il y a encore de tels produits, faciles à vendre... Mesdames et Messieurs, si certains acceptent une fois de plus d'emboîter le pas à A gauche toute!, ce ne sera pas le cas du Parti démocrate-chrétien. Nous souhaitons travailler sérieusement et pas selon ces méthodes-là!

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Une urgence, ça va, deux urgences, bonjour les dégâts! Là, en l'occurrence, le groupe des Verts estime qu'il n'y a pas urgence, d'autant que le règlement sur les plans d'utilisation du sol est actuellement en traitement à la commission de l'aménagement. Je crois que le magistrat Pagani doit répondre à quelques questions de la commission...

Tout à l'heure, nous étions d'accord d'accepter l'urgence concernant les prestations aux personnes âgées, car cela nous paraît important. Mais cet objet-là nécessite un peu plus de temps et il n'y a donc pas d'urgence.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, il n'y a pas d'urgence non plus. Effectivement, le règlement sur les plans d'utilisation du sol est en traitement actuellement en commission. De plus, il semblerait que les locaux du Broadway soient loués pour une activité commerciale et les gens ont aussi le droit de faire des affaires. Si nous devons réfléchir à la question des cinémas indépendants, nous pourrions le faire dans le cadre d'une motion déposée normalement. Nous refuserons donc l'urgence.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 49 non contre 12 oui (2 absentions).*

## **5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la ratification de la nomination de l'organe de contrôle de la Fondetec (D-53 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Christian Zaugg.**

La commission des finances, sous l'autorité de son président avisé, M. Robert Pattaroni, s'est réunie le mercredi 2 février 2011 afin d'examiner cet objet. Elle a, à cette fin, auditionné M. Gilles Thorel, vice-président de la Fondetec (Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève), ainsi que M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler, membre du conseil de fondation.

### **Séance du 2 février 2011**

Le président reçoit M. Gilles Thorel, vice-président de la Fondetec, ainsi que M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler, membre du conseil de fondation.

M. Thorel explique que la Fondetec a entendu cinq fiduciaires, à savoir: la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Deloitte SA, la BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, Revidor Société fiduciaire SA et Gestoval. Les offres s'échelonnaient entre 16 200 francs et 28 080 francs. Il relève que le conseil de fondation a choisi la Société Gestoval pour des raisons de coût et précise qu'aucun des membres de la fondation n'était au courant de l'implication de ladite société dans l'affaire de la Société d'exploitation du casino de Genève SA (SECSA). Il ajoute que la SFER l'a disputé de peu à Gestoval, puisque l'écart qui séparait ces deux sociétés au moment du vote n'était que d'une voix.

Un commissaire demande si ce vote s'est fait à l'unanimité.

M. Thorel lui rétorque que, sur cinq personnes présentes, quatre ont voté pour la Société Gestoval et ensuite trois pour la SFER.

Une commissaire aimerait savoir si la fiduciaire devant examiner les comptes 2011 a déjà été désignée.

Apprenant que ce n'est pas le cas, elle poursuit en rappelant que Gestoval avait, en son temps, examiné les comptes de la SECSA, qu'il était apparu que nombre de questions étaient restées en suspens, que 10 machines à sous sur 106 avaient disparu et qu'aucun document relatif aux liquidités n'avait été présenté.

---

<sup>1</sup> Demande de ratification, 4505.

## Ratification de la nomination de l'organe de contrôle de la Fondetec

C'est la raison pour laquelle la commission des finances et le Conseil municipal de l'époque n'avaient, et c'est un euphémisme, pas été satisfaits des prestations de la fiduciaire Gestoval.

Une commissaire souhaiterait savoir, au cas où le Conseil municipal devait refuser la proposition de la Fondetec, si la fiduciaire sortante, soit la Société fiduciaire et de gérance SA, ne pourrait pas bénéficier d'une dérogation en vue de prolonger son mandat afin d'examiner les comptes 2010.

Le président relève que cela pourrait faire jurisprudence et remettre en question la durée de trois ans qui a été fixée à l'échelon genevois.

Un commissaire se trouve embarrassé devant ces éléments car, après tout, la Société Gestoval n'a fait l'objet d'aucune plainte pénale.

Un élu rappelle pour mémoire que la SFER a été réviseur pour la Fondetec de 2002 à 2006 et qu'elle bénéficie, en la matière, d'une solide expérience.

Interpellé, M. Thorel rappelle que la SFER a été largement soutenue au sein du conseil de fondation et il estime, à partir du moment où le Conseil municipal recommanderait sa désignation, que cela ne poserait aucun problème à la Fondetec si ce n'est celui d'informer rapidement la fiduciaire Gestoval du revirement du Conseil municipal.

Les personnes auditionnées quittent la salle et une discussion s'engage au sein de la commission.

Il apparaît que nombre de commissaires manifestent de nombreuses réticences quant au choix de la fiduciaire Gestoval en raison de l'expérience malheureuse du casino. D'aucuns estiment, en revanche, que les éléments retenus à son encontre ne sont pas suffisamment pertinents et le président soumet, par conséquent, et pour conclure, le choix de Gestoval aux membres de la commission.

Confirmation du choix de la Fondetec: 12 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S et 2 AGT), 3 Ve s'abstiennent.

La commission des finances refuse donc le choix de la fiduciaire Gestoval pour réviser les comptes 2010 de la Fondetec.

Le président soumet alors à la commission le projet d'arrêté PA-125 qui ratifie la nomination de la SFER.

Ce projet d'arrêté est accepté par 12 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 AGT) et 3 abstentions (Ve).

La commission des finances choisit donc la SFER en lieu et place de la fiduciaire Gestoval.

*PROJET D'ARRÊTÉ PA-125*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17, lettre f), des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*arrête:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal ratifie la nomination de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER) en tant qu'organe de contrôle de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

**M. Christian Zaugg, rapporteur** (AGT). Mesdames et Messieurs, je vais être extrêmement court. L'aphorisme «chat échaudé craint l'eau froide» illustre très bien le sentiment de la commission des finances. Traduction: la mauvaise expérience de la Société d'exploitation du Casino de Genève (SECSA) a pesé de tout son poids dans la décision de ladite commission des finances.

C'est la raison pour laquelle elle vous propose de remplacer, au projet d'arrêté, la fiduciaire Gestoval par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), qui a été réviseur de la Fondetec de 2002 à 2006.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté PA-125 est mis aux voix; il est accepté sans opposition (47 oui et 15 abstentions).**

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17, lettre f), des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG

*arrête:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal ratifie la nomination de la Société fiduciaire d’expertise et de révision SA (SFER) en tant qu’organe de contrôle de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

*Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.*

**6. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l’ouverture d’un crédit de 580 000 francs destiné à la deuxième phase de construction et pose de supports signalétiques unifiés, aux principaux arrêts des lignes de transports publics, permettant l’installation d’afficheurs électroniques et de plans d’information de proximité (PR-851).**

**Préambule**

La présente demande de crédit fait suite à la proposition PR-362 votée le 7 juin 2005 qui, pour mémoire, concernait la construction et la pose de supports signalétiques, destinés à l’installation d’afficheurs électroniques, ainsi qu’à l’intégration de plans de quartier et de proximité, aux 100 principaux arrêts des Transports publics genevois (TPG).

Pour des questions budgétaires propres à l’organisation des TPG, il avait été convenu à l’époque avec ceux-ci de procéder en deux phases, la première s’étant déroulée de septembre 2005 à juillet 2006. A la demande des TPG, et pour les mêmes raisons, le démarrage de la deuxième phase a été retardé. Etant donné qu’aucun mouvement financier n’était plus imputé au crédit lié à la proposition PR-362, il a finalement été décidé de le boucler.

La présente demande de crédit vient donc compléter le premier crédit voté qui a été bouclé le 27 août 2009.

Elle comprend la construction et la mise en place de nouveaux supports signalétiques, permettant d’équiper:

- le solde des arrêts les plus importants sur le territoire municipal, ci-après dénommé «projet Totem»;

## Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG

- les futurs arrêts du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), actuellement en travaux;
- les arrêts liés aux travaux de rehaussement des quais de tram, à l'étude.

**Exposé des motifs**

Un groupe de travail, composé des TPG et des services de la Ville de Genève, a été créé en 2002 pour coordonner l'introduction d'une nouvelle identité visuelle des transports publics genevois et, notamment, sa déclinaison sur les supports d'information aux arrêts (potelets) et sur tout autre élément de mobilier urbain, installé à cet effet sur le domaine public municipal (abris, armoires horaires, distributeurs de billets).

Les objectifs principaux consistaient à minimiser et à regrouper le nombre d'éléments de mobilier urbain aux arrêts, d'unifier les supports d'information et de faire ressortir des abris toute information pour en respecter le principe de transparence, mais aussi et surtout d'améliorer de manière sensible l'information à la clientèle, lui offrir un confort supplémentaire et une meilleure lisibilité de l'espace public, grâce à un mobilier signalétique moderne et cohérent.

En juin 2004, la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain a approuvé le concept définitif de supports signalétiques pour l'information aux arrêts, développé en commun par les deux partenaires.

Ce concept répondait aux principes d'harmonisation, d'unification et de réduction du nombre d'éléments de mobilier urbain sur le domaine public municipal, qui ont été formalisés depuis dans le Concept directeur du mobilier urbain de la Ville de Genève. Il proposait l'utilisation d'équipements standards, faciles à mettre en œuvre et à entretenir, et pouvant être modifiés, afin de s'adapter aux spécificités de la ville de Genève. Il répondait également aux attentes exprimées par le Conseil municipal dans sa motion M-221, «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève».

La délégation a également approuvé la prise en charge des supports signalétiques spécifiques, demandés par la Ville de Genève, pour l'intégration des afficheurs électroniques hors des abris et les travaux de génie civil pour l'équipement complet des 100 arrêts principaux sur le territoire communal.

Les TPG, en partenariat avec la Ville de Genève, ont donc mis en place, en 2005 et 2006, dans une première phase, 40 afficheurs électroniques aux principaux arrêts.

A la suite de cette première phase, la convention du 22 août 2006 a permis de formaliser la collaboration entre la Ville de Genève et les TPG, en précisant la répartition des coûts.

## Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG

Ce procédé en deux phases a permis d'établir un bilan intermédiaire. L'implantation de bornes-afficheurs fait désormais partie du «paysage urbain» aux arrêts et, selon les TPG, l'absence de ce type d'équipement fait souvent l'objet de demandes de la clientèle auprès de leurs services. De ce fait, il est opportun de continuer dans ce sens par le remplacement de la signalétique aux arrêts TPG.

**Description des travaux**

Le concept global de supports signalétiques d'information aux arrêts se compose de trois types de totems, dont chacun permet l'affichage de l'information la plus adéquate, selon le type d'arrêt, sa disposition et le nombre de lignes desservies:

- les totems type A sont prévus pour l'information complète de trois à six lignes TPG;
- les totems type B, spécifiques, développés pour la ville de Genève, sont pourvus d'afficheurs électroniques et servent de support aux plans de ville et de proximité;
- les totems type C (potelets simples à têtes orientables) sont conçus pour présenter l'information complète de une à deux lignes TPG.

La présente demande de crédit comprend la construction et la mise en place de 83 totems type A, 86 totems type B et 5 totems type C, qui équiperont 48 arrêts sur le territoire municipal, soit:

- le «projet Totem» (solde des arrêts les plus importants sur le territoire municipal): 25 arrêts sont concernés. Trente-deux totems type A, 35 totems type B et quatre totems type C sont prévus. La fourniture des 35 totems de type B et les travaux de génie civil nécessaires à la mise en place des totems de type A et B sont financés par la présente demande de crédit. Le solde est à la charge des TPG;
- les arrêts liés aux travaux de rehaussement des quais de tram: 12 arrêts sont concernés. Quinze totems type A, 18 totems type B, un totem type C sont prévus. La fourniture des 18 totems de type B est financée par la présente demande de crédit. Le financement des travaux de génie civil, nécessaires à la mise en place des totems de type A et B, sera assuré par une demande de crédit de réalisation du rehaussement des quais, qui sera déposée devant le Conseil municipal dans le courant de 2011;
- les futurs arrêts du TCOB: 11 arrêts sont concernés. Trente-six totems type A et 33 totems type B sont prévus. La fourniture des 33 totems de type B est financée par la présente demande de crédit. Le financement des travaux de génie civil nécessaires à la mise en place des totems de type A et B est assuré

## Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG

par le crédit lié aux aménagements de la nouvelle ligne de tramway Cornavin-Onex-Bernex (PR-623 du 28 mai 2008, votée le 10 novembre 2008).

Il a également été inclus dans la présente demande de crédit la construction et la mise en place de 14 totems type B supplémentaires, de réserve, afin de répondre à des demandes ultérieures, dont les emplacements ne sont actuellement pas définis.

Selon la convention du 22 août 2006 entre la Ville de Genève et les TPG, la répartition des coûts est la suivante:

## A charge des TPG:

- la fourniture des totems de type A et C;
- les travaux de génie civil pour la mise en place des totems de type C;
- les afficheurs électroniques installés sur les totems de type B;
- les raccordements électriques aux distributeurs de billets pour l'alimentation des afficheurs électroniques;
- l'entretien et la maintenance de tous les totems.

## A charge de la Ville:

- la fourniture des supports signalétiques spécifiques, demandés par la Ville de Genève, pour l'intégration des afficheurs électroniques, hors des abris (totems de type B);
- les travaux de génie civil pour la mise en place des totems de type A et B;
- la fourniture et l'entretien des plans de ville et des plans de quartier ou de proximité.

*Matériaux et matériel mis en œuvre*

Les totems sont composés d'une ossature en acier zingué, d'un parement en tôles d'aluminium au recto comme au verso, d'une largeur de 500 mm et de hauteur variable, adaptable en fonction de la configuration des lieux. La fixation au sol se fait par ancrage dans une fondation en béton de dimensions: 600 x 600 x 600 mm avec fourreau.

L'ensemble des modules et plaques de parement de dimensions et formats d'usine sont aisément remplaçables.

L'intégration des afficheurs électroniques sur les totems type B se fait par le développement d'une «tête» spéciale permettant un accrochage au totem type A. Cela permet de standardiser les supports signalétiques et de rationaliser leur construction et leur entretien en utilisant un maximum de pièces d'usine.

Pour des questions d'encombrement (emprise au sol ou manque de place), certains afficheurs électroniques seront installés sur de simples mâts métalliques.

Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG

**Coût des travaux**

<u>Travaux de serrurerie</u>	Fr.	Fr.
Construction de supports signalétiques d'information aux arrêts intégrant les afficheurs électroniques et les plans d'information de proximité.		
Pour 86 supports (totems type B):	258 000	
Supports de réserve pour mise en place ultérieure, emplacements à préciser.		
Pour 14 supports (totems type B):	<u>42 000</u>	
Total serrurerie		300 000
<u>Travaux de génie civil</u>		
Fondation en béton, installation du système de fixation et fouilles pour les raccordements électriques des supports «Ville de Genève» aux distributeurs de billets.		
Pour 86 supports (totems type B):	92 000	
Fondation en béton, installation du système de fixation et fouilles pour les raccordements électriques des supports «Ville de Genève» aux distributeurs de billets.		
Pour 14 supports (totems type B):	15 000	
Fondation en béton et installation du système de fixation des supports complémentaires d'information des lignes desservies par arrêt. Dépose des potelets actuellement installés aux arrêts devant accueillir les nouveaux supports. Remise en état du sol ou des façades.		
Pour 83 supports (totems type A):	<u>77 000</u>	
Total travaux de génie civil		184 000
<u>Honoraires</u>		
Honoraires de graphiste (réalisation des plans de ville et de proximité)	<u>15 000</u>	
Total honoraires		<u>15 000</u>
Sous-total 1		499 000
<u>Frais secondaires</u>		
Licence d'utilisation du plan de ville	2 000	
Frais de production (impression numérique) des plans de ville et de proximité pour 86 supports (totems type B)	5 000	
Total frais secondaires		<u>7 000</u>
Total HT		506 000
TVA 8% (arrondi)		<u>40 500</u>

Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG

Total TTC	546 500
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	<u>21 900</u>
Total TTC	568 400
Intérêts intercalaires: $\frac{568\,400 \times 14 \times 3,5\%}{2 \times 12}$	<u>11 600</u>
Total TTC net	<u>580 000</u>

### Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux de serrurerie est basée sur les prix de soumission de la première phase, actualisés pour 2010.

L'estimation du coût des travaux de génie civil est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel (ouvrages similaires 2009-2010).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés pour les travaux de génie civil.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

### Subvention(s) et partenariat(s)

Quarante-huit arrêts sont concernés par ces travaux en ville de Genève.

La Ville de Genève et les TPG financent en partenariat leur part respective, selon la convention du 22 août 2006.

La présente demande de crédit concerne la part de la Ville Genève.

### Programme des travaux et délais

Une fois le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront environ huit mois. La durée de l'opération est estimée à quatorze mois.

### Agenda 21, choix écologique

Les surfaces réalisées en béton seront en béton composé de matériaux recyclés. Le remblayage des fouilles est prévu en grave de type recyclé, provenant de centrale.

Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG

### **Information publique**

Les travaux liés à la présente demande de crédit sont la suite de la première phase. S'agissant d'interventions très ponctuelles, n'occasionnant pas ou peu de gêne, aucune information aux riverains n'est prévue.

### **Autorisation de construire**

Une demande de permission d'emprise est à requérir pour chaque cas auprès du Service de la sécurité et de l'espace publics de la Ville de Genève.

### **Régime foncier**

Les supports signalétiques sont implantés sur le domaine public de la Ville de Genève.

### **Intérêts intercalaires**

La durée de l'opération étant de quatorze mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

### **Référence au 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022**

Ces supports signalétiques ne sont pas inscrits au 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service du génie civil, qui en est également le bénéficiaire.

La maîtrise d'œuvre est confiée à des bureaux mandataires spécialisés.

Pour les prestations liées au «projet Totem», soit le solde des arrêts les plus importants sur le territoire municipal, les TPG ont mandaté un bureau d'ingénieurs civils, dont ils financent intégralement les honoraires.

En ce qui concerne le rehaussement des quais de tram et le TCOB, les honoraires relatifs à ces prestations sont financés par les crédits respectifs à ces deux objets.

**Budget prévisionnel d'exploitation**

Aucune charge supplémentaire d'exploitation n'est demandée.

**Charge financière**

Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se monte à 67 990 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 14 de la Convention attributive de concession du droit exclusif d'apposer de la publicité par voie d'affichage et d'exploiter publicitairement des clôtures de chantier, du 9 septembre 1997;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

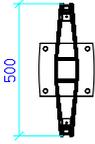
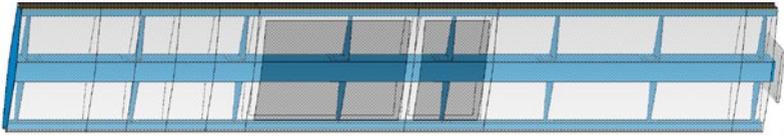
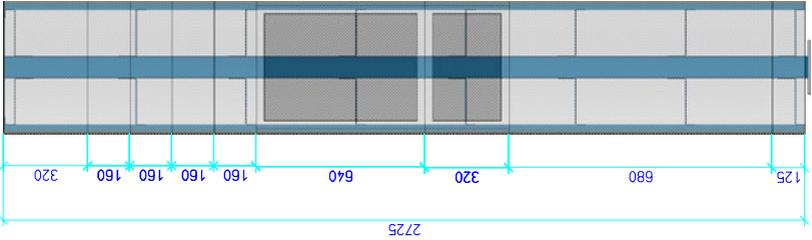
*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 580 000 francs destiné à la deuxième phase de construction et pose de supports signalétiques unifiés, aux principaux arrêts des lignes de transports publics, permettant l'installation d'afficheurs électroniques et de plans d'information de proximité.

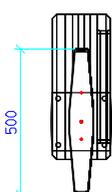
*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 580 000 francs.

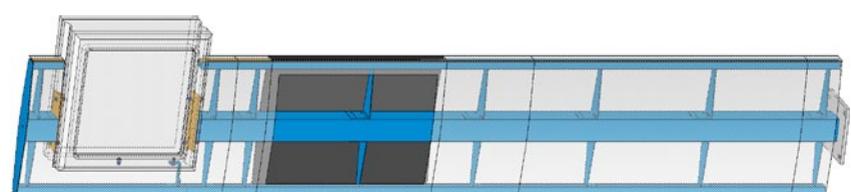
*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

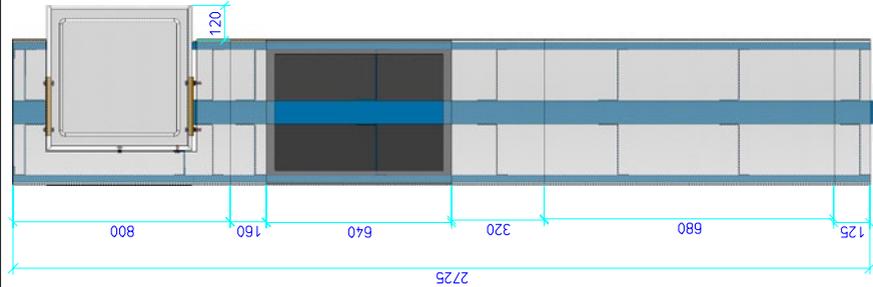
*Annexe:* plans des supports: perspectives, dimensions générales et photographies

Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG

 <p>500</p>		<p>DATE</p> <p>09/06/12</p>
		<p>ECHELLE</p>
 <p>125 680 320 640 160 160 160 160 320 2725</p>		<p>Totem type A</p>

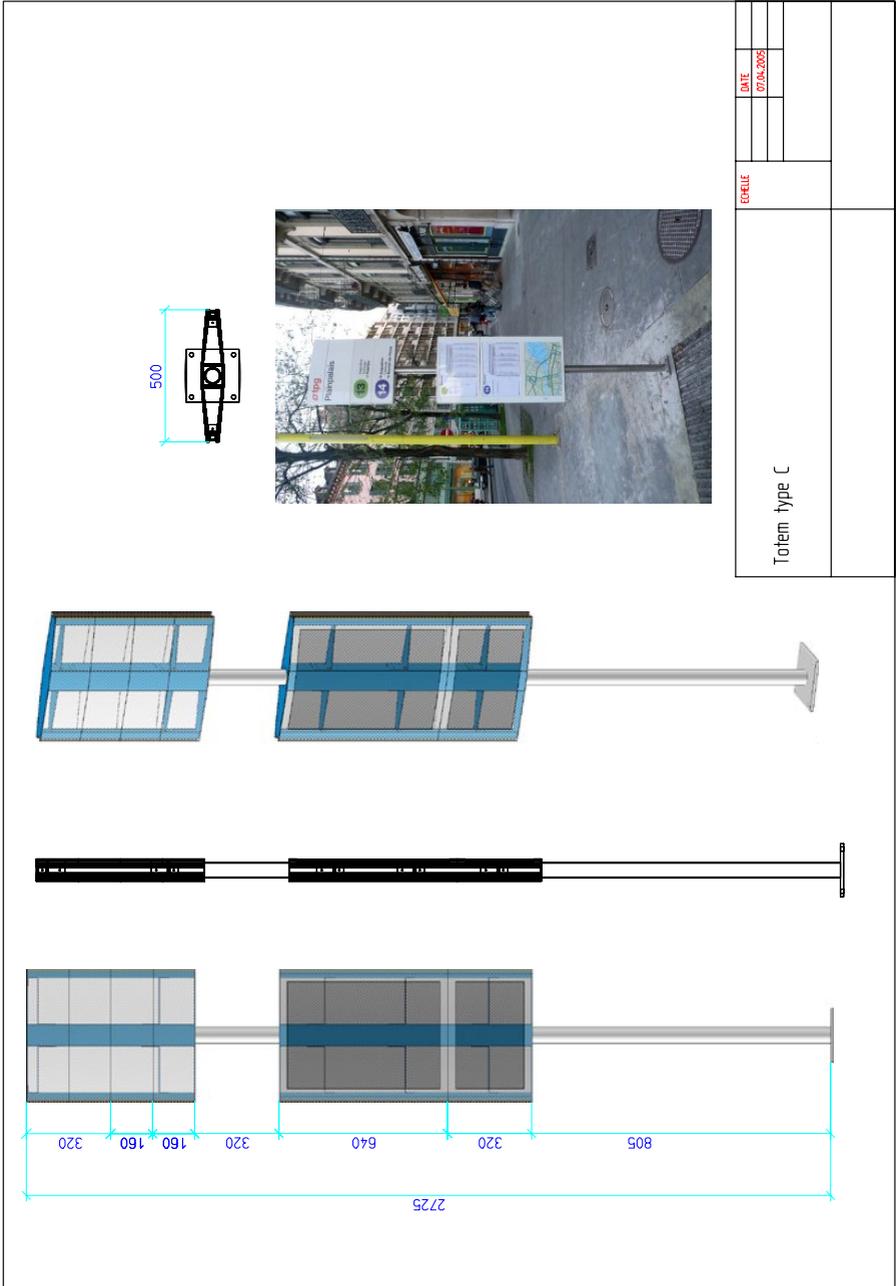






	DATE
	06/06/2005
Echelle	
Totem type B avec afficheur	

Proposition: pose de supports signalétiques unifiés aux arrêts TPG



La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

## **7. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852).**

### **Préambule**

La famille Boissonnas a donné à Genève une dynastie de photographes qui a maintenu vivant un atelier de 1864 à 1990:

- Henri-Antoine Boissonnas (1833-1889), fondateur de l'atelier en 1864;
- Frédéric, dit Fred, Boissonnas (1858-1946), fils d'Henri-Antoine, dirige l'atelier de 1887 à 1927;
- Edmond-Victor Boissonnas (1862-1890), fils d'Henri-Antoine;
- Edmond-Edouard Boissonnas (1891-1924), fils de Frédéric;
- Henri-Paul Boissonnas (1894-1966), fils de Frédéric, dirige l'atelier de 1927 à 1969;
- Gad Borel (1942), gendre de Henri-Paul Boissonnas, reprend l'atelier de 1969 à 1990.

Cette continuité – rare dans ce domaine – a été l'occasion de constituer des archives couvrant plus d'un siècle d'activité. Il faut noter, de plus, que, de tout temps, la très grande qualité des images produites par cet atelier a été reconnue aussi bien à Genève que dans le monde entier. Ce fonds, actuellement propriété de la famille Borel-Boissonnas, est non seulement d'une importance capitale pour l'histoire iconographique de Genève et de sa région en particulier, mais aussi pour l'histoire de la photographie en général. Sa place est donc dans une institution publique genevoise. Il s'agit là d'une opportunité unique d'enrichissement des collections patrimoniales de la Ville de Genève.

### **Exposé des motifs**

S'il était acquis par la Ville de Genève, le fonds Boissonnas deviendrait l'un des ensembles majeurs du Centre d'iconographie genevoise (CIG), institution rattachée à la Bibliothèque de Genève (BGE).

L'acquisition de ce fonds a déjà fait l'objet de démarches entre le département de la culture et la famille Borel-Boissonnas, à la fin des années 1990, démarches qui avaient été précédées d'une analyse de M<sup>me</sup> Anne Cartier-Bresson, du Musée Carnavalet à Paris (*Diagnostic de l'état de conservation du fonds photographique Boissonnas*, 1997). Ces contacts n'ont pas débouché sur un achat, le CIG ayant eu alors d'autres priorités.

Il est à noter que, quelques années auparavant, M. Armand Brulhart avait également examiné le fonds et rédigé un rapport important à son sujet (*Archives Boissonnas – Inventaire sommaire*, 1993).

En 2003, le Musée de la photographie de Thessalonique a acquis de la famille Borel-Boissonnas les environ 8800 tirages et 8000 négatifs et documents en relation avec la fameuse série d'images de la Grèce réalisée au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est heureux que, depuis, le solde du fonds n'ait pas été démantelé et qu'il reste encore intact.

#### *Nature du fonds Boissonnas*

Le fonds Boissonnas comprend les œuvres des photographes cités dans le préambule, avec une nette prédominance pour les travaux de Fred Boissonnas, le plus important photographe de la dynastie. Il est composé de plusieurs parties:

1. Plus de 27 000 épreuves photographiques anciennes se divisant en deux groupes: a) les tirages artistiques de grands formats, souvent signés par l'auteur; b) les tirages documentaires de petits ou moyens formats souvent contrecollés sur carton (épreuves d'archives).
2. Plus de 90 000 négatifs sur plaques de verre et sur supports souples (acétates, etc.). Cette partie de la collection est capitale pour une institution, car elle reflète en profondeur l'activité des ateliers. Elle est encore peu connue.

Ces deux parties sont classées et référencées de manière sommaire.

3. Un ensemble de documents (journaux de voyages, livres de comptes, registres de clients, etc.) qui permet d'établir le contexte de l'atelier, son histoire, ainsi que de documenter les photographies conservées.

Les conditions actuelles de stockage d'une telle collection laissent à désirer et poursuivre en l'état encore plusieurs années la mettrait en péril; il serait donc bon qu'une institution comme le CIG, offrant des conditions muséales de conservation, puisse préserver une telle richesse.

*Intérêt patrimonial et scientifique du fonds Boissonnas*

Ces trois ensembles constituent une collection d'une importance unique. Ils forment un élément important de l'histoire visuelle de Genève entre 1864 et 1990, ainsi que de nombreuses autres régions suisses ou méditerranéennes.

Les fonds d'ateliers du XIX<sup>e</sup> siècle sont rares. Celui-ci amène des possibilités de recherche et de mise en valeur exceptionnelles. Les tirages ont un intérêt artistique et documentaire élevé. Les négatifs offrent de riches perspectives de découvertes historiques et iconographiques. La partie documentaire, quant à elle, est d'un intérêt scientifique exceptionnel et ouvre de nouveaux champs d'études dans le domaine de l'histoire de la photographie.

Pour garder toute sa valeur, ce fonds doit impérativement rester dans sa composition actuelle. Le morceler, comme cela a déjà malheureusement été en partie le cas, serait une erreur capitale qui nous serait reprochée à juste titre par les générations actuelles et futures.

**Coûts**

Le coût du fonds Boissonnas est de 2 millions de francs.

Le CIG a fait procéder à une expertise par M. Nicolas Crispini (*Estimation de la valeur financière du fonds photographique Boissonnas*, 2010). Ce dernier a examiné la collection avec beaucoup d'attention, ce qui a d'ailleurs permis de corriger certaines erreurs d'appréciation précédentes et de réaffirmer la valeur unique de ce patrimoine. Cette expertise confirme la valeur du fonds. Elle précise même que, sur le marché actuel, l'ensemble pourrait être estimé à une valeur supérieure.

Par ailleurs, ce fonds demande un reconditionnement complet afin d'assurer sa bonne conservation. Il est actuellement conservé dans du matériel de mauvaise qualité à remplacer de toute urgence. Le tableau suivant précise les moyens nécessaires, y compris le salaire d'un collaborateur pendant une année et demie, temps estimé pour mener à chef l'opération.

	Fr.	Fr.
Epreuves photographiques: 30 000 enveloppes de conservation	5 000	
Négatifs sur verre et sur supports souples 90 000 pochettes de divers formats	135 000	
Autre matériel (portefeuilles, enveloppe, boîte de conservation)	10 000	150 000

Salaire d'un collaborateur pour le reconditionnement (niveau aide-relieur) pendant dix-huit mois, y compris les charges patronales	125 000
Total	275 000

Pour que ce fonds trouve toute son utilité, il doit être inventorié. Il est important que cette opération soit comprise dans cette demande afin que ce travail puisse être entrepris immédiatement après l'acquisition, en parallèle avec l'opération de reconditionnement. L'inventaire se fera avec le logiciel Museum+ utilisé par le Centre d'iconographie genevoise. En effet, comme il a été souligné plusieurs fois, ce fonds représente un intérêt important pour la communauté scientifique et il sera très rapidement demandé. Il faut donc le rendre accessible rapidement et un inventaire est donc indispensable.

Salaire d'un collaborateur pour l'inventaire (niveau collaborateur scientifique) pendant vingt-quatre mois, y compris les charges patronales	225 000
--	---------

Comme l'importance du fonds Boissonnas est largement reconnue, notamment par les travaux de Nicolas Bouvier présentés lors de l'exposition au Musée Rath en 1983 et qui ont ouvert la voie à plusieurs travaux, la Bibliothèque de Genève a approché des sponsors potentiels. Un mécène qui souhaite rester anonyme serait d'accord d'intervenir pour la somme de 100 000 francs. Si d'autres apports privés devaient être obtenus, ils seraient consacrés au traitement du fonds.

Pour la Ville de Genève, l'acquisition de cette collection occasionnerait donc une dépense de 2 400 000 francs selon le tableau suivant:

Tableau récapitulatif des coûts:

Coût du fonds Boissonnas	2 000 000
Matériel pour le reconditionnement	150 000
Salaire d'un collaborateur pour le reconditionnement	125 000
Salaire d'un collaborateur pour l'inventaire	225 000
Apport d'un sponsor	<u>- 100 000</u>
Total	2 400 000

Il faut préciser également que les propriétaires actuels cèdent avec les œuvres l'entier des droits inhérents à ce fonds, ce qui en laissera la totale jouissance à la Ville de Genève.

L'importance de ce patrimoine, son rapport avec Genève, l'intérêt scientifique que l'œuvre de Fred Boissonnas suscite depuis plusieurs années devraient encourager une acquisition officielle par la Ville de Genève. En effet, l'ensemble en question est un patrimoine d'importance internationale. Il met en valeur Genève dans un domaine en pleine expansion et est une mine inépuisable de recherche.

**Délai des travaux**

Après l'acquisition du fonds, le transfert des 27 000 épreuves, des 90 000 négatifs et des archives au Centre d'iconographie genevoise prendrait environ deux mois.

Le reconditionnement et l'inventaire sont des opérations difficiles à évaluer tant de nombreux facteurs peuvent intervenir. Nous pouvons estimer à environ dix-huit mois pour une personne à plein temps la durée de la première opération, alors que la seconde prendra entre deux et trois ans pour une personne à plein temps également.

**Budget**

Cette acquisition n'aura pas d'incidence sur le budget de fonctionnement du CIG ou de la BGE.

**Plan financier d'investissement**

Ce crédit n'est pas inscrit dans le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.

**Charge financière**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 524 050 francs.

**Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est la Bibliothèque de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique de la famille Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

La proposition est renvoyée à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

## **8. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 5000 francs permettant l'entrée de la Ville de Genève dans le capital de la Fondation des cinémas du Grütli (PR-853).**

### **Préambule**

La Maison des arts du Grütli, propriété de la Ville de Genève, a été inaugurée en 1989, après transformation de l'ancienne école du Grütli. Le nouveau complexe comprend notamment deux salles de cinéma, l'une de 200 places, la seconde de 70 places. Ces deux salles ont été mises à la disposition du Centre d'animation cinématographique Voltaire, dirigé alors par M. Rui Nogueira et M<sup>me</sup> Nicoletta Zalaffi.

Fondé au début des années 1970 par MM. Claude Richardet et François Roulet, le Centre d'animation cinématographique Voltaire (CAC-Voltaire) est une association culturelle à but non lucratif, subventionnée par la Ville et l'Etat de Genève, dont la mission est la défense et la promotion d'un cinéma de qualité. La programmation du CAC-Voltaire est articulée entre la présentation de cycles thématiques, la focalisation autour d'un auteur ou d'un acteur et la programmation d'une demi-douzaine de festivals soutenus par la Ville et l'Etat. Elle inclut également l'organisation de séminaires, de rencontres, de conférences.

En janvier 2009, une convention de subventionnement a été signée entre la Ville, le Canton et l'association du CAC-Voltaire. Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2010, date à laquelle M. Nogueira, actuel directeur du CAC-Voltaire, prendra sa retraite. Dans cette perspective, une mise au concours publique a été faite au printemps 2010, conformément à ce que prévoyait la convention.

Suite à l'appel à projets lancé conjointement par la Ville et l'Etat de Genève, une commission de préavis, composée de professionnels et de représentants des deux collectivités publiques, a examiné 11 dossiers de candidature. Au terme de ses travaux, elle a été unanime à recommander le projet proposé par l'association  
Fonction: Cinéma en collaboration avec M. Edouard Waintrop.

Le projet retenu vise à proposer au public genevois l'accès aux œuvres d'une grande valeur patrimoniale aussi bien qu'à des films inédits. Il compte aussi resserrer les liens avec d'autres structures locales ou romandes, aux missions concordantes, ainsi qu'avec des festivals afin de créer un nouveau réseau de compétences et de services.

L'Etat et la Ville de Genève, représentés respectivement par MM. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, et Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, ont nommé M. Edouard Waintrop à la direction des deux salles de cinéma du Grütli. M. Waintrop entrera en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2011.

### **Exposé des motifs**

Une nouvelle fondation a été créée pour assurer la mise en œuvre du projet culturel. Intitulée «Fondation des cinémas du Grütli», elle remplacera l'association du CAC-Voltaire, laquelle cessera ses activités. Le conseil de la nouvelle fondation sera composé d'experts issus du milieu cinématographique et de représentants de la Ville et de l'Etat de Genève.

Il ressort des travaux déjà réalisés et des discussions préliminaires qu'un capital de 10 000 francs devra être constitué pour doter la fondation. La moitié de ce

capital sera apporté par la Ville de Genève, soit 5000 francs, et l'autre moitié par l'Etat de Genève.

## Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5000 francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation des cinémas du Grütli.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2013.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je sais qu'il y a eu quelques remous sur la manière de présenter ce crédit de 5000 francs, déposé devant le Conseil municipal après la création de la Fondation des cinémas du Grütli. Je m'en explique. Quand nous avons créé cette fondation pour remplacer l'association du CAC-Voltaire, nous ne savions pas qu'il fallait passer devant le Conseil municipal pour un montant de 5000 francs. Or, même pour une fondation peu dotée, il faut passer devant le Conseil municipal pour des raisons formelles.

Quand nous l'avons découvert, il a fallu évidemment présenter la proposition au Conseil administratif puis au Conseil municipal. Si nous avions interrompu le processus pour attendre la décision du Conseil municipal, nous aurions dû licencier les gens durant deux ou trois mois, puis les réengager. Nous ne l'avons pas fait. J'assume volontiers l'erreur qui s'est produite au départ, car je ne savais pas qu'il fallait passer devant le Conseil municipal. Je pensais prendre ces 5000 francs sur les fonds du département de la culture et les justifier aux comptes. Il s'avère que cela ne doit pas se passer ainsi.

Je vous demande donc de voter ce crédit sur le siège pour permettre aux activités des cinémas du Grütli de se poursuivre, dans le cadre de la fondation créée par la Ville et l'Etat. Ce d'autant que, sur le fond, il n'y a rien de nouveau. Les différentes commissions ont été informées au fur et à mesure de l'évolution du dossier. La nomination de M. Edouard Waitrop a été publique, le personnel est entièrement conservé, il n'y a pas de licenciement.

Puisque j'ai la parole, j'interviens également sur le point suivant, à savoir la proposition PR-854. Une somme de 25 000 francs vous est demandée pour la création d'une Fondation romande pour le cinéma, sur laquelle vous avez aussi été informés. Là, il y a beaucoup moins d'urgence, puisque cette fondation n'est pas encore créée. Vous pouvez donc, si vous le souhaitez, renvoyer cette proposition en commission pour en discuter, même si la Fondation romande pour le cinéma a déjà été avalisée, en quelque sorte, par le Conseil municipal.

Par contre, pour ce qui est de la proposition PR-853, je vous demande de la traiter sur le siège. A défaut, nous serions un peu dans l'illégalité quelques semaines de plus.

#### *Préconsultation*

**M. Olivier Fiumelli (R).** Nous, les radicaux, ne sommes pas d'accord de voter cette proposition sur le siège, pour la simple et bonne raison qu'elle est mal foutue... (*Exclamations.*) Disons qu'elle est mal rédigée! Nous ne comprenons pas comment nous pourrions voter un crédit d'investissement qui ne sera même pas activé au patrimoine financier, puisqu'il est amorti dès la première année. Cela ne veut rien dire!

Puis, il y a une deuxième raison. J'ai entendu dire – je ne sais pas si c'est vrai – qu'au Grand Conseil les députés ont eu droit à un projet de loi, accompagné des statuts des deux fondations, la Fondation des cinémas du Grütli et la Fondation romande pour le cinéma. Je ne vois pas pourquoi nous, en tant que partenaire de ces fondations au même titre que le Grand Conseil, nous aurions droit à moins d'informations.

Voilà pourquoi un petit tour en commission, pour les deux propositions PR-853 et PR-854, serait le bienvenu.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Nous sommes du même avis. Nous avons d'ailleurs préconisé un renvoi en commission des arts et de la culture. Il serait judicieux de recevoir les informations souhaitées, ce qui nous permettra aussi de prendre conscience de l'importance de ces fondations pour Genève.

*Mis aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (62 oui).*

*Mise aux voix, sa discussion immédiate est refusée par 52 non contre 12 oui.*

**La présidente.** Les chefs de groupe et le bureau avaient prévu de renvoyer cette proposition à la commission des finances. M. Lathion a parlé de la commission des arts et de la culture. Je mets aux voix ces renvois.

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté par 45 oui contre 20 non.*

## **9. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 25 000 francs permettant l'entrée de la Ville de Genève dans le capital de la Fondation romande pour le cinéma (PR-854).**

### **Préambule**

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2010, M. Mugny a annoncé la proche signature d'une convention reliant les cantons romands et les villes de Lausanne et Genève. Cette convention a été signée. Elle invite toutes les parties impliquées à œuvrer en faveur de la constitution d'une Fondation romande pour le cinéma.

Le projet de créer une Fondation romande pour le cinéma, destinée à regrouper à l'échelle romande les fonds publics et certains fonds privés pour le soutien à la création et à la production de films, est parti de Genève, d'une part, et

du Forum romand, qui regroupe une centaine de producteurs et réalisateurs de cinéma, d'autre part.

Dans cette perspective, deux groupes de travail se réunissent régulièrement. Le premier d'entre eux rassemble les représentants des collectivités publiques. Le second voit les mêmes représentants rejoints par des professionnels délégués par deux associations de cinéastes représentatives de l'ensemble des professionnels romands.

### **Exposé des motifs**

Ce projet est profondément novateur: il est le premier projet fédérateur romand d'envergure non seulement dans le domaine du cinéma, mais aussi dans le domaine culturel en général.

Il a pour ambition de rassembler des fonds de 10 millions de francs. Il réunira, comme un «guichet unique», les subventionnements ordinaires des collectivités publiques romandes et ceux qui passent par l'actuel Fonds Regio, soutenu par la Loterie romande.

Il est pensé subsidiairement au soutien fédéral (par la Section Cinéma de l'Office fédéral de la culture). A noter que la Section Cinéma verrait d'un très bon œil la création de la fondation.

Il répond, dans une certaine mesure, à la création de fondations semblables déjà en œuvre (Zurich) ou en voie de constitution dans d'autres cantons alémaniques (Berne).

Il entérine la primauté de Genève: les 50% de la production romande, comme le montrent les statistiques de ces dernières années, est genevois. Les autres parts cantonales se répartissent ainsi: 35%: Vaud; 8%: Valais; 2 x 3%: Fribourg et Neuchâtel; 1%: Jura. Cette répartition donne la clé de répartition du financement de la future fondation.

Dans cette perspective, la part genevoise serait répartie entre la Ville et le Canton. La Ville de Genève a déjà atteint le montant qui serait nécessaire; le Canton est appelé à accroître progressivement son soutien dès l'année prochaine.

Le siège de la fondation est prévu à Genève.

Il ressort des travaux déjà réalisés et des discussions préliminaires qu'un capital de 100 000 francs devra être constitué pour doter la fondation. Conformément à la clé de répartition mentionnée ci-dessus, la part genevoise serait de 50 000 francs, dont la moitié apportée par la Ville de Genève, soit 25 000 francs.

## Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25 000 francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation romande pour le cinéma, lorsque celle-ci sera constituée.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 25 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2013.

### *Préconsultation*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Nous proposons que cet objet soit renvoyé à la commission des arts et de la culture, comme le précédent.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu** (L). Pour nous aussi, cet objet devrait être renvoyé à la commission des arts et de la culture. Cela dit, j'aimerais préciser qu'il s'agit, avec cette proposition, de donner un signal fort pour le cinéma et ses acteurs en Suisse romande. Il serait donc souhaitable que la commission puisse traiter cette proposition en urgence, afin que la fondation soit dotée du montant nécessaire.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (63 oui).

**La présidente.** Je mets aux voix le renvoi à la commission des finances ou à la commission des arts et de la culture... (*Remarque.*) Oui, c'est le renvoi à la commission des finances qui avait été prévu initialement en séance du bureau...

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté par 43 oui contre 18 non.

**10. Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de la vente par la Ville de Genève à l'Hospice général de la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, d'une surface de 1551 m<sup>2</sup>, sise 7, chemin des Beaux-Champs, comprenant le pavillon Charles-Galland, et de sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, pour le prix de 2 160 000 francs (PR-855).**

### Préambule

Le pavillon Charles-Galland, situé à Vessy, a été construit en 1938 au moyen du Fonds Charles-Galland pour loger des personnes âgées nécessiteuses. Il est actuellement exploité en établissement médico-social (EMS) par la Maison de Vessy. Il n'a jamais été géré par la Ville de Genève et est obsolète du point de vue des standards actuels des maisons de retraite.

La parcelle sur laquelle est construite le pavillon est enclavée dans la parcelle N° 2765 de la commune de Veyrier, propriété de l'Hospice général (voir plan en annexe). Elle a été cédée gratuitement par l'Hospice général à la Ville de Genève en 1938, en contrepartie de la construction du bâtiment et de sa mise à disposition gratuite à l'Hospice général. Ce dernier l'a ensuite mis gratuitement à la disposition de la Maison de Vessy.

Des crédits ont été votés par le Conseil municipal le 10 octobre 1989 et le 9 mai 1995 pour des rénovations, transformations et aménagements permettant d'adapter le pavillon Charles-Galland à son utilisation. Le maintien de son exploitation nécessiterait des investissements importants pour la Ville.

En janvier 2001, la loi constituant un établissement de droit public intitulé «Maison de Vessy» a été votée. L'Hospice général a octroyé sur sa parcelle N° 2765 (englobant la parcelle N° 2766, propriété de la Ville) un droit de superficie distinct et permanent (ci-après DDP) à la Maison de Vessy, qui inclut tous les bâtiments de la maison de retraite, hormis le pavillon Charles-Galland.

Suite à ce changement de statut, en avril 2001, le Conseil municipal a été saisi d'une proposition (PR-123, en annexe) d'octroi d'un DDP gratuit, pour une durée de soixante ans, à la Maison de Vessy, sur la parcelle N° 2766, commune de Veyrier, pour l'exploitation du pavillon Charles-Galland. Cela devait permettre à la maison de retraite de bénéficier d'une situation homogène du point de vue foncier, grâce à deux DDP de durée identique sur deux parcelles appartenant respectivement à l'Hospice général et à la Ville de Genève.

Le 4 mars 2002, le Conseil municipal a voté la proposition PR-123, autorisant le Conseil administratif à convertir en acte authentique l'octroi de ce DDP. Mais sa mise en œuvre est restée en suspens dans l'attente du résultat du concours d'architecture organisé par la Maison de Vessy.

En 2004, le résultat du concours a abouti à un projet prévoyant la démolition du pavillon Charles-Galland et la reconstruction d'un nouveau bâtiment sur une autre assiette, à cheval sur la parcelle appartenant à la Ville et la parcelle appartenant à l'Hospice général. Cette solution ne permettait plus à la Ville de Genève d'exercer un droit de retour sur un bâtiment séparé à l'échéance du droit de superficie. Les conditions de la mise en place du DDP prévu par la proposition PR-123 n'étant plus réunies, le DDP n'a pas été accordé.

Depuis, la Ville cherche une solution permettant de résoudre cette problématique complexe. L'échange ainsi que diverses pistes autres que la vente ont été examinés tant par la Ville que par l'Hospice général et la Maison de Vessy, sans succès.

### **Exposé des motifs**

Le pavillon Charles-Galland n'est actuellement plus conforme aux besoins d'un EMS: le bâtiment abrite principalement des chambres à deux lits pour personnes âgées, raison pour laquelle la Maison de Vessy souhaite le démolir. C'est ce que prévoit le projet actuellement en cours, et la Ville ne le conteste pas.

La Maison de Vessy a déposé les requêtes en démolition et en autorisation de construire nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. La Ville les a signées en tant que propriétaire après signature de la promesse de vente, mais la transformation de la Maison de retraite ne pourra commencer qu'en cas d'acceptation de la vente par le Conseil municipal. La Ville de Genève souhaite permettre l'aboutissement du projet.

En vendant ce terrain et ce bâtiment, la Ville évite des charges d'entretien du bâtiment d'environ 70 000 francs par an, actuellement versés par la Maison de Vessy en contrepartie de la mise à disposition du bâtiment.

La proposition PR-123 prévoyait l'octroi à la Maison de Vessy d'un DDP gratuit, ce qui atteste l'intérêt public de cette opération.

Dans le cas où la parcelle ne serait pas vendue, une nouvelle vocation devrait être envisagée pour le pavillon Charles-Galland, et sa rénovation et transformation impliqueraient un effort financier important pour la Ville.

La vente de cette parcelle, enclavée dans une parcelle propriété de l'Hospice général, à ce dernier, permettrait d'assainir une situation foncière problématique et insatisfaisante tant pour la Ville de Genève que pour la Maison de Vessy.

### **Démarches entreprises avant de présenter l'option de la vente**

Bien que la mise à disposition du bâtiment en droit de superficie ait été envisagée à titre gratuit en vertu de l'intérêt public à l'exploitation d'un EMS, il ne semblait pas opportun d'accepter la disparition d'un actif, certes obsolète, sans contrepartie.

Diverses propositions, énumérées ci-après, ont été examinées en vue de résoudre cette délicate question tout en sauvegardant les intérêts de la Ville de Genève, ceux de la Maison de Vessy et ceux de l'Hospice général:

- l'échange contre la part de copropriété pour moitié que détient l'Hospice général dans la Nouvelle Roseraie à Saint-Légier (VD). Ce dernier a refusé d'entrer en matière;
- la cession de droits à bâtir dans un bâtiment de logements sur les parcelles voisines appartenant à l'Hospice général et incluses dans un plan localisé de quartier. La construction a été confiée à une fondation, en droit de superficie. La cession n'était alors plus possible;
- la mise à la disposition de la Ville de Genève de chambres ou locaux dans les nouveaux bâtiments de la maison de retraite. Les programmes compatibles avec un EMS ne correspondaient pas avec les besoins de la Ville à cet endroit;
- l'échange avec le bâtiment Gomarín, voisin du pavillon Charles-Galland, mais plus indépendant géographiquement, aurait permis à la Ville de construire des logements pour étudiants. Mais ce bâtiment a été intégré dans le projet d'EMS, et l'échange est devenu impossible.

Après de nombreuses discussions et négociations, la vente de la parcelle N° 2766 et du pavillon Charles-Galland a été retenue par toutes les parties. Une promesse de vente a été élaborée et signée le 23 décembre 2010 par l'Hospice général, et le 26 janvier 2011 par le Conseil administratif. En cas d'acceptation de la proposition, l'Hospice général octroiera un DDP à la Maison de Vessy, et le prix de vente sera rentabilisé par une rente de superficie, déjà admise dans le plan financier présenté par cette dernière.

### Montage de l'opération

Le prix de vente résulte du prix du terrain dans la zone agricole déclassée en développement 3, de l'indice des constructions projetées et des montants investis par la Ville de Genève, amortis sur trente ans, en référence aux normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards, appliquées par le Canton de Genève mais non par la Ville de Genève), dont sont déduites les charges d'entretien que la Maison de Vessy a payées, alors qu'elles incombaient à la Ville de Genève depuis 2002, au motif que le droit de superficie n'avait finalement pas été octroyé.

#### *Détail du prix de vente:*

1. Parcelle nue, d'une contenance de 1551 m<sup>2</sup>:

Prix du m<sup>2</sup> en zone agricole déclassée en développement 3: 450 francs/m<sup>2</sup>

Densité des constructions: 2

Prix de vente de la parcelle nue:  $1551 \text{ m}^2 \times 450 \times 2 = 1\,395\,900$  francs, arrondis à 1 395 000 francs

2. Bâtiment:

Montants investis par la Ville en 1989 et 1995: 3 112 000 francs

Amortissement selon le type de travaux: sur 30 ans

Durée moyenne des investissements à ce jour: 18 ans

Valeur résiduelle des investissements: 40%, soit 1 245 000 francs

A déduire:

frais d'entretien pris en charge par la Maison de Vessy, 480 000 francs

Prix de vente du bâtiment: 40% de 3 112 000 = 1 244 800 francs, arrondis à 1 245 000 francs, moins 480 000 = 765 000 francs

3. Prix de vente global:  $1\,395\,000 + 765\,000 = 2\,160\,000$  francs

Cet immeuble est inscrit comme actif au bilan du Fonds Charles-Galland pour une valeur de 3 374 558 francs. La vente entraîne une perte de 1 214 558 francs, issue de la différence entre le prix de vente (2 160 000 francs) et la valeur au bilan du Fonds Charles-Galland (3 374 558 francs), qui sera supportée par le Fonds spécial Charles-Galland.

Le Conseil administratif estime que cette transaction permet la mise en œuvre du projet de transformation de la Maison de Vessy et préserve les intérêts des parties.

En conséquence et au bénéfice de ces explications, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le projet de décision ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la promesse de vente, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par le Conseil administratif et l'Hospice général les 23 décembre 2010 et 26 janvier 2011, de la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, sise chemin des Beaux-Champs 7, d'une contenance de 1551 m<sup>2</sup>, et de sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, pour le prix de 2 160 000 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif est autorisé à vendre la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, d'une contenance de 1551 m<sup>2</sup>, sise chemin des Beaux-Champs 7, et sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, à l'Hospice général, pour la somme de 2 160 000 francs.

*Art. 2.* – En vertu de l'article premier ci-dessus, l'inaliénabilité de la parcelle N° 2766 de Veyrier, comprenant le pavillon Charles-Galland, fondée sur l'arrêté du Conseil municipal du 28 avril 1914, constituant un fonds spécial et inaliénable dénommé Fonds Charles-Galland, pour la construction de logements salubres à loyers bon marché, est levée.

*Art. 3.* – La délibération votée le 4 mars 2002, octroyant un droit de superficie gratuit à l'établissement médico-social de la Maison de Vessy (PR-123) est révoquée.

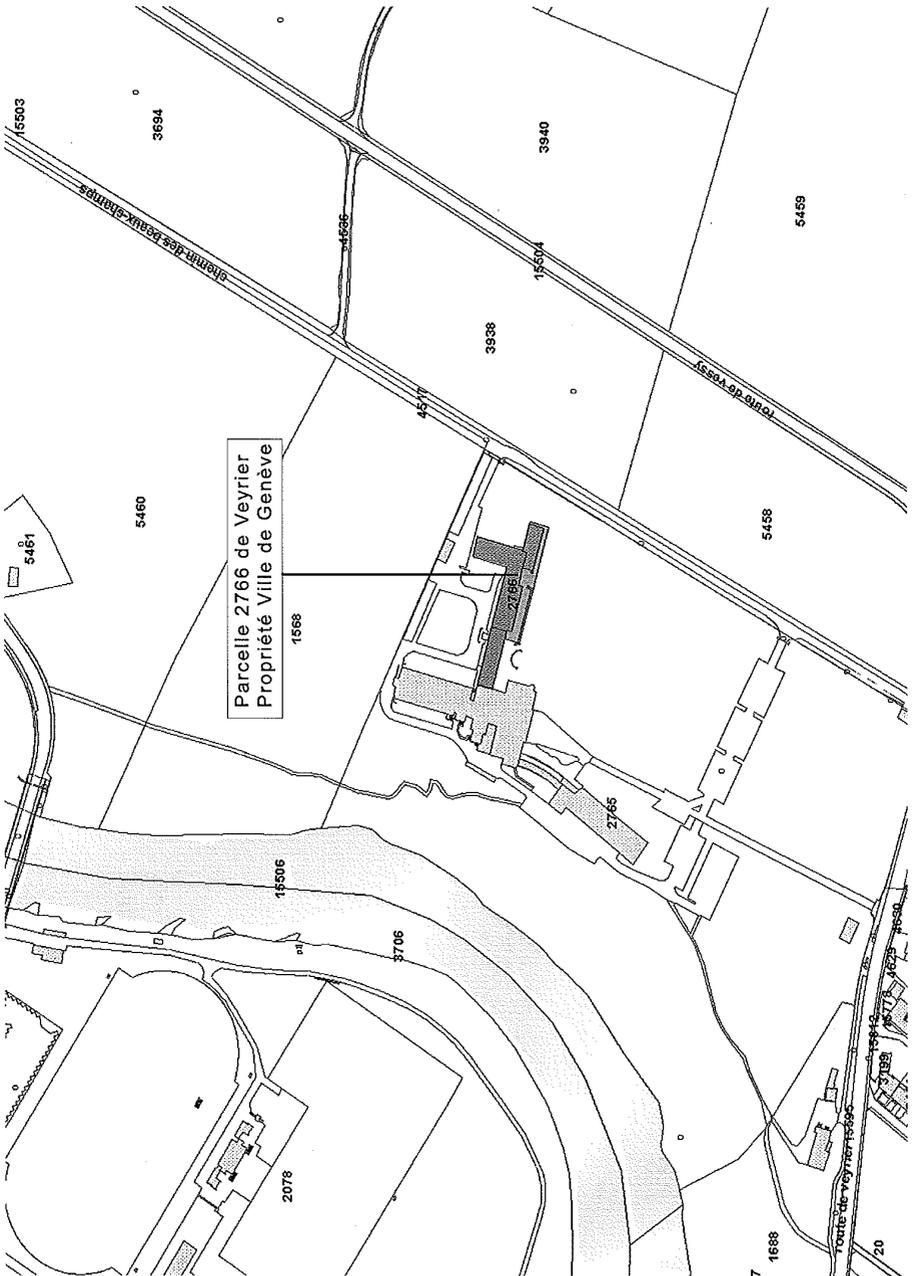
*Art. 4.* – Le produit de la vente, de 2 160 000 francs, sera imputé au Fonds spécial Charles-Galland.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Annexes:*

- un plan d'ensemble
- extrait cadastral de la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, et de sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs.
- PR-123, incluant la convention de 1938

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: vente du pavillon Charles-Galland à Vessy



SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: vente du pavillon Charles-Galland à Vessy

5103

Extrait du registre foncier Veyrier/2766

<https://etat.geneve.ch/intercapis/gbAuszugCtrl?showGbAuszugEven...>

Cet extrait n'a aucun effet juridiquement valable !

Lorsque la tenue du registre foncier est cantonale, l'extrait des servitudes et des charges foncières n'est pas exhaustif.

---

## Extrait du registre foncier Veyrier/2766

Bien-fonds: **Bien-fonds Veyrier/2766**

Registre foncier: Registre foncier Genève, Rue des Gazomètres 5-7 1211 Genève 8

Tenue du registre foncier: Cantonale

Mensuration: Fédérale

---

### Etat descriptif de l'immeuble

Commune: 6645 Veyrier

Numéro d'immeuble: 2766

Nom local: Vessy - Grande-Fin

Surface: 1'551m<sup>2</sup>, Mensuration Officielle

Bâtiment(s): Etablissement medico-social, No 1077, 709m<sup>2</sup>, Surface totale 717m<sup>2</sup> (sur plusieurs immeubles)

Bureaux, No 1078, 289m<sup>2</sup>, Surface totale 304m<sup>2</sup> (sur plusieurs immeubles)

Chemin des Beaux-Champs 7, 1234 Vessy

Etablissement medico-social, No 1079, 185m<sup>2</sup>

Immeuble de dépendance: B-F 48/4517 Quote-part inconnue

Observation(s):

---

### Propriété

Propriété individuelle

VILLE DE GENEVE, commune

01.11.1111 --, Voir GL

---

### Mentions

Voir registre foncier

---

### Servitudes

Aucune

---

### Charges foncières

Voir registre foncier

---

### Annotations (Droit de profiter des cases libres, voir droits de gages immobiliers)

Voir registre foncier

---

### Texte contrat (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Voir registre foncier

---

### Gages immobiliers

Voir registre foncier

---

### Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'à 16.12.2010: Aucune

---

### Explications:

- ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
- ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": (C) = charge; (D) = droit; (C/D) = charge/droit.
- ID = numéro d'identification.

---

### Cet extrait a été établi avec les options suivantes:

Avec données historiques:	non
Propriétaires extension:	non
Avec ID pour les autres droits:	oui
Avec ID pour les gages immobiliers:	oui
Avec tout les titres de droit:	oui
Extrait détaillé pour les autres droits:	oui
Extraits détaillé pour les gages immobiliers:	oui
Concerner la saisie initiale des données:	non

Cet extrait n'a aucun effet juridiquement valable !

Lorsque la tenue du registre foncier est cantonale, l'extrait des servitudes et des charges foncières n'est pas exhaustif.

## Extrait du registre foncier Veyrier/4517

Bien-fonds: **Bien-fonds Veyrier/4517**

Registre foncier: Registre foncier Genève, Rue des Gazomètres 5-7 1211 Genève 8

Tenue du registre foncier: Cantonale

Mensuration: Fédérale

### Etat descriptif de l'immeuble

Commune: 6645 Veyrier

Numéro d'immeuble: 4517

Nom local: Vessy - Grande-Fin

Surface: 6'904m2, Mensuration Officielle

Bâtiment(s):

Immeuble de dépendance:

Observation(s):

### Propriété

Les propriétaires respectifs des immeubles No B-F Veyrier/1568 Quote-part inconnue

Les propriétaires respectifs des immeubles No B-F Veyrier/2765 Quote-part inconnue

Les propriétaires respectifs des immeubles No B-F Veyrier/2766 Quote-part inconnue

Les propriétaires respectifs des immeubles No B-F Veyrier/3694 Quote-part inconnue

Les propriétaires respectifs des immeubles No B-F Veyrier/3938 Quote-part inconnue

Les propriétaires respectifs des immeubles No B-F Veyrier/5458 Quote-part inconnue

Les propriétaires respectifs des immeubles No B-F Veyrier/5460 Quote-part inconnue

### Mentions

Voir registre foncier

### Servitudes

24.09.1985 D297 C (Type G) Canalisations souterraines (électricité), ID.2004/005825, 5744

En faveur de SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE, entreprise de droit public, GENEVE

### Charges foncières

Voir registre foncier

### Annotations (Droit de profiter des cases libres, voir droits de gages immobiliers)

Voir registre foncier

### Texte contrat (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Voir registre foncier

### Gages immobiliers

Voir registre foncier

### Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'à 16.12.2010: Aucune

### Explications:

1. ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droit contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": (C) = charge; (D) = droit; (C/D) = charge/droit.
3. ID = numéro d'identification.

### Cet extrait a été établi avec les options suivantes:

Avec données historiques:	non
Propriétaires extension:	non
Avec ID pour les autres droits:	oui
Avec ID pour les gages immobiliers:	oui
Avec tout les titres de droit:	oui
Extrait détaillé pour les autres droits:	oui
Extraits détaillé pour les gages immobiliers:	oui
Concerna la saisie initiale des données:	non

PR-123

17 avril 2001

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi d'un droit de superficie pour une durée de 60 ans au profit de l'établissement de droit public intitulé «Maison de Vessy», sur la parcelle N° 2766, feuille 2 de la commune de Veyrier, sur laquelle repose le bâtiment dit «pavillon Charles-Galland».**

### **Origine et affectation du Fonds Charles-Galland**

M. Charles Galland, doyen des agents de change, décédé le 12 mars 1901, a institué la Ville de Genève pour sa légataire universelle. Le legs a été accepté par le Conseil municipal le 26 mars 1901. Ce legs, s'élevant à plusieurs millions de francs, a été fait sans destination déterminée, M. Charles Galland s'en étant remis à la sagesse des Conseils de la Ville de Genève. Il n'a donc stipulé aucune condition quant à la destination à donner à son legs.

Par arrêté du 18 avril 1902, le Conseil municipal a pris différentes dispositions sur l'utilisation des fonds de la succession. Il scinda la somme initiale en plusieurs lots, et attribua à ces derniers diverses destinations tant sociales que culturelles. Il a également fixé que les dépenses qui étaient prévues devaient faire l'objet de propositions soumises au Conseil municipal. Selon cet arrêté, parmi les lots constitués, l'un était destiné à la construction et à l'amélioration de logements ouvriers.

Par arrêté du 28 avril 1914, le Conseil municipal a décidé que le fonds constitué pour la construction et l'amélioration de logements ouvriers serait constitué en un fonds spécial et inaliénable désigné sous la dénomination Fonds Charles-Galland pour la construction de logements salubres à loyer bon marché. Le capital de ce nouveau fonds devait être employé en placements mobiliers ou immobiliers productifs d'intérêts et le revenu de ce capital serait exclusivement utilisé à des aides à la construction de logements à loyer bon marché, cela sur les territoires de la commune de Genève ou sur des terrains appartenant à la Ville de Genève.

En 1937, le Conseil administratif et le Conseil municipal ont considéré que la proposition d'utiliser le Fonds Charles-Galland pour la construction de logements en faveur de l'hospitalisation des vieillards était également compatible avec le but du fonds.

Cette décision était motivée par le fait qu'à l'époque un grand nombre d'appartements vacants étaient offerts sur le marché et que la construction de logements tels que ceux prévus initialement par le fonds n'était plus urgente. En revanche, beaucoup de personnes âgées avaient désormais besoin d'être assistées

et logées dans de meilleures conditions. De ce fait, il a été estimé que le but fixé en 1914 par le Conseil municipal était respecté et répondait à l'esprit du Fonds Charles-Galland.

### **Construction du pavillon Charles-Galland**

Sa réalisation a été approuvée par un arrêté du Conseil municipal le 30 novembre 1937. Le financement de la construction (800 000 francs) a été assuré par:

- les réserves constituées sur le legs Galland et devenues sans affectation précise;
- le Fonds Charles-Galland affecté à la construction de logements salubres à loyer bon marché.

### **Régime foncier**

Le pavillon, d'une emprise au sol de 693 m<sup>2</sup>, a été construit en 1940-1941, sur une parcelle de 1551 m<sup>2</sup> cédée gratuitement par l'Hospice général à la Ville de Genève, avec l'autorisation de l'Etat de Genève. Depuis lors, de nouvelles constructions, reliées au pavillon Charles-Galland, sont venues compléter l'établissement médico-social pour personnes âgées dénommé «Maison de Vessy».

La valeur actuelle du bâtiment Galland est estimée à 9 millions de francs (9 033 823 francs); valeur assurance. Cette valeur exclut le terrain ainsi que toute influence fondée sur sa situation urbaine, historique, etc.

### **Coût d'entretien du pavillon Charles-Galland**

En 1937, lorsque le Conseil municipal a décidé d'affecter une partie du fonds pour la construction du pavillon Charles-Galland, une convention a fixé la répartition des charges entre l'Hospice général et la Ville de Genève concernant la construction, l'entretien et l'exploitation du bâtiment. Il en ressort que, si la construction et l'entretien du bâtiment sont à la charge de la Ville de Genève, c'est l'Hospice général qui est responsable de sa gestion.

Pour information, le coût total de l'entretien courant effectué par le Service des bâtiments de la Ville de Genève s'est élevé, depuis 1986, à un million de francs (982 945 francs).

Quant aux investissements consentis par la Ville de Genève et cela par le biais de demandes de crédits de construction, un premier crédit de 1 912 000 francs a

— 3 —

été voté en octobre 1989. Cette dépense a été entièrement financée par prélèvement sur le Fonds Charles-Galland et a servi à la construction d'un ascenseur extérieur, à la réfection de tous les balcons, à l'agrandissement des chambres des combles et à la réfection de l'enveloppe du bâtiment.

Un deuxième crédit, de 1 200 000 francs, a été voté en mai 1995 et a permis d'installer une plate-forme élévatrice, de réaménager des sanitaires dans les étages communs, de rénover entièrement l'ancienne bibliothèque, d'agrandir des chambres au rez-de-chaussée, etc. Par contre, cette dépense n'a pas été prélevée sur le Fonds Charles-Galland (logements ouvriers), débiteur à cette époque.

#### Situation actuelle

L'Hospice général a approché la Ville de Genève pour lui faire part de ses projets de développement et d'adaptation de la Maison de Vessy, qui doit répondre à la nouvelle loi sur les établissements médico-sociaux (EMS) (loi J 7 20 d'octobre 1997). Cette loi amène l'Hospice général à mettre la Maison de Vessy au bénéfice d'une complète autonomie de gestion administrative et financière, conformément aux dispositions légales.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi, le 24 janvier 2001, constituant un établissement de droit public intitulé «Maison de Vessy» auquel l'Hospice général octroie un droit de superficie immatriculé en droit distinct et permanent à constituer sur la parcelle 2765, feuille 2 de la commune de Veyrier, afin de permettre l'exploitation de l'établissement, le maintien de son caractère de droit public et sous réserve que ceux-ci soient assurés.

Aussi, par souci d'efficacité au niveau de la logistique et de la nécessité de regrouper clairement les compétences, il s'avère aujourd'hui plus opportun que la gestion et l'entretien de la Maison de Vessy, dans sa totalité, y compris le pavillon Charles-Galland, soient placés sous une seule et même responsabilité.

Cette hypothèse trouve également sa légitimité par le fait que ce domaine de compétences relève davantage des prérogatives de l'Etat de Genève que de la Ville de Genève. Rappelons à cet égard que les établissements médico-sociaux, au sens de la loi, sont des organismes qui accueillent les personnes âgées dont l'état de santé, physique ou mentale, sans justifier un traitement hospitalier, exige des aides, des contrôles ou des soins. Le Conseil d'Etat, assisté par une commission cantonale (article 5 loi J 7 20):

a) veille à la planification quantitative et qualitative des places offertes par les établissements médico-sociaux;

— 4 —

- b) s'assure de la complémentarité et de la coordination des activités des établissements médico-sociaux avec les autres modes, hospitalier et domiciliaire, publics et privés, de prise en charge des personnes âgées;
- c) contribue, par des subventions cantonales, au bon fonctionnement des établissements;
- d) organise la surveillance et le contrôle des établissements médico-sociaux;
- e) prend toute mesure utile à l'amélioration de la qualité des prestations fournies par les établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, l'adaptation des locaux du pavillon Charles-Galland aux nouvelles réglementations en vigueur nécessiterait un investissement de l'ordre de 2 500 000 francs (dont 1 750 000 francs pour des travaux d'adaptation des chambres) et qui devraient être normalement à charge de la Ville de Genève.

Il est enfin prévu qu'un représentant de la Ville de Genève sera délégué au sein du conseil d'administration de l'établissement de droit public dénommé «Maison de Vessy».

En conséquence et bien que le Conseil municipal ait décidé en 1914 que le fonds serait inaliénable, la modification du statut foncier du pavillon Charles-Galland est juridiquement possible, dès lors qu'aucune instruction contraire du donateur n'existe. Aussi, rien ne s'oppose à ce que votre Conseil décide aujourd'hui: d'octroyer un droit de superficie distinct et permanent, gratuit, sur la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, d'une surface de 1551 m<sup>2</sup>, pour la rénovation et l'entretien du bâtiment, à l'établissement de droit public Maison de Vessy pour une durée de 60 ans, afin de lui permettre d'assurer d'une manière indépendante sa gestion, notamment en matière de transformation, de rénovation, voire de démolition-reconstruction.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

#### PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Hospice général, en vue de:

- l'octroi, à titre gratuit, pour une durée de 60 ans, d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur

— 5 —

la parcelle N° 2766, feuille 2 de la commune de Veyrier, d'une surface de 1551 m<sup>2</sup>, en faveur de l'établissement de droit public Maison de Vessy pour la gestion du bâtiment qui y repose (entretien, rénovation, démolition-reconstruction),

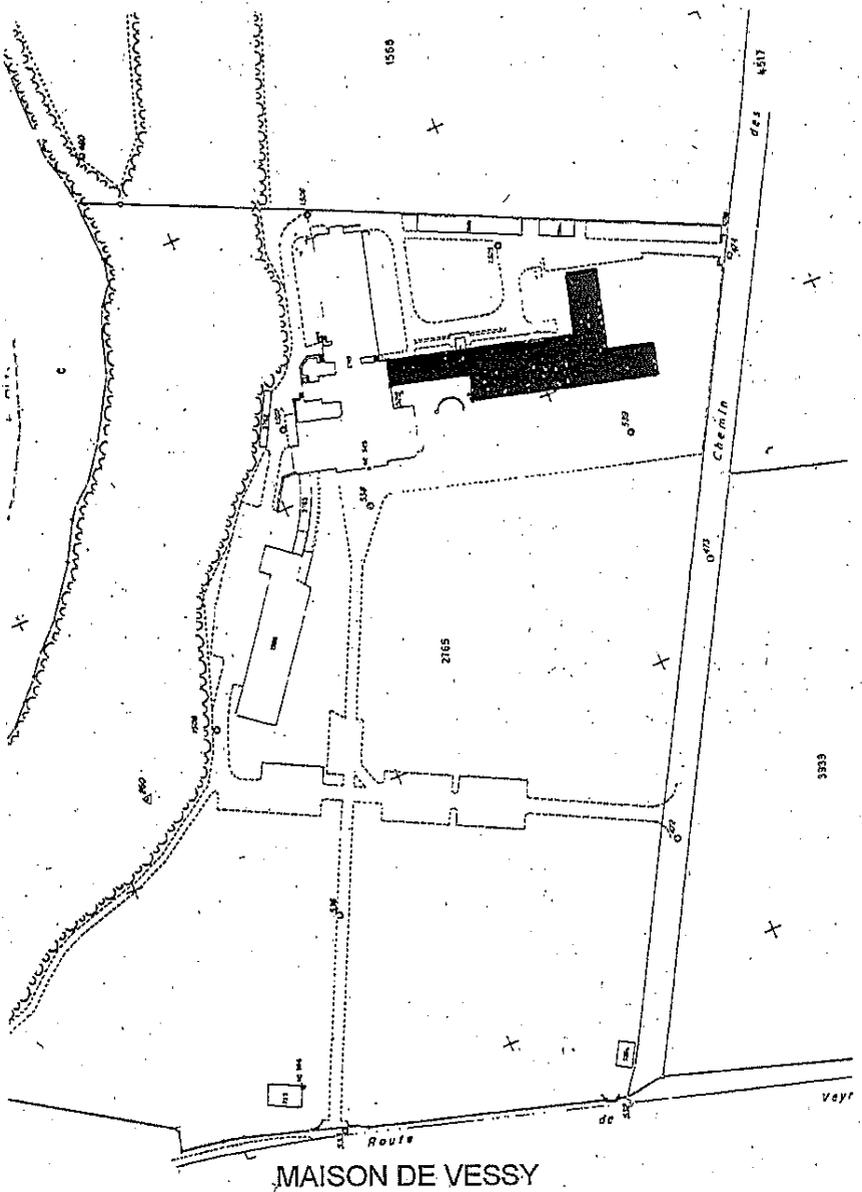
- la délégation d'un représentant de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration de l'établissement de droit public Maison de Vessy; sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le susdit accord de principe est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toute servitude à charge et au profit de la parcelle concernée.

*Annexes:* plan  
photo  
convention  
Projet de loi 861-2001





CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1. L'HOSPICE GENERAL, fondation établie à Genève, 7 bis, rue des Chaudronniers, créé par la loi constitutionnelle du 26 août 1868;

ici représenté par son président, Monsieur Philippe ALBERT et son vice-président, Monsieur William MARTIN, demeurant tous deux à Genève .

Délégués aux fins des présentes par une délibération de la commission administrative en date du 8 novembre 1937 .

d'une part;

2. La VILLE de GENEVE,

ici représentée par Messieurs Emile UNGER, vice-président du Conseil Administratif, Henri SCHOENAU et Jean UHLER, Conseillers administratifs, demeurant tous trois à Genève .

Délégués aux fins des présentes par une décision du Conseil Administratif en date du 25 juin 1937 .

d'autre part;

Préambule

Considérant :

- que la situation économique actuelle fait que beaucoup de travailleurs ne retrouvant plus d'emploi à partir de 50 ans, l'âge de la vieillesse est, en fait, avancé pour un grand nombre de personnes ;
- que les demandes d'assistance étant très nombreuses, l'Hospice Général a dû reculer de 60 à 65 ans l'âge d'admission à la maison de la vieillesse de Vessy;
- que cette maison est insuffisante, vu le grand nombre de demandes d'admissions présentées, et que le délai d'attente se trouve prolongé;
- que les secours accordés par l'Hospice Général aux assistés à domicile étant relativement modiques, ces assistés ne trouvent à se loger que dans des conditions déplorables et très souvent insalubres;
- que vu le grand nombre d'appartements vacants offerts sur le marché, la construction de logements de la catégorie de ceux édifiés ces dernières années au moyen du fonds Galland ne revêt plus un caractère d'urgence;

-2-

- que par contre, la nécessité de pourvoir au logement des vieillards nécessiteux s'impose impérieusement;
- qu'en face de cette situation, le Conseil administratif consent à étendre son intervention, dans le domaine du logement, sous une forme qui permette à l'Hospice Général de loger un plus grand nombre de vieillards genevois, en prenant à la charge de la Ville le coût de la construction d'une annexe à la maison de Vessy ainsi que les frais accessoires qui en résultent.

En conséquence, l'Hospice Général et le Conseil Administratif de la Ville de Genève sont convenus ce qui suit, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes :

Article premier : En vue de la construction du bâtiment projeté à l'Hospice Général, dûment autorisé par le Conseil d'Etat, s'engage à céder à la Ville de Genève, ce accepté par Messieurs ses représentants soussignés, une surface de terrain à prendre dans la parcelle 2736, feuille 3 du cadastre de la commune de Veyrier.

Article deuxième : L'Hospice Général s'engage à constituer, au profit de la parcelle à céder à la Ville de Genève, une servitude de passage à véhicules et à piétons. Ce passage s'exercera sur un emplacement à déterminer d'un commun accord.

Article troisième : La Ville de Genève s'engage à construire sur la parcelle cédée, un bâtiment destiné à l'hospitalisation des vieillards genevois nécessiteux, soit une annexe à la maison de Vessy. Le bâtiment projeté portera le nom de "Pavillon Charles Galland".

Article quatrième : Le bâtiment projeté sera implanté à une trentaine de mètres au Sud-Est du bâtiment actuel et perpendiculairement à ce dernier. L'une des grandes faces de l'annexe projetée sera orientée direction Jura et l'autre côté Salève. La surface construite sera de 530 m<sup>2</sup>, environ, et le cube de 10.500 m<sup>3</sup>, environ. L'emplacement exact de ce bâtiment ainsi que la surface à céder, seront déterminés d'un commun accord à la suite du concours prévu à l'article 6.

Article cinquième : Le coût de cette construction est devisé à frs. 800.000.- environ. Dans cette somme sont comprises les conséquences qu'aura cette extension sur les services généraux placés dans le bâtiment actuel. Sont également compris le mobilier et les appareils d'éclairage.

Article sixième : La construction projetée fera l'objet d'un concours entre architectes, et sera exécutée sous le contrôle des services de la Ville de Genève. Cette construction, une fois terminée, sera remise à l'Hospice Général qui est chargé de son exploitation.

-3-

Article septième : La Ville de Genève concède, pour une durée indéterminée, à l'Hospice Général, ce accepté par Messieurs ses représentants soussignés, la jouissance de la construction projetée, tant que l'Hospice Général gardera à ce bâtiment la destination qui lui est affectée par les présentes, soit l'hospitalisation de vieillards genevois .

Article huitième : Les vieillards qui seront hospitalisés dans l'annexe seront traités à tous les points de vue comme ceux qui sont hospitalisés dans l'asile. La direction de l'annexe sera assurée par la direction de l'asile sous le contrôle et la surveillance de la Commission administrative de l'Hospice Général .

Article neuvième : ~~L'entretien et l'assurance du bâtiment seront à la charge de la Ville de Genève (Fonds Galland) . Par~~ contre l'Hospice Général prendra à sa charge l'entretien et le remplacement du mobilier et des appareils d'éclairage .

Article dixième : La cession consentie par l'Hospice Général à la Ville de Genève, du terrain nécessaire à la construction du " Pavillon Charles Galland " ainsi que la concession à l'Hospice Général, du bâtiment prévu, auront lieu à titre gratuit .

Article onzième : Les frais d'acte et de plan de division sont à la charge de la Ville de Genève .

Fait à Genève, le onze janvier 1938.

(signé) E. Wenger,  
J. Wilder,  
H. Schoeman,  
P. Albert,  
W. Martin,

861-2001

**ADOPTE EN SEANCE DU  
CONSEIL D'ETAT  
DU 24 JANVIER 2001**

**Projet de loi  
concernant la Maison de Vessy.**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
dérècte ce qui suit :

**Chapitre I      Constitution et mission**

**Art. 1      Constitution**

Il est constitué, dans le canton de Genève, un établissement de droit public intitulé "Maison de Vessy" (ci-après : l'établissement), soumis aux dispositions de la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées, du 3 octobre 1997. Il est géré par un conseil d'administration.

**Art. 2      Mission**

Cet établissement médico-social, doté de la personnalité juridique, est destiné à accueillir, pour des séjours temporaires ou durables, des personnes âgées dont l'état de santé, physique ou mental, sans justifier un traitement hospitalier, exige des aides, des contrôles ou des soins.

**Chapitre II      Ressources**

**Art. 3      Ressources**

Les ressources de l'établissement se composent :

- a) des prix de pension payés par les pensionnaires;
- b) des dons et legs faits à cet établissement;
- c) des subventions des pouvoirs publics;
- d) des prestations des assureurs-maladie.

**Chapitre III      Conseil d'administration**

**Art. 4      Composition et nomination**

L'administration de l'établissement est confiée à un conseil d'administration composé de la manière suivante :

- a) 1 président, nommé par le Conseil d'Etat;
- b) 1 membre par parti représenté au Grand Conseil, désigné par celui-ci;
- c) 4 membres désignés par le Conseil d'Etat;
- d) 1 membre désigné par le conseil administratif de la Ville de Genève;
- e) 1 membre désigné par l'Hospice général;
- f) 1 membre élu par le personnel.

<sup>2</sup>Le directeur assiste aux séances avec voix consultative..

— 2 —

<sup>3</sup>Le conseil d'administration est élu pour une durée de 4 ans. Son mandat commence le 1<sup>er</sup> mars de l'année qui suit celle du renouvellement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

#### Art. 5 Administrateurs

<sup>1</sup>Les administrateurs désignés par le Grand-Conseil, le Conseil d'Etat, la Ville de Genève et l'Hospice général sont de nationalité suisse. Ils doivent être choisis en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines de la politique de la santé, de la prise en charge des personnes, âgées et de la gestion. Ils représentent les diverses tendances de la vie économique, sociale et politique du canton.

<sup>2</sup>Les administrateurs, qui doivent être âgés de moins de 65 ans révolus, sont rééligibles deux fois. Toute vacance doit être repourvue. Les administrateurs ne peuvent pas se faire remplacer.

<sup>3</sup>L'administrateur désigné par le personnel n'est pas soumis à l'obligation d'être suisse. Il est élu au scrutin majoritaire. Il doit être choisi parmi les membres du personnel ayant droit de vote.

<sup>4</sup>Ont droit de vote pour élire cet administrateur, les membres du personnel nommés ou qui ont, au 31 décembre de l'année qui précède l'élection, accompli sans discontinuer leur période probatoire et qui doivent au moins la moitié de leur temps à leur fonction.

<sup>5</sup>Le délégué du personnel perd sa qualité d'administrateur s'il cesse son activité au sein de l'établissement.

<sup>6</sup>Les administrateurs touchent une indemnité pour chaque séance à laquelle ils assistent.

<sup>7</sup>Les administrateurs ne doivent être ni directement, ni indirectement fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour son compte.

<sup>8</sup>Les administrateurs sont personnellement responsables envers l'établissement des dommages qu'ils causent en manquant, consciemment ou par négligence, aux devoirs de leur fonction.

<sup>9</sup>L'administrateur qui n'assiste pas à la moitié des séances du conseil d'administration au cours d'un exercice est réputé démissionnaire de plein droit, sauf motif valable accepté par le Conseil d'Etat.

<sup>10</sup>Quel que soit le mode de nomination, le Conseil d'Etat peut en tout temps révoquer un membre du conseil d'administration pour justes motifs. Est notamment considéré comme tel le fait que le membre du conseil d'administration s'est rendu coupable d'un acte grave, n'a pas respecté le secret des délibérations, a manqué à ses devoirs ou est devenu incapable de bien gérer.

#### Art. 6 Attributions

<sup>1</sup>Le conseil d'administration est le pouvoir supérieur de l'établissement.

<sup>2</sup>Sous réserve des compétences du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'établissement. Il a notamment les attributions suivantes :

- a) il ordonne, par règlement, son mode de fonctionnement et de représentation ainsi que l'exercice de la surveillance sur l'établissement;
- b) il élit les membres du bureau;
- c) il établit le règlement de l'établissement;
- d) il nomme le directeur et le médecin-répondant de l'établissement et fixe leurs compétences;
- e) il nomme et révoque les fonctionnaires de l'établissement;
- f) il veille à l'élaboration d'une planification financière et adopte chaque année :
  - le budget de fonctionnement et le budget d'investissement;
  - les comptes de clôture, soit le bilan et les comptes de pertes et profits;
  - le rapport de gestion qui sera présenté au Conseil d'Etat pour approbation.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: vente du pavillon Charles-Galland à Vessy

— 3 —

- g) il désigne l'organe de révision et se prononce sur son rapport annuel;
- h) il arrête les programmes de travaux de sa compétence et contrôle l'emploi des sommes prévues pour leur exécution;
- i) il fixe les compétences du bureau et détermine les tâches qui lui sont déléguées.

<sup>3</sup>D'une manière générale, il prend toutes les dispositions pour l'exécution de la mission qui lui est assignée par la présente loi, ordonne toute étude et tout acte que requièrent la bonne administration de l'établissement.

#### Art. 7 Séances

<sup>1</sup>Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'établissement mais au moins quatre fois par an.

<sup>2</sup>Il est convoqué par le président ou, à défaut, par le vice-président.

<sup>3</sup>La présence de la majorité des administrateurs est nécessaire pour la validité des délibérations. A défaut, une nouvelle séance est convoquée. Le conseil d'administration peut alors délibérer valablement, quel que soit le nombre des administrateurs présents.

<sup>4</sup>Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, le président ne prenant pas part au vote. En cas d'égalité, le président départage.

<sup>5</sup>Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux, avec mention des membres présents et des décisions prises.

#### Art 8 Bureau

<sup>1</sup>Le bureau se compose de quatre membres. Le président du conseil d'administration en fait partie de droit. Les trois autres membres sont élus pour deux ans et rééligibles.

<sup>2</sup>Le bureau est présidé par le président du conseil d'administration.

<sup>3</sup>Le bureau traite les affaires courantes. Son secrétariat est assumé par le secrétariat de la direction de l'établissement.

<sup>4</sup>Le directeur de l'établissement assiste avec voix consultative aux séances du bureau.

### Chapitre IV Direction

#### Art 9 Direction

<sup>1</sup>La direction de l'établissement est responsable de la bonne marche de l'établissement. Elle exécute les décisions du conseil d'administration.

<sup>2</sup>Elle reçoit ses instructions du président du conseil d'administration.

## Chapitre V Personnel

### Art 10 Statut

Le personnel de l'établissement est soumis au statut de la fonction publique, tel que défini par la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux, du 4 décembre 1997.

### Art 11 Caisse de pension

Le personnel est affilié à la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA).

## Chapitre VI Constitution de servitude

### Art 12 Droit de superficie

L'Hospice général octroie à l'établissement un droit de superficie immatriculé en droit distinct et permanent à constituer sur la parcelle 2765 plan 2 de la commune de Veyrier, afin de permettre l'exploitation de l'établissement, le maintien de son caractère de droit public et sous réserve que ceux-ci soient assurés:

° Cette servitude est immatriculée comme immeuble au registre foncier.

° Ce droit de superficie s'exercera conformément au contrat élaboré par acte authentique entre les parties.

° Ces documents sont approuvés par le Conseil d'Etat.

### Art 13 Transfert des bâtiments

L'Hospice général est autorisé à céder à l'établissement les bâtiments actuellement existants sur la parcelle concernée par le droit de superficie; les conditions du transfert sont réglées dans l'acte authentique créant ledit droit de superficie prévu par l'article 12.

## Chapitre VII Exonération fiscale

### Art 14 Exemption fiscale

L'établissement est exempt de tous impôts cantonaux et communaux.

## Chapitre VIII Disposition finale

### Art. 15 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
 Messieurs les députés,

#### 1. INTRODUCTION

La Maison de Vessy est un établissement médico-social appartenant à l'Hospice général qui l'a créé en 1876, avec l'aide financière de l'Etat de Genève.

En 2000, la Maison de Vessy accueille 194 pensionnaires, d'une moyenne d'âge de 86 ans. Son budget s'élève à 21 731 563 F, 183,2 postes de personnel sont occupés par 202 personnes.

Le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat a pour objectif d'assurer l'autonomie de la Maison de Vessy, qui doit donc devenir un établissement de droit public, doté de la personnalité juridique.

En effet, le conseil d'administration de l'Hospice général souhaite que l'institution se consacre principalement à ses missions essentielles (l'aide sociale, l'asile, la prévention, l'information sociale et la gestion de son patrimoine immobilier). La mission d'un EMS est trop spécifique pour être complémentaire aux autres activités de l'Hospice. Aussi, le conseil d'administration désire-t-il rendre autonome la Maison de Vessy en lui donnant la personnalité juridique d'un établissement de droit public, qui correspond à son passé et à son identité, comme cela est déjà le cas pour la Maison de retraite du Petit Saconnex (loi J 7 30).

Par ailleurs, il faut relever que la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant les personnes âgées, du 3 octobre 1997 (J 7 20), prévoit que chaque EMS doit avoir une personnalité juridique propre, exigence que la Maison de Vessy ne satisfait pas aujourd'hui du fait qu'elle est incorporée à l'Hospice général.

Enfin, l'autonomisation de la Maison de Vessy permettra de la rapprocher des autres EMS genevois, ce qui sera favorable à la cohérence des politiques de soins, du personnel et de gestion, ce dont les résidents bénéficieront.

#### 2. QUELQUES ELEMENTS HISTORIQUES

En 1876, le Conseil d'Etat accorde à l'Hospice général (Hôpital Général) une somme de 850 000 F pour construire à Anières un établissement pour les vieillards. En effet, le placement de ceux-ci dans les familles du canton s'avère de plus en plus difficile, en raison de la modique somme allouée par l'Hospice pour leur pension (20 F par mois).

En 1882, la maison ouvre ses portes et héberge 50 "vieillards" d'un âge moyen de 67 ans. Ils sont logés dans des dortoirs de dix lits.

En 1910, 200 personnes âgées sont hébergées. Après la première guerre mondiale, il s'agit de repenser le rôle de l'établissement. Aussi en 1918, l'Hospice général achète la propriété de Vessy sur laquelle la construction d'un sanatorium est inachevée.

En 1921, l'Hospice général transfère les pensionnaires d'Anières à la Maison de Vessy qui les accueille dans des chambres à 3-4 lits.

En 1942, la Ville de Genève et l'Hospice général inaugurent le "pavillon dit Charles Galland destiné à loger les vieillards nécessiteux n'ayant pu trouver place dans les bâtiments de l'Asile". C'est en 1937 que le Conseil municipal de la Ville de Genève décide d'affecter une partie du fonds Charles Galland pour l'édification de ce pavillon. Une convention détermine la répartition des charges entre ces deux partenaires. La construction et l'entretien de l'édifice

— 6 —

sont à la charge de la Ville de Genève, alors que l'Hospice général est responsable de sa gestion.

En 1959, le pavillon "Gomarin" offre aux couples de petits appartements avec terrasse.

En 1968, la Maison de Vessy réorganise son service médical au vu du vieillissement des pensionnaires. Les prestations s'améliorent : consultations psychogériatriques, physiothérapie, régimes alimentaires variés, vaccins contre la grippe, laboratoire d'analyses simples, atelier d'ergothérapie, développement de l'animation.

En 1977, le pavillon Charles Galland subit d'importants travaux de transformation, afin d'offrir aux aînés des chambres à un lit.

De 1982 à 1987, de nombreux travaux ont cours : construction d'un nouveau bâtiment avec des chambres à un et deux lits, transformation du bâtiment principal, aménagement de la cafétéria et de la chapelle.

### 3. LA SITUATION ACTUELLE

D'asile offert aux vieillards nécessiteux genevois, la Maison de Vessy est devenue un établissement médico-social moderne ouvert à l'ensemble des personnes âgées.

La moyenne d'âge des 194 pensionnaires s'élève à 86 ans. Aussi, la demande de contacts et d'attention personnels s'accroît-elle. L'évaluation de la dépendance est entièrement basée sur le nouvel instrument "Plaisir" (planification informatisée des soins infirmiers requis), utilisé pour tous les EMS. Cet outil influence directement la dotation en personnel.

Dès 1998 avec l'entrée en vigueur de la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (J 720), la direction de l'Hospice général a commencé à clarifier la répartition des tâches entre la Maison de Vessy et l'institution et en a séparé la comptabilité.

Aujourd'hui les comptes sont distincts. L'EMS est complètement autonome dans sa gestion financière et administrative avec un plan comptable conforme à celui en vigueur dans les EMS.

Par souci d'efficacité, il s'avère nécessaire de placer sous une seule et même responsabilité la gestion et l'entretien de la Maison de Vessy. Aussi, la Ville de Genève est-elle d'accord d'accorder un droit de superficie pour une durée de soixante ans à un établissement de droit public sur la parcelle du bâtiment Charles Galland.

### 4. L'AUTONOMISATION DE LA MAISON DE VESSY

Le conseil d'administration de l'Hospice général, dans son souhait de recentrage sur les missions essentielles de l'institution, a posé pour principes à tout transfert d'activités :

- le maintien de l'activité transférée;
- le maintien de la qualité des prestations fournies à l'utilisateur;
- des garanties sur le rôle et le statut des collaborateurs.

Après avoir examiné attentivement les conditions de l'autonomisation de la Maison de Vessy, le conseil d'administration a donc fait les propositions suivantes au Conseil d'Etat :

- a) l'EMS de Vessy devient un établissement de droit public, géré par un conseil d'administration;
- b) l'Hospice général crée un droit de superficie au profit de l'EMS avec un transfert des bâtiments. Le droit de superficie doit être lié à l'exploitation d'un EMS de droit public, de telle manière que tout changement d'affectation lui mette un terme;

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: vente du pavillon Charles-Galland à Vessy

— 7 —

- c) le maintien du statut de fonctionnaire au personnel, avec affiliation à la CIA;
- d) ces propositions sont formulées sous condition d'une convention passée entre la Ville de Genève et l'EMS pour l'octroi d'un droit de superficie similaire lié au bâtiment Charles Galland.

## 5. LE PROJET DE LOI

Le projet de loi reprend la systématique et les principales dispositions contenues dans les différentes législations relatives à des établissements publics.

a) Le chapitre I du projet de loi traite de la constitution de l'établissement public (art. 1), qui sera un établissement médico-social de droit public, géré par un conseil d'administration. La mission de l'établissement public sera d'accueillir des personnes âgées répondant aux conditions posées par la législation relative aux EMS (art. 2).

b) Le chapitre II du projet de loi traite des ressources de l'établissement public, qui sont énumérées à l'article 3 de la manière suivante :

- a) les prix de pension payés par les pensionnaires;
- b) les subventions des pouvoirs publics;
- c) les participations des assureurs-maladie;
- d) les dons et legs.

c) Le chapitre III du projet de loi traite du conseil d'administration. Sa composition est définie à l'article 4, qui indique quels sont les membres nommés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, la Ville de Genève, l'Hospice général et le personnel. Les dispositions relatives aux administrateurs figurent à l'article 5, les attributions du conseil d'administration étant énumérées à l'article 6.

d) Le chapitre IV définit, à l'article 9, le rôle de la direction.

e) Le chapitre V traite du personnel, indiquant, à l'article 10, qu'il est soumis au statut de la fonction publique et, à l'article 11, qu'il est affilié à la CIA.

f) Le chapitre VI traite du droit de superficie accordé à l'EMS de Vessy par l'Hospice général (art. 12) et du transfert des bâtiments (art. 13).

g) Enfin, le chapitre VII exempte l'EMS de Vessy de tous impôts cantonaux et communaux (art. 14).

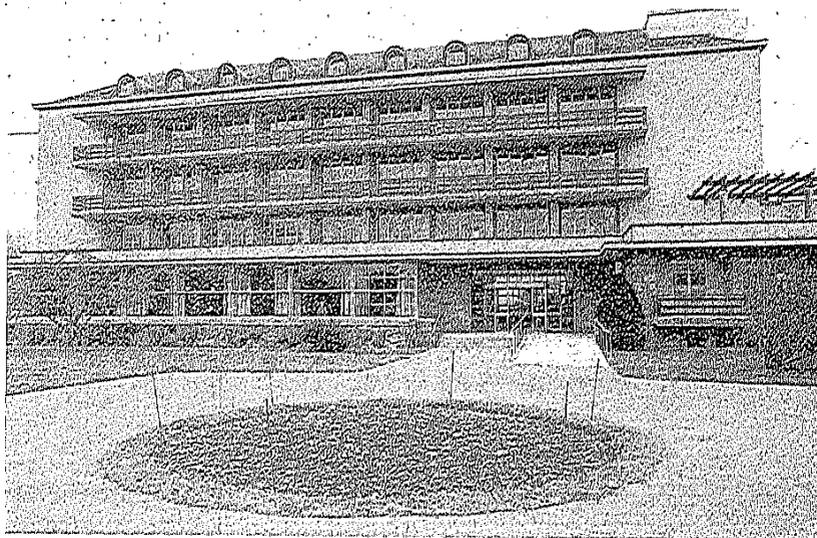
## 6. CONCLUSION

A la suite de l'entrée en vigueur de la législation cantonale sur les EMS (J 7 20), les comptes de l'Hospice général et de la Maison de Vessy ont été séparés, conformément aux exigences légales.

Il s'agit aujourd'hui de conduire ce processus à son terme en autonomisant complètement, sous la forme d'un établissement public, géré par un conseil d'administration, la Maison de Vessy.

Cette proposition a l'accord du conseil d'administration - qui entend recentrer l'Hospice général sur ses missions essentielles -, de la commission du personnel de l'Hospice général et des syndicats de la fonction publique.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose d'adopter ce projet de loi autonomisant la Maison de Vessy, la rapprochant ainsi des autres EMS genevois, ce qui sera favorable à la cohérence des politiques de soins, du personnel et de gestion.



VUE ACTUELLE DU PAVILLON CHARLES GALLAND

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (57 oui).

**11. Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 320 000 francs destinés à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments des patrimoines administratifs et financiers (PR-856).**

La Ville de Genève, consciente des changements importants à conduire dans le domaine des énergies, a adopté en 2006 une stratégie générale intitulée «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage de ses bâtiments. La mise en œuvre du plan d'actions associé met aujourd'hui en évidence que cet objectif est réaliste. Les premiers projets «100% renouvelables» se concrétisent: après la crèche de Saint-Jean viennent aujourd'hui s'ajouter les cinq bâtiments du Foyer de Sécheron, les Conservatoire et Jardin botaniques, l'immeuble Cendrier 1-3, l'immeuble Cité-de-la-Corderie 10 (rénovation), le Musée d'ethnographie, et prochainement le centre funéraire, le site de Carré-Vert, les ensembles immobiliers des Minoteries et de la Jonction. Ainsi il apparaît que les solutions pour construire ou rénover des bâtiments pour qu'ils soient «100% renouvelables» sont possibles dès aujourd'hui.

En outre, la Ville de Genève, par le biais de sa politique énergétique et climatique, ainsi que par les engagements nationaux et internationaux pris ces dernières années (Convention des maires de la Commission européenne, engagement formel sur la loi sur le CO<sub>2</sub>, Engagements d'Aalborg), s'est engagée sur la voie d'un assainissement systématique de ses installations de chauffage, à commencer par celles présentant des risques d'exploitation et de dommages à l'environnement.

Ces éléments confortent l'objectif que la Ville de Genève s'est fixé jusqu'en 2050, pour l'ensemble de son patrimoine qui comprend quelque 800 bâtiments. Toutefois d'ici là, et comme indiqué dans la proposition N° 5 (P5) de la stratégie générale, le Service de l'énergie a élaboré une planification des rénovations des chaufferies. Compte tenu de l'âge moyen particulièrement élevé (supérieur à 25 ans) du parc de chaudières, nous sommes aujourd'hui confrontés à des pannes ou des ruptures de plus en plus nombreuses et fréquentes. Il convient de renforcer les investissements dans ce domaine de manière à sortir de la situation critique dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

C'est pourquoi le Conseil administratif présente cette demande de crédit qui comporte une liste des chaufferies les plus vétustes et/ou critiques qu'il convient de rénover au plus vite.

### Obligations légales

En matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est doté d'outils législatifs particuliers. On peut citer principalement:

- *la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE)*  
La LPE est la norme principale en matière de protection de l'environnement dont découlent les ordonnances fédérales y relatives;
- *l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir)*  
L'OPAir impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).  
A Genève, ce sont la *loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée* (L 5 25 – 1981) et son règlement d'application (L 5 25.01 – 1982) qui intègrent les prescriptions et les valeurs limites définies dans l'OPAir, *règlement cantonal de protection de l'air (K 1 70.08 de 2002) et plan de mesures pour l'amélioration de la qualité de l'air à Genève (2003-2010)*.  
Le cadastre des émissions polluantes, tel qu'élaboré dans le cadre de ces deux documents, indique que le territoire de la Ville de Genève est en grande partie en zone d'immissions excessives, et est de ce fait soumis à des restrictions et obligations supplémentaires;
- *la loi et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (LEn 1998, OEn 1998)*;
- *la loi sur l'énergie (L 2 30 – 1986) et son règlement d'application (L 2 30.01 – 1988, modifié en août 2010)*;
- *la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO<sub>2</sub>*.

La Ville de Genève a signé une convention d'engagement avec la Confédération, par le biais de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc), afin d'être exemptée de la taxe CO<sub>2</sub>, et en contrepartie de laquelle elle doit réduire ses émissions en quantité suffisante.

Il convient également de citer pour mémoire:

- *la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 – 1988) et son règlement d'application (L 5 05.01 – 1978)*.

*Autres engagements de la Ville de Genève*

La Ville de Genève a signé en avril 2010 la Convention des maires de la Commission européenne, qui engage les villes signataires à réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> de 20% d'ici à 2020 et de couvrir 20% des besoins énergétiques par des énergies renouvelables à la même échéance.

La Ville de Genève a signé en septembre 2010 les Engagements d'Aalborg, qui fixent les objectifs en termes de développement durable. Lors de la consultation publique, il est clairement apparu que l'assainissement rapide des installations de chauffage de la Ville était un objectif prioritaire. Celui-ci a été repris dans l'objectif N° 4, ainsi que l'ensemble de la politique énergétique et climatique.

**Descriptif des travaux et estimation des coûts**

Les opérations d'assainissement de chaufferies permettent à la fois de les rendre conformes à l'OPAir, tout en optimisant les puissances installées dans des facteurs allant de 1.2 à 4. Ces réductions de puissances impliquent une baisse significative des consommations et limitent fortement les émissions polluantes.

Les installations mentionnées ci-dessous cumulent les critères de vétusté et de non-conformité à l'OPAir. Pour la plupart alimentées au mazout, les rénovations seront accompagnées systématiquement d'un passage au gaz, dès lors que les conditions techniques le permettent.

Dans le cadre de notre programme de rénovation et d'adaptation aux normes prescrites, les travaux de transformation des chaufferies suivantes sont prévus:

<i>Bâtiment</i>	<i>Date chaudière(s)</i>	<i>Coûts des travaux TTC Fr.</i>	<i>Energie actuelle</i>	<i>Energie future</i>	<i>% cons. tot. de mazout</i>
Salle du Faubourg	1983	452 000	mazout	gaz	1,7%
SIS Plainpalais 2 <sup>e</sup> partie		221 000	mazout	gaz	4,4%
Villa Dutoit	1983	106 000	mazout	gaz	
Imprévus (ruptures chaudières, ordres d'assainissement sur petites installations), désamiantage éventuel		100 000			
s/s patrimoine administratif		879 000			
Charles-Giron 26	1984	308 500	mazout	gaz	1,7%
Gallatin 15	1984	253 000	mazout	gaz	1,1%
Nant 2-4	1985	369 500	mazout	gaz	1,7%
Simplon 3-5-7	1986	264 000	mazout	gaz	0,8%

Imprévus (ruptures chaudières, ordres d'assainissement sur petites installations), désamiantage éventuel	<u>100 000</u>
s/s patrimoine locatif	<u>1 295 000</u>
Total général	<u>2 174 000</u>

Ces coûts estimés comprennent les travaux de rénovation de l'ensemble de la chaufferie, y compris la réfection des installations électriques et sanitaires, ainsi que les mandats d'études pour les chaufferies d'une certaine importance.

Ce présent programme permettra de transférer près de 5,6% de nos consommations de mazout actuelles vers le gaz.

Les travaux prévoient:

- le démontage et l'évacuation des chaudières, appareils et armatures existants;
- la fourniture et pose de nouveaux équipements de production de chaleur, équipés de brûleurs à gaz, conformes aux prescriptions définies par l'OPAir;
- le tubage en acier inoxydable des conduits de cheminées;
- la fourniture et pose des nouvelles armatures et appareillages nécessaires au bon fonctionnement des installations;
- la pose de nouveaux tableaux électriques comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires, ainsi que des systèmes de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.

### **Référence au 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022 (PFI)**

Cet objet n'est pas inscrit au PFI. Il se justifie par la nécessité d'accélérer nos capacités de renouvellement de notre parc de chaudières, dont l'âge moyen bien supérieur à 20 ans est trop élevé et induit de trop nombreuses ruptures de chaudières et des coûts d'entretien et d'exploitation excessifs.

Les montants nécessaires aux prochaines étapes de renouvellement de chaudières seront intégrés au 7<sup>e</sup> PFI.

### **Programme des travaux**

Les projets pourront débuter sitôt le délai référendaire écoulé et seront réalisés autant que possible dans les douze mois suivant le vote du crédit, et au maximum sur une durée de deux ans si des contraintes saisonnières le nécessitent.

**Récapitulatif des coûts**

<i>Crédit 1</i>	Fr.	Fr.
<u>Programme d'assainissement du PA</u>		
Programme d'assainissement des chaufferies du PA	813 889	
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	<u>65 111</u>	
Coût total du programme d'assainissement du PA TTC		879 000
<u>Frais administratifs et financiers</u>		
Prestation des services pour les investissements 5% du coût total du programme d'assainissement TTC, admis à	44 000	
Intérêts intercalaires [taux DSF (2,75% + 0,5%) x (879 000 + 43 950)/2*12/12], admis à	<u>15 000</u>	
Coût total des frais administratifs et financiers		<u>59 000</u>
Total du crédit 1 demandé		<u>938 000</u>
 <i>Crédit 2</i>		
<u>Programme d'assainissement du PF</u>		
Programme d'assainissement des chaufferies du PF	1 199 074	
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	<u>95 926</u>	
Coût total du programme d'assainissement du PF TTC		1 295 000
<u>Frais administratifs et financiers</u>		
Prestation des services pour les investissements 5% du coût total du programme d'assainissement TTC, admis à	64 900	
Intérêts intercalaires [taux DSF (2,75% + 0,5%) x (1 295 000 + 64 900)/2*12/12], admis à	<u>22 100</u>	
Coût total des frais administratifs et financiers		<u>87 000</u>
Total du crédit 2 demandé		<u>1 382 000</u>
Montant total des deux crédits demandés		<u><u>2 320 000</u></u>

**Budget prévisionnel d'exploitation**

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires, et généreront au contraire d'appréciables économies.

Quant à la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts et charges au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de dix annuités, elle se montera à 108 560 francs pour l'arrêté I et à 159 950 francs pour l'arrêté II.

**Gestion financière – Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre**

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l’énergie.

Les services bénéficiaires sont le Service de l’énergie (arrêté I) ainsi que la Gérance immobilière municipale (arrêté II).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d’arrêtés ci-après:

*PROJET D’ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d’un montant de 938 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique pour divers bâtiments administratifs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 938 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

*PROJET D’ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant de 1 382 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique pour divers bâtiments locatifs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 382 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

## **12. Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de l'approbation du budget de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève (PR-857).**

### **Exposé des motifs**

Par cette proposition, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir approuver le budget de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève, qui présente un déficit de 999 983 francs.

Ce déficit pourra être couvert par la garantie de déficit de 1 million qui sera proposée au projet de budget 2012 de la Ville de Genève, à moins que cette garantie n'ait été entre-temps intégrée à la subvention d'exploitation.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif soumet à votre appréciation les éléments d'information suivants:

- A. La Fondation du Grand Théâtre
- B. Les personnels
- C. Les questions juridiques
- D. Le plan financier quadriennal 2011-2015
- E. Le budget global du Grand Théâtre
- F. Le budget de la saison 2011-2012
- G. Conclusion

## **A. La Fondation du Grand Théâtre**

### *Les organes de la fondation*

Dès le début de la saison 2010-2011, l'organisation institutionnelle de la Fondation du Grand Théâtre s'est stabilisée de la manière suivante:

- le conseil de fondation, placé sous la présidence de M<sup>e</sup> Lorella Bertani, présidente, se réunit chaque mois;
- le bureau du conseil de fondation, placé sous la présidence de M<sup>e</sup> Lorella Bertani, se réunit chaque semaine;
- le comité de direction, placé sous la présidence de M. Tobias Richter, directeur général, se réunit chaque semaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, sur la base d'un bilan de trente-six mois après l'audit Sherwood, le conseil de fondation a procédé à une modification de la structure, soit la suppression de la fonction de directeur-trice administratif-ive et financier-ère et le rétablissement de la fonction de secrétaire général-e sous l'autorité de laquelle travaillent le directeur technique, le directeur des ressources humaines et le-la chef-fe du service financier.

### *Les activités du conseil de fondation*

Tout en s'occupant de la préparation des prochaines saisons et en s'assurant de la bonne installation de la nouvelle direction, le conseil de fondation continue de mettre en œuvre, en collaboration avec la Ville de Genève, les recommandations de l'audit Sherwood. Les travaux du conseil de fondation – détaillés dans le rapport sur les comptes de la saison 2009-2010 (cf. la proposition du Conseil administratif PR-825 du 29 septembre 2010) – s'articulent autour de quatre axes principaux:

- a) les questions relatives au personnel;
- b) les questions relatives aux finances;
- c) les questions relatives à l'informatique;
- d) les questions juridiques.

### *Les relations avec les partenaires sociaux*

Les relations avec les partenaires sociaux – qui sont complexes en raison des différents statuts et rattachements des personnels du Grand Théâtre – sont organisées de la manière suivante:

- a) chaque mois, une délégation du conseil de fondation rencontre les représentants des organisations du personnel et de la commission des personnels afin

de discuter les problèmes généraux du Grand Théâtre et de ses collaborateurs et collaboratrices;

- b) chaque mois, la commission des personnels, élue au scrutin proportionnel par collèges électoraux afin de représenter les différents secteurs d'activités, se réunit librement. Ses représentants entretiennent par ailleurs des contacts réguliers avec la direction générale et avec la direction des ressources humaines pour discuter les problèmes opérationnels et les situations individuelles.

Enfin, le président de la commission des personnels est invité aux séances du conseil de fondation avec voix consultative.

## **B. Les personnels**

### *L'harmonisation des statuts*

Après avoir mis en place une direction des ressources humaines et adopté un organigramme détaillé donnant une vue d'ensemble de la situation, le conseil de fondation s'est attaché à harmoniser le statut de droit privé des collaborateurs de la fondation avec le statut de droit public des collaborateurs de la Ville de Genève travaillant au Grand Théâtre.

Dans cette perspective, le conseil de fondation a adopté un catalogue exhaustif des fonctions avec, pour chaque fonction, le cahier des charges et la description de la fonction.

Sur cette base, le conseil de fondation, appliquant par analogie la méthode de la Ville de Genève, a fait procéder à l'évaluation et à la classification de chaque fonction, ce qui a permis de coulisser chaque collaborateur dans sa classe et sa rémunération au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Ce travail important – qui a entraîné une hausse de la masse salariale de 1,45% – a pu se réaliser dans le cadre des crédits accordés.

A titre de rappel, la fondation a aussi entrepris, depuis l'automne 2007:

- le transfert de la fondation à la Ville de 13 postes;
- la régularisation et stabilisation de 23 temporaires;
- la mise en place de l'organisation relative à la santé et à la sécurité du personnel, en étroite collaboration avec la Ville de Genève;
- l'indexation annuelle des salaires au 1<sup>er</sup> janvier;
- l'adoption d'un nouveau règlement du Fonds de solidarité;
- la conclusion d'une assurance perte de gain maladie;
- l'harmonisation des vacances.

Dorénavant, on peut donc considérer que le statut de droit privé et le statut de droit public sont compatibles, à la réserve – importante – des mécanismes salariaux et de la prévoyance professionnelle.

C'est pourquoi, le 4 mai 2010, les syndicats ont écrit à la Ville de Genève pour demander que tout le personnel technique et administratif encore sous contrat avec la fondation, soit 52 personnes en tout, soit régularisé en une seule fois dans le cadre du budget 2011, en application du statut du Grand Théâtre (loi cantonale de 1964).

Cette demande a ensuite été relayée par le conseil de fondation du Grand Théâtre qui a écrit le 1<sup>er</sup> juin 2010 au Conseil administratif en lui remettant la liste des 52 postes concernés avec le coût actuel de cette masse salariale, charges sociales et prévoyance comprises. Le choix des 52 postes a été établi par la fondation en concertation avec les syndicats sur la base de l'OLT 2 (ordonnance 2 relative à la loi sur le travail) et de la cohérence à maintenir au sein des services. La fondation a demandé que la déduction correspondante de la subvention d'exploitation soit limitée au prix coûtant actuel pour la fondation.

Dès lors, le Conseil administratif a accepté d'intégrer cette demande au projet de budget 2011 de la Ville et a accepté la prise en charge du delta, soit la différence entre le prix coûtant pour la fondation et le coût réel qui serait à charge de la Ville dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce delta vient essentiellement du fait que la fondation alloue un 13<sup>e</sup> salaire par tranches annuelles de 5% à partir de 0%, alors que la Ville alloue un 13<sup>e</sup> salaire également par tranches annuelles de 5% mais à partir d'une base acquise de 50%. Le delta pour 52 personnes est de l'ordre de 160 000 francs au projet de budget 2011 de la Ville.

Lors du vote du budget 2011, les 10, 11 et 13 décembre 2010, le Conseil municipal a accepté cette opération de municipalisation. Dès lors, cette décision a permis de mettre fin aux inégalités qui pouvaient encore subsister au sein des services du Grand Théâtre. Cette opération constitue la première étape préalable à la révision éventuelle du statut du Grand Théâtre.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le personnel municipal est donc très largement majoritaire au sein de l'institution. Il appartiendra au conseil de fondation et à la direction générale de gérer très strictement la situation et de ne plus procéder à des engagements de personnel administratif et technique sous contrat de droit privé.

Dans cette perspective, le Conseil administratif a chargé la direction des ressources humaines de procéder à une évaluation du positionnement du service des ressources humaines du Grand Théâtre tenant compte à la fois de la cohérence et de l'égalité de traitement qu'il faut observer au sein de la Ville de Genève et des éventuelles spécificités du Grand Théâtre.

Le budget de la saison 2011-2012 intègre cette régularisation de 52 postes.

### **C. Les questions juridiques**

#### *Les conventions et les règlements*

Dès le début de la législature, le conseil de fondation s'est attaché à régler différentes questions juridiques qui étaient restées en suspens. Les négociations engagées ont pu aboutir

- a) à la signature du protocole d'accord avec l'Orchestre de la Suisse romande;
- b) à l'adoption du règlement de la commission des personnels;
- c) à l'adoption d'un nouveau règlement du Fonds de solidarité.

#### *Les travaux en cours*

Cet effort de règlement des questions juridiques se poursuit par des discussions en cours qui devraient aboutir

- a) à un nouveau règlement intérieur;
- b) à une nouvelle convention collective du chœur;
- c) à la remise à jour de la convention d'exploitation avec la Ville de Genève.

#### *La révision des statuts*

Conformément aux recommandations de l'audit Sherwood, les statuts de la Fondation du Grand Théâtre – qui datent de 1964 – devraient être revus.

S'agissant d'une fondation de droit public, la procédure est longue et complexe: les nouveaux statuts devront en effet être approuvés par le Conseil administratif et le Conseil municipal, puis par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

La solution juridique qui sera finalement retenue dépendra du résultat des discussions relatives au financement futur du Grand Théâtre: en cas d'issue favorable, de nouvelles collectivités publiques devront probablement siéger au conseil de fondation, ce qui réduira l'influence de la Ville de Genève.

Par ailleurs, il faut s'attendre à ce que la question des institutions culturelles communales d'intérêt cantonal soit traitée dans le cadre des travaux de la Constituante.

Enfin, il sera nécessaire de suivre les travaux lancés par le Conseil d'Etat en vue d'une révision de la loi cantonale sur la culture et d'attendre que le Grand Conseil se soit déterminé à cet égard par rapport au rôle qu'il pourrait souhaiter jouer au niveau d'une grande institution comme le Grand Théâtre ainsi que des moyens financiers qu'il y consacrerait et de leur provenance.

Dans l'immédiat, un examen complet de la situation actuelle est en cours ainsi que des différentes options possibles concernant l'évolution de la structure juridique de l'institution. L'objectif est de permettre à cette future entité de droit public d'assurer l'exploitation et l'entretien du Grand Théâtre en élargissant son financement aux autres communes, à la République et Canton de Genève, voire aux communes de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cet examen devrait se conclure au printemps 2011 par une proposition concrète qui sera faite au Conseil municipal par le Conseil administratif alliant le maximum d'avantages pour garantir le meilleur fonctionnement possible de l'institution aux niveaux artistique, financier et administratif (voir la PR-764 et la PR-825).

#### **D. Le plan financier quadriennal 2011-2015**

Après avoir procédé à l'actualisation du budget de la saison 2007-2008, le conseil de fondation a décidé, dès le début de la législature, d'inscrire la problématique financière dans la durée en élaborant un plan financier quadriennal.

Etabli sur la base de situations connues – les comptes de la saison écoulée et le budget de la saison en cours – le plan financier quadriennal définit les grandes masses budgétaires des quatre saisons suivantes et les différentes mesures à prendre.

Le 1<sup>er</sup> plan financier quadriennal 2008-2012 – présenté le 13 novembre 2007 aux commissions des finances et des arts et de la culture du Conseil municipal – tenait largement compte des recommandations de l'audit Sherwood

- a) en prévoyant le renforcement de la direction générale, la création d'un bureau d'études et la mise en place d'un service informatique;
- b) en régularisant progressivement 20 postes de collaborateurs à transférer à l'administration municipale, avec une réduction correspondante de la subvention d'exploitation de la Ville de Genève;
- c) en adoptant d'importantes mesures de réduction des coûts portant notamment sur la diminution des effectifs professionnels du chœur et du ballet et des engagements de personnel temporaire.

Chaque année, le plan financier quadriennal a été mis à jour et complété: c'est ainsi que le 2<sup>e</sup> plan financier quadriennal a porté sur la période 2009-2013 et que le 3<sup>e</sup> plan financier quadriennal a porté sur la période 2010-2014.

Le 4<sup>e</sup> plan financier quadriennal portant sur la période 2011-2015 est en cours d'élaboration sur la base des demandes faites le 29 septembre par le Conseil administratif à la Fondation du Grand Théâtre, à savoir que les dépenses soient désormais proportionnées aux moyens alloués afin que les budgets soient équilibrés (voir la proposition PR-825 du 29 septembre 2010).

**E. Le budget global consolidé du Grand Théâtre***Le coût global de la saison 2011-2012*

De façon globale, le coût de la saison 2011-2012 est de 58 930 000 francs. Ce coût se répartit en:

a) frais fixes (personnel et frais généraux):	45 023 000 francs	76,4%
b) frais variables (spectacles):	13 907 000 francs	23,6%

*Le financement de la saison 2011-2012*

Le financement de la saison 2011-2012 est prévu de la manière suivante:

a) par la Ville de Genève	<u>38 060 000 francs</u>	64,6%
– par des dépenses budgétaires directes	26 000 000 francs	
– par la mise à disposition de locaux	3 177 000 francs	
– par le versement d'une subvention	8 883 350 francs	
b) par l'Association des communes	<u>2 500 000 francs</u>	4,2%
c) par le Grand Théâtre	<u>17 370 070 francs</u>	29,5%
– par les recettes de spectacles	11 267 470 francs	
– par les tournées et coproductions	3 502 600 francs	
– par le mécénat et le sponsoring	2 600 000 francs	
d) par la garantie de déficit de la Ville de Genève (projet de budget 2011 de la Ville de Genève)	<u>1 000 000 francs</u>	1,7%

Par ailleurs, il faut remarquer les faits suivants:

- les frais fixes représentent 76,4% du coût de la saison 2011-2012. Financés principalement par l'argent public (Ville de Genève et Association des communes), ils couvrent les frais du personnel permanent et les frais généraux. Ils sont, pour l'essentiel, indépendants du nombre de spectacles;
- les frais variables représentent 23,6% du coût de la saison 2011-2012. Financés par l'argent privé (abonnés, spectateurs, tournées, coproductions, mécénat et sponsoring), ils couvrent les frais de production des spectacles;
- enfin, les recettes propres du Grand Théâtre représentent 29,5% du coût de la saison. C'est la proportion la plus élevée de tous les opéras examinés par l'audit Sherwood.

Enfin, rappelons que, depuis 2008, la garantie de déficit de 1 million a été inscrite chaque année au projet de budget de la Ville parce qu'il manque environ 2 millions pour chaque saison du Grand Théâtre, dont 1 million résultant du retrait de la Fondation Wilsdorf. Dès 2011, l'Association des communes genevoises prend également en charge 1 million. En effet, pour rappel, l'Association des communes genevoises a augmenté sa contribution de 500 000 francs en 2010

et 500 000 francs en 2011, à condition que la Ville rétablisse la garantie de déficit à 1 million pour couvrir la saison 2010-2011.

## **F. Le budget de la saison 2011-2012**

### *La saison 2011-2012*

La saison 2011-2012 se compose de

- 8 opéras dont 2 créations (50 représentations);
- 1 opéra pour les jeunes (5 représentations);
- 2 ballets dont 1 création (13 représentations) et 1 ballet invité (4 représentations);
- 4 récitals.

La saison 2011-2012 compte donc 76 représentations (64 à la place de Neuve et 12 au Bâtiment des Forces-Motrices).

### *Les caractéristiques principales du budget 2011-2012*

Adopté par le conseil de fondation le 14 octobre 2010, le budget de la saison 2011-2012 s'inscrit en partie dans le cadre du projet de budget 2011 de la Ville de Genève. Accompagné de ses commentaires explicatifs, il figure en annexe de cette proposition.

Le budget de la saison 2011-2012 se caractérise par les principaux montants suivants:

- a) 32 930 402 francs de dépenses;
- b) 31 930 470 francs de recettes;
- c) 999 982 francs de déficit.

Du côté des dépenses, il présente des dépenses de production qui s'élèvent à 13 907 000 francs, en augmentation de 338 260 francs par rapport aux dépenses de production de la saison 2010-2011.

Du côté des recettes, il présente une estimation prudente de la jauge financière, qui a été fixée en moyenne à 80% pour les opéras et à 75% pour les ballets.

Enfin, il finance cinq représentations d'un opéra destiné aux jeunes.

### *Les dépenses*

Les grands groupes de dépenses sont les suivants:

- a) 2 541 176 francs pour les frais d'administration;

- b) 13 305 226 francs pour les frais d'exploitation;
- c) 13 907 000 francs pour les frais de production de spectacles;
- d) 3 177 000 francs pour la mise à disposition des locaux par la Ville.

#### *Les recettes*

Les grands groupes des recettes sont les suivants:

- a) 14 770 070 francs de recettes d'exploitation (spectacles, abonnements, billets, programmes, tournées, bars, etc.);
- b) 2 600 000 francs pour les apports privés (Cercle du Grand Théâtre, sponsors, mécénat, dons, etc.);
- c) 8 883 350 francs de subvention de la Ville de Genève;
- d) 2 500 000 francs de subvention du Fonds intercommunal;
- e) 3 177 000 francs de prestations en nature de la Ville de Genève (locaux).

#### **G. Conclusion**

Au cours de ces cinquante dernières années, le Grand Théâtre, porte-drapeau des arts du spectacle (opéra, ballet, musique et théâtre), a été, avec l'Orchestre de la Suisse romande, au cœur de la politique culturelle de la Ville de Genève, devenant un opéra de notoriété internationale.

Au fil des directions et des saisons, le Grand Théâtre s'est construit une identité et une tradition, reposant sur une programmation de qualité faite d'équilibres entre:

- œuvres anciennes, du grand répertoire ou de création;
- œuvres classiques, baroques et contemporaines;
- grandes œuvres, œuvres légères, œuvres de chambre et opérettes;
- ouvrages italiens, allemands, français et russes.

Qu'il s'agisse des artistes, chanteurs, danseurs, chefs d'orchestre et metteurs en scène, le Grand Théâtre a fait appel à des artistes confirmés comme à de jeunes talents. S'appuyant tour à tour sur des créations, de nouvelles productions, des coproductions, des locations et des invitations, il a su trouver sa voie entre enjeux artistiques et contraintes budgétaires.

Après avoir fidélisé un public d'abonnés, le Grand Théâtre s'est fait mieux connaître de la population genevoise par une politique active de communication et de relations publiques, accompagnée d'une politique pédagogique tournée vers les jeunes, qui a conduit à un renouvellement et à un élargissement des publics.

En outre, veillant à l'enregistrement des spectacles et à leur retransmission

radio-TV dans le monde entier, le Grand Théâtre a su établir les liens nécessaires avec d'autres scènes, orchestres et festivals.

Enfin, le Grand Théâtre a toujours pu s'appuyer sur des personnels artistiques, techniques et administratifs à la compétence reconnue, sachant – des ateliers de décors aux équipes de plateau en passant par l'accueil, les relations publiques ou l'administration – s'engager pour faire de chaque saison un succès.

Ainsi, grâce au soutien constant des autorités de la Ville de Genève, de l'Association des communes genevoises et de mécènes qui ont su penser au-delà des intérêts particuliers et partisans, «l'opéra municipal d'une ville de province», décrit par Ernest Ansermet à son arrivée à Genève, est devenu un opéra qui compte en Suisse, en Europe et dans le monde et qui participe activement au rayonnement international de Genève.

Reste la question économique et financière.

Indépendamment d'effets économiques certains – tels que la création d'emplois, le versement des salaires, l'achat de biens et services, etc. – le Grand Théâtre génère à l'évidence, comme toute création artistique, des bénéfices sociaux qui ne sont pas pris en compte comptablement: l'importance des arts dans une ville, leur valeur éducative, le maintien de métiers artisanaux ou la transmission d'une tradition artistique.

Economiquement, le Grand Théâtre contribue concrètement à attirer à Genève des investissements et des emplois: l'implantation d'une entreprise ne dépend pas seulement de l'accès au marché ou de la fiscalité, mais surtout d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, sensible à l'existence d'une vie culturelle de qualité et, en particulier, à la présence d'un opéra et d'un orchestre.

Ainsi, le Grand Théâtre d'aujourd'hui ne favorise pas seulement le développement de la vie culturelle et l'épanouissement des personnes: il joue un rôle essentiel pour attirer et retenir à Genève des grandes entreprises et des organisations internationales.

Assurer le bon fonctionnement d'un opéra de niveau international est cependant une lourde charge pour la Ville de Genève, qui doit mettre à disposition des infrastructures et des moyens importants. D'où la question, régulièrement posée dans les milieux politiques: l'investissement pour l'opéra est-il trop lourd? Au-delà de son rôle artistique reconnu, le Grand Théâtre a-t-il des retombées économiques? Ou est-ce une dépense à fonds perdus?

D'ailleurs, à l'avenir, la Ville de Genève continuera-t-elle à soutenir dans la même mesure le Grand Théâtre? Le voudra-t-elle? Le pourra-t-elle? Le statu quo finira-t-il par s'imposer comme si souvent? Ou se dirige-t-on inexorablement vers un établissement public financé par les communes et le Canton? Faudra-t-il pro-

céder à un transfert d'actifs? Ou distinguer la propriété du bâtiment et son exploitation? Et quel sera le statut du personnel? Qui prendra ces décisions? La Constituante et le peuple? Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil? La Ville de Genève acceptera-t-elle une décision qui lui sera imposée? Ou préférera-t-elle finalement conserver un élément essentiel de sa politique culturelle?

Aujourd'hui, ces questions posées déjà dans le cadre du budget 2010-2011 restent d'actualité. La municipalisation de 52 postes permet de respecter le statut du Grand Théâtre et constitue une première étape devant permettre de mettre en œuvre une éventuelle deuxième étape si la volonté politique existe, à savoir de créer une entité publique autonome dans laquelle pourraient siéger la Ville, mais aussi l'Association des communes genevoises et le Canton de Genève.

Afin que la Ville de Genève conserve un rôle déterminant dans l'évolution qui s'annonce, le Conseil administratif fera une proposition au printemps 2011 comme annoncé dans la proposition PR-825. Il appartiendra aux autorités municipales nouvellement élues de lancer les études de détails nécessaires et de consulter les différents milieux intéressés.

Dans l'immédiat, conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève, nous vous invitons à approuver le budget de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre, institution essentielle à la vie culturelle, économique et sociale de Genève et à son rayonnement international, en votant le projet d'arrêté suivant:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

*arrête:*

*Article unique.* – Le budget de la saison 2011-2012 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

*Annexes:*

- exposé des motifs de la Fondation du Grand Théâtre et budget de la saison 2011-2012
- tableau de consolidation (comptes globaux Ville de Genève – Grand Théâtre)

**FONDATION DU GRAND THEATRE  
DE GENEVE**

**BUDGET DE LA SAISON 2011 - 2012**



« Nous sommes de la même étoffe que les songes.  
Et notre vie infime est cernée de sommeil... »  
William Shakespeare, *La Tempête*

La saison 2011-2012 du Grand Théâtre donnera rendez vous à la poésie, à la littérature, au théâtre et à l'histoire. En effet, des moments de l'histoire seront évoqués par des compositeurs dont les noms figurent par tradition sur les affiches du Grand Théâtre, Mozart, Verdi et Strauss en attendant qu'ils soient rejoints par Richard Wagner pour célébrer le bicentenaire de sa naissance. A leur côté, des compositeurs peut-être moins connus avec des œuvres à découvrir, ou à redécouvrir. N'oublions pas qu'à partir du mois de janvier 2012, la Ville de Genève fête le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau. En attendant la création d'un ouvrage qui lui sera consacré en début de saison 2012-2013, le Grand Théâtre tentera de présenter deux intermèdes musicaux, l'un en italien, l'autre en français, pour rappeler la querelle des bouffons qui opposait le coin de la reine au coin du roi, à laquelle le citoyen de Genève n'était nullement étranger. La réalisation de ce projet ne pourra se concrétiser qu'à la condition de réunir les moyens financiers nécessaires auprès de sponsors qui se sont montrés intéressés par ce projet.

Pour commencer la saison, Umberto Giordano nous fera partager une séquence de la vie d'un poète qui s'était attardé sur les rives du Léman, au cours de ses voyages, et qui sera condamné à l'échafaud par le Tribunal révolutionnaire. L'occasion pour accueillir une production du Deutsche Oper Berlin avec qui le Grand Théâtre à un projet de coproduction pour le futur, et pour découvrir le travail de John Dew, l'actuel Directeur de l'opéra de Darmstadt. « *Trop de notes, Mozart.* » aurait dit Joseph II en entendant l'ouvrage qu'il avait commandé. Une œuvre qui emprunte de nombreux éléments à la commedia dell'arte et qui regarde vers l'empire ottoman. Elle sera entre les mains de Mira Bartov qui a mis en scène de façon magistrale la création d'Unsuik Chin, *Alice in Wonderland*. La direction musicale sera confiée à Jonathan Darlington, directeur de l'Orchestre Philharmonique de Duisburg et de l'Opéra de Vancouver, et que l'on aura pu découvrir en 10/11 dirigeant *Orphée et Eurydice*. Le mois de décembre laissera place à la muse légère. Après Chabrier, Lehar, c'est au tour de Jacques Offenbach d'installer une atmosphère festive pour les fêtes de fin d'année. Toutes les têtes couronnées, y compris Napoléon III, ont été au rendez-vous pour voir celle qui aime les militaires et qui règne sur un pays imaginaire. La scène de la Place de Neuve accueillera une production qui a déjà séduit et enchanté de nombreux spectateurs grâce au talents de Laurent Pelly qu'on ne présente plus. La création ne sera pas en reste grâce à un ouvrage d'un compositeur italien, Giorgio Battistelli, qui en compagnie de son librettiste, Ian Burton, raconte l'histoire d'un homme ambitieux devenu roi, l'assassiné deux princes ainsi que tous ceux qu'il croyait ses ennemis. Avant eux Shakespeare, que nous retrouverons pour tourner la page de la saison, avait largement contribué à la réputation funeste de ce frère d'Edouard IV grâce à une pièce de théâtre. Lors de sa création en 2005 à Anvers, l'œuvre fut qualifiée d'une des plus intéressantes créations musicales. Elle marquera le retour à Genève du célèbre metteur en scène canadien, Robert Carsen.

Le mois de février fera place à un opéra de Bohuslav Martinu, un ouvrage qui tourne autour du souvenir et de la mémoire, qui s'ouvre et se conclut sur les accents nostalgiques de l'accordéon. Richard Jones, le metteur en scène, nous fera pénétrer dans un bureau de rêve à la rencontre de personnages farfelus dans un monde surréaliste. Ce sera l'occasion de voir une belle production qui a déjà connu un grand succès dans une autre capitale et qui appartient à présent au Grand Théâtre de Genève. Après *Elektra*, une nouvelle collaboration entre Hugo von Hofmannstahl et Richard Strauss occupera la scène du Grand Théâtre. L'obsession du temps a fait place à la vengeance, et sur un tempo anachronique de valse, l'héroïne doit se résoudre à l'évidence, à laisser sa place dans un sublime trio final. Le Grand Théâtre avait déjà mis à l'honneur Ambroise Thomas en programmant *Hamlet*, il revient à présent à l'affiche en compagnie de Johann Wolfgang Goethe et *Les années d'apprentissages de Wilhelm Meister*, un roman d'éducation dans lequel le héros apprend la vie, le théâtre, l'amour et la sagesse. Le rideau tombera sur la saison 11/12 avec une œuvre marquant de Verdi inspirée par une pièce de William Shakespeare qui retrace très librement un fragment de l'histoire de l'Ecosse. Une occasion pour retrouver le metteur en scène Christof Loy déjà désigné à trois reprises comme meilleur metteur en scène lyrique de l'année par la critique allemande. Il poursuit ainsi sa collaboration avec le Grand Théâtre à qui il offre son talent et sa fidélité.

Fortement ancrée dans l'histoire et la littérature, la saison alterne des titres du grand répertoire, mais également des titres moins connus qui permettent de découvrir des œuvres et d'élargir le répertoire. En faisant la place belle à un ouvrage de notre temps, le Grand Théâtre souhaite donner une preuve supplémentaire que l'art lyrique n'est pas un art mort ou muséal, mais un art vivant qui donne naissance à de nouvelles œuvres qui continuent à écrire l'histoire de l'opéra.

Continuant sa mission d'ambassadeur du Grand Théâtre et de la Ville de Genève, le Ballet offrira deux nouveaux programmes aux spectateurs. En compagnie de l'Orchestre de la Suisse Romande, il rendra un hommage aux ballets russes avec trois œuvres qui ont marqué l'histoire de la danse. Le second programme sera inspiré par un chef d'œuvre de la littérature mondiale, *La Divine Comédie* d'Alighieri Dante composée de 100 chants divisés en 3 cantiques et qui raconte la descente de Dante en enfer, son passage au purgatoire et enfin son accession au paradis, un programme qui s'annonce d'ores et déjà original et qui sans nul doute deviendra captivant grâce au talent des 22 danseurs. Régulièrement, le Ballet du Grand Théâtre reprendra la route pour exporter ses nombreux programmes dans d'autres villes et d'autres pays. Grâce à lui, la présence du Grand Théâtre et de la ville de Genève est renforcée sur l'échiquier artistique international.

Esquissés en 2009-2010, les principes de programmation continuent à être affirmés en proposant au public des œuvres à découvrir, de découvrir de nouveaux talents, de rencontrer de nouveaux visages de la mise en scène, tout en essayant de fidéliser certains et de construire des rapports privilégiés. Des récitals figureront à l'affiche, ils permettent de présenter de grands talents, de grands interprètes dans une forme artistique unique qui donne accès à la voix, à la quintessence du chant. Il va sans dire que le Grand Théâtre poursuivra également son travail envers les nouveaux publics afin d'élargir son audience et de conquérir de nouveaux spectateurs. Grâce à son département pédagogique, il sera présent dans les sphères éducatives avec des activités spécifiques qui ouvrent les portes de l'art lyrique. D'autres activités greffées sur l'actualité du moment seront développées afin de rapprocher le Grand Théâtre de son public, d'offrir une meilleure approche des spectacles et d'établir un dialogue avec les spectateurs. Grâce aux enseignements des saisons écoulées, nous souhaitons faire évoluer le Grand Théâtre afin qu'il devienne une nécessité pour la Cité et un phare de la vie lyrique internationale.

- Les salaires du personnel fixe de la Fondation (98 personnes pour 96,6 ETP) et les charges sociales ont été calculés pour l'année 2011 - 2012, sans augmentation de postes.
  - La municipalisation dès janvier 2011 de 52 personnes pour 44,65 EPT a donné lieu à une réduction de la subvention de la Ville de Genève de F 4'492'740.
  - Par rapport au plan quadriennal de la saison 2011 / 2012, les dépenses prévues au budget sont inférieures de F 11'858 et les recettes présentent un excédent de F 102'070.
  - Avant écritures de boucllement, le résultat des comptes 2009 / 2010 présentait un déficit comblé par la Ville de Genève (1,5 M<sup>€</sup>), par un prélèvement sur le fonds de réserve du Grand Théâtre (F 839'628) et par le don d'un généreux mécène (F 839'628).
- 33 F 40'000 environ sont réservés à la mise en conformité de l'application comptable (nouveau plan comptable).
- 41 Les frais de publicité de la saison ont été réduits, notamment au profit de la publicité des spectacles (53).
- 423 Il s'agit notamment de l'automatisation d'un grill technique au dessus de la fosse d'orchestre (8 moteurs synchronisés), de 4 automates programmables pour le pilotage de la tournette, de 2 lignes de 5 palans à cour et jardin sous les passerelles techniques et de 2 palans de draperie mobiles.
- 43 Finalisation de la mise en place du logiciel intégré de gestion.
- 45 Sont prévus au BFM en 2011 / 2012 un spectacle de danse, par le ballet du Grand Théâtre, et un ballet invité.
- 52 Le personnel temporaire de plateau était précédemment prévu dans les frais généraux d'exploitation (400) pour F 923'000; en 2009 / 2010, les dépenses de personnel temporaire lié aux spectacles se sont élevées à 2,067 M<sup>€</sup> (rubriques 400025 et 520080) de sorte que la réduction opérée sur les charges de personnel temporaire - 520080 - est de F 800'000 environ.
- 600 Les recettes de billetterie ont été calculées de façon prudente; il n'est en effet pas possible de prévoir une augmentation du prix des billets; une étude consistant à réduire le nombre de places en catégorie A au profit des catégories B et C est en cours.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

5143

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Budget 2011/2012	PFG 2011 - 2012	% B / PFG
FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION	2410162	2588270	3097196	2655322	2837674	2541176	2576970	98.61%
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	1728790	1680458	16560386	17939766	17745228	13305226	13524290	98.36%
FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION (Spectacles)	14662735	16605620	14138422	14821077	13588740	13907000	13764000	101.04%
VALORISATION DES PRESTATIONS EN NATURE - Ville de Genève	3055935	3075091	3084465	3138065	3159876	3177000	3177000	100.00%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>37623622</b>	<b>38074549</b>	<b>36878449</b>	<b>38754231</b>	<b>37311518</b>	<b>32930402</b>	<b>33042260</b>	<b>99.66%</b>
RECETTES D'EXPLOITATION	13648112	15981888	14305780	14876518	14522590	14770070	14668000	100.70%
Dissolution provision informatique				362000	284000			
APPORTS EXTERIEURS	4479406	2302660	3098967	3982403	2443000	2600000	2600000	100.00%
Résultat	-236446	0	280	0	-1767956	-989983	-2006000	49.85%
<b>VILLE DE GENEVE:</b>								
- SUBVENTION D'EXPLOITATION	14136802	13872345	13498251	13209244	12854096	8603349	8311260	103.51%
- SUBVENTION D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRE PRIMES/INDEXATION	0	0	151886		0	0	0	0
- SUBVENTION MUSIENS SUPPL. & AUTRES ORCHESTRES	280000	280000	280000	280000	280000	280000	280000	100.00%
- COUVERTURE DE DEFICIT: Subvention complémentaire Ville de Genève	0	2050000	0		0	0	0	0
- GARANTIE DE DEFICIT: Ville de Genève	436922	-2335	1000000	1500000	0	0	0	0
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>14853724</b>	<b>16205010</b>	<b>14980147</b>	<b>14985244</b>	<b>13134096</b>	<b>8883349</b>	<b>8591260</b>	<b>103.40%</b>
<b>APPORT DU FONDS D'INVESTISSEMENT COMMUNAL</b>	<b>1360000</b>	<b>1500000</b>	<b>1500000</b>	<b>1900000</b>	<b>2000000</b>	<b>2500000</b>	<b>2000000</b>	<b>125.00%</b>
- IMPUTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS EN NATURE - Ville de Genève	3055935	3075091	3084465	3138065	3159876	3177000	3177000	100.00%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>37623622</b>	<b>38074549</b>	<b>36878449</b>	<b>38754231</b>	<b>37311518</b>	<b>32930402</b>	<b>33042260</b>	<b>99.66%</b>

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Budget 2011/2012	Ecart B 11/12 B 10/11	%
<b>3. FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION</b>	<b>2'410'162</b>	<b>2'988'270</b>	<b>3'087'196</b>	<b>2'855'322</b>	<b>2'837'674</b>	<b>2'541'176</b>	<b>-296'498</b>	<b>-10.45%</b>
<b>30. Traitements et salaires</b>	<b>1'158'423</b>	<b>1'416'328</b>	<b>1'507'140</b>	<b>1'498'381</b>	<b>1'437'776</b>	<b>1'221'094</b>	<b>-216'682</b>	<b>-15.07%</b>
300000 Traitements direction	551'465	687'612	532'534	522'947	498'866	511'784	12'918	2.59%
300020 Salaires personnel administratif	606'559	718'718	974'506	935'434	938'910	709'310	-229'600	-24.45%
<b>Charges sociales direction et personnel administratif</b>	<b>274'708</b>	<b>294'952</b>	<b>388'147</b>	<b>360'852</b>	<b>357'898</b>	<b>306'937</b>	<b>-50'961</b>	<b>-14.24%</b>
301010 Cotisations AVS et chômage	73'121	82'242	98'477	95'435	90'057	76'441	-13'616	-15.12%
301040 Allocations familiales	17'332	19'612	23'292	22'383	20'141	17'095	-3'046	-15.12%
301050 Contr. fois prévoyance (2ème pilier)	149'358	159'365	173'242	181'451	193'238	167'103	-26'135	-13.52%
301060 Assurances accidents	26'659	26'265	55'990	51'460	44'868	38'600	-6'268	-13.97%
301070 Participation assurance maladie	7'992	6'244	9'540	70			0	
301070 Assurance maladie perte de gain			3'673	9'538	9'306	7'090	-2'216	-23.81%
301090 Assurance maternité	248	263	333	524	288	608	320	111.11%
<b>32. Frais de bureau et d'administration</b>	<b>977'029</b>	<b>876'946</b>	<b>1'221'909</b>	<b>1'036'080</b>	<b>1'042'000</b>	<b>1'013'145</b>	<b>-28'855</b>	<b>-2.77%</b>
320000 Fournitures de bureau	31'290	32'274	44'589	61'615	50'000	50'000	0	0.00%
320020 Entr. et loc. mobilier et matériel de bureau	86'690	82'365	68'029	86'434	90'000	85'000	-5'000	-5.56%
320090 Imprimés	51'384	45'975	58'827	70'432	60'000	60'000	0	0.00%
320040 Abonnements journaux, docu., cotisations	36'222	35'122	32'495	32'659	37'000	37'000	0	0.00%
320050 Frais d'insertion	59'199	17'148	28'485	14'801	30'000	20'000	-10'000	-33.33%
320060 Téléphones, fax et natels	122'165	88'049	84'591	93'986	100'000	100'000	0	0.00%
320070 Frais de port, de banque et CCP	144'194	158'796	189'636	150'645	160'000	160'000	0	0.00%
320071 Perte sur cours titres & change	13'579	55'147	69'571	32'098			0	
320080 Frais de représentation et réceptions	19'364	20'547	26'528	22'462	30'000	25'000	-5'000	-16.67%
320090 Frais de voyages administratifs	62'546	39'666	37'390	66'326	40'000	40'000	0	0.00%
320100 Frais de log. de gestion (Fondation)	34'920	51'124	59'426	161'053	180'000	165'000	-15'000	-8.33%
320110 Honoraires fiduciaire et autres	131'902	85'672	141'864	93'151	70'000	70'000	0	0.00%
320120 Assurances RC et diverses	71'519	63'610	61'179	62'847	75'000	70'000	-5'000	-6.67%
320130 Frais divers d'administration	67'062	534'19	104'381	74'415	110'000	80'000	-30'000	-27.27%
330 Informatique comptabilité	12'456	6'630	5'694	13'356	10'000	51'145	41'145	411.46%
382 Frais de bureau & administration buvette	30'547						-	
382 Forfait nouvelle direction			216'144				-	

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

5145

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Budget 2011/2012	Ecart B 11/12 B 10/11	%
<b>4. FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION</b>	<b>17 287 790</b>	<b>16 904 568</b>	<b>16 560 866</b>	<b>17 938 766</b>	<b>17 745 228</b>	<b>13 305 526</b>	<b>-4 440 002</b>	<b>-25,02%</b>
<b>40.0 Salaires personnel d'exploitation</b>	<b>4 268 635</b>	<b>4 152 354</b>	<b>4 294 900</b>	<b>4 688 926</b>	<b>4 506 479</b>	<b>962 125</b>	<b>-3 544 354</b>	<b>-78,65%</b>
400000 Personnel d'exploitation permanent	1 442 532	1 414 882	1 475 861	1 984 934	1 963 063	912 125	-1 050 968	-63,54%
400020 Personnel services supplémentaires administratifs	1 576 712	224 483	277 963	338 800	0	0	0	0
400025 Personnel services supplémentaires de plateau	1 421 455	1 349 938	1 305 122	888 506	973 000	50 000	-923 000	-94,86%
400030 Personnel technique permanent	1 247 036	1 163 051	1 235 864	1 550 488	1 570 366		-1 570 366	-100,00%
Personnel supplémentaire soutien				6 089			0	
<b>40.1 Choeur professionnel</b>	<b>3 805 363</b>	<b>3 861 864</b>	<b>3 860 327</b>	<b>3 990 415</b>	<b>3 871 648</b>	<b>4 137 264</b>	<b>165 616</b>	<b>4,17%</b>
400100 Chefs & encadrement chanteurs	326 196	320 960	351 157	346 333	327 267	362 396	35 129	10,73%
400120 Salaires & indemnités chanteur professionnel	3 479 168	3 541 505	3 509 170	3 644 081	3 544 381	3 774 868	1 304 87	3,68%
<b>40.2 Ballet</b>	<b>2 213 587</b>	<b>2 409 430</b>	<b>2 387 440</b>	<b>2 564 085</b>	<b>2 558 180</b>	<b>2 583 199</b>	<b>25 019</b>	<b>0,98%</b>
400200 Direction artistique, administration & technique du ballet	620 224	705 228	800 461	820 323	840 865	865 643	24 778	2,95%
400210 Salaires et indemnités répétiteurs et professeurs	1 130 303	1 224 411	6 350	10 315	0	15 000	15 000	0,00%
400220 Salaires et Ind. diverses du ballet	1 582 041	1 680 961	1 580 629	1 733 448	1 717 315	1 702 556	-14 759	-0,86%
<b>40.3 Jeune Troupe</b>				<b>72 001</b>	<b>257 915</b>	<b>367 045</b>	<b>109 130</b>	<b>42,31%</b>
<b>40.5 Charges sociales du personnel permanent</b>	<b>2 209 464</b>	<b>2 356 585</b>	<b>2 442 841</b>	<b>2 534 320</b>	<b>2 492 984</b>	<b>1 739 193</b>	<b>-753 791</b>	<b>-30,24%</b>
401010 Cotisations AVS et chômage	646 138	672 469	684 894	707 875	712 524	485 318	-227 206	-31,86%
401010 Assurance maternité	2 085	2 170	3 259	3 746	2 276	4 364	2 088	91,74%
401040 Allocations familiales	1 443 712	1 483 042	1 523 609	1 578 859	1 574 966	1 083 965	-485 111	-30,80%
401050 Contr. fis prévoyance (2ème pilier)	947 396	1 005 893	1 004 885	1 119 751	1 127 554	855 979	-271 575	-24,05%
401090 Assurances accidents	360 367	421 688	404 961	382 596	344 353	238 639	-1 05 914	-30,74%
401070 Participation assurance maladie	108 906	106 343	109 295	82 991			0	
401010 Assurances perte de gain			26 538	78 681	148 580	45 908	-102 672	-69,10%

7.10.2010

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Budget 2011/2012	Ecart B11/12 B 10/11	%
<b>4. FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION (suite)</b>								
<b>41.0 Frais de publicité générale</b>	<b>465 421</b>	<b>394 070</b>	<b>345 330</b>	<b>459 531</b>	<b>420 000</b>	<b>345 000</b>	<b>-75 000</b>	<b>-17,86%</b>
41000 Publicité générale de saison (graphisme, affiches, annonces)	203 492	199 960	119 988	73 974	140 000	125 000	-15 000	-10,71%
410010 Communication presse	99 759	79 089	88 909	77 002	100 000	50 000	-50 000	-50,00%
410020 Frais de confection avant programmes	155 392	155 121	137 833	224 055	140 000	100 000	-40 000	-28,57%
410025 Journal Acc				84 600	40 000	70 000	30 000	75,00%
410030 Démarchage entreprises	6 798						0	
<b>42.0 Autres frais généraux d'exploitation</b>	<b>2 815 762</b>	<b>2 144 867</b>	<b>2 128 681</b>	<b>1 979 047</b>	<b>2 211 000</b>	<b>2 071 700</b>	<b>-139 300</b>	<b>-6,30%</b>
42100 Entr. machines, mat., fournitures des ateliers	344 350	313 940	347 705	2 706 111	320 000	348 700	28 700	8,97%
Equipements + matériel santé/sécurité	-	-	-	6 005	236 000	25 000	-211 000	-89,41%
421020 Entretien et location instruments musique	44 056	30 392	27 281	34 072	40 000	40 000	0	0,00%
421030 Nettoyage des bâtiments	305 972	287 660	298 000	310 470	310 000	320 000	10 000	3,23%
421035 Location de surface	309 146	240 140	240 940	240 840	245 000	250 000	5 000	2,04%
421040 Surveillance des bâtiments	72 834	74 932	76 791	77 802	75 000	80 000	5 000	6,67%
421050 Vétements de travail du personnel	405 12	32 935	30 537	52 132	40 000	10 000	-30 000	-75,00%
421060 Vétements, fournitures Ballet et droits d'exploitation	65 921	50 659	75 770	59 912	70 000	100 000	30 000	42,86%
421070 Frais divers exploitation saisons écoulées	94 16	16 520	2 128	5 675	15 000	20 000	5 000	33,33%
422 Frais divers d'exploitation	1 204 662	843 557	769 676	619 939	700 000	528 000	-172 000	-24,57%
42300 Matériel de répertoire	186 349	99 372	67 853	42 327	80 000	50 000	-30 000	-37,50%
423010 Acquisitions, matériels & instr. musique	232 305	154 399	191 196	202 263	80 000	300 000	220 000	275,00%
<b>43. Informatique</b>	<b>139 864</b>	<b>211 146</b>	<b>230 665</b>	<b>500 127</b>	<b>264 000</b>	<b>400 000</b>	<b>136 000</b>	<b>40,85%</b>
Informatique courante	139 864	155 007	229 586	135 651	30 000	150 000	120 000	400,00%
Site internet				0		0	0	
Rénovation des installations informatiques		561 139	479	364 446	264 000	260 000	-4 000	-1,57%
<b>44. Travaux réfection intérieure du Grand Théâtre</b>	<b>71 333</b>	<b>229 792</b>	<b>262 367</b>	<b>241 862</b>	<b>210 200</b>	<b>145 000</b>	<b>-65 200</b>	<b>-31,02%</b>
<b>45. Location BFM &amp; Personnel d'huissiers</b>	<b>590 069</b>	<b>886 872</b>	<b>761 258</b>	<b>815 994</b>	<b>832 822</b>	<b>554 700</b>	<b>-278 122</b>	<b>-33,40%</b>
Bars, buvettes et restaurants	387 530	460 436	367 717	367 316	420 000	168 000	-262 000	-62,38%
Salaires fixes et temporaires	37 656	54 592	43 809	46 936	62 822	0	-62 822	-100,00%
Charges sociales	345 106	373 644	349 732	366 142	350 000	396 700	46 700	13,34%
Frais divers bars et buvettes								
<b>49. Autres charges refacturées</b>	<b>150 825</b>	<b>4 985</b>	<b>28 769</b>	<b>64 334</b>				
Pertes sur débiteurs			15 469	17 096				

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

5147

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Budget 2011/2012	Ecart B 11/12 B 10/11	%
<b>5. FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION</b>	<b>14'889'736</b>	<b>16'606'620</b>	<b>14'136'422</b>	<b>14'921'077</b>	<b>13'568'740</b>	<b>13'907'000</b>	<b>338'260</b>	<b>2.49%</b>
<b>50.0 Dépenses pour le personnel artistique</b>	<b>7'622'654</b>	<b>7'694'943</b>	<b>6'797'961</b>	<b>7'290'990</b>	<b>6'887'000</b>	<b>6'437'400</b>	<b>-449'600</b>	<b>-6.53%</b>
5001 Artistes	3'714'391	4'272'908	3'545'596	3'959'652	3'606'000	3'400'000	-206'000	-5.71%
5002 Metteurs en scène	460'881	383'867	528'200	510'250	500'000	570'000	70'000	3.39%
5003 Maquettistes décors et costumes, éclairagistes	715'007	731'500	686'461	700'234	739'000	774'000	35'000	4.74%
5004 Artistes, petits rôles		2'000	5'100				0	
5005 Chefs d'orchestre + Etudes musicales	913'250	828'714	707'300	683'000	802'000	746'000	-56'000	-6.98%
5006 Chorégraphes	28'132	287'507	113'210	139'003	160'000	154'000	-6'000	-3.75%
5007 Frais musiciens supplémentaires	669'503	757'579	506'599	637'915	280'000	366'000	86'000	27.14%
5008 Frais de voyages et séjour artistes	657'500	621'070	706'503	624'936	710'000	437'400	-272'600	-38.39%
<b>Charges sociales du personnel artistique (spectacle) (part employeur)</b>	<b>206'421</b>	<b>202'826</b>	<b>248'871</b>	<b>204'526</b>	<b>275'000</b>	<b>310'000</b>	<b>35'000</b>	<b>12.79%</b>
5051 Cotisations AVS et chômage	184'886	173'769	210'043	176'036			0	
5052 Allocations familiales	42'104	42'095	49'523	42'091	275'000	310'000	35'000	12.73%
5053 Assurances maternité	602	557	638	566			0	
5054 Assurances accidents	-211'70	-136'15	-153'82	-145'26			0	
<b>Choix auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires/mimes</b>	<b>522'595</b>	<b>661'735</b>	<b>960'079</b>	<b>554'840</b>	<b>560'000</b>	<b>565'000</b>	<b>5'000</b>	<b>0.89%</b>
5101 Choix complémentaires	391'149	478'765	553'280	324'857	240'000	375'000	135'000	56.25%
5102 Figuration	101'745	160'182	196'438	180'983	250'000	160'000	-90'000	-36.00%
5103 Danseurs surnuméraires/mimes	30'701	222'758	200'361	49'000	70'000	30'000	-40'000	-57.14%

7.10.2010

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Budget 2011/2012	Ecart B 11/12 B 10/11	%
<b>5. FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION (suite)</b>								
<b>52.0</b> Dépenses de production	<b>4'002'148.49</b>	<b>5'277'570.73</b>	<b>3'324'241</b>	<b>4'167'973</b>	<b>3'290'000</b>	<b>4'050'000</b>	<b>760'000</b>	<b>23.10%</b>
520000 Confection et achat décors et accessoires	1586'194.96	2'353'976.02	1456'404	1754'105				
520020 Confection et achat costumes	301'195.38	707'898.54	367'126	442'333				
	0.00	0.00						
520030 Location de décors et accessoires	272'007.64	406'860.05	163'359	160'846	2'690'000	2'300'000	-390'000	-14.50%
520040 Location de costumes	11'1525.28	909.50	9736	55462				
520080 Frais personnel supplémentaire ateliers * manutention	1044'189.40	1'123'765.05	828'183	1'218'851	2'690'000	1'250'000	1'250'000	
<b>sous-total frais de production</b>	<b>3'315'102.86</b>	<b>4'603'213.16</b>	<b>2'814'308</b>	<b>3'651'600</b>	<b>2'690'000</b>	<b>3'550'000</b>	<b>860'000</b>	<b>31.97%</b>
520050 Arrangement et entretien des costumes	1674.30	26'940.95	28248	29251	40'000	30'000	-10'000	-25.00%
520060 Perruques et maillages	337'816.96	449'470.52	330'638	135'171	330'000	140'000	-190'000	-57.58%
520070 Frais de transport et dédouanement	332'488.98	188'946.20	151'047	361'942	230'000	330'000	100'000	43.48%
520089 Frais pour imprévus								
<b>53.0 Publicité des spectacles</b>	<b>550'169.26</b>	<b>386'165.59</b>	<b>597'532</b>	<b>769'276.67</b>	<b>500'000</b>	<b>538'000</b>	<b>38'000</b>	<b>7.60%</b>
53000 Affiches et affichage	136'389.78	47'403.25	136'711	213'902				
530010 Frais de voyage et réception presse	347'465.41	31'613.04	26'194	34'866	500'000	538'000	38'000	7.60%
530020 Publicité pour les spectacles, insertions presse	120'258.20	56'195.33	121'796	214'995				
530030 Frais de confection des programmes	253'323.05	242'432.27	312'831	305'516				
530040 Publicité partenariat d'échange	3471.85	18'641.70						
<b>54.0 Autres frais directs d'exploitation</b>	<b>1'397'920.80</b>	<b>948'150.84</b>	<b>1'314'165</b>	<b>1'273'374</b>	<b>1'481'740</b>	<b>1'431'600</b>	<b>-50'140</b>	<b>-3.38%</b>
540020 Droits d'auteur	482'955.25	261'500.71	526'707	549'228	600'000	650'000	50'000	8.33%
540030 Matériel musical	99'541.96	89'035.20	73'797	114'460	120'000	120'000		0.00%
540050 Service surveillance (pompiers, gardes)	42'609.00	44'387.75	42'269	34'461	54'000	40'000	-14'000	-25.93%
540080 Service médical	20'296.00	271'136.00	20'497	23'021	19'500	25'000	5'500	28.21%
540070 Frais divers de spectacles (y compris photographes)	6244'76.24	3547'26.48	548'234	411'355	550'000	451'600	-98'400	-17.89%
540080 Frais billetterie informatisée	119'042.35	171'963.70	102'629	140'838	138'240	145'000	6'760	4.85%
<b>Autres manifestations</b>	<b>566'627.90</b>	<b>1'025'206.81</b>	<b>668'579</b>	<b>560'095</b>	<b>575'000</b>	<b>575'000</b>		<b>0.00%</b>
550000 Concerts et manifestations diverses	884.40	7'573.00	3'697	1'312	25'000	25'000		0.00%
59 Tournées du ballet	565'933.50	1017'633.81	884'882	666'783	550'000	550'000		0.00%

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

5149

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Budget 2011/2012	Ecart B 11/12 B.10/11	%
<b>6. A. RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>13 646 112</b>	<b>15 981 888</b>	<b>14 305 280</b>	<b>14 876 518</b>	<b>14 522 590</b>	<b>14 770 070</b>	<b>247 480</b>	<b>1,70%</b>
<b>60.0 Recettes brutes des spectacles</b>	<b>9 807 733</b>	<b>11 975 015</b>	<b>11 224 575</b>	<b>10 745 964</b>	<b>11 677 590</b>	<b>11 267 470</b>	<b>-410 120</b>	<b>-3,51%</b>
600010 Recettes des abonnements	5 906 992	5 671 068	5 547 068	5 761 668				
600020 Recettes des ventes de billets	3 343 007	5 393 897	5 018 196	4 543 164	11 312 590	10 917 470	-395 120	-3,49%
600030 Recettes représentations populaires, sociétaires	27 267	37 354	15 484	76 136			0	
600110 Produit vente programmes	347 041	353 676	319 463	315 041	365 000	350 000	-15 000	-4,11%
600050 Frais d'inscription	371 136	328 480	322 394	49 955			0	
<b>Recettes brutes: tournées du ballets et manifestations diverses</b>	<b>663 470</b>	<b>1 182 710</b>	<b>805 373</b>	<b>831 286</b>	<b>825 000</b>	<b>915 000</b>	<b>90 000</b>	<b>10,91%</b>
6150 Tournées du ballet	838 470	1 166 710	806 373	806 288	810 000	900 000	90 000	11,11%
602010 Manifestations diverses	26 000	26 000		25 000	15 000	15 000	0	-
<b>61.A Autres recettes d'exploitation</b>	<b>2 786 909</b>	<b>2 834 164</b>	<b>2 275 312</b>	<b>3 289 267</b>	<b>2 020 000</b>	<b>2 587 600</b>	<b>567 600</b>	<b>28,10%</b>
630610 Publicité des programmes	308 554	404 959	233 081	128 934	340 000	200 000	-140 000	-41,18%
Publicité Acté	43 852	56 10	87 724	83 644		150 000	150 000	
Partenariat d'échange	10 998	27 041	9 517	9 424	10 000	20 000	10 000	100,00%
630510 Vestiaires	327 008	461 26	529 17			40 000	40 000	
Radio	136 544	136 544	136 544	137 271	135 000	135 000	0	0,00%
Télévisions suisse et étrangères							0	-
Produit loc vente décors, costumes	162 450	290 316	56 887	312 368	150 000	300 000	150 000	100,00%
604050 Location des salles et foyers	133 604	167 500	124 239	80 000	125 000	120 000	-5 000	-4,00%
603 Recettes Bars, buvettes et restaurants	5 14 149	634 414	636 461	686 559	800 000	845 000	45 000	5,63%
603 Intérêts et commissions	61 457	88 032	89 166	80 294			0	0
608 Revenus des placements + diff. Change	21 691	29 476	14 903	74 759			0	
60850 Recettes diverses	256 733	235 288	267 664	231 806	310 000	277 600	-32 400	-10,45%
633060 Coproductions	481 588	202 635	338 700	461 500	150 000	500 000	350 000	233,33%
630000 Autres charges refacturées	622 362	294 656	632 214	90 933			0	-
610010 Dissolutions de provisions		71 516	175 315	869 775			0	-

7.10.2010

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Budget 2011/2012	Ecart B.11/12 B.10/11	%
<b>61.B</b>	<b>4 479 406</b>	<b>2 302 960</b>	<b>3 099 867</b>	<b>3 682 403</b>	<b>2 443 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>157 000</b>	<b>6.43%</b>
<b>APPORTS EXTERIEURS</b>								
Sponsors	915 353	618 031	573 135	576 701	680 000	1 155 000	475 000	69.85%
Sponsors	915 353	618 031	573 135	521 732	680 000	1 080 000		0.00%
Partenaires				54 949		75 000		
Mécénat (Cercle du Grand Théâtre)	1 100 000	970 000	1 000 000	1 120 000	1 250 000	1 000 000	-250 000	-20.00%
Mécénat (Cercle du Grand Théâtre)	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000		0.00%
Cercle soutien spécial	100 000	50 000	100 000	260 000	200 000	200 000		
Cercle soutien logistique	200 000	120 000	1 000 000	70 000	250 000		-250 000	-100.00%
Fondation privée 1) (Garantie de déficit)	1 100 000			0				
Mécénat (Safra)	350 000	250 000	150 000	0		0	0	
Mécénat (autres)	285 000	260 000	200 000	200 000	328 000	200 000	-128 000	-39.02%
Opéra et Cité			900 000	900 000			0	
Dons et legs	51 000	5 822	32 000	880 702	10 000	10 000	0	0.00%
Mécénat pédagogique	285 000	129 000	175 000	175 000	175 000	175 000	0	0.00%
D.I.P. soutien pédagogique	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		
Fondation F.L. privée	135 000							
Fondation de la Banque Ficret & Cie		4 000	125 000	125 000	125 000	125 000		
Utilisation du solde de la provision pédagogique	27 000							
Loterie Romande		75 000						
Mécénat pour surtrirage	573 052	69 707	68 732	60 000	0	60 000	60 000	
Loterie Romande	367 000							
Pro Helvétia (Bariets)	59 973	60 000	60 000	60 000		60 000	60 000	
Divers	3 458	9 707	8 732					
Rétrocession OSR & divers pr travaux	42 581							

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: budget 2011–2012 du Grand Théâtre

5151

COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE  
 BUDGET D'EXPLOITATION ET FINANCEMENT  
 (Saison 2011/2012 : budget)

DEPENSES (en KCHF)		FINANCEMENT (en KCHF)	
Budget Ville			Budget Ville
Personnel municipal permanent administratif et technique	21.974	37,5%	Ville de Genève par son propre budget
Autres dépenses municipales (Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes)	4.026	6,8%	- charges de personnel municipal permanent et réguliers, administratif et technique et autres dépenses municipales
Subventions relatives à des prestations en nature (mise à disposition de locaux gratuits)	3.177	5,4%	Ville de Genève par sa subvention en nature
Personnel Fondation permanent et supplémentaire : (exploitation (plateau, technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction	11.482	19,5%	Ville de Genève par sa subvention en espèces (exploitation et services lyriques)
Frais généraux d'administration et d'exploitation : (bureau, entretien, nettoyages, publicité générale, locations, buvette, etc)	4.364	7,4%	ACG par sa subvention en espèces
Dépenses de production (spectacles) :	13.907	23,6%	Ville de Genève par sa subvention extraordinaire pour couverture du déficit saison 2011/2012 (sous réserve du vote au P2011 de la VG par le CM le XX décembre 2010)
- cachets d'artistes	8.206		Fondation du GTG par ses recettes propres :
- décors, costumes, ateliers	2.800		- recettes des spectacles
- divers (tournées, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, etc)	2.901		- autres recettes (tournées, coproductions, etc)
Résultat			- mécénat et sponsoring
TOTAL	58.930	100,0%	TOTAL
Avec son financement global de 38.06 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 64,6% des dépenses totales (58.93 KCHF) et la Fondation du GTG, avec ses recettes propres (17.37 KCHF), le 29,5% des dépenses totales (58.93 KCHF)			
La Fondation du GTG avec ses recettes propres (17.37 KCHF ou 29,5%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variable : 23,6% ou 13.907 KCHF) et 11,9% des frais fixes (29.177 KCHF ou 49,5%)			

*Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs, le débat d'entrée en matière sur le projet de budget de la saison 2011-2012 de notre opéra m'inspire quelques réflexions quant au rôle que joue cette institution dans la cité et aux difficultés qui sont toujours les siennes.

La principale difficulté d'insérer l'opéra dans une société démocratique tient à son origine, puisqu'il s'agit d'un genre créé par et pour une élite. Bien que l'opéra ne soit plus depuis longtemps réservé à une telle élite, pour certains c'est toujours le cas et une raison supplémentaire de lui couper les ailes.

En rouvrant le Grand Théâtre, le 10 décembre 1962, le Conseil municipal et le Conseil administratif ont tous deux fait un choix, conforté par la loi cantonale du 20 novembre 1964, créant la Fondation du Grand Théâtre. Il faut être conscient que sans le Grand Théâtre l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) – qui reçoit 18 millions de francs de subvention – ne serait économiquement plus viable dans sa forme actuelle.

Cela démontre non seulement le rôle avantageux de notre opéra pour l'OSR, mais également des contraintes pour le Grand Théâtre, la convention les liant jusqu'en juillet 2014 disposant que c'est l'OSR qui fixe, en fonction de l'ouvrage donné, le nombre de musiciens supplémentaires. Cette pratique genevoise a un effet non négligeable sur les coûts du Grand Théâtre, sans que sa direction ait quelque chose à redire.

Membre de la Fondation du Grand Théâtre de 1979 à 2004, puis à nouveau depuis 2007, je maintiens que la subvention de la Ville de Genève devrait non seulement couvrir les frais fixes sur lesquels la direction n'a pas de véritable marge de manœuvre, mais qu'il manque structurellement 2 millions de francs. En effet, pour la saison 2011-2012, les frais fixes se montent à 13 305 226 francs pour un total de subvention de 11 103 349 francs. Les frais de la direction artistique de 2 541 176 francs et ceux directs de spectacles de 13 907 000 francs sont couverts par les recettes de billetterie et les apports extérieurs.

Ce troisième budget pourrait être l'avant-dernier de l'actuelle direction, quant on sait que son contrat échoit au 30 juin 2013, date coïncidant avec la fermeture du Grand Théâtre pour d'importants travaux qui auront une incidence non négligeable sur la saison 2013-2014.

Je précise qu'actuellement M. Tobias Richter consacre une grande partie de son activité à la recherche de fonds afin de maintenir l'équilibre du budget. A ce propos, ses relations personnelles ne sont pas à dédaigner.

Ce budget répond enfin – à la suite du rétablissement de la fonction de secrétaire général – aux principes de sincérité et d'objectivité dans la tenue de la comp-

tabilité, contrairement aux dérives niées par l'ancien président de la fondation, qui me valurent non seulement une campagne de calomnies, mais le lâchage du président du Parti radical de l'époque et du chef de groupe radical, lequel me succéda six mois durant au conseil de fondation.

Un seul exemple de ces dérives est celui qui voit imputer des frais de personnel dans une rubrique marchandises: sur des dépenses de 591 023,19 francs pour des perruques, on a imputé 77%, soit 455 852,20 francs, pour des salaires, les fournitures n'étant que de 135 170,99 francs.

Soucieux de l'avenir du Grand Théâtre, conscient du rôle qu'il joue dans la cité, les faits démontrant la pertinence de mes constats confondant mes détracteurs, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à non seulement examiner très attentivement le projet de budget qui nous est soumis, mais encore à vous préoccuper de l'avenir de cette institution qui ne saurait être prise en otage par les uns ou par les autres.

Pour ma part, je suis en mesure de démontrer, en commission, ce que je viens d'énoncer, habité par le souci de l'avenir d'une institution qui appartient au peuple genevois et non pas guidé par le besoin de mondanité que je laisse à quelques «snobs», pas toujours connaisseurs des réalités du monde lyrique.

En ma qualité de membre du conseil de la Fondation du Grand Théâtre jusqu'au 31 août 2011, je regrette que ce dernier en soit toujours à consacrer ses séances aux cadavres dans les placards qu'il découvre semaine après semaine, alors qu'il devrait pouvoir se préoccuper du projet artistique de notre opéra et de son financement. J'ai dit.

**Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à l'unanimité (59 oui).**

**13.a) Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 300 000 francs au titre de subvention d'investissement à la coopérative la Ciguë afin qu'elle réalise la rénovation/reconstruction d'un immeuble destiné au logement de jeunes en formation (PR-858).**

**Exposé des motifs**

*Contexte*

Créée en 1986 par des étudiant-e-s de l'Université de Genève, la Ciguë est une coopérative à but non lucratif ayant pour but le logement pour les personnes en formation disposant de bas revenus. A l'heure actuelle, 450 chambres sont ainsi gérées.

Lors de sa création, la coopérative a reçu la gestion temporaire de plusieurs villas ou immeubles vétustes en attente de démolition ou rénovation, sous le régime des contrats de confiance instaurés par la Ville de Genève et par certaines régies privées. Ces objets étaient mis gratuitement à la disposition de la coopérative ou pour des loyers très bas, mais pour de très courtes durées. En louant à des prix accessibles ces logements aux étudiant-e-s, la coopérative a pu épargner et constituer un minimum de fonds propres lui permettant d'envisager de construire ou de rénover ses propres bâtiments et ainsi de pérenniser son offre de logements.

La Ciguë a construit en 1998 le 18, rue de Montbrillant (32 étudiant-e-s, terrain propriété de la Ville de Genève); en 2004, le 14, chemin des Ouches (20 étudiant-e-s, terrain propriété de l'Etat, avec la Codha); en 2009 le 12, rue des Pavillons (40 étudiant-e-s, terrain propriété de la FPLC), et en 2010, la rénovation du Clos-Voltaire (30 étudiant-e-s, terrain propriété de la Ville de Genève).

Aujourd'hui, la Ciguë est confrontée au problème suivant: elle a épuisé ses réserves pour constructions (fonds propres) et est sollicitée pour développer de nouveaux projets. En effet, depuis plusieurs années, la Ciguë gère beaucoup moins de logements qui lui sont remis à bien plaisir et ne peut plus constituer de réserve pour des investissements par le biais de loyers existants.

La coopérative doit apporter pour chaque construction le 5% des fonds propres et emprunte les 95% restants. Les immeubles sont au bénéfice de subventions HLM du Canton qui cautionne pour partie les emprunts bancaires. L'Office du logement contrôle la conformité des constructions, le montant des loyers et la destination des immeubles en fonction de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

En 2010, la Ciguë gère 450 chambres: 92 chambres en propriété et le reste (358) sont des chambres louées ou confiées pour de courtes périodes, dans des

immeubles en attente de démolition ou rénovation. Fin 2010, la Ciguë a dû restituer 150 chambres à leur propriétaire (90 à la route de Veyrier / Fondation Emma-Kammacher et 60 à la rue Barthélemy-Menn / CEH). Une perte de 150 places pour les étudiant-e-s à Genève et d'un tiers pour la coopérative. La Ciguë souhaite construire d'autres immeubles afin de pérenniser son offre de logements pour personnes en formation et éviter les problèmes liés aux logements précaires qu'elle gère actuellement.

La coopérative a développé deux nouveaux projets. Dans le cas d'une coopérative classique, ce sont les futurs locataires qui financent les fonds propres nécessaires pour obtenir les financements hypothécaires. Dans le cas de la Ciguë, ces fonds propres ne peuvent être obtenus auprès des futurs locataires, étudiant-e-s à bas revenus. Il convient donc de trouver des sources de financement pour la constitution de ces fonds propres.

La présente proposition vise à octroyer une subvention d'investissement à la Ciguë afin de permettre la réalisation et le financement bancaire d'un projet destiné à loger des jeunes en formation.

### **Projets de construction de la Ciguë**

#### *Construction au 23, boulevard du Pont-d'Arve*

La Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) est propriétaire d'un petit immeuble vétuste au 23, boulevard du Pont-d'Arve. Elle a confié ce terrain à la Ciguë en vue d'une démolition-reconstruction. La coopérative a déposé auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) la requête DD 103 462 au début 2010. Le projet permet la construction de 24 chambres pour personnes en formation. Le plan financier a été validé par l'Office du logement et l'autorisation de construire doit être délivrée prochainement. L'immeuble répondra à de très bons standards énergétiques. Sa position très proche des bâtiments universitaires est idéale pour des personnes en formation. Le montant de fonds propres à trouver est de 150 000 francs.

Une fondation privée a accepté de subventionner la Ciguë à hauteur des fonds propres nécessaires à cette opération.

*En annexe: plans et descriptif de l'immeuble, plan financier.*

#### *Acquisition et rénovation du 3, rue Chaponnière*

La FPLC est propriétaire d'un immeuble vétuste au 3, rue Chaponnière. Elle a confié la rénovation de ce bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle à la Ciguë. La coopérative

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

a déposé auprès du DCTI la requête DD 103 598 en mai 2010. Cette rénovation propose 58 chambres pour personnes en formation. L'autorisation de construire doit être délivrée prochainement, les préavis des services concernés étant positifs. L'immeuble répondra à de très bons standards énergétiques. Le montant de fonds propres à trouver est de 300 000 francs.

La présente proposition vise à octroyer une subvention d'investissement à la Ciguë correspondant aux fonds propres nécessaires pour démarrer cette opération.

*En annexe: plans et descriptif de l'immeuble, plan financier.*

**Financement des travaux**

La Ville de Genève propose d'octroyer à la coopérative La Ciguë une subvention d'investissement permettant la réalisation du projet «Chaponnière».

Cette subvention d'investissement sera octroyée moyennant la signature d'une convention ad hoc. Cette convention devra garantir un usage des fonds conforme à la présente proposition ainsi qu'une garantie quant à la pérennité de la destination des logements ainsi créés.

**Service gestionnaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est la Direction du département des finances et du logement.

**Budget prévisionnel d'exploitation**

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charges d'exploitation supplémentaires.

**Charges financières**

Pour la subvention d'investissement prévue (300 000 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 65 040 francs (amortissement au moyen de 5 annuités, intérêts au taux de 2,75%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à une subvention d'investissement à la coopérative La Ciguë afin qu'elle acquière et rénove l'immeuble sis rue Chaponnière 3.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

*Annexes:*

Annexe 1 Statuts de la coopérative La Ciguë

Annexe 2 Présentation des projets et plans financiers des travaux de construction/rénovation

## **CIGUE**

### **Coopérative de Logement Pour Personnes en Formation**

#### **STATUTS**

**Dernière modification du 02.06.1993**

#### **ARTICLE 1er**

**Nom, siège**

Sous le nom "CIGUE" existe une coopérative sans but lucratif au sens des présents statuts et des articles 828 ss. du Code des Obligations.

Son siège est à Genève.

#### **ARTICLE 2**

**But, compétence juridique**

La coopérative a pour but de contribuer, par intérêt général, à la solution des problèmes de logement des étudiants et des personnes en formation (ci-après étudiants).

Elle s'y emploie en particulier de la manière suivante:

1. Elle travaille avec d'autres institutions qui poursuivent les mêmes buts, afin de mettre à la disposition des étudiants des logements adéquats qui seront, dans la mesure du possible, gérés par les étudiants.
2. Elle favorise l'augmentation, à fortiori le maintien tant par l'Etat que par les privés du parc immobilier destiné aux étudiants. Pour ce faire, elle élabore les projets adéquats et informe le public des problèmes du logement étudiant.
3. Elle gère, dans les limites de son but, des chambres, des appartements, des immeubles et des lotissements.

La coopérative est habilitée par le biais de son Conseil d'Administration (art 16 ss.) à déposer tout recours aux fins de défendre ses intérêts et ceux de ses membres.

#### **ARTICLE 3**

Les membres fondateurs sont:

- la Conférence Universitaire des Associations d'Etudiants
- Pascal Davet
- Pascal Delholm
- Alain de Felice
- Maurice Marani
- Paul Oberson
- Christine Panchaud
- Eric Rossiaud

Les membres avant demandé l'inscription au registre du commerce sont :

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

- Christophe Gilli
- Nathalie Favre
- Claire-Marie Peverelli
- Yann Golay
- Sami Kanaan
- Nina Raeber
- Eric Rossiaud

Ne peuvent être membres que les étudiants et les personnes morales qui par leurs actions ou leurs buts agissent conformément aux buts de la CIGUE.

Les personnes morales ne peuvent pas représenter plus de 3/10 èmes des membres.

La demande d'admission doit être faite par écrit et stipuler l'acceptation expresse des présents statuts et de leur article 31.

L'adhésion de tout nouveau membre doit être acceptée par le Conseil d'Administration (art 16 ss.). Cette décision peut être annulée lors de l'Assemblée Générale ordinaire suivante par un vote à la majorité simple. En cas de refus de la part du Conseil d'Administration, le postulant peut présenter sa demande d'adhésion à l'Assemblée Générale (art 9 ss.). Le Conseil d'Administration a l'obligation d'informer l'Assemblée des adhésions survenues depuis la dernière Assemblée ordinaire.

#### **ARTICLE 4** **Parts et dérogations**

Chaque membre de la coopérative doit détenir au moins une part du capital-action, d'une valeur nominale de Frs. 300.--

Pour autant que la coopérative compte déjà sept membres, le requérant est autorisé à acquérir sa part en mensualités de Frs. 50.--. Il acquiert en outre dès le versement de la quatrième mensualité les mêmes droits que les autres coopérateurs. Ces droits tombent au bout de l'année qui suit l'admission, si dans ce délai le requérant n'a pas procédé à tous les versements auxquels il était tenu.

#### **ARTICLE 5** **Démissions**

Chaque coopérateur peut se retirer de la coopérative à la fin de chaque exercice. Il doit en faire la déclaration au plus tard le jour de la rentrée universitaire de janvier.

Le démissionnaire a droit au remboursement de sa part, au plus à sa valeur nominale, sur la base de la fortune nette de la coopérative. Le démissionnaire ne peut faire valoir aucune prétention sur la fortune de la coopérative.

Si la sortie d'un coopérateur, en raison des circonstances où elle a lieu, cause un préjudice à la coopérative, ou compromet son existence, le remboursement à ce dernier pourra être différé au plus de cinq ans, son montant restant calculé au jour de sa démission.

**ARTICLE 6****Exclusions**

L'Assemblée Générale (art 9 ss.) peut à une majorité des deux tiers exclure tout coopérateur qui aura manqué gravement à ses devoirs de coopérateur, voire agi à des occasions réitérées de manière contraire aux buts de la coopérative. Le coopérateur exclu a droit au remboursement conformément à l'art. 5 sans préjudice des poursuites pénales et civiles ultérieures.

Est exclu d'office la personne qui n'est plus en formation et qui arrive à la fin de son contrat avec la CIGUE.

**ARTICLE 7****Membre de soutien**

Toute personne le désirant peut devenir membre de soutien de la coopérative. Les membres de soutien paient une cotisation annuelle d'au moins Frs. 50.--.

**ARTICLE 8****Organes de la coopérative et cumul des mandats**

Les organes sont:

1. L'Assemblée Générale (art 9 ss.),
2. Le Conseil d'Administration (CA, art 16 ss.),
3. La Commission de Contrôle (art 23 s.),
4. L'organe de contrôle (art 25).

Nul ne peut être membre conjointement de deux des organes ci-dessus, excepté l'Assemblée Générale.

Les étudiants membres de la coopérative doivent être majoritaires dans tous les organes de la coopérative, excepté l'organe de contrôle (art 25).

**ARTICLE 9****Assemblée Générale**

Toute Assemblée Générale ordinaire est publique; elle peut voter le huis-clos en tout temps si elle le juge nécessaire. L'Assemblée Générale ordinaire a lieu dans les trois mois suivant la clôture de chaque exercice. Le Conseil d'Administration (art 16 ss.) envoie les convocations pour les Assemblées Générales extraordinaires de sa propre initiative ou dans les cinq jours à la demande de trois coopérateurs, de la Commission de Contrôle (art 23) ou de l'organe de contrôle (art 25).

**ARTICLE 10**  
**Ordre du jour**

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration (art 16 ss.). La Commission de Contrôle (art 23) ou l'organe de contrôle peuvent en cas de besoin s'en charger.

L'ordre du jour d'une Assemblée Générale ordinaire doit parvenir aux coopérateurs au plus tard dix jours avant celle-ci, et dans les meilleurs délais pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Les demandes d'inclusion à l'ordre du jour d'une Assemblée doivent être remises en mains propres à l'organe qui la convoque au plus tard une semaine avant celle-ci., et dans les meilleurs délais pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Conformément aux art. 883 & 884 du Code des Obligations, les modifications de l'ordre du jour impliquant un vote par l'Assemblée Générale ainsi que ledit vote ne sont possibles que si tous les membres de la coopérative sont présents.

**ARTICLE 11**  
**Compétences**

L'Assemblée Générale a les compétences suivantes:

1. Elle approuve le rapport annuel du Conseil d'Administration (art 16 ss.) et lui donne décharge pour l'exercice passé à la demande de la Commission de Contrôle (art 23 ss.) et de l'organe de contrôle (art 25 ss.).
2. Elle accepte les comptes et le bilan et donne décharge au trésorier pour l'exercice passé à la demande du contrôleur (art 25).
3. Elle approuve le rapport de la Commission de Contrôle (art 23) et lui donne décharge pour l'exercice passé.
4. Elle approuve le rapport de l'organe de contrôle.
5. Elle élit et révoque le président, le trésorier, et les autres membres du Conseil (art 16 ss.).
6. Elle élit et révoque le président et les autres membres de la Commission de Contrôle (art 23 ss.).
7. Elle élit et révoque l'organe de contrôle.
8. Elle élit le président, le vice-président et le secrétaire de l'Assemblée Générale pour l'exercice courant.
9. Elle connaît toutes les plaintes déposées contre le Conseil d'Administration (art 16 ss.) ou la Commission de Contrôle (art 23).

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

10. Elle établit les éventuelles contributions annuelles supplémentaires sur préavis du Conseil d'Administration, de la Commission de Contrôle (art 23).
11. Elle décide de l'utilisation du bénéfice net.
12. Elle approuve le budget du Conseil d'Administration (art 16 ss.) pour le nouvel exercice.
13. Elle prend connaissance des nouvelles adhésions et peut annuler les décisions du Conseil d'Administration (art 16 ss.) prises en application de l'art 3.
14. Elle vote l'exclusion des coopérateurs (art 6).
15. Elle vote toutes les modifications des statuts à la majorité des deux tiers.
16. Elle vote la dissolution de la CIGUE à la majorité des trois quarts.
17. Elle approuve les règlements et donne les directives au Conseil d'Administration (art 16 ss.) et à la Commission de Contrôle (art 23).
18. Elle approuve le barème des apports en nature (art 27).
19. Elle approuve le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale décisionnaire.
20. Elle peut créer un secrétariat permanent.
21. Elle peut élire, éventuellement sur proposition de l'Université, un membre de la Commission de Contrôle (art 23).
22. Elle peut décréter pour douze mois au plus la non-applicabilité de l'art 16, al. 3.
23. Elle peut voter le huis-clos en tout temps si elle le juge nécessaire.
24. Elle a le pouvoir d'inviter des personnes non soumises au huis-clos.

**ARTICLE 12****Quorum, décisions**

L'Assemblée Générale peut siéger valablement quand la moitié des coopérateurs ou de leurs représentants sont présents: sont réservées les dispositions légales contraires. Si le quorum n'est pas atteint lors de l'Assemblée Générale, une nouvelle Assemblée non soumise au quorum doit être réunie dans les dix jours. L'ordre du jour (art 10, al. 2) de l'Assemblée Générale ordinaire devra toujours rappeler les dispositions du précédent article et l'ordre du jour de l'Assemblée de remplacement, l'absence de quorum obligatoire.

Sous réserve des dérogations prévues par les présents statuts, l'Assemblée prend ses décisions et effectue ses votes à la majorité simple des présents. En cas d'égalité des voix, l'objet de vote est considéré comme rejeté, exception faite s'il s'agit de décisions déjà prises par le Conseil (art 16 ss. ) ou d'actions déjà engagées par lui.

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

**ARTICLE 13**  
**Représentation**

Les représentants doivent aussi être coopérateurs et ne peuvent être porteurs que d'une procuration, dont la production peut être requise par le président de l'Assemblée.

**ARTICLE 14**  
**Présidence**

Le président, en son absence le vice-président élu par l'Assemblée, préside les Assemblées Générales, en leur absence, l'Assemblée désigne un président pour l'occasion.

**ARTICLE 15**  
**Procès-verbaux**

Un procès-verbal de chaque Assemblée, faisant au moins état des décisions prises est dressé et signé par le secrétaire et contresigné par le président et le vice-président.

**ARTICLE 16**  
**Conseil d'Administration: mandat, mandat de droit**

Le Conseil d'Administration se compose d'au moins trois personnes. Les conseillers sont élus pour une année par l'Assemblée Générale (art 9 ss.). Leur mandat est renouvelable indéfiniment. Les conseillers qui veulent démissionner le font en principe à la fin de leur mandat et donnent un préavis de deux mois.

Le président, le vice-président, et le secrétaire de l'Assemblée Générale peuvent être membres du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale (art 9) peut suspendre l'application de cet alinéa.

**ARTICLE 17**

En vertu de l'art 895, al. 1 du Code des Obligations, la majorité des membres du Conseil doit être de nationalité suisse et être domiciliée en Suisse.

**ARTICLE 18**

Tout objet qui n'est de la compétence d'aucun autre organe en vertu de la loi ou des présents statuts relève de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier l'obligation d'établir pour chaque lieu géré par la CIGUE un règlement général et de la faire approuver par l'Assemblée Générale (art 9 ss.).

Chaque immeuble établit son règlement conformément aux présents statuts et le fait approuver par l'Assemblée Générale.

**ARTICLE 19**  
**Délégation et compétences**

Le Conseil peut distribuer ses tâches en son sein, ses membres répondent alors de leurs actes vis-à-vis du Conseil. Le Conseil ne peut confier que des tâches précises à des tierces personnes. Les exceptions à ces principes font l'objet d'un règlement (art 11, al. 17).

**ARTICLE 20**  
**Séances**

Le Conseil se réunit aussi souvent que son travail l'exige. Le président le convoque à la demande de deux membres de la Commission de Contrôle (art 23) ou de sa propre initiative.

Les séances du Conseil sont ouvertes aux membres de la coopérative. Le Conseil peut voter le huis-clos dans les cas importants. La Commission n'y est pas soumise.

**ARTICLE 21**  
**Quorum et majorité**

Le Conseil ne peut siéger valablement que si la majorité de ses membres est présente. Il prend ses décisions et effectue ses votes à la majorité simple des présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

**ARTICLE 22**  
**Légalisation des signatures**

Le Conseil s'occupe de faire légaliser selon ses besoins la signature de ses nouveaux membres. La coopérative est valablement engagée par la signature de deux des membres du Conseil d'Administration.

**ARTICLE 23**  
**Commission de Contrôle**

Le rôle de la Commission de Contrôle est de veiller à la bonne marche de la coopérative en général et à l'application des statuts en particulier.

La Commission de Contrôle se compose d'au moins trois personnes. Les membres de la Commission sont choisis en fonction de leurs connaissances du problème de la gestion étudiante et de manière que l'un d'entre eux ait de bonnes connaissances juridiques.

Les articles 16 & 20 al. 2 s'appliquent par analogie à la Commission.

L'Assemblée Générale peut élire en tout temps (art 11, al. 21), éventuellement sur proposition de l'Université, un professionnel de l'immobilier comme membre de la Commission de Contrôle.

**ARTICLE 24**  
**Commissions**

Des commissions ad hoc peuvent se former librement. Elles se composent d'au moins trois personnes. Elles doivent être reconnues par le CA et sont en liaison étroite avec lui. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel.

**ARTICLE 25**  
**Organe de contrôle**

Un bureau genevois d'experts comptables reconnu sert d'organe de contrôle. Il vérifie les comptes annuels conformément à la loi et fait un rapport écrit à l'Assemblée Générale (art 9 ss.)

**ARTICLE 26**  
**Secrétariat permanent**

En cas de besoin, un secrétariat permanent de la CIGUE pourra être créé sur décision de l'Assemblée Générale (art 9 ss.).

**ARTICLE 27**  
**Finances**

Le capital social n'est pas limité. Celui-ci est composé:

1. Du capital social, divisé en parts de valeur nominale de Frs 300.--
2. Des cotisations annuelles.
3. Des emprunts et subventions.
4. Des dons et legs.
  
5. Du produit des locations.

La fortune nette de la coopérative au sens de l'art 5, al. 2 ne comprend ni les emprunts ni les subventions.

**ARTICLE 28**  
**Nature des prestations des membres**

Chaque membre peut s'acquitter exceptionnellement de tout ou partie de ses contributions supplémentaires (art 31) en nature selon le barème établi par le Conseil d'Administration (art 16 ss.) et approuvé par l'Assemblée Générale (art 9 ss.).

**ARTICLE 29**  
**Responsabilité**

La CIGUE ne répond que sur sa propre fortune à l'exclusion de toute responsabilité des coopérateurs.

**ARTICLE 30**  
**Bénéfice net**

Si le bilan annuel laisse apparaître un bénéfice net, celui-ci doit être réparti comme suit:

1. 5% pour le fonds de réserve légale,
2. Il n'est distribué aucun dividende,
3. L'Assemblée Générale (art 9 ss.) décide de ce qui est fait du reliquat. Le Conseil d'Administration (art 16 ss.) peut lui faire des suggestions.

**ARTICLE 31**  
**Cotisations des coopérateurs**

Chaque année, chaque coopérateur doit s'acquitter d'une cotisation d'entrée de Frs 50.-  
-  
En outre, il devra éventuellement s'acquitter d'une contribution supplémentaire si la vie de la CIGUE est en danger.

Cette contribution supplémentaire n'est pas un versement supplémentaire au sens de l'art. 871 du Code des Obligations.

**ARTICLE 32**  
**Exercice financier**

L'exercice financier va du 1.01. au 31.12.

L'organe de contrôle doit déposer au siège de la coopérative le bilan et le compte d'exploitation, établis conformément aux prescriptions légales, de même que son rapport propre (art 259) au moins dix jours avant l'Assemblée Générale, afin que les coopérateurs puissent les consulter.

**ARTICLE 33**  
**Ordre et condition d'attribution des logements de la coopérative**

Les locataire doivent être membres de la coopérative.

Les logements de la coopérative seront attribués en priorité aux étudiants inscrits à l'université de Genève ou d'une autre école supérieure, puis aux autres personnes en formation, ceci en conformité avec le règlement général (art 17, al. 2).

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

Le droit ordinaire ou préférentiel à l'attribution d'un logement de la coopérative est intransmissible même à titre gratuit.

**ARTICLE 34****Dissolution de la coopérative**

La dissolution de la coopérative est votée par l'Assemblée Générale (art 9 ss.).

En cas de dissolution de la société coopérative, la liquidation est laissée aux soins du Conseil d'Administration (art 16 ss.), à moins que l'Assemblée Générale n'en dispose autrement. Les dispositions légales sur la faillite sont réservées.

**ARTICLE 35****Emploi des fonds**

Les fonds de la coopérative seront employés:

1. A l'extinction des dettes de la coopérative,
2. Au remboursement des parts des coopérateurs au maximum à leur valeur nominale.

Un éventuel reliquat sera versé, sous réserve de la loi, à la Conférence Universitaire des Associations d'Étudiants ou à son successeur avec l'obligation de l'utiliser à la solution des problèmes de logement des étudiants au sens de l'art. 2, al. 1.

**ARTICLE 36****Publications de la coopérative**

L'organe de la publication de la coopérative est la Feuille Officielle suisse du Commerce et la Feuille des Avis Officiels de la République et du Canton de Genève. Les coopérateurs seront informés de ce qui les concerne, personnellement par écrit et, si besoin est, par lettre recommandée.

5168

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

**D V K**

ARCHITECTES

**COOPERATIVE DE LOGEMENT POUR PERSONNES EN FORMATION  
RUE CHAPONNIERE 3 – 1201 GENEVE**

**RENOVATION ET TRANSFORMATION D'UN IMMEUBLE**

**DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX**  
**PAR CODE DES FRAIS DE CONSTRUCTION (CFC)**

PROVISoire

Diserens-Von Kaenel

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi) 5169  
Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

D V K  
ARCHITECTES

**CFC**      **DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX**

**1**            **TRAVAUX PREPARATOIRES**

- 101            *Relevé*  
○ Relevé de l'état existant y compris équipement et installations techniques.
- 11**            ***Préparation du terrain***
- 112            *Démolitions*  
○ Démolition et évacuation (compris taxes de décharge), selon les plans d'architecte (indications en jaune).
- 114.0          *Installation de chantier*  
○ Location du domaine public pendant la durée des travaux.  
○ Selon les directives cantonales en vigueur et en accord avec la police des constructions (DCTI), toutes protections nécessaires à la sécurité des locataires de l'immeuble pendant la durée des travaux ainsi que les installations nécessaires à la réalisation des travaux.
- 119            *Bennes d'évacuation pour sapine.*
- 12**            ***Protection, aménagements provisoires***
- 121            - Protections indispensables dans le hall d'entrée, les parties communes et de la cage d'escalier.  
- Mie hors services provisoire des installations de transport - ascenseur.  
- Protection hors d'eau de la toiture durant les travaux en toiture.

**2**            **BATIMENT**

**21**            ***Gros œuvre 1***

- 211            *Maçonnerie*  
211.1          *Echafaudages*  
○ Pose d'échafaudages sur les trois façades, sur toute la hauteur, avec escalier d'accès aux étages, pont de couvreurs.  
○ Installation d'une sapine, d'une goulotte et d'un treuil pour la durée du chantier, emplacement à définir.  
○ Installation d'une toiture provisoire.
- 211.4          *Canalisations intérieures*  
○ Canalisations sous dallages, état et modifications à définir.
- 211.6          *Maçonnerie :*  
○ Piquage partiel du crépi des façades, piquage des éléments en maçonnerie endommagés et remise en état.  
○ Nouveaux dallages en sous-sol.
- 211.7          *Travaux d'entretien :*  
○ Réparation de la fissure de la cage d'escalier (pose de bande de carbone ; à définir avec l'ingénieur civil mandataire).
- 214            *Constructions en bois*  
214.1          *Charpente*  
○ Construction d'une grande lucarne en toiture.  
○ Construction de chevêtres en toiture pour pose de Velux.
- 214.3          *Éléments préfabriqués / Escaliers*

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

D V K  
ARCHITECTES

- o Construction des chevêtres et fourniture et pose des 3 escaliers préfabriqués en bois à l'intérieur des appartements en duplex.

- 216 *Travaux en pierre naturelle:*
- o Réparations ponctuelles des encadrements en pierre.

**22 Gros œuvre 2**

221 *Fenêtres, portes extérieures*

221.0 *Fenêtres en bois*

- o Fourniture et pose de nouvelles fenêtres en chêne avec verres isolants de hauts coefficients thermiques et phoniques.

221.3 Fenêtres en acier

- o Fourniture et pose de nouvelles vitrines et portes métalliques pour les arcades. Eléments coulissants à guillotine sur Rue Chaponnière.

222 *Ferblanterie:*

- o Ferblanterie sur les éléments de corniche, de balcons et terrasses, de toiture et lucarne.
- o Ecoulements des terrasses et toiture, repris sur les descentes d'eau existantes.

223 *Protection contre la foudre*

224 *Couverture*

224.0 *Couverture des combles*

- o Dépose des tuiles existantes et entreposage soigné dans la zone de chantier. Contrôle et remplacement des tuiles endommagées.
- o Composition de la toiture (à confirmer en fonction de l'existant et des recommandations de l'ingénieur thermique adjudicataire) :
  - o Couverture en tuile
  - o Litteaux bois 27x40mm
  - o Contre-lattage 40x45mm
  - o Sous-couverture Isoroof 22mm
  - o Plancher
  - o Isolation thermique entre chevrons, ep. à confirmer
  - o Lattage bois, 20 à 40mm
  - o Pare-vapeur isolant type Thermofoil DBB
  - o Lattage technique 20mm
  - o Finition placoplâtre, 2x12,5mm + peinture

225 *Etanchéités et isolations*

225.2 *Isolation*

- o Isolation intérieure des façades (système qui prémuni des problèmes d'humidité dans le plancher et le solivage, à déterminer avec ingénieur thermique mandataire).
- o Isolation de la toiture (voir composition toiture point 224.0).
- o Fermetures coupe-feu de gaines techniques.

226 *Crépissage de façade*

226.2 *Crépissages de façade isolants*

- o Isolation extérieure des façades avec un crépi isolant.

227 *Traitement des surfaces extérieures:*

227.1 *Peinture extérieure des façades.*

228 *Fermetures extérieures mobiles*

228.1 *Volets roulants*

- o Fourniture et pose de nouveaux stores extérieurs à rouleau devant chaque fenêtre.

**23 Installations électriques**

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

D V K  
ARCHITECTES

- 232 *Installations de courant fort*
- Mise hors service des installations existantes.
  - Installations provisoires de chantier.
  - Alimentation, distribution principale et comptage pour les nouveaux appartements.
  - Reprise des installations existantes, mise aux normes des installations dans les salles d'eau et nouvelles installations électriques.
  - Reprise de la distribution électrique existante dans les parties communes et techniques.
- 233 *Lustrerie*
- Fourniture et pose de lustrerie pour les nouveaux appartements (dégagements, cuisine et chambres).
  - Fourniture et pose de lustrerie dans les parties communes.
- 236 *Installations à courant faible*
- Contrôle et mise à jour des installations téléphoniques dans l'immeuble et dans chaque appartement.
- 24 *Chauffage, ventilation et conditionnement d'air (installations)***
- 241 *Fourniture de porteurs d'énergie, stockage*
- Fourniture et pose d'un silo pour le stockage de combustible dans le cas d'une installation d'une chaudière à bois.
- 242/243 *Production de chaleur et distribution de chaleur*
- Nouvelle chaudière (énergie à déterminer avec ingénieur thermique mandataire, à gaz ou à bois).
  - Comptage de chaleur indépendant (appartements et arcades).
  - Raccordement au réseau de distribution existant.
  - Extension de l'installation existante dans les combles.
- 244 *Ventilation*
- Installation du système de double flux des appartements et des arcades (pulsion dans les chambres et dégagement et aspiration dans les salles d'eau).
  - Modification des gaines techniques existantes pour passages des gaines de ventilation des arcades et double flux des appartements.
- 25 *Installations sanitaires***
- 250 *Distribution et écoulement*
- Nouvelles installation de distribution d'eau chaude (avec circulation) et d'eau froide, d'évacuation et de ventilation primaire pour tout l'immeuble, dans les gaines existantes.
  - Fourniture et pose de nouveaux appareils dans tous les appartements.
  - Raccordement des installations des appartements et des arcades sur les réseaux d'évacuation EU, de distribution d'eau chaude et d'eau froide existants.
  - Remplacement des lavabos dans les chambres et remplacement du réseau de distribution et d'écoulement. Ce poste est à calculer en option.
  - Nouvelles installations dans les combles.
  - Distribution et installation du gaz à tous les étages.
- 258 *Agencements de cuisine*
- Agencement complet des cuisines des appartements, meubles et appareils électroménagers. Programme par cuisine :
    - 2 éléments bas de 60cm + 1 armoire à balais toute hauteur de 40 à 60cm (adaptation sur mesure à déterminer) + éléments haut longueur 210cm.
    - 1 cuisinière électrique (ou à gaz) en pose libre.
    - 2 grands réfrigérateurs en pose libre.
- 26 *Installations de transport***

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

D V K  
ARCHITECTES

- 261      *Ascenseur*  
           ○ Entretien et mise aux normes de l'installation existante ou remplacement de l'ascenseur existant si nécessaire.
- 27      *Aménagements intérieurs 1 (appartements)***
- 271      *Plâtrerie*  
 271.0    *Crépis et enduits intérieurs*  
           ○ Contrôle et réfection des crépis et enduits des communs (cage d'escaliers, entrée, sous-sol).  
           ○ Réfection des enduits des galandages existants (toilage en option) et des plafonds des appartements, y compris toutes préparations pour peinture.
- 271.1    *Cloisons et plâtrerie*  
           ○ Doublage de l'isolation intérieurs des murs en placoplâtre 2x12.5mm ou alba 4cm + toutes préparations pour recevoir une peinture ou un toilage et une peinture. Solution alternative d'une couche monolithique à étudier avec l'ingénieur mandataire.  
           ○ Nouveaux galandages en placoplâtre 2x 2x12.5mm sur ossature métallique et isolation ou placoplâtre 10cm, y compris toutes préparations (toilage en option) pour dispersion.  
           ○ Empochements pour passages des installations techniques à travers les galandages existants.
- 273      *Menuiserie*  
 273.1    *Portes intérieures en bois*  
           ○ Contrôle général des portes existantes (portes palières et portes de communication). Condamnation des portes palières plus utilisées.  
           ○ Fourniture et pose de nouvelles portes de communication en bois à peindre, cadre / faux-cadre / embrasure.
- 273.1    *Armoires murales*  
           ○ Contrôle général des armoires fixes.  
           ○ Fourniture et pose d'armoires fixes dans les dégagements, fermetures individuelles à clefs, configuration selon plans.
- 273.2    *Vitrages intérieurs en bois*  
           ○ Fourniture et pose de parois vitrées (parties basses pleines) pour les cuisine, avec portes vitrées, à peindre, configuration selon plan.
- 275      *Système de verrouillage*  
           ○ Nouvelle mise en passe de toutes les portes palières, fourniture de 8 à 10 jeux de clefs par appartement.  
           ○ Contrôle général du verrouillage des chambres et remplacement des systèmes défectueux.
- 28      *Aménagements intérieurs 2***
- 281      *Revêtements de sol :*  
 281.0    *Chapes*  
           ○ Exécution de chapes dans les cuisines et nouvelles salles de bains pour pose de carrelage.
- 281.6    *Carrelage:*  
           ○ Fourniture et pose de carrelage au sol des cuisines et salles de bains, y compris toutes préparations.  
           ○ Contrôle général du carrelage de l'entrée et des paliers de la cage d'escalier ; remplacement du carrelage au besoin.
- 281.7    *Parquet en bois*  
           ○ Remplacement des lames de paquet en chêne défectueuses, fourniture et pose de parquet en chêne sur lambourdes pour les surfaces où le revêtement actuel est différent.  
           ○ Ponçage et huilage (traitement à définir) de toutes les surfaces.
- 282      *Revêtements de paroi*  
 282.4    *Revêtements en carrelage ou faïence*

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

**D V K**  
ARCHITECTES

- Cuisine : fourniture et pose de carrelage entre les meubles + fourniture et pose d'une plinthe en carrelage.
  - Salles de bains, douche, WC : fourniture et pose de surface de carrelage toute hauteur autour des baignoires, surface H : 120cm derrière les lavabos et WC.
- 283 *Faux-plafonds*
- 283.2 *Faux-plafonds en plâtre*
- Faux plafonds en plâtre (double couche de placoplâtre ou GS, à déterminer) dans les dégagements (passage gaines double flux), toutes réservations pour encastrement des luminaires et passage des diverses installations techniques, toutes préparations pour peinture.
- 284 *Fumisterie*
- Contrôle général des conduits de fumée et condamnation des conduits inutilisés.
  - Mise en place des nouveaux conduits avec la nouvelle installation de chauffage.
- 285 *Traitement des surfaces*
- 285.1 *Peinture intérieure*
- Appartement :
- Préparation et application de peinture sur les murs.
  - Préparation et application de peinture sur les faux-plafonds.
  - Préparation et application de peinture sur toutes les pièces de menuiserie intérieures. (portes, cadres, armoires)
- Parties communes et distribution pour accès à la surélévation :
- Préparation et application de peinture sur les murs.
  - Préparation et application de peinture sur les plafonds.
- 287 *Nettoyage :*
- Nettoyage hebdomadaire du hall d'entrée de l'immeuble, de la cage d'escalier et des paliers durant les travaux.
  - Nettoyages de cours de chantier et nettoyage complet des appartements à la fin des travaux.
  - Nettoyage complet des parties communes de l'immeuble à la fin des travaux.
- 289 *Divers et imprévus*
- 29 *Honoraires***
- 291 *Honoraires d'architecte sur les travaux de bâtiment*
- 292 *Honoraires d'ingénieur civil*
- 294 *Honoraires d'ingénieur CV*
- 296.0 *Honoraires géomètre*
- 5 FRAIS SECONDAIRES**
- 51 *Autorisations, taxes***
- 511 *Taxes domaine public.*  
*Taxe pour autorisation de construire.*
- 52 *Reproductions, documents***
- 524 *Frais et débours*
- Reproduction de documents tirages héliographiques, photos, etc.
- 529 *Divers et imprévus*

5174

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)

Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

D V K  
ARCHITECTES

**53            *Assurances et frais***

531            *Assurances:*

- Assurance responsabilité civile pour Maître d'Ouvrage.

534            *Energie*

- Frais d'énergie pour la durée des travaux.

Genève, le 19 avril 2010

Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

**RENOVATION ET TRANSFORMATION  
D'UNE COOPERATIVE DE LOGEMENT  
POUR PERSONNES EN FORMATION**

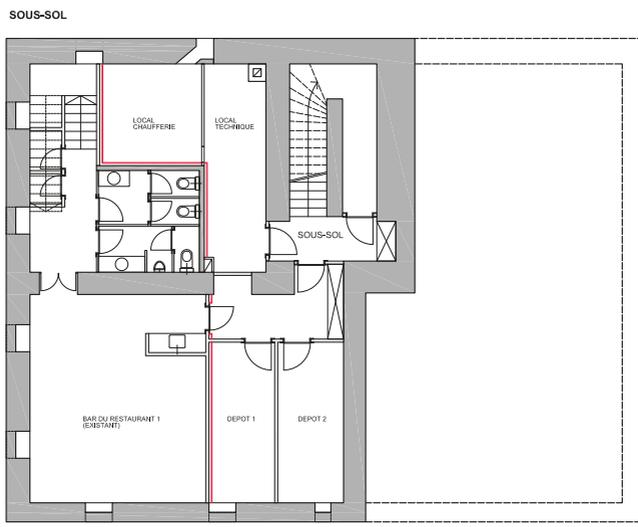
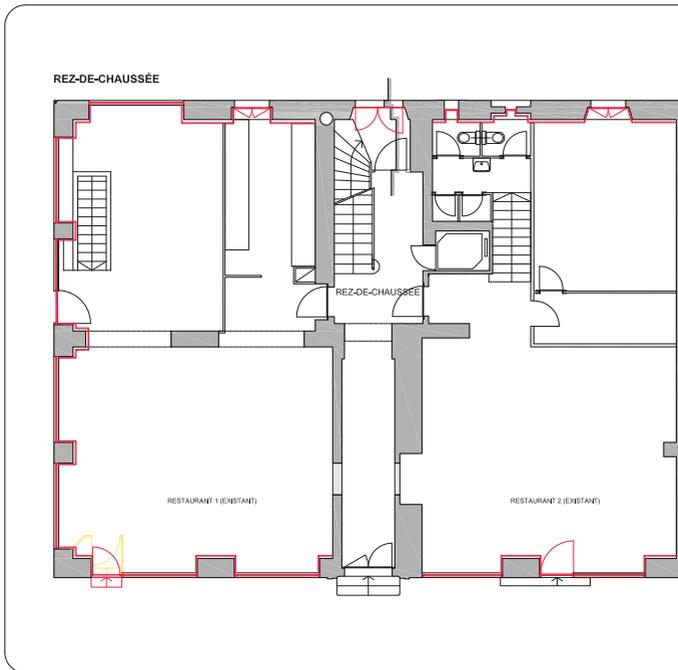
RUE CHAPONNIÈRE 3 - 1201 GENÈVE

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE DÉFINITIVE (DD)

26 avril 2010



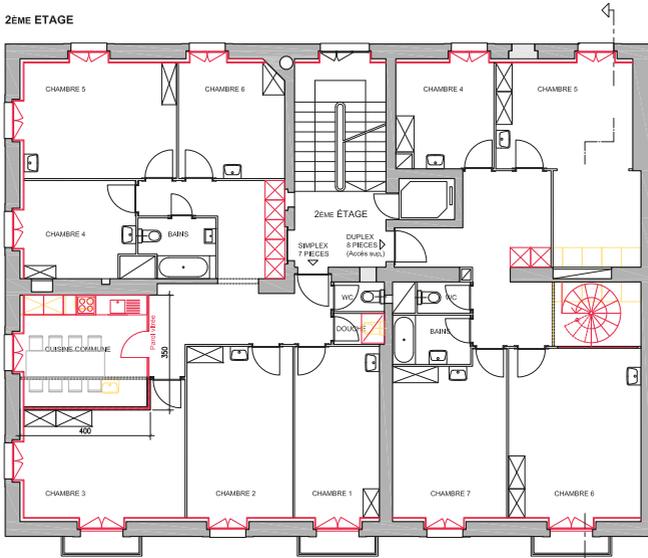
**DVK ARCHITECTES**  
Diserens - von Kaenel  
Rue Saint-Laurent 2 - 1207 Genève  
T. 022.849.53.00 F. 022.849.53.01  
Info@dvkarchitectes.ch



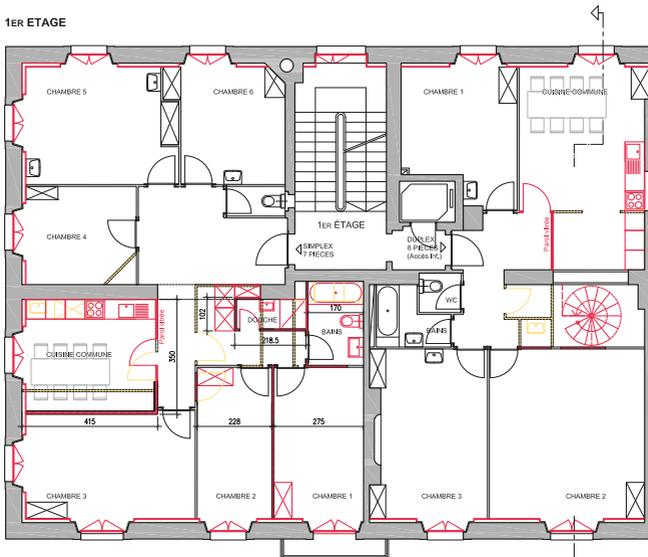
A DEMOLIR (yellow box) A CONSTRUIRE (red box)

Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

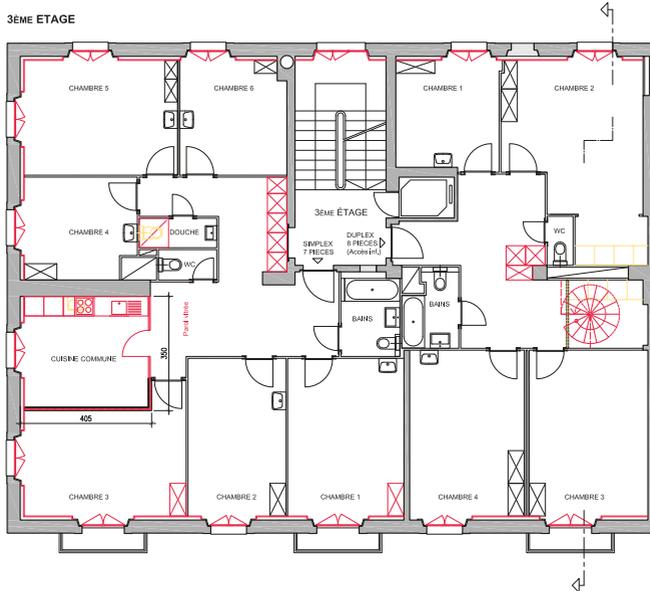
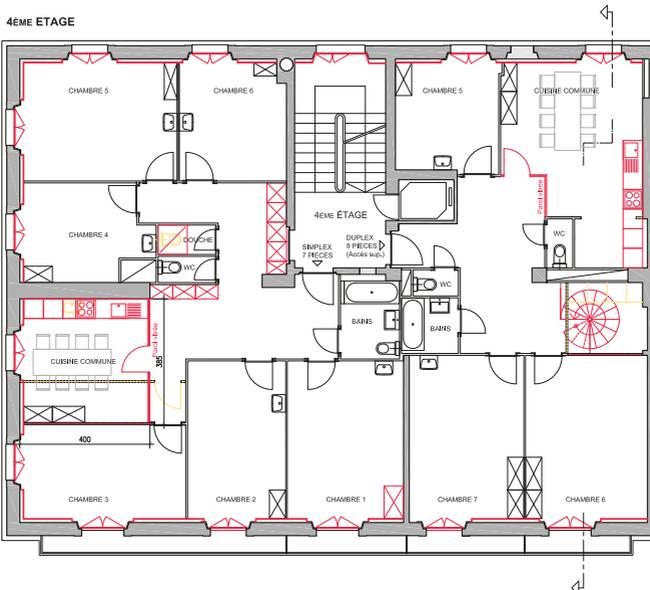
2EME ETAGE



1ER ETAGE

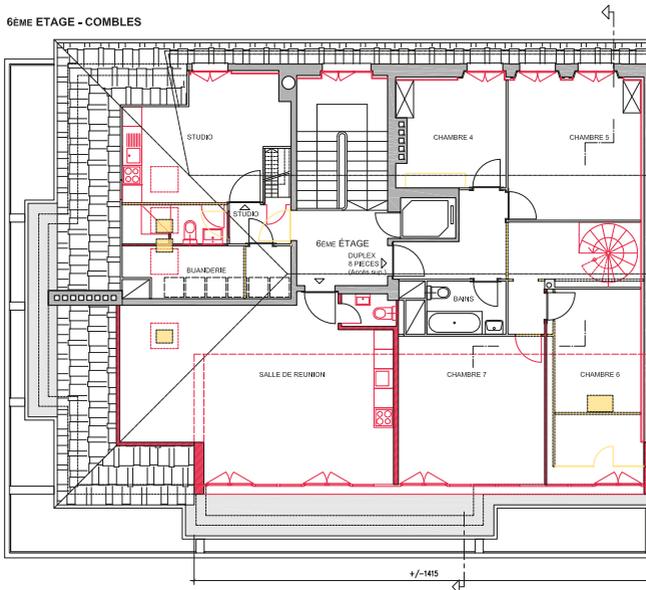


A DEMOLIR (yellow box) A CONSTRUIRE (red box)



A DEMOLIR  A CONSTRUIRE

Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation



A DEMOLIR  A CONSTRUIRE

RENOVATION ET TRANSFORMATION D'UNE COOPERATIVE DE LOGEMENT  
POUR PERSONNES EN FORMATION  
RUE CHAPONNIERE 3 - 1201 GENEVE

**DVK ARCHITECTES**  
D 1001 0113 - 1101 1301101  
Boulevard de la Corniche 2 - 1207 Geneva  
T: 022 849 33 39 F: 022 849 33 01  
info@dvkarchitectes.ch

Echelle: 1:100  
Date: 26.04.2010  
Dessin: MP

**ETAGES 5 ET 6**  
ALT. +/-0.00 = 379.63

DEMANDE D'AUTORISATION  
DE CONSTRUIRE DEFINITIVE (DD)  
**318 PL.04**





SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

5181



A DEMOLIR  A CONSTRUIRE

RENOUATION ET TRANSFORMATION D'UNE COOPERATIVE DE LOGEMENT  
 POUR PERSONNES EN FORMATION  
 RUE CHAPONNIERE 3 - 1201 GENEVE

**DVK ARCHITECTES**  
 Diserens - von Känel  
 Rue Solus-Juranyi 2 - 1201 Genève  
 T. 022 849 53 00 F. 022 849 53 01  
 info@dva.architectes.ch

Echelle 1:100  
 Date 26.04.2010  
 Dessin MP

**FAÇADE SUD-OUEST**  
 ALT. +0.00 = 379.63

DEMANDE D'AUTORISATION  
 DE CONSTRUIRE DÉFINITIVE (00)  
**318 PL.06**



A DEMOLIR  A CONSTRUIRE

RENOVATION ET TRANSFORMATION D'UNE COOPERATIVE DE LOGEMENT  
POUR PERSONNES EN FORMATION  
RUE CHAPONNIERE 3 - 1201 GENEVE

**DVK ARCHITECTES**  
Dierkens - Von Känel  
Boulevard de la Corniche 2 - 1207 Genève  
T: 022 849 53 00 F: 022 849 53 01  
info@dvkarchitectes.ch

Echelle 1:100  
Date 26.04.2010  
Dessin MP

**FAÇADE NORD-OUEST**  
ALT. +0.00 = 379.63

DEMANDE D'AUTORISATION  
DE CONSTRUCTION DEFINITIVE (DD)  
**318 PLO7**

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi) 5183  
 Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation



0 1 2 5m

A DEMOLIR  A CONSTRUIRE

RENOUVELLEMENT ET TRANSFORMATION D'UNE COOPÉRATIVE DE LOGEMENT  
 POUR PERSONNES EN FORMATION  
 RUE CHAPONNIÈRE 3 - 1201 GENÈVE

**DVK ARCHITECTES**  
 DUBOIS 8113 - 1201 GENÈVE  
 Rue St-Barthélemy 2 - 1207 Genève  
 T: 022 849 33 00 F: 022 849 33 01  
 info@dvkarchitectes.ch

Echelle 1:100  
 Date 26.04.2010  
 Dessin MP

COUPE TRANSVERSALE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION DÉFINITIVE (CD)  
 ALT. +0.00 = 379.63  
**318 PLOB**



FACADES ANGLE SUR RUE CHAPONNIERE ET SQUARE PRAIDER



TORTURE SUR RUE CHAPONNIERE



FACADES SUR SQUARE PRAIDER



TORTURE SUR SQUARE PRAIDER



TORTURE SUR SQUARE PRAIDER

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi) 5185  
 Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
 Département de l'intérieur, de  
 l'environnement et des affaires régionales  
**Direction général du logement**  
 26, rue du Stand - C.P.3937 - 1211 Genève

Réf. : .....  
 Date : 15 août 10  
 Dossier No : .....

**PLAN FINANCIER** **Initial**

Loi du : 4.12.1977 catégorie : HLM

Requérant : CIGUE  
 Domicile élu : 17, rue Alcide-jentzer  
 Architecte : Diserens & Von Kaenel  
 Situation de l'immeuble : 3, rue Chaponière  
 Parcelle(s) No : 5494, Genève-Cité Zone : 2.0  
 Autoris. constr. No : 103958 PLQ No : ..... Commune : .....

<b>1. PRIX DE REVIENT</b>	<b>achat</b>	<b>404000</b>	terrain	1'000'000
<b>11. Terrain</b>				
111. Prix du terrain	<u>301</u> m <sup>2</sup> à <u>3'322</u>	F = <u>PM</u>		
112. Prix de l'immeuble		= <u>3'040'000</u>	F	
113. Frais d'acquisition et droit de mutation 2%		= <u>80'800</u>	F = <u>3'120'800</u>	F = <u>51.5</u> %
114. Démolition			= .....	F = <u>0.0</u> %
115. ....			= .....	F = <u>0.0</u> %
<b>12. Construction</b>				
121. Logements	..... m <sup>3</sup> à .....	F = <u>2'500'000</u>	F	
122. ....	..... m <sup>3</sup> à .....	F = <u>0</u>	F	
123. Commercial	..... m <sup>3</sup> à .....	F = .....	F	
124. Sous sol	..... m <sup>3</sup> à .....	F = .....	F	
Total	..... m <sup>3</sup>			
125. Travaux spéciaux		= .....	F	
126. ....		= <u>2'500'000</u>	F = <u>2'500'000</u>	F = <u>41.2</u> %
<b>13. Aménagements extérieurs</b>				
131. ....	..... m <sup>2</sup> à .....	F = <u>0</u>	F	
132. ....			F = <u>20'000</u>	F = <u>0.3</u> %
<b>14. Taxes</b>				
			= <u>20'000</u>	F = <u>0.3</u> %
<b>15. Frais financiers</b>				
151. Intérêts intercalaires	( <u>3.00</u> %s/ <u>5'500'000</u> F <u>12</u> mois)	.....	<u>130'625</u>	F
	<u>2</u>			
152. Frais de notaire et de création de cédules			<u>60'000</u>	F
153. ....			.....	F
154. ....			F = <u>190'625</u>	F = <u>3.1</u> %
<b>16. Frais de promotion</b>				
			= <u>110'000</u>	F = <u>1.8</u> %
<b>17. Imprévus</b>				
			= <u>100'000</u>	F = <u>1.6</u> %
<b>18. Coût total</b>				
			<u>6'061'425</u>	F = <u>100.0</u> %
<b>18. Coût total après bonus</b>				
			<u>5'811'425</u>	%

Dossier No : .....

Date : 15.08.2010

Page 2

**2. FINANCEMENT**

21. 1 <sup>er</sup> rang	(taux: 3.00 % ; amortissement : .....	3'510'000	F = 60.4 %
(créancier : .....	.....)		
22. 2 <sup>e</sup> rang	(taux: 3.00 % ; amortissement : .....	1'200'000	F = 20.6 %
(créancier : .....	.....)		
23. 3 <sup>e</sup> rang	(taux: 2.00 % ; amortissement : .....	810'000	F = 13.9 %
(créancier : .....	.....)		
24. total	(taux: ..... % ; amortissement : .....	5'520'000	F = 95.0 %
(taux: ..... % ; amortissement : .....	.....)		
26. Fonds propres	.....	290'000	F = 5.0 %
.....	.....		
27. Financement total	.....	5'811'425	F = 100.0 %
.....	.....		

**3. EXPLOITATION****31. Etat locatif****311. Habitations**

3111. .... logts	58 pces à 3'360	F = 194'880	F 350 F
3112. ....	..... à .....	F = 0	F
Total	18 logts 58 pces		= 194'880 F

**312. Surfaces commerciales**

3121. Rez m <sup>2</sup>	Commerces à .....	F = 104'000	F loyers actuels
3122. .... m <sup>2</sup>	..... à .....	F = .....	F
3123. .... m <sup>2</sup>	..... à .....	F = .....	F
3124. .... m <sup>2</sup>	..... à .....	F = .....	F
3125. .... m <sup>2</sup>	..... à .....	F = .....	F
3126. .... m <sup>2</sup>	..... à .....	F = .....	F
3127. ....	.....	.....	.....
Total	0 m <sup>2</sup>		= 104'000 F

**313. Garages**

Total	Sans .....		= 0 F
-------	------------	--	-------

Total état locatif = 298'880 F

**32. Subvention**

..... %s/ ..... % du P.R. soit s/ ..... F ( 775 F/pc ) = 44'950 F

**33. RENDEMENT BRUT**

5.92% % 343'830 F

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi) 5187  
 Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

Dossier No : ..... Date : 15.08.2010 Page 3

	Rendement brut:	
<b>34. Intérêts et charges</b>		<u>343'830</u> F
341. 1 <sup>er</sup> rang	3.00 % s/ 3'510'000	F = 105'300 F
342. 2 <sup>e</sup> rang	3.00 % s/ 1'200'000	F = 36'000 F
343. 3 <sup>e</sup> rang	2.00 % s/ 810'000	F = 16'200 F
344. Réserve sur taux	1.00 % s/ 4'710'000	F = 47'100 F
345. ....	% s/ .....	F = 0 F
346. Rente foncière	0.00 % s/ 1'000'000	F = 0 F
347. Charges	1.26 % s/ 5'811'425	F = 73'000 F
<b>Total des intérêts et charges</b>		<u>277'600</u> F

<b>35. RENDEMENT NET</b>	<b>22.84 %</b>	<b>66'230 F</b>
--------------------------	----------------	-----------------

<b>36. Amortissements</b>		
361. 2 <sup>e</sup> rang	0.00 % s/ 3'510'000	F = 0 F
362. 3 <sup>e</sup> rang	6.50 % s/ 810'000	F = 52'650 F
363. ....	% s/ .....	F = 0 F

Total des amortissements 52'650 F

<b>37. DISPONIBLE</b>	<b>4.68 %</b>	<b>13'580 F</b>
-----------------------	---------------	-----------------

**4. DONNEES COMPARATIVES COMPLEMENTAIRES**

41. Incidence terrain : ##### F par m<sup>3</sup> construit

42. Surfaces et volumes :

421. Surface locative brut logements	= ..... m <sup>2</sup>	#DIV/0! %
locaux commerciau:	= ..... m <sup>2</sup>	#DIV/0! %
Total	= ..... m <sup>2</sup>	100.0 %
422. Surface brute par pièce	= ..... 0.00 m <sup>2</sup>	
423. Surface nette par pièce	= ..... m <sup>2</sup>	
424. Coefficient d'utilisation	= .....	
425. Volume moyen par pièce	= ..... 0.00 m <sup>3</sup>	
426. Nombre moyen de pièces par logement	= ..... #DIV/0! pièces	

43. Etat locatif logements

431. Logements subventionnés

	par pièce		par m <sup>2</sup> brut	par m <sup>2</sup> net
4311. Loyer	3'360 F	%	#DIV/0!	F = ..... F
4312. Subvention	775 F	%	#DIV/0!	F = ..... F
Total	4'135 F	100.0 %	#DIV/0!	F = ..... F

432. Logts hors prest. F = ..... F

Date et signature du requérant :

5188

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)

Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

**Dario Taschetta**

6, Av. Rosemont  
1208 Genève  
e-mail d.taschetta@perso.ch

architecte EPFL

Tél. +41 22 736 21 17  
Mobile +41 79 204 36 61  
Fax +41 22 700 37 38



## PONT D'ARVE 23

DEMOLITION  
ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMMEUBLE



## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

**Situation**

L'adresse du Pont d'Arve 23 comporte actuellement un petit immeuble comprenant 2 arcades au rez-de-chaussée et 6 appartements de 3 pièces organisés sur 3 étages et sur 8 mètres à peine de profondeur. Il a été construit approximativement entre les années 1870 et 1890 et fait partie des constructions qu'on appelait « immeubles d'entrepreneur ».

Actuellement, il s'agit de l'immeuble le plus dégradé du boulevard. Au-delà de son coté délabré, l'immeuble détonne par son petit gabarit qui ne respecte pas l'alignement des corniches, ni la profondeur moyenne (entre 11 et 12 mètres) du bâti du boulevard.

**Démolition**

Le premier mandat d'étude a porté sur une analyse de l'immeuble existant et sur le potentiel du gabarit légal pour déterminer quelle option, entre agrandissement de l'immeuble et démolition/reconstruction, est la plus pertinente dans ce contexte.

La configuration initiale de l'immeuble rendant difficile un agrandissement rationnel, l'état très dégradé nécessitant une rénovation lourde et l'absence d'intérêt patrimonial ont orienté le choix vers la démolition de la bâtisse existante et la construction d'un nouvel immeuble permettant d'exploiter au mieux le gabarit légal.

**Implantation**

La parcelle de 184 m<sup>2</sup> est située entre le boulevard du Pont-d'Arve au Nord et un espace vert au Sud, constitué par le jardin de la villa Freundler, propriété de la Ville de Genève, qui sera bientôt aménagé en parc public. Elle s'insère entre deux immeubles mitoyens et le nouvel immeuble reprend les alignements sur rue et sur cour. D'une surface au sol de 150 m<sup>2</sup> il libère un espace de jardins au sud. Le boulevard, très passant et à forte circulation et le parc au sud ont facilement orienté le projet vers une façade massive et plutôt fermée au nord et une façade largement ouverte au sud.

**Programme**

Le terrain appartient à la FPLC qui a retenue La CIGUE, coopérative de logement pour personnes en formation, pour lui remettre le terrain en droit de superficie afin qu'elle réalise un immeuble. La situation très urbaine, la proximité des écoles et en particulier de l'université sont des qualités importantes pour la CIGUE.

Le programme initial prévoyait la construction d'appartements communautaires pour les étudiants avec un espace de réunion collectif et des locaux commerciaux sur le boulevard. Le cahier de charge prévoit la réalisation d'un immeuble économique et le respect de meilleurs critères énergétiques et environnementaux

L'immeuble comprend ainsi une petite arcade donnant sur le boulevard et une salle commune s'ouvrant sur un petit espace de jardin au rez-de-chaussée ; dans les 6 niveaux d'étages on trouve trois appartements en duplex, pour un total de 33 pièces et 24 chambres ; au sous-sol se trouve l'abri de protection civil, utilisé comme garage à vélos, la buanderie, les locaux techniques, la chaufferie à bois et le silo à pellets.

**Destination et sécurité-incendie**

Le bâtiment s'inscrit dans le cadre des subventions HLM prévues au sein de la Loi Générale sur le Logement et la protection des locataires (LGL).

En ce qui concerne la sécurité (incendie), comme pour la réalisation du 14-16 ch. des Ouches ou 26, rue de la Coulouvrenière (DD 102'226), les appartements sont des appartements de type uni-familiaux destinés à la location. La Coopérative conclut des baux de location avec ses coopérateurs (bail type selon LGL), qui sont des étudiants. Les étudiants habitent les appartements toute l'année et pour un maximum de 5 ans (durée moyenne des études universitaires).

## Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

**Typologie**

L'immeuble abrite 3 grands duplex occupant la totalité de la surface de l'étage. Dans le niveau inférieur du duplex on trouve les espaces de vie, cuisine-salle à manger-salon, largement ouverts vers le sud et le parc et 3 chambres donnant sur le boulevard. Une paroi mobile permet de moduler la séparation entre salle à manger et salon. Au niveau supérieur on trouve 6 chambres. En plus de l'escalier intérieur, le niveau supérieur du duplex est desservi par le palier et l'ascenseur. Une salle de bain par duplex et toutes les largeurs de portes dimensionnées pour le passage en chaise roulante permettent un accès complet aux personnes à mobilité réduite. Toutes les salles de bain sont raccordées sur une seule courette technique afin de limiter les coûts. Le dernier duplex, qui se déploie du 5<sup>ème</sup> étage aux combles, comporte seulement 3 chambres dans sa partie sous le toit et l'ascenseur ne dessert pas le dernier niveau. On trouve ainsi 2 duplex de 12 pièces et 9 chambres et 1 duplex de 9 pièces et 6 chambres pour un total de 33 pièces et 24 chambres.

**Minergie**

L'immeuble sera Minergie-Plus-Eco.

Une grande attention est portée à l'isolation de l'enveloppe. L'immeuble exploite la bonne orientation du site avec une façade massive et fermée côté nord et boulevard et une façade rideau largement vitrée côté sud et parc pour bénéficier du solaire passif. Il sera équipé d'une chaudière à pellets de bois avec chauffage par le sol et de ventilation à double flux. Des panneaux solaires, intégrés au pan de toiture sud assureront le chauffage de l'eau chaude sanitaire. Les matériaux seront exempts de produits toxiques et le bilan global de l'énergie grise sera pris en compte pour correspondre au standard Minergie Eco.

**Matérialisation**

L'immeuble sera en BA armé recyclé pour les parties porteuses avec piliers métalliques pour la façade sud. Le toit sera constitué d'une dalle à caissons ou d'une dalle massive bois, avec couverture métallique ou tuile TC. La façade sur rue sera en maçonnerie avec isolation périphérique crépie, la façade sur le parc sera de type façade rideau à structure bois et revêtement en panneaux de fibrociment, elle comportera des stores à rouleau. Les fenêtres seront en bois ou bois-métal à triple vitrage. Les escaliers seront en BA préfabriqué. Les cloisons seront en carreaux de plâtre. Les menuiseries seront en bois local. Les plafonds seront en béton brut teintés et les sols en céramique pour les espaces de séjours et en bois pour les chambres, les paliers et le sous-sol seront sans revêtement sur chape brute.

Afin de respecter les contraintes de Minergie Eco, on veillera à réduire autant que possible la multiplication de matériaux et produits.

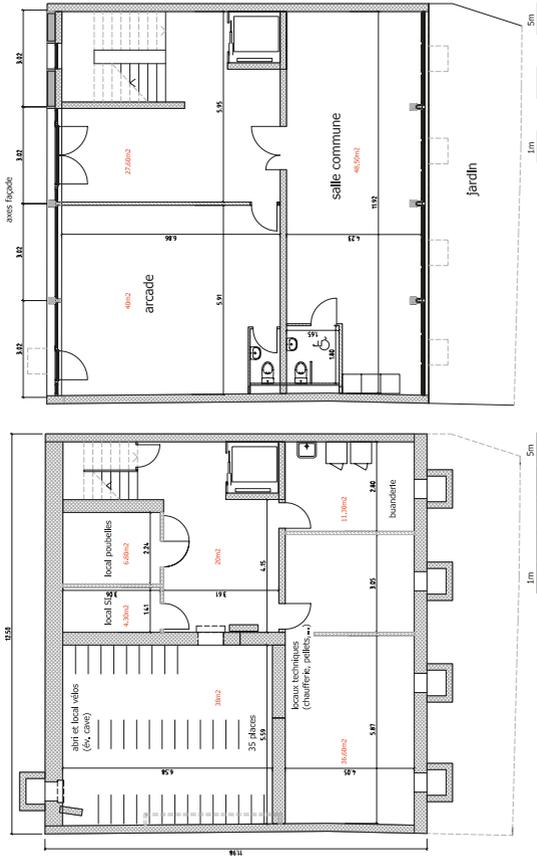
**Mobilité**

Par la nature du programme du bâtiment et de ses occupants, le projet n'amènera aucune voiture supplémentaire dans le quartier. Les nouveaux habitants feront un usage exclusif de la mobilité douce : centralité par rapport aux lieux de formations, très bonne dévestiture des transports en communs, local vélo de circonstance.

PRESENTATION PROJET DE RECONSTRUCTION PONT-D'ARVE 23 - LOGEMENT ETUDIANTS - MO CIGUE - 05.11.2009

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

5191

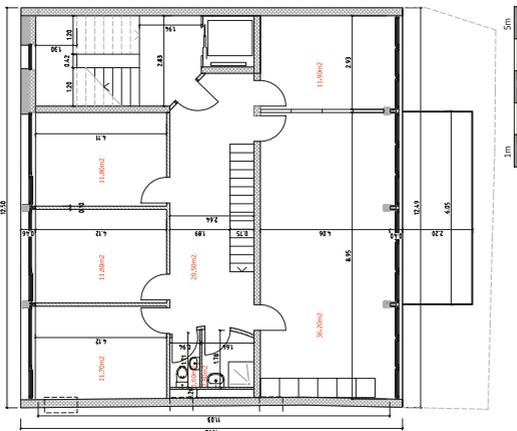


REZ DE CHAUSSEE

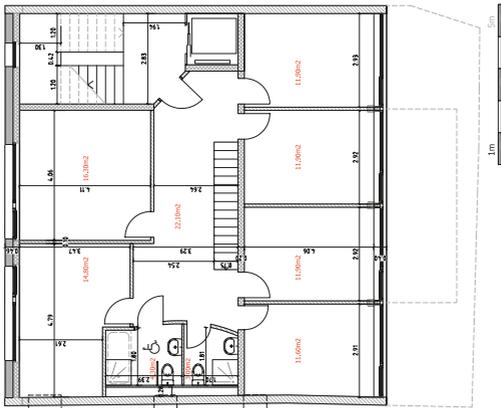
SOUS SOL

N° Chambres: Appart. 9 - Bât. 24  
 N° Pièces: Appart. 12 - Bât. 33

PRESENTATION PROJET DE RECONSTRUCTION PONT-D'ARVE 23 - LOGEMENT ETUDIANTS - MO CIGUE - 05.11.2009



ETAGE INF. DUPLEX TYPE



ETAGE SUP. DUPLEX TYPE

N° Chambres: Appart. 9 - Bât. 24  
 N° Pièces: Appart. 12 - Bât. 33

denfo taschetta - architecte epfl - 6, av. rosemont - cp 792 - 1211 geneève 13

kälin&cuérel SA - ing. civil - 21 rue de fontenailles - 1007 lausanne

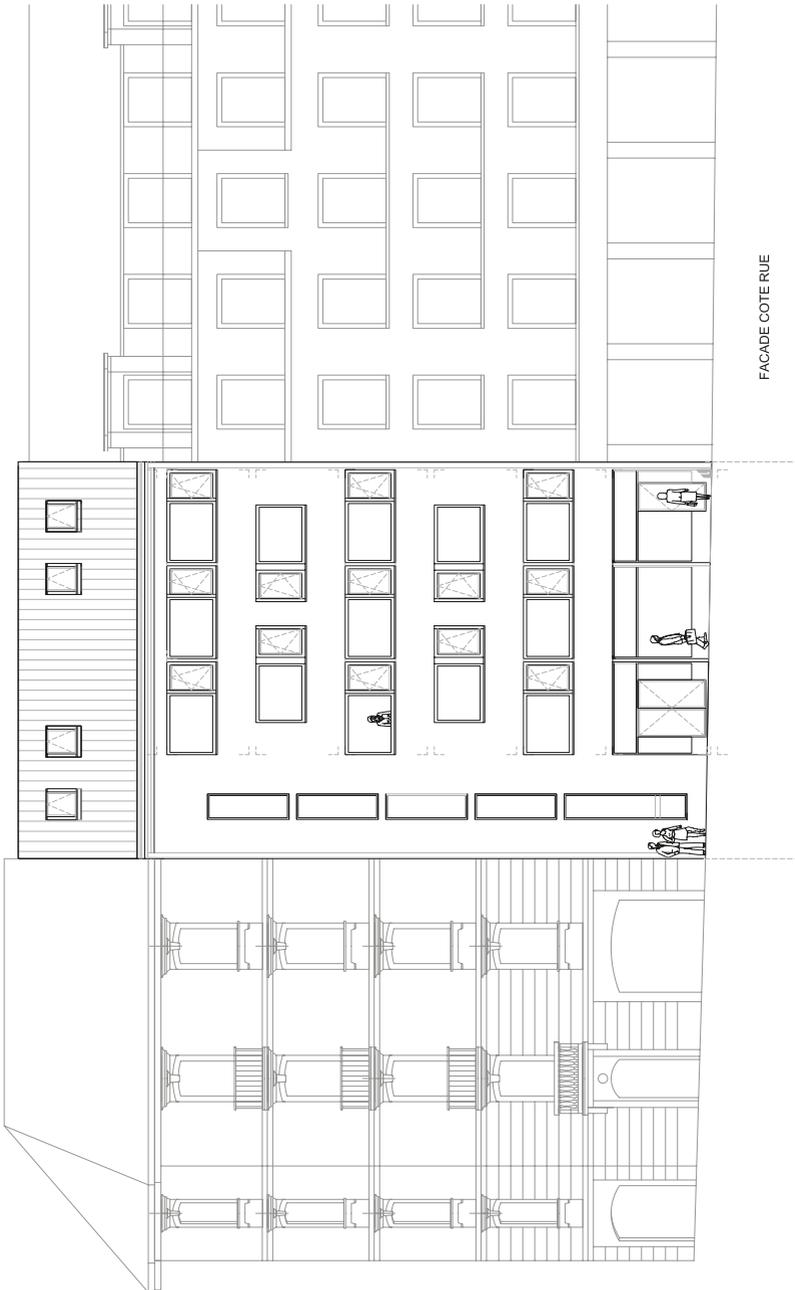
energestion SA - ing. CVS - alexandre gavard - 1227 carouge







PRESENTATION PROJET DE RECONSTRUCTION PONT-D'ARVE 23 - LOGEMENT ETUDIANTS - MO CIGUE - 05.11.2009



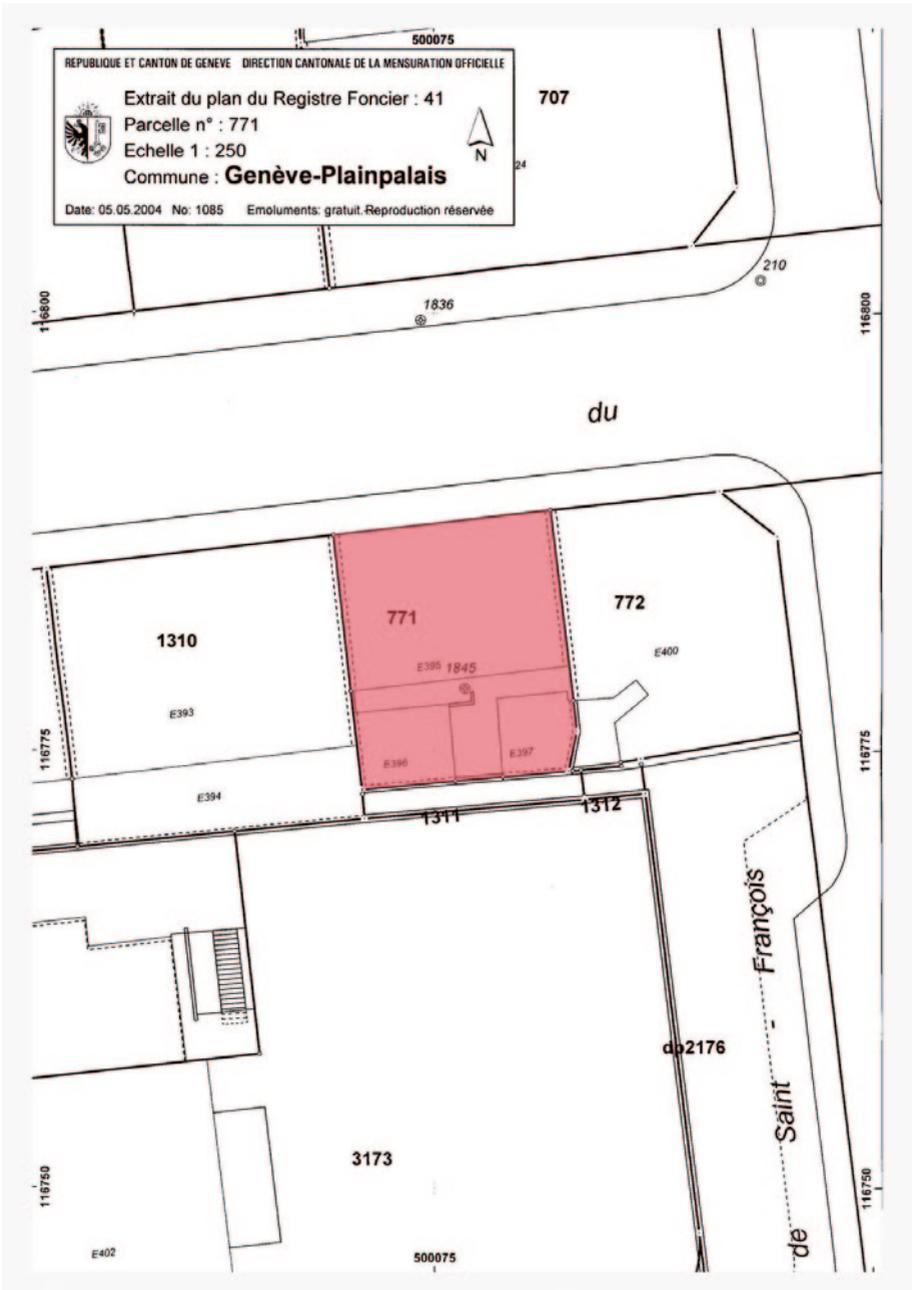
FACADE COTE RUE

energestion SA - ing. CVS - alexandre gavard - 1227 carouge

käflin&cuérel SA - ing. civil - 21 rue de fontenailles - 1007 lausanne

dario taschetti - architecete ept1 - 6, av. rosemont - cp 792 - 1211 genève 13







Dossier No : 23, Bd Pont d'arve Date : 30.07.2010

Page 2

**2. FINANCEMENT**

21. 1er rang (taux: <u>2.500</u> % ; amortissement : _____ )	<u>1'516'000</u> F = <u>51.1</u> %
( créancier : _____ )	
22. <u>2e</u> rang (taux: <u>2.500</u> % ; amortissement : _____ )	<u>900'000</u> F = <u>30.3</u> %
( créancier : <u>CCL</u> )	
23. <u>3e</u> rang (taux: <u>2.000</u> % ; amortissement : _____ )	<u>405'000</u> F = <u>13.7</u> %
( créancier : <u>ASH</u> )	
25. Total des hypothèques	<u>2'821'000</u> F = <u>95.1</u> %
26. Fonds propres	<u>150'000</u> F = <u>5.1</u> %
27. Financement total	<u>2'966'162</u> F = <u>100.2</u> %

**3. EXPLOITATION****31. Etat locatif****311. Habitations**

3111. <u>3</u> logts _____ <u>33</u> pces à <u>3'600</u> F = <u>118'800</u> F
3112. _____ pces à _____ F = <u>0</u> F
3113. _____ à _____ F = <u>0</u> F
3114. _____ à _____ F = <u>0</u> F
Total <u>3</u> logts _____ <u>33</u> pces = <u>118'800</u> F

**312. Surfaces commerciales**

3121. <u>46</u> m <sup>2</sup> <u>Arcade</u> à <u>300</u> F = <u>13'800</u> F
3122. _____ m <sup>2</sup> _____ à _____ F = <u>0</u> F
3123. _____ m <sup>2</sup> _____ à _____ F = <u>0</u> F
3124. _____ à _____ F = <u>0</u> F
3125. _____ à _____ F = <u>0</u> F
Total <u>46</u> m <sup>2</sup> = <u>13'800</u> F

**313. Garages**

3131. _____ à _____ F = <u>0</u> F
3132. _____ à _____ F = <u>0</u> F
3133. _____ à _____ F = <u>0</u> F
3134. _____ à _____ F = <u>0</u> F
3135. _____ park. visiteurs _____ p.m. _____
Total <u>0</u> emplacements = <u>0</u> F

Total état locatif = 132'600 F**32. Subvention**0.95 %s/ 95 % du P.R. soit s/ 3'892'815 F ( 1'125 F p) = 37'125 F**33. RENDEMENT BRUT**5.7 % 169'725 F

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi) 5201  
 Proposition et projet d'arrêté: logements pour les jeunes en formation

Dossier No : 23, Bd Pont d'arve Date : 30.07.2010 Page 3  
 Rendement brut: 169'725 F

**34. Intérêts et charges**

341. 1 <sup>er</sup> rang	<u>2.500</u> % s/	<u>1'516'000</u>	F =	<u>37'900</u> F	
342. 2 <sup>e</sup> rang	<u>2.500</u> % s/	<u>900'000</u>	F =	<u>22'500</u> F	
343. 3 <sup>e</sup> rang	<u>2.000</u> % s/	<u>405'000</u>	F =	<u>8'100</u> F	
344. 4 <sup>e</sup> rang	<u>0.000</u> % s/	<u>0</u>	F =	<u>0</u>	
345. Réserve sur taux	<u>1.000</u> % s/	<u>2'416'000</u>	F =	<u>24'160</u> F	
346. Rente foncière	<u>0.000</u> % s/	<u>619'784</u>	F =	<u>0</u> F	exonéré 5 ans
347. Charges	<u>1.416</u> % s/	<u>2'966'162</u>	F =	<u>42'000</u> F	
Total des intérêts et charges					<u>134'660</u> F

<b>35. RENDEMENT NET</b>	<u>23.38</u> %	<u>35'065</u> F
--------------------------	----------------	-----------------

**36. Amortissements**

361. 1 <sup>er</sup> rang	<u>0.40</u> % s/	<u>1'516'000</u>	F =	<u>6'000</u> F	
362. 3 <sup>e</sup> rang	<u>5.56</u> % s/	<u>405'000</u>	F =	<u>22'500</u> F	
363. _____ rang	_____ % s/	_____	F =	_____ F	
Total des amortissements					<u>28'500</u> F

<b>37. DISPONIBLE</b>	<u>4.38</u> %	<u>6'565</u> F
-----------------------	---------------	----------------

**4. DONNEES COMPARATIVES COMPLEMENTAIRES**

41. Incidence terrain : 110 F par m<sup>3</sup> construit

42. Surfaces et volumes :

421. Surface locative brut logements	=	<u>596.0</u> m <sup>2</sup>		<u>85.2</u> %
locaux commerciaux	=	<u>103.5</u> m <sup>2</sup>		<u>14.8</u> %
Total		<u>699.5</u> m <sup>2</sup>		<u>100.0</u> %
422. Surface brute par pièce	=	<u>28.63</u> m <sup>2</sup>		
423. Surface nette par pièce	=	<u>14.02</u> m <sup>2</sup>		
424. Coefficient d'utilisation	=	<u>0.49</u>		
425. Volume moyen par pièce	=	<u>99.15</u> m <sup>3</sup>		
426. Nombre moyen de pièces par logement	=	<u>11.00</u> pièces		

43. Etat locatif logements

431. Logements subventionnés

	par pièce		par m <sup>2</sup> brut		par m <sup>2</sup> net
4311. Loyer	<u>3'600</u> F	=	<u>76.2</u> %	=	<u>126</u> F = <u>257</u> F
4312. Subvention	<u>1'125</u> F	=	<u>23.8</u> %	=	<u>39</u> F = <u>80</u> F
Total	<u>4'725</u> F	=	<u>100.0</u> %	=	<u>165</u> F = <u>337</u> F
432. Logts hors prest.	<u>Aucun</u> F	=		=	_____ F = _____ F

Date et signature du requérant :
_____

**13.b)Projet d'arrêté du 24 novembre 2010 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Salika Wenger, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Anne Moratti Jung, MM. Christian Zaugg et Alexandre Wisard: «Des logements pour les personnes en formation» (PA-118)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que le droit au logement est encore inscrit dans la Constitution qui nous régit;
- que la bulle immobilière genevoise prend des proportions incontrôlables;
- que les loyers proposés en ville sont prohibitifs dans le privé;
- que les jeunes ne peuvent pas accéder à des logements à des prix correspondant à leurs revenus;
- que le système des sous-locations a ses limites;
- qu'un logement c'est plus qu'un lit pour dormir;
- que la Ville a une politique offensive en matière de construction de logements sociaux, notamment à Sécheron (construction au-dessus du parking P+R) et à la place des Volontaires (mise en droit de superficie à la Ciguë), mais que ce n'est pas suffisant;
- que la nécessité d'une mixité sociale et générationnelle en ville est incontournable afin de ne pas créer de ghetto,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sept de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Dans tous les projets de construction de logements proposés par le Conseil administratif, il sera tenu compte de la nécessité de prévoir des logements pour les personnes en formation.

---

<sup>1</sup> Annoncé, 3567.

*Préconsultation*

**La présidente.** En accord avec les chefs de groupe, le bureau a décidé de lier ces deux objets, qui devraient être renvoyés ensemble à la commission des finances. La parole est à M<sup>me</sup> Casares...

**M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT).** Madame la présidente, il n'est pas nécessaire que j'intervienne, puisque le bureau a précisément décidé de faire ce que je voulais demander, à savoir lier la proposition PR-858 et le projet d'arrêté PA-118.

**M. Adrien Genecand (R).** Quant à nous, nous allons nous montrer tatillons sur la question de la subvention d'investissement. En effet, soit la Ville ouvre un crédit d'investissement, soit elle accorde une subvention, mais nous ne voyons pas pourquoi elle devrait accorder une subvention d'investissement.

Nous soutenons évidemment le logement pour étudiants, mais pourquoi choisir la Ciguë et pas une autre association? Parmi les membres fondateurs et autres personnes qui travaillent pour la Ciguë, nous voyons quelques anciens de ces bancs, certains candidats... Nous demandons comment tout cela est géré, sachant qu'il y a certainement d'autres coopératives qui souhaitent faire du logement pour étudiants.

Cela dit, encore une fois, il s'agit surtout de savoir ce qu'est une subvention d'investissement. Pour nous, une telle subvention n'a aucun sens et nous souhaitons qu'à l'avenir ce type de proposition prenne la forme habituelle, à savoir un crédit d'investissement ou une subvention. Accorder une subvention d'investissement à une association pour qu'elle rénove ou construise un immeuble, alors que nous n'avons aucun pouvoir sur cette association, cela nous semble un peu particulier...

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition PR-858 et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 52 oui contre 5 non (1 abstention).

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté PA-118 et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (58 oui et 1 abstention).

#### **14. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 200 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-859).**

##### **Préambule**

Le 13 mai 2009, le Conseil municipal votait la proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009, soit l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 230 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-697). L'événement devait se dérouler à partir du 28 août 2009.

Par un courrier du 26 juin 2009, le département de la culture informait l'Association L'Usine que 30 000 francs seraient versés à l'association à compter du 2 juillet 2009 (échéance du délai référendaire), puis 170 000 francs lorsque l'autorisation de construire serait délivrée et finalement 30 000 francs après la remise des comptes de l'association (annexe 1).

La somme de 30 000 francs a en effet été versée en juillet 2009.

L'Association L'Usine a fait les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation de construire au début de l'été 2009: l'autorisation du Service du commerce pour réaliser la manifestation a été délivrée à l'association le 12 août 2009 (annexe 7). Les horaires d'exploitation, allant au maximum jusqu'à 20 h, et 24 h pour les soirées d'inauguration et de clôture, ont été fixés par le Département des institutions (annexe 6). Le Service municipal de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) a donné sa permission pour la structure éphémère en date du 24 juillet 2009, sous réserve de l'accord des divers services cantonaux concernés et de la consultation du Service des bâtiments (annexe 3).

Cependant, l'autorisation de construire n'a pas été délivrée, suite à des problèmes relatifs aux platanes de la place des Volontaires ainsi que des difficultés de sécurité, relevés par le Service des espaces verts et de l'environnement d'une part et par les services du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) d'autre part.

L'association a donc jugé plus sage de reporter tout le projet à l'année 2010. Les plans ont été modifiés et l'autorisation de construire finalement obtenue (FAO du 3 mars APA 31649 Usine Association culturelle, architecte A. Koenig, aménagement d'une structure éphémère pour manifestation, 4, place des Volontaires) en date du 26 février 2010 (annexe 10). L'Usine a dès lors renouvelé sa demande auprès du SEEP (courrier du 9 mars 2010). Elle doit encore faire de même auprès du Service du commerce et du Département des institutions.

De son côté, afin de pouvoir continuer à assurer le financement du projet, le département de la culture a demandé au Contrôle financier s'il était possible de provisionner, pour 2010, le montant restant sur le crédit voté par le Conseil municipal, soit 200 000 francs. Le Contrôle financier a donné son accord le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

L'Association L'Usine a dès lors dûment informé le Conseil municipal de ce report, en date du 3 novembre 2009 (annexe 8).

Après intervention du Service de surveillance des communes, le Contrôle financier a dû revenir sur sa décision. La provision n'a donc pas pu être faite.

Pour cette raison, le Conseil administratif était prêt à déposer une nouvelle demande de crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs pour l'année 2010.

Parallèlement, et depuis le mois de novembre 2009, la Ville de Genève, le Service de protection contre le bruit, l'Association Pro-Coulouvrenière et l'Association L'Usine collaborent à un plan d'assainissement sonore du bâtiment de l'Usine.

Dans ce cadre, le groupe de travail mis sur pied par MM. les conseillers administratifs Mugny et Maudet et consacré aux nuisances sonores a clairement indiqué au bar Le Moloko et aux responsables de l'Usine (le 18 novembre 2009, 19 janvier 2010 et 30 mars 2010) que ce local n'était pas prévu pour accueillir des concerts, de par son statut de buvette d'une part, ainsi que par son absence d'insonorisation d'autre part. Malgré ces avertissements et demandes, le Moloko a programmé des concerts lors du festival Electron. Fort de ce constat regrettable, il a fallu demander au Moloko d'annuler ces concerts, ce qui a été fait par les responsables du festival. Or, malgré la mise en demeure claire de la Ville datée du 23 mars 2010, un concert a de nouveau eu lieu au Moloko le samedi 10 avril dernier. Ce fait a amené le Conseil administratif à prendre des mesures concrètes et donc à retirer provisoirement sa demande de crédit budgétaire supplémentaire relatif au projet «U.ZN».

A fin août 2010, les responsables de l'Usine se sont engagés par écrit (annexe 12) à suivre les conditions fixées par la Ville de Genève; conditions qui sont respectées depuis.

En outre, la décision du 26 février 2010 du DCTI, publiée dans la *FAO* du 3 mars 2010, délivrant à l'Usine l'autorisation pour la construction d'une structure éphémère (AP 31649-5) est désormais en force, l'unique recours ayant été rejeté par la Commission cantonale de recours en matière administrative le 29 octobre 2010.

Le Conseil administratif est donc aujourd'hui en mesure de proposer une nouvelle demande de crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs pour l'année 2011.

### **Exposé des motifs**

«U.ZN» a pour but de créer un espace transitoire avec un pied dans l'Usine et un autre dans la cité. Un collectif renommé d'architectes parisiens, Exyzt, proposera une structure éphémère qui recouvrira une partie de la façade de l'Usine. L'idée est que l'Usine dépasse ses murs grâce à un espace multiple et modulable propice aux interactions et ouvert à tous ceux qui désirent l'animer. Cette structure extérieure-intérieure proposera un lieu de rencontre entre plusieurs modes de vie et opinions divergentes.

Le projet, décrit dans la proposition PR-697, se déroulera du 26 août au 8 octobre 2011. Le budget figure en annexe 11 du présent document.

Les principales modifications par rapport au projet présenté en 2009 sont les suivantes:

- la terrasse du premier (plan + 6 m) a été orientée contre la façade du bâtiment et ne s'étend plus sur la place des Volontaires. C'est ce qui avait été demandé par le Service des espaces verts et de l'environnement, afin de ne pas gêner l'arbre;
- la terrasse en toit (plan + 20 m) est légèrement plus petite que la précédente et est couverte sur une plus grande surface, de façon à ne pas importuner les voisins directs à la rue du Tir, par contre un point de vue reste dégagé proche de la Tour.

En ce qui concerne la programmation, l'Association L'Usine est en train de revoir une programmation d'activités moins dense, en misant plus sur la décoration et l'exposition consacrée à l'Usine, et avec des horaires de nuit restreints. Les performances acceptables sur la structure auront lieu, afin de ne pas perdre la vocation originelle du projet, à savoir une vitrine des activités de l'Usine.

L'anniversaire des 20 ans de l'Usine constitue l'occasion de réaffirmer la place du collectif au cœur de la ville. Il interviendra alors que le «plan d'actions volontaires» (PAV), piloté par le département de l'environnement urbain et de la sécurité et le département de la culture est toujours en pleine mise en œuvre. Notamment, les services concernés traitent actuellement, en collaboration avec l'Usine et l'Association Pro-Coulouvrenière, de la question de la réduction des nuisances sonores et de l'assainissement du bâtiment.

## **Conclusion**

### *Budget prévisionnel et charge d'exploitation*

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destiné au soutien du projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Usine.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2011, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S6100100209, Association L'Usine.

*Annexes:*

- Annexe 1* Lettre d'attribution du département de la culture à l'Usine du 26 juin 2009
- Annexe 2* Autorisation de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) du 17 juillet 2009
- Annexe 3* Lettre du Service de la sécurité et de l'espace publics à l'Usine du 24 juillet 2009
- Annexe 4* Préavis du Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) du 30 juillet 2009
- Annexe 5* Préavis de la police du feu du 6 août 2009
- Annexe 6* Lettre du Département des institutions à l'Usine du 7 août 2009
- Annexe 7* Lettre du Service du commerce à l'Usine du 12 août 2009
- Annexe 8* Lettre de l'Usine au Conseil municipal du 3 novembre 2009
- Annexe 9* Nouveaux plans approuvés par le DCTI (cf. annexe 10)
- Annexe 10* Lettre du Département des constructions et des technologies de l'information du 26 février 2010
- Annexe 11* Budget actualisé
- Annexe 12* Convention Ville de Genève – Usine – Moloko du 29 août 2010

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE  
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

COPIE



Association Usine  
Madame Marcelle Braegger  
Monsieur André Joye  
4, place des Volontaires  
1204 Genève

Genève, le 26 juin 2009

Concerne : Projet UZ.N

Madame, Monsieur,

En date du 13 mai 2009, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté une subvention de 230'000 francs pour organiser le projet " UZ.N " à l'occasion des vingt ans de l'Usine (PR 697).

Ce montant pourra vous être versé après le délai référendaire de quarante jours et ce de la manière suivante :

- une première tranche de 30'000 francs, dès le 2 juillet 2009 ;
- une deuxième tranche de 170'000 francs, lorsque l'autorisation de construire pour la réalisation de votre projet aura été délivrée par l'autorité cantonale compétente ;
- puis une troisième tranche de 30'000 francs après remise des comptes de l'opération.

Je vous souhaite plein succès dans l'organisation de ces festivités qui témoignent de la vitalité de votre action culturelle et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Patrice Mugny

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la solidarité et de l'emploi  
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

OCIRT  
Inspection du travail  
Case postale 1255  
1211 Genève 16 La Praille

Monsieur André KOENIG architecte  
21, route J.-J. Rigaud  
1224 Chêne-Bougeries

Nrét. : JM/vp/2113493-1  
Vrét. :

Genève, le 17 juillet 2009

**Concerne : Loi fédérale sur le travail (LTr)**  
**Décision d'autorisation d'aménager du 17 juillet 2009**  
**Entreprise : L'Usine - Association culturelle - Place des Volontaires 4**  
**1204 Genève**  
**Construction d'une structure tubulaire extérieure éphémère**

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint notre décision d'autorisation d'aménager relative aux plans présentés en date du 14 juillet 2009, portant un émoulement de F 80.00, que vous voudrez bien régler dans les 30 jours, à l'aide du bulletin de versement ci-joint, ce dont nous vous remercions par avance.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jacques Malleret  
Inspecteur du travail

Annexes mentionnées.

Copie à l'entreprise.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

5211



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la solidarité et de l'emploi  
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

NI/2113493-1/17795

OCIRT  
Santé et sécurité au travail  
Case postale 1255  
1211 Genève 26 La Paille

Emoluments : F 80.00

## DECISION

Nréf.: JMvp

Genève, le 17 juillet 2009

### TRANSMISE

au MANDATAIRE  
au REQUERANT

Requête du : 14.07.2009

Présentée par : André KOENIG architecte  
21, route J.-J. Rigaud  
1224 Chêne-Bougeries

Au nom de : L'Usine - Association culturelle  
Place des Volontaires 4  
1204 Genève

En vue de : Construction d'une structure tubulaire extérieure éphémère

---

sur la parcelle file du cadastre de la commune de

---

### L'OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Vu l'article 6, alinéa 1 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce, du 13 mars 1964 (Loi sur le travail - LTr - RS 822.11) selon lequel : "*Pour protéger la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs.*";

Vu l'ordonnance 3 relative à la LTr, du 18 août 1993 (OLT3 - RS 822.113);

Vu l'article 6 de la loi sur l'inspection et les relations du travail, du 12 mars 2004 (LIRT - J 1 05);

Vu les articles 9 à 13 et 14 alinéa 1 lettre b et alinéa 2 du règlement d'application de la loi sur l'inspection et les relations du travail, du 23 février 2005 (RIRT - J 1 05.01);

Vu la requête présentée par André KOENIG architecte, en date du 14 juillet 2009 au nom de L'Usine - Association culturelle;

---

APPROUVE

Les plans d'aménagement présentés, sous les réserves suivantes :

**1. VOIES DE CIRCULATION**

- 1.1 Des indications concernant la disposition et la conception des voies de circulation figurent dans le feuillet 44036 de la Suva.
- 1.2 Pour la conception de balustrades, il est renvoyé au feuillet 44006 de la Suva.
- 1.3 Au niveau cantonal, pour la conception de l'échafaudage, les prescriptions de la Police du feu et de l'inspection des chantiers (DT) seront respectées.
- 1.4 Au niveau fédéral, les dispositions de l'ordonnance sur les travaux de construction (OT Const-RS 832.311.141) seront respectées concernant la résistance, la stabilité, la pose, l'utilisation et l'entretien des échafaudages.

**2. INSTALLATIONS D'EXPLOITATION**

- 2.1 Les ascenseurs et les monte-charges doivent être construits conformément à l'ordonnance sur la sécurité des ascenseurs RS 819.13.

Des indications concernant la construction et l'installation figurent dans les normes SN EN 81-1 et 81-2.

**3. POSTES DE TRAVAIL**

- 3.1 Les postes de travail doivent être conçus et aménagés de façon ergonomique. On se référera au feuillet n° 100 "Ergonomie" du seco et aux brochures 44061 et 44075 de la Suva relatives à l'ergonomie dans l'entreprise ainsi qu'aux normes s'y rapportant.

**Réserves générales**

Sont réservées les dispositions fédérales et cantonales concernant la police des constructions, la police du feu, la police sanitaire et la police des eaux, selon l'article 71 LTr. (Autorisation de construire du département des constructions et des technologies de l'information).

Sont réservées les dispositions du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 4 05.01), notamment les articles 4 à 11 en matière de prévention des sinistres.

Sont réservées les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (RS 814.01).

**Aucune modification ne doit être apportée en cours de travaux aux plans approuvés sans que l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail en ait été informé et ait donné son accord.**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif, dans les 30 jours à dater de sa notification. Tout recours doit contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant. L'acte de recours contient également l'exposé des motifs ainsi que l'indication des moyens de preuve. Les pièces dont dispose le recourant doivent être jointes.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

5213

Page : 2

Page : 3

Travaux terminés, l'entreprise L'Usine - Association culturelle en avisera, pour le contrôle, l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Jacques Mailleret  
Inspecteur du travail

NB : Les documents techniques susmentionnés sont disponibles sur les sites Internet suivants :

[www.suva.ch/fr/home/suvapro.htm](http://www.suva.ch/fr/home/suvapro.htm)

(cliquer dans la colonne de gauche sur « Moyens d'information » puis « Recherche, commande ou téléchargement de moyens d'informations, liens vers Waswo »)

[www.seco-admin.ch](http://www.seco-admin.ch)

(cliquer sur « Documentation » puis sur « Publications et formulaires » puis sur « Aide-mémoires et feuilles d'information »)

[www.admin.ch](http://www.admin.ch) (pour la législation fédérale)

[www.cfst.ch](http://www.cfst.ch) (cliquer dans la colonne de gauche sur « Commandes »)

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine



Permanence Usine  
 Place des Volontaires 4  
 1204 Genève

**A l'att. de Madame Albane Schlechten**

Genève, le 24 juillet 2009  
 AP/cc

**Diverses manifestations quai des Forces Motrices**

Madame,

Référence est faite à votre requête du 8 écoulé.

Par la présente, je vous remets la permission visant l'installation d'une structure éphémère (échafaudages), selon plans transmis au Service par vos soins.

J'attire votre attention sur le fait que cette permission est naturellement subordonnée à l'accord des divers services cantonaux concernés.

S'agissant de la manifestation devant se dérouler sur les toits du bâtiment, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser directement auprès du Service des bâtiments et du Département de la culture de la Ville de Genève.

Enfin, je vous prie de bien vouloir prendre note que le Service refuse de délivrer une permission pour installer une terrasse en marge de l'évènement dont il est question.

Les diverses nuisances sonores et de salubrité qu'elle engendrerait ne peuvent être acceptées dans ce quartier, déjà mis à forte contribution par les autres animations pérennes qu'il accueille.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de service

*p.o. PIZZO FERRATO*

Antonio Pizzoferrato

Antonio Pizzoferrato  
 ☎ 022/418.61.38

REPUBLIQUE ET  CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

REQUERANT

USINE ASSOCIATION CULTURELLE  
4, place des Volontaires  
1204 Genève

MANDATAIRE

Monsieur André KOENIG  
Architecte  
21, route J.-J. Rigaud  
1224 Chêne-Bougeries

DOSSIER N° **APA 31649 - 5**

PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE  
VILLE DE GENEVE

**COPIE**

PARCELLE

3797

FEUILLE

5

COMMUNE

Genève-Plainpalais

ADRESSE DE L'OBJET

4, place des Volontaires  
11, 13, rue de la Coulovrenière

DESCRIPTION DE L'OBJET

aménagement d'une structure éphémère pour manifestation

AMENAGEMENT, EQUIPEMENT LOGEMENT Pièce reçue le <b>31 JUL. 2009</b> SECRETARIAT DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS
---

PRÉAVIS DT - SPBR

LB/vm-39809 - (APA 31649-5)

Genève, le 30 juillet 2009

Les documents suivants ont été examinés:

- Documents reçus en consultation avec référence F 31649/5, enregistrés au DCTI le 01.07.09.

**PREAVIS :** Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR)

**LPE :** Le présent préavis concerne la création d'une structure provisoire pour les 20 ans de l'Usine.

Cette structure est installée pour une durée de deux mois. Elle est considérée comme une installation fixe au sens de la LPE. Elle est prévue pour accueillir divers types de manifestations à caractère sonore. Nous demandons, en application du principe de précaution, LPE article 11, que les animations restent pratiquement inaudibles aux fenêtres ouvertes sensibles des appartements avoisinants.

Pour cela, nous demandons le respect des valeurs limites fixées dans la Directive Cercle Bruit Suisse.

**DEP :** Selon la directive sur le bruit des établissements publics du Cercle Bruit Suisse (DEP), le niveau énergétique L<sub>eq</sub> court (10 secondes) mesuré chez les voisins les plus exposés, devra respecter, en tout temps, les valeurs définies, à savoir :

- 22h00 - 07h00 : 40 dB(A)
- 19h00 - 22h00 : 45 dB(A)
- 07h00 - 19h00 : 50 dB(A)

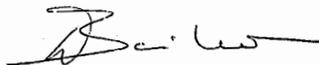
**Préavis du SPBR**

Il est considéré dans ce préavis qu'il n'y aura aucune animation musicale au Moloko et sur la terrasse adjointe. Dans le cas contraire, nous vous rendons attentifs au fait qu'une demande officielle doit être déposée auprès des services de l'Etat concernés.

Le respect des valeurs limites implique des aménagements horaires pour les différentes animations envisagées sur le toit et sur la place des Volontaires. Il est nécessaire de prévoir des solutions architecturales adéquates pour limiter les émissions sonores vers les fenêtres du voisinage.

Nous demandons une étude relative aux aménagements cités ci-dessus afin de respecter les valeurs limites aux fenêtres les plus exposées. Celle-ci devra spécifier les niveaux sonores possibles lors de ces animations en fonction des horaires et les aménagements architecturaux prévus.

**Le préavis est réservé à l'analyse de l'étude demandée.**



Lucie Baillon  
Adjointe scientifique

11.08.09

A l'attention de Mme Lucie Bailba.

Faisant suite à notre entretien téléphonique, je  
vous envoie le plan avec l'emplacement des panneaux  
Avec mes meilleurs messages,

Albane Schlechten  
ASL



Habillage Panneau 15mm  
CSB 4



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
 SÉCURITÉ CIVILE

ZONE 2

REQUÉRANT

USINE ASSOCIATION CULTURELLE

4, place des Volontaires

1204 Genève

MANDATAIRE

Monsieur André KOENIG  
 Architecte

21, route U-11 Rigaudi

14 Chêne-Bougeries

DOSSIER: APA 31649/1

PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE

VILLE DE GENÈVE

PARCELLE

3797

ADRESSE DE L'OBJET

4, place des Volontaires

11, 13, rue de la Coulouvrenière

FUELLE

5

COMMUNE

Genève-Pleinpalais



DESCRIPTION DE L'OBJET

aménagement d'une structure éphémère pour manifestation

PREAVIS POLICE DU FEU pour AGI

Copie préavis: SAP

Ref. Plans: B 31649/6/17/1010709

Retour dossier pour AMS:

Oui

**FAVORABLE** sous conditions: 1 à 13

- 1) L'échafaudage devra être conforme aux normes SIA en vigueur concernant les contraintes (vent, poids du public, etc) la stabilité, la hauteur et forme des garde-corps, pour une une construction accessible au public. Un contrôle du montage de la structure devra être réalisé par un bureau d'ingénieurs civils. Celui-ci fournira une attestation de conformité aux exigences précitées à la police du feu, avant l'ouverture de la construction au public.
- 2) L'échafaudage sera protégé contre des actions accidentelles dues à des véhicules (p. ex. mise en place de glissières de sécurité).
- 3) Les voies d'évacuation doivent avoir 1,20 m de largeur minimum.
- 4) Les marches isolées sont interdites dans les voies d'évacuation.
- 5) Les revêtements de sols, murs et plafonds, de même que les plafonds suspendus et tendus seront conformes à la directive de l'AEAI "Utilisation de matériaux de construction combustibles" de plus les aménagements tels que mobiliers, sièges, décorations, tentures, rideaux, velours, etc., devront répondre à l'indice d'incendie 5.2. Les homologations ou tests, s'il y en a, de combustibilité et de dégagement de fumée de ces matériaux doivent être remis à la Police du Feu avant le début des travaux, pour approbation.
- 6) La structure sera pourvue d'une installation de protection contre la foudre, conforme à la Recommandation de l'association suisse des électriciens (ASE) SN SEV 4022 et à la Directive N° 23-03 de l'AEAI. Cette installation devra être réalisée par un professionnel de la branche ayant suivi le "cours de protection contre la foudre" ainsi que ses mises à niveau organisés par les établissements cantonaux d'assurance incendie. Une attestation de conformité devra nous être remise à la fin des travaux.
- 7) installer
  - a) Un éclairage de sécurité (éclairage de secours) et une signalisation des voies d'évacuation et des sorties (ballage de secours) conformes à la Directive N° 17-03 y relative. Les signaux de secours seront dimensionnés, au minimum, selon ad. chiffre 3.1.4 figurant à l'annexe 1 de cette Directive. Les signaux de secours seront lumineux, de type permanent-secours.
  - b) Des extincteurs appropriés à la classe de risque et judicieusement répartis.
- 8) Prolonger l'alarme interne d'évacuation du bâtiment existant sur la structure éphémère.
- 9) Un "service de défense interne" (équipe d'intervention, dite feu et équipe d'évacuation) sera présent durant les heures d'ouvertures de la structure.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

5219



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des Institutions  
Secrétariat général

DI - SG  
Case postale 3962  
1211 Genève 3

ASSOCIATION L'USINE  
Madame Albane SCHLECHTEN  
Place des Volontaires 4  
1204 GENEVE

Nréf. : NBE/rds/403972-09  
Vréf. :

Genève, le 7 août 2009

**Concerne : 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Usine - du 11 septembre au 8 novembre 2009 -  
installation d'une structure éphémère accueillant des terrasses et  
utilisation du toit du bâtiment pour diverses animations**

Madame,

Votre courrier du 3 août 2009, relatif à l'objet mentionné sous rubrique, adressé à Monsieur Laurent MOUTINOT, Conseiller d'Etat, nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

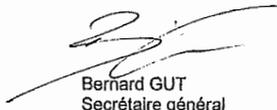
Par la présente, nous vous confirmons les horaires d'exploitation des installations éphémères discutés lors du rendez-vous technique du 30 juillet 2009 avec nos services de police, à savoir :

- Lundi de 18h.00 à 20h.00 (terrasse du toit non exploitée);
- Mardi de 18h.00 à 20h.00 (terrasse du toit non exploitée);
- Mercredi de 14h.00 à 20h.00;
- Jeudi de 17h.00 à 20h.00;
- Vendredi de 17h.00 à 20h.00;
- Samedi de 17h.00 à 20h.00 (exception faite d'un week-end sur deux, soit le vendredi et le samedi jusqu'à 22h.00);
- Dimanche de 14h.00 à 20h.00.

Si vous le souhaitez, nous vous laissons la possibilité, lors de la soirée d'inauguration ou de clôture, de bénéficier d'une fermeture à 24h.00.

En outre, l'autorisation formelle de notre Département vous sera déléguée dès réception du programme détaillé de l'évènement, qui devra tenir compte des horaires ci-dessus. Elle sera reconduite tous les quinze jours, sous réserve du préavis favorable de nos services de police.

Dans cette attente et tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.



Bernard GUT  
Secrétaire général

Copie à :

- M. CUDRE-MAUROUX, Commandant de la gendarmerie, avec copie de la correspondance visée
- COP, avec copie de la correspondance visée
- Service du commerce, MM. Jacques FOLLY et Melin TURKER
- Ville de Genève, Service de la sécurité et de l'espace publics

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

5221



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
Département de l'économie et de la santé  
Service du commerce

DES - SCom  
Direction  
Rue Bandol 1  
1213 Onex

ASSOCIATION L'USINE  
Mme. Albane SCHLECHTEN  
Place des Volontaires 4  
1204 GENEVE

N<sup>o</sup>réf. : 2009.5333/JF/grd  
Requête reçue le 12 août 2009

Onex, le 12 août 2009

**Autorisation :**

Vu la loi sur les spectacles et les divertissements du 4 décembre 1992 et son règlement du 11 août 1993;

Vu la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement du 17 décembre 1987 et son règlement d'exécution du 31 août 1988;

Est autorisé(e) à organiser une série de réunions récréatives, entrée gratuite avec exploitation de buvettes à l'occasion de ses 20 ans d'activité

**Lieu(x) et date(s) :**

À l'Usine place des Volontaires - du 11 septembre au 8 novembre 2009

**Heures autorisées :**

selon horaire fixé par le D.I. (ci-joint)

**Conditions et charges :**

Sont réservées les prescriptions légales et réglementaires, notamment celles qui pourraient être formulées par la police du feu de la sécurité civile, et les conditions suivantes :

1. Toutes mesures seront prises afin de ne pas incommoder le voisinage.
2. Les émissions sonores doivent être limitées de manière à ce que les immissions produites ne dépassent pas le niveau moyen Leq de 93 dB(A) par intervalle de 60 minutes, conformément à l'ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations du 28 février 2007 (ordonnance son et laser - OSLa). Les immissions sonores sont déterminées à hauteur d'oreille, à l'endroit où le public est le plus exposé. Les installations laser doivent être exploitées conformément aux prescriptions. Les contrôles d'exposition du public aux nuisances sonores et d'exploitation des installations laser sont effectués par la gendarmerie (Groupe Transports et Environnement : tél. 022 307 91 11), qui peut mandater le service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR). En cas de non-respect des normes prescrites, l'organisateur s'expose à des sanctions pénales. Enfin, l'autorité est en droit de faire cesser la musique ou les rayons laser si ses instructions ne sont pas respectées.
3. Les organisateurs doivent veiller au maintien de l'ordre et prendre toutes les mesures utiles afin de ne pas engendrer d'inconvénients graves pour le voisinage. Si l'ordre est sérieusement troublé ou menacé de l'être, que ce soit sur les lieux de la manifestation ou dans ses environs immédiats, ils doivent faire appel à la police.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

- 2 -

4. Demeurent expressément réservées les autorisations d'autres départements ou services de l'administration prescrites par d'autres textes législatifs ou réglementaires.
5. Sont également réservées les conditions de l'autorisation générale du Département des Institutions.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, par écrit, désignant la décision attaquée, l'exposé des motifs, les moyens de preuve et les conclusions du recourant, dans les trente jours qui suivent sa notification auprès du Tribunal administratif de la République et canton de Genève, Rue du Mont-Blanc 18, Case postale 1956, 1211 Genève 1.

Emolument : F 100.00  
Buvette : F 100.00

Jacques Folly  
Directeur



Copies :

- Bureau du Corps
- DES - Direction générale de la santé
- DI - Groupe transports et environnement

**L'USINE**

4, Place des Volontaires  
1204 Genève  
022/781 34 90  
[usine@usine.ch](mailto:usine@usine.ch)

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
 - 4 NOV. 2009
A traiter par.
Copies:

Secrétariat du Conseil Municipal  
Marie-Christine Cabussat  
Palais Eynard  
4, rue de la Croix-Rouge  
1211 Genève 3

Genève, le 3 novembre 2009.

**Concerne : Inauguration du projet U.ZN au printemps 2010.**

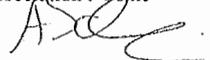
Mesdames, Messieurs,

Suite à de nombreux rebondissements ayant eu lieu durant l'été dans le long processus des autorisations de construire pour notre projet, nous vous informons que la structure sera inaugurée au printemps 2010. En effet, les nouveaux plans effectués par Exyzt, conformes aux exigences des services concernés, viennent d'être déposés auprès du DCTI. A ce stade, il nous paraît peu raisonnable d'ouvrir la structure en hiver et donc nous avons décidé de repousser l'ouverture au printemps.

Par ailleurs, des événements 20 ans ont eu lieu depuis la rentrée, entre autres, une journée consacrée aux arts urbains, des performances de cirque présentées par la compagnie Exos et le spectacle de théâtre de rue des Trois points de Suspension.

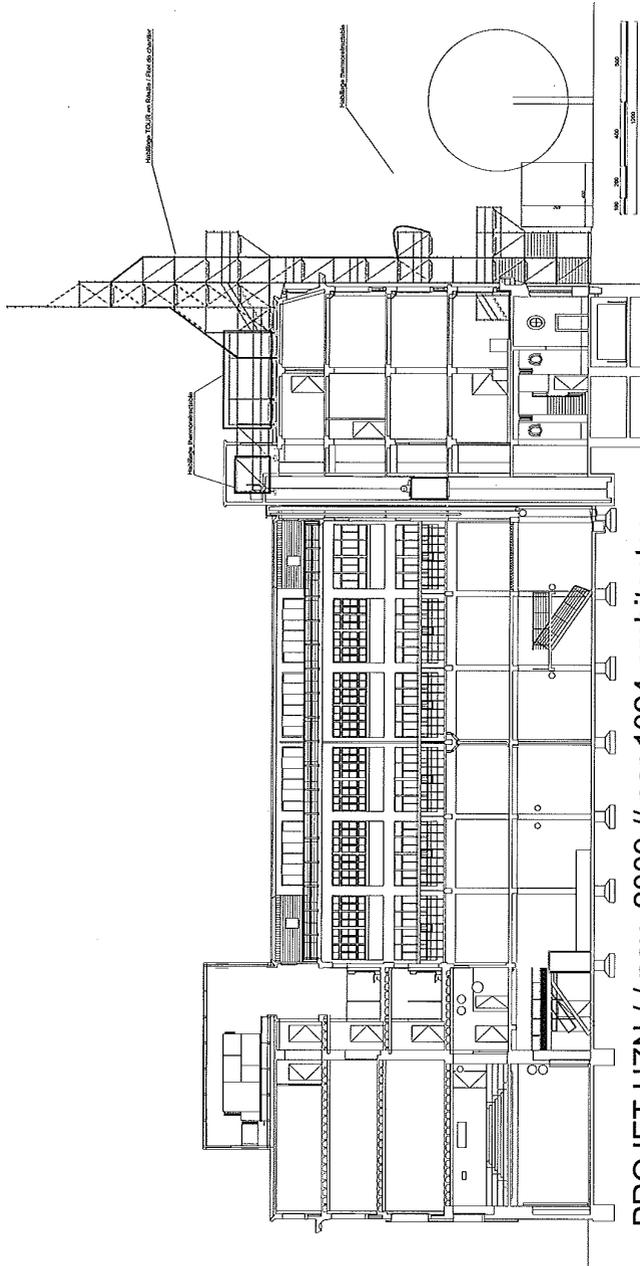
En vous remerciant pour votre soutien, je vous adresse mes meilleurs messages.

Albane Schlechten  
Permanente de l'association l'Usine



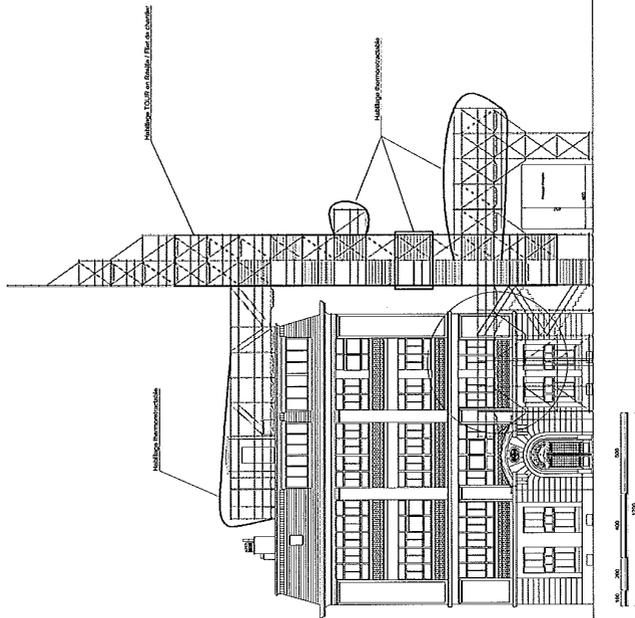


COUPE Longitudinale



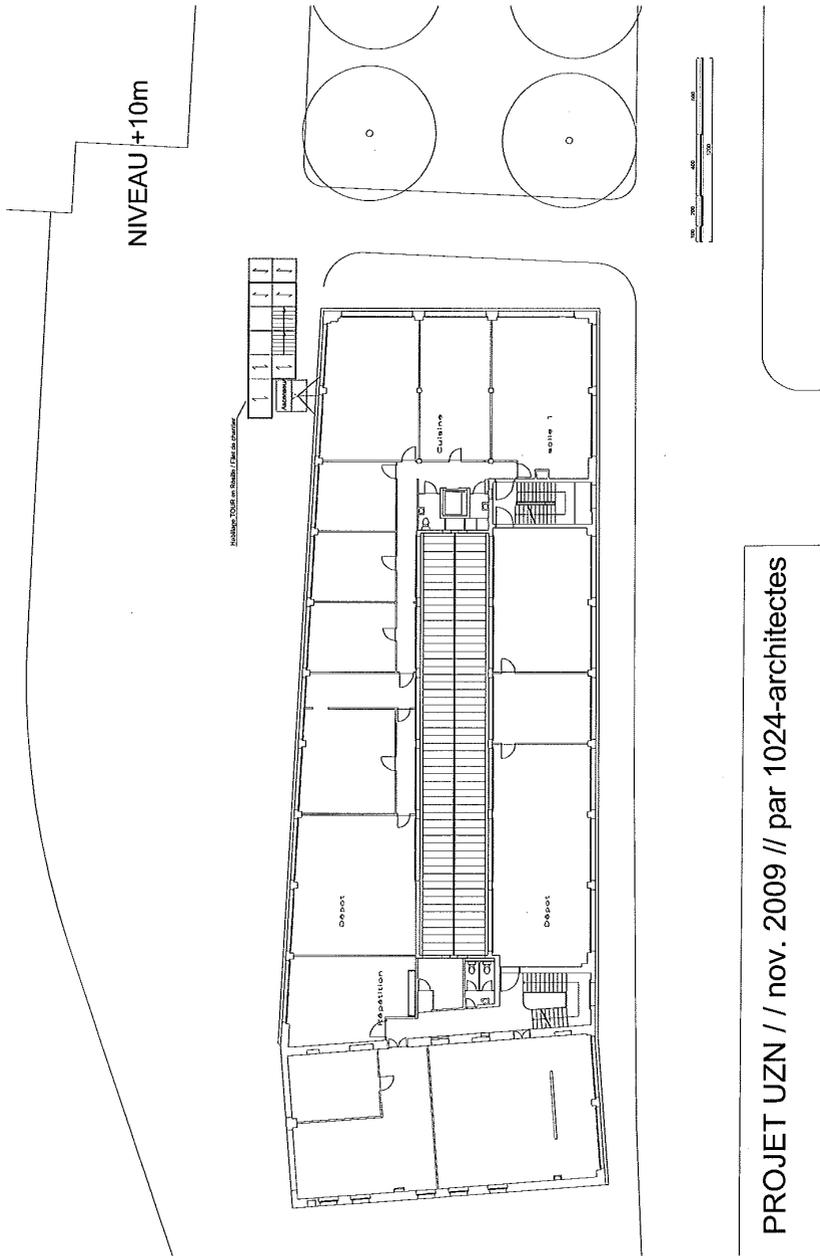
PROJET UZN // nov. 2009 // par 1024-architectes

FACADE EST / Place



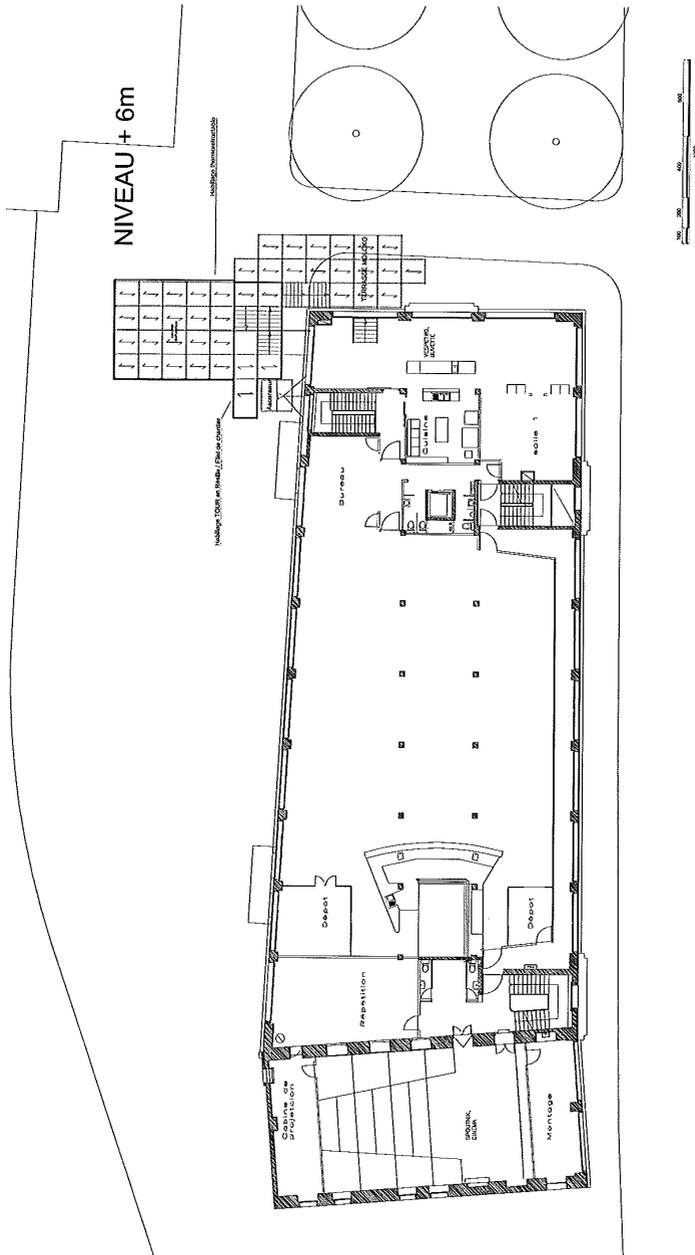
PROJET UZN // nov. 2009 // par 1024-architectes











PROJET UZN // nov. 2009 // par 1024-architectes

REPUBLIQUE ET  CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
 OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

AUTORISATION DE CONSTRUIRE

<b>REQUERANT</b>	<b>MANDATAIRE</b>	<b>DOSSIER N°</b> <b>APA 31649 - 5</b>
USINE ASSOCIATION CULTURELLE	Monsieur André KOENIG Architecte	<b>PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE</b> VILLE DE GENEVE
4, place des Volontaires 1204 Genève	21, route J.-J. Rigaud 1224 Chêne-Bougeries	
<b>PARCELLE</b>	<b>FEUILLE</b>	<b>COMMUNE</b>
3797	5	Genève-Plainpalais
<b>ADRESSE DE L'OBJET</b>	<b>DESCRIPTION DE L'OBJET</b>	
4, place des Volontaires 11, 13, rue de la Coulouvrenière	aménagement d'une structure éphémère pour manifestation	

N/Réf: 21\_ah

**Vu la requête précitée; le projet n° 4 du 23 décembre 2009;**  
**le département accorde l'autorisation sollicitée,** conformément aux plans acceptés et aux conditions suivantes:

1. Les droits des tiers sont réservés, ainsi que les voies de recours prévues par la loi.
2. Demeure réservé l'examen, par les autorités compétentes, de toute demande d'autorisation qu'implique, en particulier, à teneur des législations fédérale et cantonale, l'exploitation ou l'utilisation, conformément à leur destination, des constructions ou installations présentement autorisées.
3. Toutes les dispositions de la loi, du 14 avril 1988, sur les constructions et les installations diverses et de son règlement d'application du 27 février 1978 doivent être observées.
4. Les conditions figurant dans les préavis ci-joints doivent être strictement respectées et font partie intégrante de la présente autorisation (Ville de Genève (point n° 1) du 02.02.10 - Direction générale de la nature et du paysage du 17.12.09 - Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants du 04.08.09 - Direction générale de l'eau du 07.07.09 - Police du feu du 04.08.09).
5. Les réserves figurant sur la présente autorisation priment sur les plans visés *ne varietur*.
6. La présente autorisation est limitée à dix semaines à partir de la date de l'inauguration de l'installation, date que la requérante devra annoncer à l'avance au département.
7. La présente autorisation doit être impérativement et de manière visible affichée sur les lieux du chantier.

**NB :** L'attention du requérant est attirée sur le fait que l'exportation de déchets de chantier et des matériaux d'excavation est soumise à des conditions d'autorisations particulières. Hotline déchets de chantier du GESDEC : 022 546 70 80.

No bordereau(x) annex(s): 10 + 1 jeu de plans + inf. déchets

Genève, le 26 février 2010

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente autorisation peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative, adresse : 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3, dans un délai de 30 jours conformément à l'article 63 de la loi sur la procédure administrative. Le requérant qui entreprendrait les travaux avant l'échéance de ce délai le ferait à ses risques et périls, le dépôt d'un recours ayant effet suspensif automatique, sous réserve des cas prévus à l'article 146 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). La validité de la présente autorisation est de deux ans à dater de la publication dans la Feuille d'Avis Officielle, sous réserve de l'article 4 alinéa 5 LCI. Par ailleurs, l'autorisation est susceptible d'être prolongée si la demande en est faite auprès de l'office des autorisations de construire un mois au moins avant l'échéance de l'autorisation (cf. art. 4 al. 7 LCI).

OFFICE DES AUTORISATIONS DE  
 CONSTRUIRE

Directeur général

Edi Da Broi

### Budget Prévisionnel

Type	Nature	Emetteur	Détail	Qtité	P.U.	Montant HT	TVA	Montant TTC
Structure	Ingénierie	Layher	Note de calcul structure	1	2325	2325	176.7	2501.7
	Location	Layher	Structure échafaudage (T)	45	555.56	25000.2	1900.02	26900.2152
	Transport	Car go Location	Transport 1T	45	88.89	4000.05	304.004	4304.0538
	Main d'oeuvre	Layher	Montage / Démontage (T)	45	930	41850	3180.6	45030.6
<b>Total</b>						<b>73175.25</b>	<b>5661.32</b>	<b>78736.569</b>
Habillage	Achat	Sm bois	Bois de coffrage + panneaux	1	12000	12000	912	12912
	Visserie	Plateforme du bâtiment	Visserie + petit matériel	1	1500	1500	114	1614
	Main d'oeuvre	Exyzt	Montage bois (j/h)	60	250	15000	1140	16140
	<b>Total</b>						<b>28500</b>	<b>2166</b>
Habillage	Achat	Hexis	Bâche de façade (m2)	400	23.25	9300	706.8	10006.8
	Achat	Azur Scenic	Tendeur + kablétic	1000	3.1	3100	235.6	3335.6
	Main d'oeuvre	Exyzt	Montage (j/h)	40	250	10000	760	10760
	<b>Total</b>						<b>22400</b>	<b>1702.4</b>

Habillage	Achat	Bâche thermorétractable	Bâche de façade (m2)	400	15.5	6200	471.2	6871.2
	Achat	RS concept	Structure coque thermorétractable	1	3875	3975	294.5	4169.5
	Achat	Fixation	Matériel de fixation thermo	1	1550	1550	117.8	1667.8
	Main d'oeuvre	Exyzl	Montage thermo. (j/h)	40	310	12400	942.4	13342.4
<b>Total</b>								<b>25850.9</b>

Electricité	Location	Ligne élec	Ligne + bipilt + plug	1	4000	4000	304	4304
	Location	petit matériel	Domino + connectique	1	1000	1000	76	1076
	Main d'oeuvre	Exyzl	Montage élec. (j/h)	40	250	10000	760	10760
<b>Total</b>								<b>16140</b>

Lumière	Achat	Plateforme du bâtiment	Tube néon type chantier	200	3.5	700	55.2	753.2
	Achat	Light UP	Eclairage LED par 30	20	350	7000	532	7532
	Achat	Plateforme du bâtiment	Géluie + Hublot étanche	100	12	1200	91.2	1291.2
	Achat	Informatique	Contrôleur DIMX	1	350	350	26.6	376.6
	Achat	Elec	Câbles + connecteurs	1	750	750	57	807
<b>Total</b>								<b>10760</b>

Plomberie	Achat	Plateforme du bâtiment	Tuyau + connectique	1	1162.5	1162.5	88.35	1250.85
	Achat	Plateforme du bâtiment	Robinerie + lavabo	1	1162.5	1162.5	88.35	1250.85
	Main d'oeuvre	Exyzl	Montage élec. (j/h)	40	250	10000	760	10760
<b>Total</b>								<b>12617.7</b>

Petit matériel	Visserie	Plateforme du bâtiment	Visserie + petit matériel	1	2325	2325	176.7	2501.7
Toiture	Achat	CTN	Bâche cristal de rétroprotection	1	3875	3875	294.5	4169.5
	Achat	Azur Scénic	Kablicite (tendeurs + crochets)	500	2.33	1165	88.54	1253.54
Graphisme	Achat	Directeur général	Adhésif découpe	100	77.5	7750	589	8339
table	Achat	Directeur général	Marquage et T-shirt	100	31	3100	235.6	3355.6
	Main d'oeuvre	Directeur général	Pose et assemblage	15	310	4650	353.4	5003.4
<b>Total</b>								<b>24602.74</b>

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

5235

Vidéo / Interaction

Vidéo	Location	Lumens 8	3 vidéos projecteurs 10000 lumens / 15 jours	15	2000	30000	2280	32280
	Location	Lumens 8	10 vidéoprojecteurs 3500 lumens / 15 jours	15	666.67	10000.05	760.004	10760.0538
	Location	Lumens 8	Régie vidéo	1	3000	3000	228	3228
	Mise en place	Lumens 8	Système d'accroche + protection vidéoprojecteur	10	0	0	0	0
Electricité	Location	Eyzyt	Rallonges / Boîtier / Multiprise	1	387.5	387.5	29.45	416.95
	Location	Usine	Speakers 100Watts	6	310	1860	141.36	2001.36
	Location	Usine	Ampli sono 6 channels	1	775	775	58.9	833.9
	Location	Usine	Platine Technics + mixette	1	775	775	58.9	833.9

<b>Total</b>	46797.55	3556.61	<b>50354.1638</b>
--------------	----------	---------	-------------------

Activation / désactivation

Evenement ouverture / fermeture	Location	Eyzyt	Dispositif vidéo	1	775	775	58.9	833.9
	Location	Eyzyt	caméra live	1	775	775	58.9	833.9
	Main d'oeuvre	Eyzyt	Mise en place	10	387.5	3875	294.5	4168.5
	Prestation	Eyzyt	Prestation audio visuelle	2	3875	7750	589	8339

<b>Total</b>	13175	1001.3	<b>14176.3</b>
--------------	-------	--------	----------------

Transport Equipe	Transport	Car go Location	Véhicules / jour	20	186	3720	282.72	4002.72
	Transport	Essence + péage	Aller / retour Paris-Genève	6	232.5	1395	106.02	1501.02
	Transport	SNCF	Aller / retour Paris-strasbourg	30	232.5	6975	530.1	7505.1
	Per diem	Eyzyt	Per diem	200	10	2000	152	2152
	Hébergement	Hôtel	Nuit (sleeping Usine)	30	0	0	0	0

<b>Total</b>	14090	1070.84	<b>15160.84</b>
--------------	-------	---------	-----------------

Logistique- exploitation

Entretien	Nettoyage	Usine	Nettoyages pour 2 mois	16	250	4000	304	4304
	Sécurité	Service d'ordre Usine		60	200	12000	912	12912
Nourriture	Repas	Usine	50 repas par semaine	400	15	6000	456	6456
	Panneaux signalisation			50	10	500	38	538
Hygiène	Sanitaires	Coopérative 1m3	Location toilettes sèches	2	1000	2000	152	2152
	Entretien	Coopérative 1m3		2	1000	2000	152	2152

<b>Total</b>	26500	2014	<b>28514</b>
--------------	-------	------	--------------

**Salaires**

Programmation-Production			1 poste à 50% durant trois mois	3	2300	6900	570.63	7470.63
Direction technique			1 poste à 50% durant trois mois	3	2300	6900	570.63	7470.63
Communication			1 poste à 50% durant trois mois	3	2300	6900	570.63	7470.63
Logistique			1 poste à 50% durant trois mois	3	2300	6900	570.63	7470.63
Architecte local		Andre Koering	Mandat suivi du dossier					5000
Ingénieur local			Mandat suivi du dossier					5000
Coordination du Projet			1 poste à 50% durant 24 mois	24	2300	55200	4565.04	59785
Comptable		Bausano Conseils	Mandat suivi et bouclage	1	10000	10000	827	10827
<b>Total</b>					92800	7674.56		<b>106974.56</b>

**Communication / promo**

Programme papier	Usine	Programme		10000	0.3	3000	228	3228
Promo internet	Usine	Présence sur la toile, site internet		1	4000	4000	304	4304
Affichage	Usine	Affiches + affichage		5000	0.7	3500	266	3766
Flyers	Usine			5000	0.85	4250	323	4573
<b>Total</b>						14750	1121	<b>15871</b>

**Programmation**

Exposition	Usine	Exposition- Performances visuelles		1		27800	2112	29912
<b>Total</b>						27800	2112	<b>29912</b>
Divers								5008

**Montant Total 469'591****Plan de Financement**

Organisme	Montant
Loterie romande	150'000
Ville de Genève	230'000
Usine	89'765

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

5237

DIP		15000
Total		484765

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 (après-midi)  
 Proposition: subvention pour les 20 ans de l'Usine

**CONVENTION**

Entre

**La Ville de Genève**  
 Direction générale  
 Palais Eynard  
 4, rue de la Croix-Rouge  
 CH - 1211 Genève 3

représentée par Patrice Mugny et Pierre Maudet  
 ci-après appelée Ville

Et

**L'Association l'Usine,**  
 4, Place des Volontaires  
 1204 Genève  
 représentée par Albane Schlechten  
 (Permanente), Romaine Chappuis  
 (Présidente) et Samuel Ohayon (membre  
 du Moloko)  
 ci-après appelée Usine

Il est convenu ce qui suit:

**PREAMBULE**

La présente convention s'inscrit dans le cadre :

- de la Convention de mise à disposition des locaux de l'Usine par la Ville de Genève du 7 janvier 2004 et des avenants des 15 octobre 2008 et 9 décembre 2009 ;
- des mesures d'assainissement sonore du bâtiment de l'Usine prévues dans le Plan d'Action Volontaires (PAV), lui-même issu de la Médiation de quartier entre l'Usine, le BFM et leur voisinage ;
- de l'interdiction signifiée à l'Usine en dates des 18 novembre 2009, 23 et 30 mars 2010 par la Ville de donner des concerts dans le cadre du bar le Moloko tant que des mesures d'insonorisation ne seraient pas effectuées ;
- des concerts prévus au Moloko et finalement annulés durant le Festival Electron 2010 ;
- du concert qui a eu lieu le 10 avril 2010 au Moloko malgré l'interdiction formulée par la Ville de Genève ;
- du retrait par le Conseil administratif de la demande de nouveau crédit supplémentaire de Frs 200'000.— au Conseil municipal pour soutenir le projet UZ.N ;

**OBJET**

La présente convention a pour objet d'établir les droits et devoirs de chacun, en relation avec l'utilisation des locaux de l'Usine et singulièrement du Moloko, dans le cadre de la mise aux normes légales des dispositifs d'insonorisation.

SAMUEL  
 OHAYON

Handwritten signatures and initials, including a large stylized signature and the initials "GT" and "P.M."

#### OBLIGATIONS DES PARTIES

L'Usine s'engage :

- à ne plus organiser de concerts dans les locaux du Moloko tant que des travaux d'insonorisation visant à une mise aux normes légales n'y ont pas été réalisés;
- à renoncer, définitivement à organiser des concerts dans les locaux du Moloko s'il s'avérait impossible d'y réaliser lesdits travaux
- à reporter le projet UZ.N (20 ans) en 2011.

La Ville s'engage :

- à inclure les locaux du Moloko dans l'étude relative à l'insonorisation les espaces destinés à accueillir des concerts dans le bâtiment de l'Usine;
- à inclure les locaux du Moloko dans les travaux d'insonorisation et dans la demande de crédit y relative si cela se révèle possible ;
- à déposer une nouvelle demande de crédit de Frs 200'000.— en faveur de UZ.N, pour autant que l'Usine respecte ses engagements tels que décrits plus haut;
- à proposer au plus tard à fin octobre 2010 à l'Usine une nouvelle convention de mise à disposition des locaux pour une durée de 5 ans.

#### ASPECTS FINANCIERS

L'attribution des moyens financiers au-delà de Frs 100'000.— pour les travaux d'insonorisation du bâtiment de l'Usine, tout comme le vote d'une nouvelle subvention pour le projet UZ.N sont de la seule compétence du Conseil municipal de la Ville de Genève.

#### ORGANISATION ET ADMINISTRATION

La Ville continue de piloter le Plan d'Action Volontaires et d'entreprendre toute démarche visant à la réalisation des points susmentionnés.

#### COMMUNICATION

A la signature de la présente convention, les parties rédigeront ensemble un communiqué de presse faisant état de leurs accords, qui sera diffusé aux médias par la Ville.

#### BONNE FOI ET CONFIANCE MUTUELLE

La présente convention est fondée sur le respect des règles de bonne foi et de confiance mutuelle.

La Ville fera tout ce qui est en son pouvoir et entamera toutes démarches nécessaires pour réaliser les travaux, à condition que l'Usine honore ses engagements en relation avec le Moloko.

La Ville rappelle par ailleurs que les travaux ainsi que l'exploitation d'établissements publics sont également soumis à des décisions émanant d'instances non subordonnées au Conseil administratif de la Ville de Genève (Conseil municipal, OCIRT, Commission des monuments et des sites, Service du Commerce, etc.).

Les deux parties s'engagent à se communiquer préalablement toute information relative à la présente convention et à son exécution avant d'en faire part à quelque média que ce soit.

SAMHA  
VELYON

PAVIGT  
ASZ

**CALENDRIER**

Tout en souhaitant avancer rapidement dans le dossier de l'assainissement sonore de l'Usine, la Ville fait observer qu'elle ne maîtrise pas tous les aspects du calendrier, notamment ceux liés aux décisions de l'OCIRT et du Conseil municipal.

La Ville s'engage en revanche, à condition bien évidemment que l'ensemble des termes de cette convention soient respectés :

- à proposer une nouvelle convention de mise à disposition des locaux de l'Usine en octobre 2010 ;
- à demander un nouveau crédit supplémentaire de Frs 200'000.— au Conseil municipal pour soutenir le projet UZ.N en janvier 2011.

**DUREE ET RESILIATION ANTICIPEE**

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

Chacune des parties peut résilier en tout temps la présente convention en cas de non-respect par l'autre de tout ou partie de ses obligations, après lui avoir fixé un délai raisonnable pour s'y conformer.

**DROIT APPLICABLE ET FOR**

La présente convention est soumise au droit suisse et à la compétence exclusive des tribunaux genevois, sous réserve du recours au Tribunal fédéral.

Fait à Genève, le 29 août 2010



pour la Ville de Genève



pour l'Association l'Usine

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, ce projet est exactement, au mot près, celui que vous avez voté il y a quelques mois. Mais, pour des raisons d'étanchéité budgétaire, la proposition doit repasser devant le Conseil municipal. Alors, si vous avez envie de refaire un débat de deux heures sur l'Usine, parce que vous y trouvez votre contentement, je n'y vois pas d'inconvénient. Je vous écouterai avec attention, en espérant que la majorité confirmera son vote d'il y a quelques mois, quand la subvention avait été attribuée pour l'année 2009. Cela dit, j'ai le sentiment qu'avec l'ordre du jour qui est le vôtre et les sujets d'une autre ampleur qui devraient vous préoccuper, ce serait verser dans le ridicule. Mais j'en vois déjà qui sourient de contentement à l'idée de ferrailler sur ce sujet... Voilà, je vous ai fait part de mon sentiment.

D'ailleurs, en passant, je dirai à ceux qui ont voté tout à l'heure le renvoi de la proposition PR-853 en commission que le travail des commissaires va peut-être coûter plus cher que ces 5000 francs, montant purement formel pour permettre à la fondation du Grütli d'exister... (*Remarque.*) Oui, le renvoi a été voté, il n'y a pas de problème, Monsieur Burri, mais vous me permettez de faire un commentaire sur ce vote!

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** L'Usine fête ses 22 ans cette année. Le projet U.ZN était censé fêter les 20 ans de l'Usine et nous nous réjouissons donc qu'il puisse enfin être mis sur pied. L'Usine souhaitait à cette occasion s'ouvrir sur la ville, sur le quartier, et ce projet est toujours un excellent projet. Malheureusement, il a pris du retard, notamment à cause du travail de notre Conseil municipal, ensuite à cause de certaines modifications qui ont dû être faites en vue d'obtenir toutes les autorisations. Par rapport au projet initial, il y a juste deux petites modifications, qui vont dans le sens d'apaiser les craintes tant des voisins que de certains conseillers municipaux, ainsi que de satisfaire les demandes du Service des espaces verts, à savoir la réduction d'une terrasse en toit et l'orientation d'une autre terrasse.

La commission des arts et de la culture a étudié très longuement ce projet, les commissaires faisant tantôt un travail de contrôleurs financiers, tantôt un travail d'ingénieurs. Les Verts pensent que, maintenant, ce projet a été suffisamment étudié pour être voté sur le siège. Nous vous invitons donc à l'accepter, sans trop palabrer!

**M. Jacques Hämmerli (UDC).** S'il y a un lieu qui résonne négativement dans l'esprit des habitants de ce quartier, s'il y a un mot qui suscite la colère, s'il

y a un établissement qui est honni par ceux qui souhaitent simplement pouvoir se reposer pendant les heures dévolues au sommeil, c'est bien le nom de l'Usine qui immédiatement s'impose.

Rappelons que le projet de l'Usine a vu le jour en 1989. En 2009, ses promoteurs voulurent fêter les 20 ans de l'établissement. Curieusement gérées – c'est un euphémisme – ces festivités ne purent avoir lieu, faute d'autorisations nécessaires. Il fut donc prévu de fêter les 20 ans en 2010, soit la vingt et unième année.

En attendant cette fête, les responsables firent l'étalage de leur capacité de gestion et de leur respect des bonnes règles... Comme on peut le lire en page 2 de la proposition, on a eu l'épisode du bar Le Moloko où, malgré les avertissements, les demandes d'annulation et les mises en demeure, un concert eut lieu en avril 2010. Difficile de se moquer plus ouvertement de ceux à qui l'on demande des subventions!

Pendant cette période, l'Usine faisait parler d'elle, notamment par une pétition des voisins, excédés par les bruits, les incivilités, les saletés et l'insécurité que suscitaient cet établissement et sa clientèle – nous l'avons déjà évoqué ici.

Nous sommes maintenant vingt-deux ans après la naissance de ce lieu, et l'on reçoit au Conseil municipal une demande de subvention pour fêter ses 20 ans, fête pour laquelle, d'ailleurs, 30 000 francs ont déjà été versés il y a deux ans. Il apparaît donc à l'Union démocratique du centre qu'il serait fort souhaitable d'admettre l'évidence, à savoir que les 20 ans sont passés depuis longtemps et que ses responsables n'ont pas été capables d'organiser un anniversaire qui n'a de sens que s'il a lieu en temps utile.

Nous pensons qu'il serait de loin préférable, compte tenu des talents d'organisateur de certains, de penser à préparer dès maintenant les 25 ans de l'Usine. Pour notre parti, si ce lieu respecte dorénavant les lois et les règles, si ses responsables tiennent compte des mises en demeure des autorités, si sa clientèle sait se comporter à l'avenir d'une manière conforme aux bonnes mœurs, et si les voisins n'ont plus à se plaindre, alors nous serons prêts, le moment venu, à étudier les propositions de festivités prévues pour le 25<sup>e</sup> anniversaire. En conséquence, l'Union démocratique du centre refuse d'entrer en matière sur la présente proposition PR-859.

**M. Adrien Genecand (R).** Puisque M. Mugny s'est permis de commenter le vote de tout à l'heure, je lui rappellerai que notre collègue M. Fiumelli a souligné à quel point la proposition PR-853 était mal rédigée. Ce n'est pas de notre faute si vous étiez dans l'illégalité pendant quelques mois, Monsieur le magistrat! Donc, permettez-nous de faire notre travail et d'envoyer le projet en commission pour l'étudier.

S'agissant de l'Usine, M. Hämmerli l'a très bien dit: vous vous moquez légèrement de nous quand vous parlez d'un projet datant de quelques mois. Ce projet nous a été présenté en 2009 et nous avons déjà estimé que le délai était trop court et qu'on n'arriverait pas à le mettre en œuvre. Vous aviez affirmé que tout allait bien se passer. Conséquence: nous sommes au début 2011 et nous devons revoter sur ce projet.

En l'occurrence, je rejoins M. Hämmerli: s'il y a un anniversaire à fêter pour l'Usine, ce sera les 25 ans, mais certainement pas les 20 ans, avec deux ans de retard et une faisabilité dont on n'est toujours pas sûr. Alors, je propose effectivement que les responsables de l'Usine soumettent éventuellement le même projet dans un an, pour les 25 ans de l'Usine. A ce moment-là, ce sera certainement une belle fête, préparée dans les temps, avec toutes les autorisations nécessaires et un financement qui, nous l'espérons, viendra peut-être également de privés. En l'état, nous refuserons la proposition PR-859, en attendant que le projet revienne dans une année, avec un soutien privé, pour fêter les 25 ans.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Le Parti démocrate-chrétien n'était pas convaincu à la base par ce projet, nous l'avions déjà refusé, et nous resterons cohérents: qu'on le vote sur le siège ou non, nous le refuserons de toute façon. Nous pensons, nous aussi, qu'il n'y a pas lieu de financer l'anniversaire des 20 ans deux ans après. D'ailleurs, on peut se demander s'il convient que la Ville subventionne des gens qui veulent faire la fête et célébrer un anniversaire... Les responsables de l'Usine ne pourraient-ils avoir l'intelligence d'organiser une fête sans demander nécessairement de l'argent supplémentaire, sachant qu'ils bénéficieraient déjà de certaines subventions? Nous, Mesdames et Messieurs, nous serons dans la cohérence: le Parti démocrate-chrétien ne votera pas cette proposition PR-859.

**M. Grégoire Carasso (S).** Je note avec regret qu'il y a, dans ces débats touchant de près ou de loin la culture alternative, des fossés entre les déclarations enflammées de certains candidats au Conseil administratif et la traduction, malheureusement très négative, de ces intentions politiques par les partis politiques portant les mêmes couleurs...

Pour les socialistes, comme j'ai déjà eu le plaisir de le dire il y a une année et demie, le projet U.ZN est un projet coup de cœur. En deux mots comme en mille, il est à l'image de l'Usine. Mesdames et Messieurs, je ne sais pas s'il vous arrive de fêter d'autres anniversaires que ceux des 20 ou des 25 ans, mais c'est peut-être une preuve d'étroitesse d'esprit que de ne pas concevoir que l'on puisse célébrer les 22 ans d'une institution. Concours de circonstances, 22 est un joli chiffre!

A cet égard, les 23 ans auraient été plus difficiles à défendre et, pour ma part, je n'ai aucune difficulté avec ce joli chiffre de 22!

Le projet U.ZN est un projet à l'image de l'Usine, qui reflète les compétences, la richesse artistique et culturelle de cette institution. C'est aussi un projet éminemment avant-gardiste, puisque l'on parle de structures éphémères qui, l'espace de quelques mois, agrandiront le bâtiment de l'Usine et lui permettront de s'ouvrir sur l'extérieur et sur la cité. C'est donc un projet que je trouve tout bonnement magnifique.

Tout à l'heure, s'agissant du retard pris, différentes causes ont été évoquées. J'aimerais relever qu'il y a aussi eu des difficultés au niveau du Conseil administratif, et je ne pense pas que je serai démenti. En effet, il a essayé de nous imposer une condition au financement contre laquelle le Conseil municipal s'est élevé. Ensuite, nous avons assisté à ce que j'avais qualifié d'instrumentalisation fourbe d'un vote du Conseil municipal. Cette somme de 200 000 francs pour célébrer l'anniversaire de l'Usine a en effet été utilisée, dans un tout autre dossier, comme levier pour faire pression sur le Moloko, de manière tout sauf équitable à mon sens.

Cela dit, ce qui compte, c'est l'épilogue. Or l'épilogue est positif et le groupe socialiste salue ces festivités U.ZN et acceptera cette proposition.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Tout à l'heure, l'intervenant démocrate-chrétien s'est posé la question de savoir pourquoi on avait besoin d'argent pour faire la fête. Je lui renvoie la question: moi aussi, je pense qu'on doit pouvoir faire la fête sans argent. Néanmoins, ce monde dans lequel nous vivons, nous ne l'avons pas construit nous-mêmes: nous l'avons construit collectivement et, collectivement, nous en avons fait un monde marchand. Donc, pourquoi a-t-on besoin d'argent pour faire la fête? Parce que tout se paie! Certes, de notre côté aussi, nous le regrettons infiniment, mais c'est ainsi!

Quant à savoir si c'est une fête d'anniversaire, je crois que cela n'a pas tellement d'importance pour les jeunes qui fréquentent cet endroit – je vois d'ailleurs sourire un jeune représentant radical qui, comme tous les jeunes, fréquente l'Usine! J'ai donc envie de dire que nous avons envie de fêter l'existence de ce lieu, et peu importe quand. Savoir s'il a 22, 25, 18 ou 4 ans, ce n'est pas important. C'est un lieu qui existe et qui est déjà ouvert sur la cité: qu'il veuille montrer plus, c'est un bonheur et un plaisir.

Il est vrai qu'au moment où la première proposition nous a été présentée, j'étais de ceux qui étaient extrêmement sceptiques face à ce crédit. Mais de là à entendre que, pour faire une fête, il n'est pas besoin d'argent, alors même que

nous allons dépenser 12 millions pour fêter Rousseau! L'Usine ne demande que très peu d'argent par rapport au budget des manifestations qui auront lieu pour la naissance de Rousseau. Nous allons payer 12 millions pour Rousseau qui n'a jamais vécu à Genève, qui n'a fait qu'y naître, alors que l'Usine existe depuis des années et fait, depuis des années, un travail remarquable au niveau du cinéma, de la musique, de la culture en général...

Alors, certes, c'est un endroit bruyant, mais j'ai le regret de vous rappeler à tous, Mesdames et Messieurs, qu'en ville il y a toujours du bruit. Et celles et ceux qui trouvent que la ville est trop bruyante, je leur conseille très fortement d'aller vivre à la campagne! Que ce soit le bruit à la sortie des boîtes, que ce soit le bruit des voitures, peu importe, la ville fait du bruit et l'Usine, justement, apporte un peu de vie. Pour ma part, je trouve que la vie nocturne genevoise mérite qu'on se donne un peu de mal, qu'on offre à la population l'occasion de voir l'Usine dans ce qu'elle a de plus beau, c'est-à-dire dans ce qu'elle a de plus créatif. C'est pourquoi je vous invite à voter cette proposition.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (HP). Chers collègues, lorsqu'on fête un anniversaire, qui paie? Quand il s'agit de nos enfants, bien sûr ce sont les parents, éventuellement les parrains et marraines. Lorsqu'il s'agit de particuliers, chacun a plaisir à faire une jolie fête, à inviter ses amis, à leur offrir une petite attention, et évidemment à boire... Enfin, lorsqu'il s'agit de commerces, les commerçants fêtent leur énième anniversaire dans le but de s'attirer d'autres clients, plus de clients. A ces occasions-là, ils font des promotions, ils mettent de la publicité, afin qu'on les connaisse mieux.

Mais, dans le cas de l'Usine, ce sont tout simplement des personnes qui pensent que nous autres citoyens devons payer. Quoique leur intérêt particulier ne doive pas primer l'intérêt général, ces personnes pensent qu'elles n'ont pas à chercher de l'argent auprès de privés et que c'est aux impôts, donc à leurs concitoyens, de payer la fête! Pourtant, Mesdames et Messieurs, il faut savoir que l'Usine est le plus grand débit de bières du canton! Alors, qu'ils fassent la fête en demandant aux producteurs de bière de payer leurs amusements, et non pas à nous leurs concitoyens! (*Exclamations.*)

Vous m'avez déjà entendu l'an dernier parler des soucis que causent les programmes et les usagers de l'Usine, et de tout ce qui se passe en particulier à l'extérieur. Je trouve que nous n'avons pas à faire cet affront aux voisins de l'Usine, l'affront de donner encore plus d'argent aux usagers de l'Usine pour qu'ils fassent la fête, du bruit, qu'ils continuent à aller vomir et se droguer dans les allées... (*Exclamations.*) Oui, tout ce que nous avons vu lorsque nous avons traité ces pétitions, toutes ces choses absolument scandaleuses et écœurantes! Quant à moi, je ne voterai pas 1 franc de plus pour l'Usine!

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Chers collègues conseillères municipales et conseillers municipaux, il va être difficile d'intervenir après tant de finesse... (*Rires.*)

Vous vous souvenez qu'il y a deux ans une majorité de ce parlement avait voté les 200 000 francs. Aujourd'hui, pour des questions techniques et budgétaires, ces 200 000 francs ne peuvent plus être engagés et le Conseil administratif revient donc avec une nouvelle proposition. Nous sommes ici dans le formalisme, mais il faut respecter les formes.

Tout à l'heure, on a entendu que ces jeunes, à l'Usine, exagéraient, qu'ils voulaient fêter leurs 22 ans et qu'ils auraient dû se débrouiller pour fêter leurs 20 ans. Là, je dirai que ce n'est pas faute d'avoir essayé. Ils ont essayé d'obtenir une autorisation de construire, mais vous savez qu'à Genève obtenir une autorisation de construire n'est pas chose facile: il y a toujours des gens plus intelligents pour vous dire que vous avez oublié quelque chose... Bref, ils ont mis du temps à monter le dossier, ils ont eu affaire à des recours, cela a pris deux ans de plus. Mais aujourd'hui, manifestement, le projet d'anniversaire de l'Usine tient la route, il est autorisé, il est en force, seul manque le financement pour des questions formelles, alors allons-y!

Les occasions de faire la fête et de célébrer des anniversaires ne sont pas courantes. Vous vous souvenez qu'en 2010 on a fêté les 100 ans du Musée d'art et d'histoire, qu'il y a peu on a fêté le 450<sup>e</sup> anniversaire de l'Université. Je sais que nous vivons dans une ville calviniste, mais le fait qu'on fasse la fête un peu plus souvent nous semble, à nous les Verts, très sympathique.

Je terminerai mon intervention en confirmant au chef du groupe démocrate-chrétien – vous transmettez, Madame la présidente – qu'effectivement, quand on fait une fête, on fait parfois du bruit. Les fêtes des chuchoteurs ne sont pas très sexy... Mais il faut que les démocrates-chrétiens soient cohérents: il n'y a pas trois mois, ils nous ont proposé une enveloppe de 180 000 francs pour fêter le Nouvel An dans la Vieille-Ville. Ici, je félicite à nouveau le Parti démocrate-chrétien et M. Lathion pour leur belle initiative. Je n'y suis malheureusement pas allé, mais d'après ce que j'ai entendu c'était une très belle fête.

Alors, Mesdames et Messieurs, n'ayons pas le sens de la fête à géométrie variable, du style la fête à la Vieille-Ville c'est bien, à l'Usine ce n'est pas bien... Soyons un peu généreux dans ce parlement et confirmons notre vote d'il y a deux ans!

**M. Adrien Genecand (R).** Je me permets de reprendre la parole après les propos de ma collègue Salika Wenger, qui a perdu le sens des proportions dans

son intervention... Pour rappel, l'Usine reçoit une subvention annuelle de près d'un million, si on compte les subventions directes plus le fait qu'elle ne paie pas la location du bâtiment. En vingt-deux ans, elle a donc reçu approximativement 20 millions, ce qui est largement plus que les 12 millions accordés aux manifestations Rousseau! L'argumentation atteint là un sommet: si on fête Rousseau pour 12 millions, pourquoi ne peut-on fêter les 22 ans de l'Usine? Eh bien, Madame Wenger, si dans trois cents ans l'Usine existe toujours, ne doutez pas que nous fêterons son anniversaire! Si dans quatre cent cinquante ans, l'Usine existe toujours, nul doute que nos successeurs fêteront son anniversaire, comme nous l'avons fait pour l'Université!

En revanche, à 22 ans, moi comme tous les jeunes, quand nous fêtons notre anniversaire, en boîte, au restaurant ou ailleurs, nous le fêtons chacun à notre tour, à des dates différentes, dans les lieux qui nous conviennent, et nous ne venons pas demander une subvention à la collectivité pour le faire. Chacun fête dans son coin, à la date voulue. Alors, dans cette histoire de l'Usine, je suis désolé, mais on est juste totalement à côté de la plaque! Si les responsables de l'Usine veulent fêter un anniversaire, qu'ils le fassent, mais sur leurs fonds.

Maintenant, je reviens à la fameuse question de la culture alternative, pour répondre à M. Carasso. L'Usine n'est plus un lieu de culture alternative, réveillez-vous! Avec 1 million de subvention par année, elle est tout ce qu'il y a de plus institutionnel. Et comme lieu institutionnel, elle est soumise à quelques règles, notamment l'interdiction de fumer. Or je rappelle que l'Usine est encore un des rares lieux où l'on fume en soirée... (*Remarque.*) J'entends M<sup>me</sup> Wenger dire que c'est «cool»: si elle désire fumer dans un lieu public, qu'elle le fasse, mais elle sera hors la loi... (*Exclamations.*) Cela n'a pas l'air de la déranger, tant pis... Pour ma part, je crois que les subventionnés sont soumis à quelques règles, notamment celle de respecter les lois. Elles ne le sont pas à l'Usine et c'est une raison suffisante pour refuser cette subvention.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je tiens à remercier Adrien Genecand qui a rappelé, comme je souhaitais le faire, le montant assez important de subventions que touche l'Usine. Cela dit, tout à l'heure, on a fait des comparaisons avec la fête du 31 décembre: cela, c'est vraiment tout et n'importe quoi! Si le Parti démocrate-chrétien s'est mobilisé pour la fête du 31 décembre, c'est parce qu'elle avait été supprimée. Compte tenu du succès que cette fête remporte, nous espérons bien qu'elle pourra avoir lieu tous les ans.

Ici, en l'occurrence, il ne s'agit pas de supprimer l'Usine: nous soutenons l'existence de l'Usine, nous l'avons dit à plusieurs reprises. Mais nous pensons, comme nous le pensions à l'époque de la première proposition, que le projet

n'est pas bon. Nous pensons aussi que cette institution touche beaucoup d'argent et qu'elle pourrait organiser une fête grâce à son propre génie, avec ses propres moyens. C'est la moindre des choses que nous puissions lui demander, compte tenu des sommes qu'elle reçoit.

On a aussi comparé cet événement à l'anniversaire de Jean-Jacques Rousseau, ou au 450<sup>e</sup> anniversaire de l'Université. Mesdames et Messieurs, ce sont des comparaisons qui me font tomber les chaussettes... Lorsque vous faites de telles comparaisons, il vous faut considérer la production culturelle qu'a amenée le 450<sup>e</sup> de l'Université et celle qu'amènera l'anniversaire de Rousseau. Ce ne sera absolument pas le cas avec cette opération éphémère à l'Usine. Aussi, nous persistons et nous signons: nous ne pouvons pas appuyer un projet pareil, qui est basé sur du vent, qui correspond peut-être à certains esprits éphémères, mais en tout cas pas aux nôtres. Pour nous, un sou est un sou et nous souhaitons garder les pieds sur terre!

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Je voudrais relever deux ou trois éléments dans cette discussion, qui s'est malheureusement un peu écartée du sujet strict, à savoir du projet déjà débattu et voté ici. Tout d'abord, on a évoqué le fait qu'il y avait des problèmes avec le voisinage, parce que deux petits groupements de voisins avaient lancé des pétitions contre l'Usine. Je tiens à rappeler que ces pétitions ont été discutées et votées ici, et surtout qu'une médiation a été lancée, bien avant que nous soit soumis le projet U.ZN. Cela n'a donc pas à entrer en ligne de compte aujourd'hui. Par contre, l'UECA (Union des espaces culturels autogérés) avait, quant à elle, récolté 18 000 signatures pour le soutien à la culture alternative et pour des espaces culturels autogérés. C'est dire si le soutien de la population est grand.

Je souligne aussi que le quartier autour de l'Usine n'est pas un quartier à vocation de logements uniquement. C'est un quartier à vocation mixte, qui doit certes accueillir des logements, mais aussi des activités. Parmi ces activités, nous ne souhaitons pas voir disparaître celles qui sont un élément essentiel de l'animation de notre ville et qu'il est donc très important de préserver.

Par ailleurs, certains propos m'ont paru un peu insultants. Ainsi, quand j'entends des personnes critiquer les talents d'organiseurs des responsables de l'Usine, je ne sais pas si elles peuvent imaginer ce que représente l'organisation de cette manifestation U.ZN. Pour ma part, j'ai déjà dû demander de petites autorisations pour mon arcade et je peux vous dire que c'est le parcours du combattant. D'ailleurs, beaucoup de gens dans cette enceinte se plaignent des difficultés d'obtenir des autorisations même pour de petites manifestations, même pour des stands politiques...

On ne peut donc pas dire que les responsables de l'Usine ne savent pas organiser une manifestation. Ils nous montrent depuis vingt ans qu'ils savent organiser des fêtes, des manifestations culturelles, qu'ils savent offrir à la population genevoise une très large offre culturelle. Personne ici ne saurait le faire, par contre on est capable de planter un projet en commission, parce qu'on a envie de tout revoir, de tout rediscuter, parce qu'on se prend pour des professionnels de la construction... Là, oui, bravo, on a réussi à planter l'anniversaire des 20 ans, mais ce n'est en aucun cas la faute des responsables de l'Usine, qui ont fait un magnifique travail.

D'ailleurs, après avoir beaucoup palabré en commission des arts et de la culture pour voir si, oui ou non, le projet tenait la route, il s'est avéré que c'était le cas et que le travail avait été fait correctement. Alors, qu'on fête le 22<sup>e</sup> anniversaire, cela ne me gêne pas, c'est même parfait. Personnellement, ma fête des 22 ans, je m'en souviens encore, elle était magnifique. Donc, allons-y!

S'agissant de la comparaison entre l'Usine et d'autres commerces, elle me fait tomber les chaussettes! M<sup>me</sup> Magnin nous explique qu'un commerce fête son anniversaire pour gagner des clients. Alors, je dirai d'abord qu'il y a des commerçants qui sont un peu moins hypocrites, qui sont contents de fêter l'anniversaire de leur commerce et qui le font par plaisir, par envie de rencontrer leurs voisins, leurs clients, et pas seulement dans l'optique d'en gagner de nouveaux. Mais, en plus, à l'Usine, on n'est pas du tout dans ce cas de figure. La fête se fera certes aux frais du contribuable, mais c'est une offre pour la population. Et, surtout, l'Usine n'a pas besoin de nouveaux clients. Cela fait des mois qu'on dit ici que l'Usine est surchargée parce qu'il n'y a plus d'autres lieux de sortie. Donc, s'il y a bien quelque chose dont l'Usine se passe, c'est de nouveaux clients!

Ensuite, l'Usine assure depuis vingt ans une offre culturelle dans le canton de Genève qui est excellente. Et cette fête, c'est pour nous qu'elle est organisée, pour la population, pour Genève... (*Remarque.*) Oui, c'est le plus gros débit de bière du canton, et alors? C'est le plus gros débit de bière, parce que c'est un endroit sympa, où les gens peuvent entrer sans être triés en fonction de leur portemonnaie ou de leur style. Et, comme le but n'est pas de faire de l'argent, les boissons et les bières ne sont pas chères. On ne peut donc pas invoquer un quelconque profit, puisque l'essence même des lieux autogérés, ici de l'Usine, c'est non pas de faire du profit, mais d'offrir des prestations culturelles et festives à la population. Je souligne que l'Usine permet à beaucoup d'artistes de la région de se produire, alors que d'autres lieux axés sur le profit n'offrent pas cette possibilité.

Enfin, je désespère d'entendre à chaque fois opposer alternatif versus subvention. Pour moi, la culture alternative, c'est un état d'esprit, c'est ne pas vouloir nécessairement faire du profit, mais inviter par exemple des artistes qui ne font pas l'unanimité, permettre à un public qui ne peut pas forcément aller partout ail-

leurs de découvrir des choses magnifiques. Dans ce sens, l'Usine est simplement un lieu autogéré, underground, comme nous souhaiterions en voir plus à Genève.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AGT). Je ne pensais pas intervenir sur ce dossier, mais comme d'habitude les élus d'en face, les élus de droite m'y ont contrainte! (*Exclamations.*) Je pensais que notre Conseil allait voter ces 200 000 francs sur le siège, ce soir, dès lors que nous avons déjà voté cette somme il y a deux ans.

Nous, la majorité de gauche, avons voté cette somme il y a deux ans, mais des problèmes administratifs ont empêché l'Usine de la dépenser pour les manifestations liées à son 20<sup>e</sup> anniversaire. Cette somme a été en quelque sorte conservée en attendant que l'événement ait lieu. Aujourd'hui, il peut avoir lieu, les autorisations ont été accordées, et voilà que les discours reprennent, voilà que le clivage gauche-droite réapparaît. A l'instar de tous les débats préélectoraux, voilà que les discussions s'enlisent. Pourtant, je le répète, nous ne sommes pas ici en train de juger ce projet, puisque nous l'avons déjà étudié en commission et que nous l'avons accepté. Ce soir, il s'agit uniquement de permettre que ces 200 000 francs, qui en fait ont été retenus pendant deux ans, soient dépensés.

Maintenant, pour entrer dans le débat de fond, je m'étonne quand même des propos tenus par les représentants de l'Entente. Madame la présidente, je vous prie de transmettre à M<sup>me</sup> Magnin que j'ai été quelque peu interloqué par ses propos, car elle réduit l'Usine à un lieu de fête, avec des personnes qui ne sauraient pas se comporter correctement... Nous savons que M<sup>me</sup> Magnin est actuellement représentante du MCG (Mouvement citoyens genevois) et que ses propos s'apparentent fortement à ceux de l'Union démocratique du centre, parti qui s'amuse à se balader aux alentours de l'Usine pour remplacer la police municipale de M. Maudet, qualifiée de déficiente...

Nous, Ensemble à gauche, nous n'avons pas cette prétention. Nous pensons que le travail des flotiers et des responsables de l'Usine fait que cela se passe de mieux en mieux. Mais force est de constater que ce lieu est très fréquenté, qu'il a du succès, ce d'autant plus que Genève manque cruellement de lieux festifs. La population est d'ailleurs descendue dans la rue, il y a peu, pour manifester à ce sujet. Ce n'était pas un groupuscule d'alterno-gauchistes, comme nous qualifie parfois la droite de manière un peu arrogante. C'étaient des jeunes et des personnes plus âgées qui n'avaient pas envie d'une culture spectacle, de concerts bling-bling, et qui souhaitaient écouter des concerts un peu plus recherchés que ce que la culture marchande veut bien nous servir!

A cet égard, l'Usine offre des scènes de musique acoustique et elle reste encore un des seuls lieux intéressants, auquel la droite n'a eu cesse de s'attaquer.

Car il faut dire qu'à Genève il n'y a plus de lieu alternatif. Je ne veux pas revenir sur l'histoire de la culture hors institutions que tout le monde connaît, mais nous, la gauche municipale, avons relugé la Cave 12, après la fermeture de Rhino. Nous avons aussi relugé d'autres associations afin de les pérenniser et qu'elles puissent poursuivre leur bon travail.

Alors, je comprends que la droite continue dans son créneau et que M. Genecand, du groupe radical, soit gêné de voir l'Usine institutionnalisée, à l'instar de la Rote Fabrik à Zurich, par exemple, qui était au départ un bâtiment occupé. Mais, pour notre part, cela ne nous gêne pas, car nous reconnaissons l'excellent travail que fait l'Association L'Usine.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur Genecand, cette institution fêtera ses 22 ans, puisque la somme prévue pour les 20 ans été bloquée à cause de problèmes d'ordre administratif. Vous parliez du tricentenaire de la naissance de Rousseau et du 450<sup>e</sup> anniversaire de l'Université, en disant que si l'Usine avait 450 ans, on pourrait lui octroyer une somme un peu plus copieuse.

En l'occurrence, lorsque je me suis rendu compte, suite à l'intervention de Sarah Klopmann, que cette institution fêtait bel et bien ses 22 ans, et non plus ses 20 ans, j'en ai discuté avec mon collègue socialiste Pascal Holenweg. Et nous avons décidé – merci, Monsieur Genecand, d'avoir rappelé que les années conditionnaient la hauteur des budgets que nous accordons pour honorer les institutions – nous avons décidé, Mesdames et Messieurs, de vous soumettre un amendement visant à augmenter le crédit initial à 222 000 francs, pour rendre hommage aux 22 ans d'existence de l'Association L'Usine! (*Exclamations et applaudissements.*)

Je n'argumenterai pas davantage, puisque j'arrive au bout de mes dix minutes de parole – merci de me le rappeler, Monsieur Bennaim! J'évoquerai juste encore l'indexation au coût de la vie: effectivement, tous les projets ont été lancés, les architectes ont travaillé, ils ont dû se déplacer plusieurs fois à Genève, ils ont dû prendre langue avec l'association, travailler davantage sur les demandes faites par les conseillères et conseillers municipaux en commission, pour adapter le projet à leurs désirs. Tout cela a un coût. Nous vous proposons donc de suivre cet amendement des socialistes et d'Ensemble à gauche – j'imagine que le groupe des Verts s'y associera – et d'augmenter la subvention à 222 000 francs:

#### *Projet d'amendement*

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 222 000 francs destiné...»

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, il est 19 h. Je vous propose de suspendre nos débats. Nous nous retrouvons à 20 h 30 précises. Je vous souhaite un excellent appétit.

### **15. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

### **16. Interpellations.**

Néant.

### **17. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4970
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4971
3. Liste des objets en suspens arrêtée au 31 janvier 2011 (D-12) . . . . .	4972
4. Questions orales . . . . .	5056
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la ratification de la nomination de l'organe de contrôle de la Fondetec (D-53 A) . . . . .	5070
– Projet d'arrêté du 15 février 2011 de la commission des finances: «Ratification de la nomination de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER) en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec» (PA-125) . . . . .	5072
6. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 580 000 francs destiné à la deuxième phase de construction et pose de supports signalétiques unifiés, aux principaux arrêts des lignes de transports publics, permettant l'installation d'afficheurs électroniques et de plans d'information de proximité (PR-851) . . . . .	5073
7. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852) . . . . .	5084
8. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 5000 francs permettant l'entrée de la Ville de Genève dans le capital de la Fondation des cinémas du Grütli (PR-853) . . . . .	5089
9. Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 25 000 francs permettant	

l'entrée de la Ville de Genève dans le capital de la Fondation romande pour le cinéma (PR-854) . . . . .	5093
10. Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de la vente par la Ville de Genève à l'Hospice général de la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, d'une surface de 1551 m <sup>2</sup> , sise 7, chemin des Beaux-Champs, comprenant le pavillon Charles-Galland, et de sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, pour le prix de 2 160 000 francs (PR-855) . . . . .	5096
11. Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 320 000 francs destinés à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments des patrimoines administratifs et financiers (PR-856) . . . . .	5122
12. Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de l'approbation du budget de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève (PR-857) . . . . .	5128
13.a) Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 300 000 francs au titre de subvention d'investissement à la coopérative la Ciguë afin qu'elle réalise la rénovation/reconstruction d'un immeuble destiné au logement de jeunes en formation (PR-858) . . . . .	5154
13.b) Projet d'arrêté du 24 novembre 2010 de M <sup>mes</sup> Maria Casares, Salika Wenger, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Anne Moratti Jung, MM. Christian Zaugg et Alexandre Wisard: «Des logements pour les personnes en formation» (PA-118) . . . . .	5202
14. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 200 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Association L'Usine (PR-859) . . . . .	5204
15. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5252
16. Interpellations . . . . .	5252

17. Questions écrites . . . . . 5252

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*

